CAMPUS N° 3 : le sport à l'université

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION 3
BOURSE

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12843 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine JEUDI 15 MAI 1986

Ménager la Syrie...

Même affaibli par l'échec de la « syrianisation » du Liban, une crise économique sans précédent et de graves troubles internes, le président Assad réussit le tour de force de rester l'homme d'Etat le plus ménagé du Proche-Orient. A peine le président Reagan, sur la lancée du raid contre la Libye, avait-il évoqué la possibilité d'agir de même envers la Syrie ou l'Iran, si leur participation à des actes de terrorisme était prouvée, que ses conseillers faisaient aussitôt marche arrière : à les en croire, Washington n'aurait jamais envisagé de bombarder Damas...

Après le sommet de Tokyo, les accusations contre la Syrie, mise en cause par Londres dans la tentative de sabotage d'un avion d'El Al, se faisaient plus précises. Le vice-président américain dénonçait son « empreinte » sur le terrorisme international. M. Rabin tenait le même langage. Allait-on vers un affrontement israélo-syrien ? Là encore, marche arrière : M. Pérès, contrairement à son ministre de la défense, assurait mardi 13 mai que l'attentat avorté de Londres avait été préparé à l'insu du président Assad et du gouvernement syrien. M. Whitehead, secrétaire d'Etat américain adjoint, croit même savoir que, loin d'imiter le colonel Kadhafi, le président syrien s'efforce de mettre un frein aux actions terroristes.

Deux brevets de bonne conduite en vingt-quatre heures. Le président Assad n'en attendait sans doute pas tant. Il est vrai que s'attaquer directement à la Syrie est beaucoup plus risqué que de bombarder Tripoli ou Benghazi. L'entreprise risquerait de provoquer un conflit aux conséquences imprévisibles. L'allié soviétique, dont la Syrie reste le principal client au Proche-Orient, serait sans aucun doute beaucoup moins conciliant que dans l'affaire libyenne. Et, quand bien même on le souhaiterait, peut-on tenter de « stabiliser » le Proche-Orient contre le président Assad, qui a les moyens de contrecarrer toute esquisse de solution ? Les Occidentaux en ont fait l'amère expérience au Liban avec le retrait de la Force multinationale. Les Israéliens, M. Pérès en tête, avouent eux-mêmes avoir – en vain – cherché un accord avec Damas pour assurer la sécurité de la Galilée.

Le président Assad dispose d'un autre atout. On a besoin de lui dans toute négociation pour la libération des otages étrangers au Liban. Il se serait d'ailleurs « engagé dans des efforts intensifs » pour faire libérer les Américains et les Français, si l'on en croit la chaîne de télévision américaine CBS.

Le chef de l'Etat syrien aimerait sans nul doute, dans la passe difficile qu'il traverse, pouvoir se targuer d'un succès, quel qu'il soit, et tout particulièrement dans la « lutte contre le terrorisme » qu'il dit mener. Peut-être l'heure est-elle enfin venue où son intérêt est que les otages soient libérés. Mais l'Iran, autre partenaire obligé, est-il prêt – et à quel prix ? – à lui faciliter ce succès ?

En seize années de pouvoir, le président Assad a abondamment démontré qu'il ne reculait devant rien pour faire prévaloir ses intérêts et qu'il jouait en virtuose des rapports de force. A l'heure des difficultés, l'embarras évident des Occidentaux à son égard – leurs condamnations à demi-mot et leurs rétractations gênées – prouve qu'il a su se faire craindre par des moyens plus efficaces que des rodomontades à la libyenne.

(Lire nos informations page 4.)

M. Chirac décide la privatisation de TF 1 et accélère la mise en œuvre de sa politique

A l'issue d'une nouvelle réunion interministérielle, tenue après le conseil des ministres du mercredi 14 mai, le gouvernement a décidé de privatiser en premier TF 1, après l'adoption de la loi sur la communication, préparée par M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication. C'est finalement la chaîne la plus ancienne, symbole du service public, qui sera cédée au privé (lire page 12). D'autre part, M. Chirac a engagé la responsabilité de son gouvernement, mardi 13 mai, sur le projet de loi d'habilitation économique et sociale.

Le premier ministre répond ainsi aux critiques qui lui étaient adressées sur les lenteurs de son action économique et politique. Mercredi, le conseil des ministres a approuvé le projet de loi sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. M. Mitterrand a rappelé son hostilité de principe et les réserves qu'il a déjà exprimées sur ce sujet. Il a toutefois souligné que l'initiative de la loi appartient au gouvernement. Il a également formulé des mises en garde d'ordre politique et constitutionnel sur les projets du gouvernement concernant la Nouvelle-Calédonie qui ne sont pas encore définitivement mis au point.

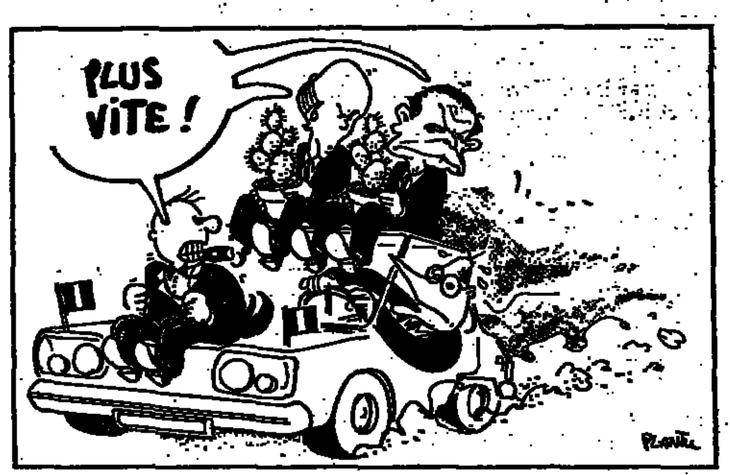
La fin de l'état de grâce

par BRUNO DETHOMAS

Rude début de semaine pour M. Jacques Chirac. Passe encore que M. Lionel Jospin dise qu'il ne gouverne pas ; c'est le moins que l'on puisse attendre d'un opposant. Mais que M. Alain Peyrefitte dénonce *« une démarche alanguie »* du gouvernement et que les *patrons, objets de toutes les* faveurs depuis cinquante jours, se plaignent de *« demi-mesures »*, c'en était trop. D'autant que le très officiel Institut national de la statistique est venu montrer en début de semaine que les deux objectifs prioritaires, ceux auxquels tout est sacrifié, à savoir la reprise des investissements et celle de l'embauche, n'avaient guère de chance d'être réalisés en 1986.

Il n'en fallait pas plus pour que le premier ministre accélère le mouvement et engage, dans la soirée du 13 mai, sa responsabilité sur le projet de loi d'habilitation économique et sociale.

(Lire la suite page 10.)



MANIFESTATIONS, TENSIONS, RIVALITÉS

Bouillonnement haïtien

Quatre membres de l'Internationale socialiste se sont rendus mardi 13 mai à Haïti pour *« exprimer leur sympathie au gouvernement et au peuple haïtiens dans leur travail de retour à la démocratie »*, a déclaré le président de la délégation, l'ancien chef de l'Etat vénézuélien, M. Carlos Andres Perez.

De notre envoyé spécial

Port-au-Prince. – Quelques semaines ne sauraient suffire à remettre sur pied un pays encore sous le choc d'une tradition autoritaire, où toute opposition a été systématiquement décapitée, au propre comme au figuré pendant près de trente ans. Et si la nouvelle équipe mise en place au lendemain du 7 février peine tellement pour faciliter un renouveau exigé par les Haïtiens, c'est qu'elle se trouve aux prises avec des réalités contraignantes et les pesanteurs d'un passé tout proche. On en a eu des échos lors des tragiques incidents du 26 avril devant la prison de Fort-Dimanche. La fusillade, qui s'est soldée par sept morts, a fait monter d'un cran les inquiétudes, même si, après une première réaction particulièrement vive, les dirigeants ont préféré calmer les esprits, plutôt que de jeter de l'huile sur le feu.

En tout cas, le peuple a reconquis de haute lutte une liberté d'expression confisquée des années durant. Il ne s'en prive pas, dans une débauche de manifestations où éclatent sa soif de démocratie et ses insatisfactions trop longtemps contenues. *La* vivacité des débats à la radio et à la télévision, les opinions les plus contradictoires dans les journaux et les revues, les réunions publiques et les défilés qui se succèdent illustrent l'impatience des Haïtiens.

A Port-au-Prince, les *rues* offrent toujours une image aussi colorée que bruyante, mais elles sont beaucoup plus propres depuis que les habitants se chargent de les nettoyer. Pourtant, au-delà des apparences, l'effervescence est sensible. La valse des ministres se poursuit. En trois mois, le porte-*feuille des finances a déjà changé* trois fois de titulaire.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

(Lire la suite page 3.)

SUITE DE L'ACCIDENT DE TCHERNOBYL

Le nucléaire en question

M. Mikhaïl Gorbatchev devait intervenir mercredi 14 mai à la télévision soviétique et parler sans doute pour la première fois de la catastrophe de Tchernobyl.

La radioactivité décroît en Union soviétique. Selon les autorités, *« une nouvelle étape a commencé »* avec le début de la décontamination et de l'isolation de toutes les matières radioactives. *Les fuites nucléaires auraient « cessé mardi matin ».*

Cela n'empêche pas les mises en garde de plusieurs organisations internationales. La commission des affaires sociales et de la santé du Conseil de l'Europe a ainsi demandé la fermeture des centrales nucléaires qui ne sont pas conformes à des normes de sécurité internationalement reconnues. L'accident de Tchernobyl contribue à relancer le débat sur l'énergie nucléaire dans la plupart des pays d'Europe.

Cependant, le nuage radioactif repasse actuellement au-dessus de l'Europe. Il est fortement atténué et se dilue de plus en plus dans les couches atmosphériques de l'hémisphère Nord. Tandis que des pays comme l'Italie lèvent certaines interdictions frappant des produits alimentaires, des mesures restreignant la consommation continuent d'être prises ailleurs, en ordre dispersé. En France, il a été décidé d'interdire la consommation des épinards cultivés en Alsace.

Une *« structure d'information interministérielle »* a été mise en place mercredi par le ministre français de l'industrie, M. Alain Madelin, un peu plus de quinze jours après l'accident. Mais sa consultation est réservée aux journalistes, et le public n'a toujours aucun moyen de s'informer directement.

(Lire nos informations page 8 et, pages 6 et 7, notre dossier sur la relance du débat en Europe occidentale.)

« THE COLOR PURPLE » PRÉSENTÉ A CANNES

L'usine à merveilles de Steven Spielberg

The Color Purple*, de Steven Spielberg, est présenté mercredi 14 mai à Cannes. Le réalisateur de ce film déjà controversé aux Etats-Unis a accordé au *Monde* un long entretien.** ***(Lire page 14.)

Hollywood a son marquis de Carabas : Steven Spielberg. Il suffit pour s'en convaincre de suivre les foules incessantes qui cahotent, émerveillées, dans leur pullman, pour une visite guidée des studios Universal à Hollywood. Une voiture biscornue lance des flammes sur un parking : c'est le véhicule vedette d'une récente production Spielberg, *Back to the future.* En passant devant un plateau, une lumière rouge s'allume. Elle témoigne que la cathédrale Spielberg est consacrée : à l'intérieur, le maître lui-même officie, il tourne un épisode de sa série télévisée, *Amazing Stories.* On pénètre dans un hangar pour une séance d'effets spéciaux, bravo, voilà *E.T.* qui s'envole sur sa bicyclette en compagnie d'une très jeune touriste. Et ce petit bateau-là, qui tire des salves dans un aquarium ? C'est la maquette du fier vaisseau de *1941.*

On ressort, on escalade quelques collines ; on traverse le village western, dont les maisons sont d'une dimension légèrement réduite pour faire paraître les cow-boys plus grands, et voici un étang glauque où un pêcheur, dans sa barque, paraît taquiner le goujon. Horreur ! C'est *Jaws*, le requin, monstre en plastique avec mâchoires en état de marche, qui jaillit hors de l'eau... L'usine à merveilles, décidément, doit beaucoup à Steven Spielberg, *ce jeune homme aux doux yeux* myopes, à la barbe hésitante, qui, à l'énoncé des huit plus grands succès mondiaux de l'histoire du cinéma, répond quatre fois à l'appel de son nom.

C'est dans les jardins de Universal City qu'il a installé sa compagnie : Amblin Entertaintment. *Amblin*, du verbe *to amble, muser*der, était le titre de son premier film, de vingt-quatre minutes, remarqué par le patron du studio en 1969. Il avait vingt ans. Ses bureaux ? Une fastueuse hacienda néo-mexicaine, avec cuisine de palace, salle de projection hypersophistiquée, mais équipée d'un distributeur de pop-corn et de Coca-Cola (comme dans les vraies), jacuzi près du verger, hall de jeux électroniques réservé au personnel.

Lui se contente de la plus petite pièce des bâtiments. Un pied-à-terre d'étudiant fauché. Au mur, une grande photo de sa femme, Amy Irving et de l'homme qui a changé sa vie. Son fils, Max. Neuf mois.

D. H.

(Lire pages 13 à 15 « Le Monde Arts et spectacles ».)

Hausse des prix : plus de 0,3 % en avril

PAGE 28

Un entretien avec M. Claude Quin

Le président de la RATP, membre du PCF, refuse les économies exigées par le gouvernement.

PAGE 26

Un réseau prolibyen infiltré

A Madrid, la DGSE a « retourné » deux terroristes.

PAGE 28

Action directe à Lyon

L'enquête policière qui a permis la découverte d'une [illegible]

PAGE 22

débats

LES DROITS DES IMMIGRÉS

Le débat sur les droits des immigrés alimentera longtemps la vie politique aux couleurs nouvelles. Charles Millon se range parmi ceux qui estiment que l'acquisition de la nationalité française doit être un acte volontaire. Nacer Kettane s'émeut des réactions ségrégationnistes de la plupart des dirigeants politiques.

Une vindicte intolérable

La lutte contre la manipulation de l'inégalité des droits doit être l'objectif prioritaire.

par NACER KETTANE (*)

« *ACCEPTERIEZ-VOUS un premier ministre français d'origine maghrébine?* » Imagine-t-on une question plus raciste que celle qui fut jadis posée lors d'un entretien télévisé? Hormis la perversité sous-jacente qui est : « *Voulez-vous que Khomeiny ou Kadhafi soit premier ministre de la France?* », la mise en avant d'une spécificité ethnique pour une représentativité politique contribue à l'avachissement des valeurs démocratiques et laïques de ce pays. Et ceux-là mêmes qui répondent « oui » cautionnent indirectement un racisme brutal : « *Pauvre France, ta démocratie fout le camp!* »

En cette période où la xénophobie fait toujours recette, où fleurissent des clubs idéologiques tous azimuts autant à droite qu'à gauche (qui rappellent curieusement ceux de *1936*), *les Maghrébins de France* sont soumis à une vindicte intolérable et à un apartheid qui ose à peine dire son nom. A Rosny-sous-Bois, la municipalité (RPR) refuse des logements à des Maghrébins; à Montfermeil, *on ne veut pas inscrire à l'école* des enfants de travailleurs immigrés; la mairie de Paris a prévu des quotas dans les colonies de vacances et réserve l'allocation parentale pour le troisième enfant aux Français de souche.

La folie ségrégationniste n'épargne pas la gauche. Alors que M. Mauroy avait vu des intégristes musulmans chez Talbot, M. Fabius était « *pratiquement* » d'accord avec M. Chirac. Le Parti communiste n'est pas en reste puisque, à Montreuil, des logements HLM sont refusés à des Antillais (qui pourtant *sont Français*) *et que, à Ivry-sur-*Seine, les logements ou les écoles sont soumis aux quotas!

Entre une droite haineuse et une gauche frileuse, les Maghrébins en France (*citoyens français ou pas*) vivent dans une insécurité permanente. Les crimes racistes ou sécuritaires augmentent (*140 en quatre ans*), l'hystérie anti-clandestins défraie la chronique, l'inégalité des *droits devient presque banale. Cela* survient dans un silence d'autant plus honteux que nous n'avons *jamais l'occasion de nous* exprimer dans de grands médias et que d'autres parlent à notre place.

Un « plus »

Nous avons coutume de dire que nous sommes la France à plus d'un titre et que nous apportons un « *plus* ». Car la France *appartient* à ceux qui la font et non à ceux qui, *a priori*, estiment qu'ils en sont les *propriétaires. La démocratie*, les droits de l'homme, appartiennent à ceux qui luttent contre les apprentis *sorciers et les néo-fascistes en tout* genre.

Nous apportons un « plus » bien sûr démographique, mais aussi culturel et économique. Nous sommes une chance historique dans la construction de cet espace méditerranéen que de nombreux pays appellent de leurs vœux.

Détenteurs d'une réalité palpitante et passionnante, nous n'avons *plus besoin de « porteurs de valises »* pour imposer nos revendications. Si le combat antiraciste ne se divise *pas et doit réunir toutes les minorités* de ce pays, il n'en reste pas moins que la lutte contre la manipu*lation de l'inégalité des droits doit* être l'objectif prioritaire.

Par ailleurs, notre existence est directement liée à celle de nos racines et de notre mémoire. C'est pourquoi nous refuserons toute assimilation qui laminerait notre identité, et nous lutterons contre les tentatives de mettre, d'un côté, les « immigrés-retour-expulsion » et, de l'autre, les « beurs-insertion-nouvelle génération ».

L'émergence de plusieurs centaines de milliers de jeunes qui ont la *nationalité française, donc* la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales et de voter, devrait obliger tant la gauche que la droite à modifier son discours et ses pratiques sur l'immigration. A ce titre, il faut saluer les initiatives de l'association France Plus, qui œuvre dans ce sens.

La classe politique devra en tenir compte, d'autant plus que des élus issus directement de cette communauté seront les plus sûrs garants de la lutte contre le racisme et pour l'égalité des droits.

(*) Médecin, écrivain, président de Radio-Beur, membre du Conseil national des langues et des cultures régionales.

Identité, citoyenneté, souveraineté, dignité

Quelle communauté d'avenir liera les Français aux ressortissants étrangers qui vivent sur notre sol ?

par CHARLES MILLON (*)

SUR le sol métropolitain vivent aujourd'hui plus de quatre millions d'étrangers, dont un million et demi sont des ressortissants de pays du Maghreb. Pourquoi cette présence pose-t-elle un problème à la France ? Quelle attitude et quelle action pouvons-nous proposer à nos concitoyens pour rester fidèles à l'idée que nous avons de notre pays, mais pour résoudre aussi, sans hypocrisie ni violence, un problème social et humain qui risque, si l'on n'y prend garde, de faire éclater la nation ?

Le problème est à *mon sens* d'abord un problème d'identité. Ni les contraintes économiques, dont les paramètres, on le sait, sont *fixés* de plus en plus au niveau mondial, ni l'humanisme — qu'il soit à fondement religieux ou « rationnel » — auquel nous adhérons sans partage dans les nations libres du monde occidental ne remettent en cause la nécessaire identité nationale. Comment ceux-là mêmes qui reconnaissent aux autres le caractère essentiel du sentiment national ne comprennent-ils pas que nous aussi ne saurions concevoir notre avenir, organiser nos actions et nos solidarités *sans une perception aiguë* de ce qui nous lie les uns aux autres ? La proximité des valeurs, des habitudes de vie, souvent un passé *commun et* surtout la certitude d'un avenir commun en sont le ciment.

Il est donc naturel que nous nous interrogions sur la communauté d'avenir qui *lie les Français* aux ressortissants étrangers qui résident, nombreux aujourd'hui, sur le sol national : le malaise vient du caractère incertain de la réponse que nous y apportons collectivement aujourd'hui.

Il devient impératif de clarifier cette réponse. A mes yeux, elle doit s'ordonner autour de deux notions-clés : celle de citoyenneté et celle de souveraineté. Plus précisément, *l'acquisition de la nationalité française*, qui entraîne de plein droit l'acquisition de l'ensemble des droits et devoirs des citoyens français, doit être un acte *volontaire, ouvert aux* étrangers qui veulent s'intégrer à la nation française, en partager les épreuves et les espoirs, qui se sentent suffisamment proches de la France pour *devenir des Français à* part entière, sans idée de retour. Ensemble, nous devons alors assurer *à eux-mêmes et à leurs enfants les* moyens de s'insérer totalement dans la communauté nationale. Cela *s'applique* bien sûr aussi à ces jeunes Français « de la seconde génération », à qui nous devons pleinement *reconnaître leurs droits et leurs* devoirs de Français et qui doivent clarifier leur propre situation à *l'égard d'hommes et de femmes qui*, proches par leur origine nationale et culturelle, n'opteraient pas, eux, *pour la citoyenneté française*.

Droits et devoirs réciproques

Pour cela, il faut s'appuyer sur le deuxième terme, celui de *souveraineté*. La France, les Etats dont ces étrangers sont les ressortissants, sont des Etats souverains et entendent, *l'une comme les autres*, le rester.

Autant il serait inadmissible d'entretenir l'idée qu'il peut y avoir une citoyenneté « *à deux vitesses* », autant il serait choquant de ne pas distinguer les droits et devoirs réciproques des Français entre eux, et des Français à l'égard des ressortissants étrangers résidant sur le sol national. Ces règles *doivent* bien entendu s'appuyer sur la notion exigeante que nous avons de la dignité humaine, mais *elles* doivent clairement et équitablement fixer l'ampleur et les limites des droits et des devoirs des étrangers en France.

Pour préciser ma pensée :

— il n'est bien sûr pas question de reconnaître les droits politiques (*droit de vote, éligibilité*) aux étrangers,

— le contrôle de l'immigration est un droit de la France *souveraine* (du moins à l'égard des ressortissants de pays situés au-dehors de la Communauté européenne).

A un moment où les difficultés *économiques*, le chômage, la nécessaire reconversion des emplois vers des tâches plus « qualifiées » pose fortement *le problème* de l'emploi de travailleurs peu qualifiés, et où l'ampleur numérique du problème posé est un paramètre non négligeable de la difficulté à le résoudre, il serait absurde de continuer, ouvertement ou hypocritement, à laisser nos frontières ouvertes à l'immigration, Il est au contraire nécessaire d'encourager le retour des étrangers sans emploi vers leur pays. Cela n'est pas synonyme d'égoïsme : c'est par la coopération et le codéveloppement et non par l'accueil des populations que nous sommes aujourd'hui *capables* de manifester notre solidarité avec d'autres pays.

Autre évidence de la souveraineté : la répression des actes illégaux doit se faire sans faiblesse, et prendre, le plus souvent possible à l'égard des étrangers, la forme de l'expulsion sans délai.

Le droit social, comme le droit fiscal des étrangers, doit s'organiser au sein d'accords de pays à pays. Bien évidemment, il ne saurait être question d'exiger des cotisations sans ouvrir droit aux prestations : ce sont les unes et les autres qui devraient *faire l'objet d'accords équitables*. Mais la France ne peut, à l'inverse, offrir sans limite le droit à la solida*rité financière sans que soit assurée* une authentique contrepartie à cet effort de solidarité.

Enfin, nous ne pouvons nous cacher que le problème de l'immigration se *pose de façon d'autant* plus aiguë que nous traversons une période difficile, où le pouvoir d'achat de chacun est menacé, où l'emploi n'est pas assuré, où la qualification professionnelle devient un impératif difficile à réaliser.

Le problème de l'immigration ne sera pas résolu indépendamment des grands problèmes de la vie nationale. L'effort de solidarité, de compétitivité, de formation que nous devons réaliser tous ensemble participera à résoudre celui de l'immigration, mais à la condition que celui-ci cesse de faire l'ojet de manipulations inacceptables, où la faiblesse et la violence se renforcent l'une l'autre, au détriment de la dignité humaine et de la grandeur de notre pays.

(*) *Député UDF-PR de l'Ain.*

« L'AFRIQUE EN PANNE », de Jacques Giri

Peut-on sortir de l'impasse ?

AU moment où l'Afrique disparaît de la carte du commerce international, elle fait de plus en plus parler d'elle comme terre de famines, de guerres et autres catastrophes. Ainsi, l'histoire semble donner raison à René Dumont qui, dès les années 60, voyait l'Afrique noire « *mal partie* ».

Vingt ans après les indépendances et trois ans après son livre très remarqué sur *l'Avenir du Sahel* (1), Jacques Giri, dans *l'Afrique en panne*, dresse, chiffres à l'appui, un bilan sévère aux perspectives inquiétantes. Autorisé par trente ans d'expériences africaines, l'auteur dénonce, sans concession à la langue de bois, les discours lénifiants sur le tiers-monde. « *Le développement n'est plus aujourd'hui qu'un vœu, la quasi-totalité des économies africaines ne progresse plus mais régresse... l'Afrique est le continent le plus endetté eu égard à son revenu... l'Africain moyen est aujourd'hui plus pauvre qu'il ne l'était en 1970 et, si les tendances actuelles persistent, il pourrait en 1995 avoir un niveau de vie inférieur à celui de 1960.* »

Naguère sous-peuplé, « *le continent africain se remplit* » à une vitesse effarante car les hommes se multiplient plus vite que partout ailleurs dans le monde : ils étaient 100 millions au sud du Sahara au début du siècle et 200 millions en 1960, ils seront plus de 600 millions en l'an 2000 et près de 900 millions vers 2015.

Dans le même temps, la production agricole augmente moins vite que les bouches à nourrir, « *les greniers se vident* », la dépendance alimentaire s'accroît, le milieu naturel se dégrade car la terre et la forêt sont exploitées comme des mines jusqu'à épuisement, partout le désert progresse même dans les zones humides. Comment en est-on arrivé là ? Avec le recul il apparaît qu'en « *raison de prix agricoles trop peu rémunérateurs, les paysans n'ont pas été incités à produire plus et n'ont pas eu les moyens de se moderniser* ». Malheureusement, l'agriculture a été ponctionnée *pour rien, sinon pour entretenir* des administrations improductives et « *des usines qui rouillent* ».

Pour le gouvernement africain, la marge de manœuvre sur les *prix agricoles est étroite car*, dans un contexte d'urbanisation explosive, toute augmentation *des prix dans les villes présente* des risques d'émeutes et de révolution. Peut-on sortir de l'impasse ? Jacques Giri *relève* des signes de dynamisme (l'auto-organisation se développe dans les campagnes et l'économie informelle prospère dans les villes) et reste raisonnablement optimiste pour le (très) long terme.

MICHEL GODET.

★ *L'Afrique en panne : vingt-cinq ans de « développement ». Ed. Karthala, 1986. 72 F.*

(1) *Le Sahel demain : catastrophe ou renaissance ?* » Ed. Karthala, 1983.

COURRIER DES LECTEURS

Un protectionnisme de la citoyenneté

Dans son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale (9 avril), M. Chirac a annoncé son intention de faire modifier le code de la nationalité pour « *soumettre l'acquisition de la nationalité française à un acte de volonté préalable* ». (...)

En quoi consisterait un acte de volonté préalable ? En tout état de cause, il heurterait la sensibilité des jeunes de la deuxième génération, qui y verraient le désir pernicieux de les humilier en les soumettant à un acte discriminatoire. La grande majorité refuserait de s'y soumettre par dignité, et cela entraverait gravement leur intégration nécessaire à eux comme à la société tout entière qui a besoin de leur apport humain.

On sent dans cette intention un obscur désir de normaliser, de réprimer, que je rapproche d'une phrase prononcée par M. Messmer ce même 9 avril dans son discours devant l'Assemblée nationale :

« *(...) Les étrangers doivent respecter nos lois, mais aussi nos coutumes et nos valeurs (...)*. » Quel est ici le sens de l'adjectif « *nos* » ? Les coutumes et les valeurs des Français dits « *de souche* » ? *Mais alors*, M. Messmer ignorerait-il que ceux-là n'ont pas tous les mêmes valeurs ? (...)

Ce projet contrevient à la philosophie libérale que l'actuel gouvernement confesse. Le libéralisme préfère les propositions de fluidité, d'ouverture, d'intégration à celles de rejet et d'entrave ; or le projet est un protectionnisme de la citoyenneté. (...)

DOMINIQUE BRÉGIROUX
(Montreuil).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
570 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE SA

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

AMÉRIQUES

AU PARAGUAY

Les forces de l'ordre mobilisées pour l'anniversaire de l'indépendance

La police paraguayenne a pris d'énergiques mesures pour empêcher toute manifestation ou réunion d'opposants ce mercredi 14 mai, jour de l'indépendance, et a menacé de réprimer de manière *« implacable »* tout débordement. Les forces de l'ordre ont bouclé dès mardi matin le quartier de la faculté de médecine d'Asuncion, d'où une marche de protestation devait partir. D'autre part, les émissions de Radio-Nanduti, la voix de l'opposition paraguayenne, étaient très difficiles à capter mardi dans la capitale, en raison d'un fort brouillage « d'origine inconnue » interrompant fréquemment ses programmes.

Le directeur de la station, M. Humberto Rubin, a lancé des appels à tous les techniciens bénévoles pour localiser l'origine des interférences et trouver une riposte. *« C'est la première fois,* a-t-il déclaré, *que nous sommes brouillés à la fois en modulation de fréquence et en ondes longues. »* Malgré ces pressions, les opposants de l'accord national ont décidé d'effectuer une réunion politique dans la Maison du peuple du Parti révolutionnaire de février (seule formation de gauche autorisée). Le 175e anniversaire de l'indépendance nationale est, lui, célébré mercredi par la traditionnelle parade d'étudiants et jeudi par un défilé militaire. Notre envoyé spécial relate ci-dessous les différentes formes de répression dont sont victimes les organisations politiques. – *(AFP.)*

Une répression plus sélective

De notre envoyé spécial

Asuncion. – Ils sont trois ou quatre sur le balcon d'un immeuble-tour à jeter des regards mélancoliques sur le fleuve Paraguay. La soixantaine passée, ils occupent un appartement à peu près vide qui leur sert de QG. Ce sont des « Mopoco », des dirigeants du Mouvement populaire colorado, une scission du Parti colorado officiel. Revenus depuis deux ans d'exil, ils vivent encore en liberté surveillée.

Le président du mouvement, M. Waldino Ramon Lovera, montre en bas, sur la chaussée, trois motocyclettes rouges rangées entre les voitures. *« Des motos de la police civile. On ne peut pas faire un pas sans qu'elle nous suive. Nous sommes filés jour et nuit. »*

Ces colorados en rupture de système avaient cru, en 1954, quand le général Stroessner prit le pouvoir, qu'il rétablirait la démocratie. Ils se constituèrent alors en courant au sein de leur parti pour réclamer la fin de la répression et une normalisation institutionnelle. Le Mopoco est né de cette rébellion interne, que le général Stroessner brisa par un coup de force le 29 mai 1959. Il fit arrêter les récalcitrants – soit la moitié du bureau directeur du parti – et fermer le Parlement. Au total, quatre-vingt personnes, qui durent ensuite s'exiler.

La proscription dura vingt-quatre ans. *« Nous avons fait six opérations retour,* raconte M. Lovera. *Mais aussitôt qu'on arrivait à la frontière, on était refoulé. »* En 1963, les Mopoco furent autorisés à rentrer. Mais à l'exil extérieur succéda un exil interne. Le mouvement dut travailler dans la clandestinité. Le régime poursuit d'une haine tenace, en effet, ces « purs » du coloradisme qui témoignent de la trahison par le général Stroessner des idéaux « républicains » du parti. Le 25 janvier dernier, alors qu'une cinquantaine de membres de la direction du Mopoco s'apprêtaient à se réunir dans une maison d'Asuncion, la police politique survint et les frappa sauvagement. *« Jusqu'au début d'avril,* dit M. Lovera, *je ne pouvais recevoir personne dans les locaux du parti. La police au bas de l'immeuble refoulait les visiteurs. »*

M. Lovera n'a pas de mot, assez durs pour qualifier le général-président : *« Un Allemand têtu, ignorant,* dit-il, *qui a utilisé de façon hypocrite le drapeau anticommuniste pour obtenir les faveurs des Etats-Unis. »* Le Mopoco imprime en Argentine son journal *Patria libre* : 5 000 exemplaires distribués sous le manteau comme l'est le mensuel *Nuestro tiempo,* édité sous l'égide de l'Eglise catholique et imprimé au Brésil. De l'aveu général, la répression s'est faite moins intense. *« Il y a quelques années, elle atteignait tout le monde de façon indiscriminée. Aujourd'hui, elle est plus sélective »,* dit M. Ladalardo, avocat du Comité des Eglises, une organisation de défense des droits de l'homme qui a été d'abord appuyée par toutes les Eglises, avant que l'Eglise catholique s'en retire récemment.

La torture

En décembre 1985, les derniers prisonniers d'opinion ont été libérés : il s'agissait de trois militants du PC pro-chinois arrêtés au début de 1982, en même temps que 35 autres personnes accusées d'appartenir à cette formation d'extrême gauche. Reste encore en cellule un officier condamné à mort il y a 23 ans pour complot contre le général Stroessner, et dont la peine a été commuée : le capitaine Napoleon Ortigoza, dont les souffrances ont été telles qu'il est atteint aujourd'hui de troubles mentaux. Il a tenté plusieurs fois de se donner la mort en se taillant les veines où en se jetant la tête contre un mur. Après avoir été torturé, il a été enfermé plusieurs années dans un cul-de-basse-fosse. Seules sa mère et sa fille sont autorisées à le voir. Il n'a jamais pu recevoir la visite d'un avocat.

La torture a été une pratique courante sous le régime de Stroessner. En 1975, le secrétaire général du Parti communiste, Miguel Angel Soler, a été battu plusieurs heures en présence du chef de la police politique, M. Pastor Coronel, qui occupe toujours le même poste. Selon un témoignage recueilli par Amnesty International, Soler est mort après avoir été amputé de ses jambes et de ses bras.

La torture n'est plus appliquée aux prisonniers politiques, mais elle l'est encore aux prisonniers de droit commun. Si les détentions continuent d'être faites sans mandat judiciaire – en vertu de l'état de siège maintenu depuis trente-deux ans – *« les personnes arrêtées sont relâchées assez vite »,* dit M. Ladalardo. *« La justice reste un prolongement du pouvoir exécutif »* – les magistrats sont nommés par décret présidentiels, – mais *« elle fonctionne un peu plus qu'avant ».* La Cour suprême, néanmoins, s'obstine à refuser les demandes d'*habeas corpus* qui lui sont présentées.

La liberté d'expression et de réunion est toujours, en principe, refusée aux Paraguayens, mais là encore des progrès indéniables ont été réalisés. Bien que les quotidiens existants *(Hoy, Diario de noticias, Ultima hora)* appartiennent à des parents ou des amis du général-président, *« ils sont obligés pour se vendre de donner des informations »,* expliquent certains confrères. Le gouvernement continue pourtant d'utiliser ses hommes de main pour intimider les journalistes et les hommes politiques de l'opposition. Des commandos d'« inconnus » en civil ont frappé à plusieurs reprises des manifestants du Parti libéral radical authentique. D'autres s'en sont pris aux locaux de Radio-Nanduti, la seule station indépendante avec Radio-Caritas, de l'ordre des franciscains, qui est menacée du même sort. Le 27 avril, *en dispersant une* concentration de radicaux authentiques, la police a blessé plusieurs reporters ainsi qu'un technicien de la télévision allemande, et frappé l'attaché de presse de l'ambassade de la République fédérale, bien qu'il ait présenté sa carte de diplomate.

CHARLES VANHECKE.

Le bouillonnement haïtien

(Suite de la première page.)

Fin avril, les fonctionnaires du ministère des finances et de la Banque centrale se sont mis en grève pour protester contre la nomination d'un nouveau gouverneur. Un jour, ce sont les partisans d'un homme politique qui manifestent devant le palais présidentiel. Le lendemain, les footballeurs réclament la destitution de l'entraîneur de l'équipe nationale et des dirigeants de leur fédération, trop liés au duvaliérisme.

« Finalement, nous devenons un peuple de manifestants, sans savoir où cela mène », fait remarquer M. Hubert de Ronceray, un ancien ministre de Jean-Claude Duvalier passé à l'opposition et qui est aujourd'hui ce que la rumeur publique appelle l'un des deux cents candidats à la présidence. *« Une nouvelle maladie a été découverte en Haïti,* ironisait récemment un journal local. *L'Institut de recherches en maladies tropicales l'a baptisée « présidentite. »*

La classe politique reste profondément divisée par les rivalités personnelles et les ambitions des leaders. *« Les partis politiques qui naissent comme des champignons,* note un journaliste, *sont souvent le fait d'un seul homme, à la fois fondateur et acteur principal, autour duquel gravitent des figurants pour garnir le décor. »* Des nouveaux venus côtoient les personnalités qui s'étaient fait connaître dans la lutte contre la dictature, comme Sylvio Claude, du Parti démocrate chrétien ; Grégoire Eugène, du Parti social-chrétien, Alexandre Lerouge, du Parti d'action démocratique ou Hubert de Ronceray.

Haïti vit aussi à l'heure du retour des exilés : les anciens présidents Paul Magloire et Daniel Fignole, du Mouvement populiste ouvrier et paysan, mais aussi Marc Bazin, *« l'homme de Washington »,* qui vient de lancer un mouvement pour l'instauration de la démocratie, et René Théodore, secrétaire général du Parti unifié des communistes haïtiens. A l'aéroport, l'accueil est haut en couleur, la presse reproduit les déclarations fracassantes et contradictoires.

Ce qui frappe, c'est la cacophonie et la surenchère des promesses des candidats à la présidence, d'autant qu'aucune date n'a encore été fixée pour des élections, et que le gouvernement du général Namphy se tâte pour savoir si il en organisera et quand.

« Vive moi et mes amis ! », a griffonné une main anonyme sur un mur. Déjà les prétendants rivalisent pour s'attirer les sympathies. Un banquier, M. Clémart Joseph Charles, qui s'était distingué à New-York en faisant imprimer des dollars à son effigie, a promis vingt mille pourceaux aux paysans pour réintroduire l'espèce indigène détruite. M. Louis Déjoie II, qui serait inconnu s'il ne portait le nom de son père, croit pouvoir séduire ses compatriotes avec le sigle de sa formation : PAIN, pour Parti agricole et industriel national. Plus séduisant encore se veut le programme de « sauvetage national » élaboré par le parti d'un ingénieur, M. Hugo Noël : « La renaissance d'Haïti en Jésus, par Jésus et avec Jésus ». Il a annoncé un projet de *« stabilisation des mendiants, des pauvres, des sans-abri, des invalides par l'implantation de neuf hangars géants, munis de tout le confort nécessaire, dans les neuf départements du pays ».*

Instruite par l'expérience, la population ne semble cependant pas dupe. *« Nos éternels candidats à la présidence,* écrivait récemment *le Nouvelliste, n'ont pas évolué dans leur grande majorité. Les mêmes propos, le même folklore et, enfin, la même méconnaissance de la réalité nationale. »*

« La liberté ne nourrit pas »

« La liberté, c'est beau, disent les manifestants, *mais ça ne nourrit pas. »* Tout le monde en convient, la situation économique demeure catastrophique. Loin d'amorcer un redressemnt, elles s'est encore aggravée. Les caisses de l'Etat sont vides. La production agricole reste extrêmement faible et les trois quarts de la population active sont au chômage.

Dans son dernier message, la conférence épiscopale a insité sur l'urgence de certaines réformes : redistribution des terres, alphabétisation, réduction du chômage, décentralisation, épuration des anciens duvaliéristes dans l'administration et respect des droits de l'homme. *« Le vrai pobléme,* déclare l'archevêque de Port-au-Prince, Mgr François Ligondé, *c'est celui des inégalités sociales et de la répartition des richesses nationales et des revenus. »* Dans de récentes déclarations, le président du Conseil national de gouvernement (CNG), le général Henri Namphy, a repris certaines de ces priorités à son compte.

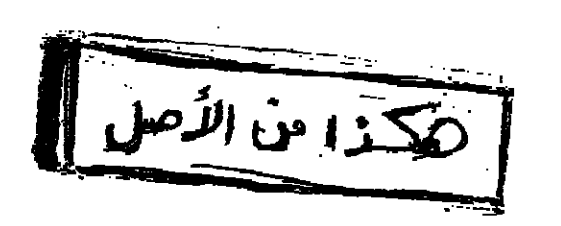
Tout reste à faire. Devant l'ampleur de la tâche, le gouvernement se laisse parfois dépasser par les événements. *« Nous savons qu'il ne peut pas faire de miracle et nous ne lui demandons pas l'impossible, mais nous constatons qu'il ne fait rien »,* s'exclame M. Sylvio Claude, leader du Parti démocrate chrétien.

De son côté, Me Gérard Gourgue a repris la direction de son école secondaire depuis qu'il a renoncé, fin mars, à son poste au sein du Conseil national de gouvernement. Champion de la défense des droits de l'homme du temps de la dictature, il considère que *« la situation est pour l'instant bloquée et ne cesse de se dégrader. »* Un brin amer, il craint que les militaires, qui n'ont jamais connu le pouvoir politique, ne prennent goût aux *« délices de Capoue ».* Apparemment plus modéré, le secrétaire du Parti communiste, M. René Théodore, apprécie de pouvoir se montrer au grand jour après des années d'exil et de clandestinité. Il se dit confiant dans le sentiment populaire qui se manifeste en faveur de la démocratie : *« Nous avons fini par imposer notre présence, une existence* de facto *qui offre parfois plus de garanties que l'existence légale. Pour nous, communistes,* précise-t-il, *le CNG est un gouvernement provisoire. Nous constatons qu'il est relativement paralysé à cause de ses contradictions internes, mais, en même temps, il réagit aux pressions des mouvements populaires et est amené à faire des concessions. Il est juste de parler d'apprentissage de la démocratie ; cela est également valable pour le CNG lui-même. Avant de songer à l'élection présidentielle, nous pensons qu'il serait préférable d'élire une Constituante qui pourrait elle-même se convertir en Assemblée nationale et désigner l'exécutif en attendant une normalisation. »*

Beaucoup plus pressé apparaît M. Hubert de Ronceray, ancien ministre des affaires sociales. D'une voix calme et pondérée, il affirme que lui est prêt, en nous remettant un fascicule de son « projet de société » : *« Un régime de vingt-neuf ans ne peut pas disparaître en trois mois, mais il existe dans la population une volonté de changement total. Or le gouvernement réagit beaucoup plus qu'il n'agit. Il joue avec le feu. J'estime que toutes les conditions sont réunies pour organiser des élections dans les plus brefs délais, avant octobre par exemple, car le peuple sait parfaitement pourquoi il a renversé la dictature et ce qu'il veut. Le CNG n'a pas pris le pouvoir, on le lui a donné. Ceux qui le lui ont donné peuvent lui reprendre. »*

D'anciens tortionnaires doivent être traduits en cour martiale, mais l'opinion se plaint des lenteurs de la « déduvaliérisation ». Le ressentiment à l'égard des militaires a encore grandi depuis les sanglants événements du 26 avril. Malgré leurs critiques, les leaders politiques font dans l'ensemble encore confiance au général Namphy, comme s'ils pressentaient les risques de débordements d'un climat propice à toutes les provocations. Un tap-tap, mini-bus collectif, affiche sur son flanc : *« Les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs. »*

JEAN-CLAUDE BUHRER.



A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Levée des mesures exceptionnelles de sécurité à Kaboul

Islamabad. – Les mesures de sécurité importantes mises en place à Kaboul au moment du remplacement, le 4 mai, à la tête du secrétariat général du Parti démocratique populaire afghan (parti communiste afghan), du président Babrak Karmal par le chef de la police secrète, le général Najibullah, ont été levées, ont rapporté, mardi 13 mai à Islamabad, des diplomates occidentaux. Selon ces diplomates, la population semble s'être habituée au changement et *« Babrak Karmal est à peu près oublié »*, a déclaré l'un deux.

Les Soviétiques, craignant apparemment que le changement ne s'accompagne de troubles, avaient pris position sur les collines et patrouillaient dans les rues de la capitale afghane à bord de véhicules blindés. Les forces gardant les quartiers résidentiels soviétiques se sont retirées, de même que les soldats postés devant le palais présidentiel et le siège du parti au pouvoir. Mais les luttes entre factions rivales au sein du pouvoir se poursuivraient : un heurt entre les factions Parcham et Khalq, le 4 mai, aurait fait 2 morts de chaque côté, à Karte-Sakhi, à l'ouest de Kaboul. – *(AFP.)*

CHILI

L'Eglise livre aux autorités un militant de gauche blessé

Santiago. – L'Eglise catholique a livré, le mardi 13 mai, aux autorités chiliennes un militant de gauche, M. Hugo Gomez Pena, blessé par balles et qui était recherché par la police. Cette décision fait suite à l'inculpation pour « subversion » de deux membres du Vicariat de la solidarité, un médecin et un avocat qui avaient secouru M. Hugo Gomez Pena. Les deux hommes sont emprisonnés depuis une semaine. Le Vicariat (organisme de défense des droits de l'homme dépendant de l'Eglise) a précisé qu'il avait demandé que l'*« attention la plus immédiate »* soit accordée au blessé, dont l'état serait très grave. Le Vicariat avait déjà précisé dimanche *« avoir agi pour raisons humanitaires »* et assuré ignorer que *« le blessé était recherché par la police »*. Il a précisé mardi que, en remettant le suspect aux autorités, il avait *« non seulement respecté son engagement de coopérer avec la justice, mais réitéré son devoir inébranlable de défendre la vie humaine »*. Selon la police, M. Gomez Pena a participé, le 28 avril, à l'attaque d'une boulangerie au cours de laquelle un policier a été tué. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS

M. Chtcharansky remercie M. Reagan d'avoir contribué à sa libération

Washington. – L'ancien dissident soviétique Anatoli Chtcharansky, qui était reçu, mardi 13 mai, par le président Reagan, l'a remercié d'avoir contribué à sa libération. Il a souligné, en quittant la Maison Blanche, que la *« diplomatie discrète »* n'était pas suffisante pour obtenir une amélioration du sort des juifs en Union soviétique. *« La diplomatie discrète ne peut aider que si elle est soutenue par une puissante pression publique et si l'Union soviétique n'a pas d'illusion quant au fait que la question des droits de l'homme et des juifs soviétiques est intimement liée à ses intérêts politiques et économiques fondamentaux »*, a déclaré M. Chtcharansky. Selon un porte-parole de la Maison Blanche, M. Reagan a fait valoir à son interlocuteur qu'il préférait traiter des droits de l'homme *« en privé »* avec les dirigeants soviétiques, méthode présentée par M. Reagan comme *« plus efficace »*. – *(AFP.)*

MAROC

Arrestation de deux Français directeurs de sociétés

Rabat. – Deux dirigeants de sociétés françaises établies au Maroc ont été arrêtés et incarcérés à la prison civile de Rabat, a-t-on appris mardi 13 mai dans la capitale marocaine.

MM. Jacques Prince, directeur de la SFRM (Société de fabrication radio-électrique marocaine), dont Thomson possède moins de 50 % du capital, et Gérard Wolf, directeur de Tecmatel, filiale marocaine de Sagem, ont été entendus dans le cadre d'une enquête sur des détournements de deniers publics commis à l'Office national des postes et télécommunications du Maroc (ONPT). Ils ont été incarcérés en même temps qu'une dizaine de fonctionnaires marocains parmi lesquels figurait le secrétaire général du ministère des postes et télécommunications, M. Mohamed Wakrim.

Aucune précision sur le cas des Français n'a pu encore être obtenue auprès des autorités marocaines. Toutefois, l'ambassade de France à Rabat a confirmé leur arrestation et leur incarcération. Ils seraient notamment accusés de détournements de fonds, de corruption de fonctionnaires et de falsification de documents comptables. – *(AFP.)*

NAMIBIE

Quatre soldats sud-africains tués

Au cours d'affrontements avec des maquisards de la SWAPO (organisation nationaliste namibienne), quatre membres des forces de sécurité sud-africaines ont été tués, le mardi 6 mai, à une dizaine de kilomètres de la frontière angolaise, dans le nord de la Namibie. Selon un porte-parole des forces sud-africaines, vingt-huit combattants de la SWAPO ont été tués au cours des combats. – *(AFP.)*

TCHAD

Un journaliste de l'AFP déclaré « persona non grata »

Un journaliste de l'Agence France-Presse, M. Jean-Claude Chapon, en poste en Afrique centrale depuis 1983, a été déclaré *persona non grata* au Tchad par les autorités de N'Djamena. Cette décision a été notifiée par M. Michel Froud, directeur général du ministère tchadien des affaires étrangères, qui a précisé que les ambassades du Tchad avaient reçu pour instruction de ne plus délivrer de visa à M. Chapon. Il est reproché à celui-ci d'avoir, par ses articles, *« participé à une campagne de désinformation et d'intoxication »* et d'avoir écrit *« des informations fausses destinées à nous* [le Tchad] *discréditer »*. Aucun cas précis tendant à accréditer ces accusations n'est toutefois cité par les autorités tchadiennes. Dans un télégramme adressé, mardi 13 mai, aux autorités tchadiennes, la direction générale de l'AFP a *« protesté énergiquement contre cette mesure qu'elle estime totalement injustifiée »* et a dénoncé *« cette décision qui frappe un journaliste dans l'exercice de sa mission et constitue une atteinte flagrante à la liberté d'informer »*. *Le Monde* s'associe à la protestation de la direction de l'AFP.

∴

Les Etats-Unis ont fait don, mardi 13 mai, au gouvernement tchadien de deux avions de transport Hercule C-130, ainsi que d'un lot de pièces détachées. Selon l'ambassade américaine à N'Djamena, ce don fait partie d'un programme d'aide d'urgence de 10 millions de dollars décidé en mars dernier par Washington, à la suite de la reprise des combats dans le nord du Tchad en février. – *(Reuter, AFP.)*

PROCHE-ORIENT

LA TENSION ISRAÉLO-SYRIENNE

M. Pérès révèle qu'il a tenté en vain d'engager un dialogue avec Damas

De notre correspondant

Jérusalem. – Israël a récemment tenté d'engager un dialogue avec la Syrie, mais celle-ci lui a opposé une fin de non-recevoir. M. Shimon Pérès a fait cette révélation, mardi 13 mai, dans une interview accordée à la radio nationale à l'occasion des fêtes de l'indépendance (l'Etat juif célèbre mercredi ses trente-huit ans).

« Nous avons essayé, par l'entremise de tierces parties, a précisé le premier ministre, *d'ouvrir un dialogue avec les Syriens à deux niveaux. Pour ce qui concerne le plateau du Golan et le Liban, Damas nous a répondu par la négative, après quelque hésitation toutefois. S'agissant d'éventuelles négociations de paix globales, nous avons essuyé un refus immédiat et catégorique.*

L'échec de ces efforts, entrepris au cours des derniers mois, me fait craindre qu'il soit impossible d'engager la moindre négociation avec le président Assad aussi longtemps qu'il sera au pouvoir à Damas. »

Dans une autre interview au journal *Hadashot*, M. Pérès souligne la difficulté pour Israël de prévoir les réactions de Damas. *« Il n'y a pas,* constate-t-il, *de régime ou de gouvernement syrien. Il n'y a qu'Assad. Il y a un seul homme qui règne en maître et tient en main toutes les cartes. Je lui dis aujourd'hui : « Mon cher ami, si » vous souhaitez ne pas être » entraîné dans un affrontement, » baissez le ton de vos déclarations. Nous lui avons d'ailleurs envoyé de temps à autre des « signaux » dans ce sens. »*

Que veut Assad ? Les dirigeants israéliens se posent en ce moment la question avec insistance et n'y apportent aucune réponse précise. La signification stratégique des initiatives militaires du président syrien au Liban du Sud est sans doute l'élément le moins difficile à cerner. Jérusalem a confirmé que l'armée syrienne consolidait, depuis plusieurs mois déjà, ses positions dans la région du lac Karoun, juste au nord du secteur oriental de la « zone de sécurité » contrôlée par Israël et son alliée, l'Armée du Liban-Sud.

Le génie syrien renforce ses lignes, aménage les nids d'artillerie et les aires destinées aux chars, équipe les postes de commandement.

Sérénité israélienne

Pour Damas, il s'agit clairement de reprendre la maîtrise d'une région occupée en 1982 – puis évacuée il y a un an – par l'armée israélienne. Lors du retrait, Jérusalem avait déconseillé à la Syrie de remplir ce vide. S'il a donc ignoré ce conseil, M. Assad a retenu, en revanche, les leçons de la guerre du Liban, au début de laquelle son armée avait été débordée par les blindés israéliens, faute de fortifications suffisantes. Il veut éviter le retour d'une telle mésaventure. Pour l'instant, l'état-major israélien ne prend pas les choses au tragique. Les « travaux » d'aménagement syriens, dit-on ici, sont « défensifs », Damas n'ayant amené sur place aucun renfort, ni transporté aucun armement nouveau.

La relative sérénité israélienne n'empêche pas, bien sûr, de maintenir une vigilance maximale. La Haute-Galilée reste à portée des canons installés sur cette ligne syrienne. Leur menace se double de celle – permanente – que font peser les batteries de missiles Sam déployées depuis six mois en Syrie même le long de la frontière libanaise. Selon le général Ori Orr, commandant de la région nord d'Israël, l'armée syrienne vient d'accomplir des manœuvres et se trouverait prête à combattre si on le lui ordonnait maintenant.

Les intentions politiques de M. Assad apparaissent moins clairement, vues d'ici. Pourquoi le président syrien ne tient-il délibérément aucun compte des nombreux propos apaisants tenus à Jérusalem ? Continuera-t-il longtemps à crier au loup ? Certains en viennent, pour la première fois, à mettre ouvertement en doute sa légendaire habileté politique. A-t-il été « piégé » par les imprudences de ses services de sécurité mis en cause à propos de l'explosion dans la discothèque de Berlin-Ouest et de la tentative d'attentat contre un avion d'El Al à Londres ? N'a-t-il pas péché par optimisme en croyant pouvoir imposer un accord interlibanais à Beyrouth ? Autant d'interrogations qui pour l'instant intriguent plus à Jérusalem qu'elles n'inquiètent.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

● *Roquettes sur le nord d'Israël.* – Des engins de type Katioucha ont été tirés mardi 13 mai, peu après 12 heures (h. loc.) contre la région dite du « Doigt de la Galilée » (nord d'Israël), blessant légèrement un civil israélien et ses deux enfants, et endommageant des véhicules civils. Ils ont été lancés à partir du territoire libanais et au nord de la « zone de sécurité », a-t-on précisé de source militaire israélienne. – *(AFP.)*

● *Le Vatican et Israël.* – Le pape Jean-Paul II aurait décidé une reconnaissance de l'Etat d'Israël par le Vatican, selon le rabbin Marc Tannenbaum, l'un des dirigeants du comité juif américain, cité par une agence américaine d'informations religieuses : le Religious News Service (RNS). M. Tannenbaum a indiqué qu'il avait eu connaissance des intentions du Saint-Siège au cours de rencontres récentes avec des cardinaux en Europe, aux Etats-Unis et en Amérique latine. Il a ajouté que le Vatican devrait prendre *« plusieurs mesures intérimaires »*, telles que l'envoi d'un délégué apostolique en Israël, avant d'annoncer officiellement la reconnaissance de l'Etat hébreu. – *(AFP.)*

Le colonel Kadhafi demande à ses concitoyens de boycotter les produits occidentaux

Le colonel Kadhafi a demandé à ses concitoyens de boycotter les produits japonais et européens afin de *« relever le défi »* que les pays industrialisés ont lancé à la Libye. Dans un discours prononcé lundi soir à Al Bayda (région de Benghazi) et rapporté mardi 13 mai par l'agence libyenne JANA, il a invité ses compatriotes à se mettre au travail, *« à exploiter leurs terres et faire de l'élevage pour remporter la victoire dans la confrontation économique avec les Occidentaux »*. *« Nous devons nous passer des produits industriels japonais (...) ; nous devons nous passer du beurre, du fromage et du lait des pays de la CEE »*, a dit le colonel Kadhafi, dont le pays importe l'essentiel de sa consommation.

Le gouvernement libyen a, d'autre part, ordonné à trente-trois de ses ressortissants, des techniciens de l'aviation en cours de formation en Grande-Bretagne, de rentrer en Libye dans les quarante-huit heures.

Cette injonction fait suite à la décision de Londres d'exiger le départ de trois cent cinquante élèves pilotes libyens en stage dans un institut britannique dont les cours ont été suspendus à la suite du raid américain contre la Libye.

● A BRUXELLES, le premier ministre maltais, M. Carmelo Misfud Bonnici, a assuré que la Libye était disposée à participer à une conférence entre pays européens et arabes sur les moyens de lutter contre le terrorisme en Europe. M. Bonnici, dont le pays est très proche de Tripoli, a encore indiqué que les Etats-Unis préparaient, selon lui, une nouvelle attaque contre la Libye.

● A ROME, les autorités ont annoncé, mardi, qu'elles avaient décidé d'expulser le consul de Libye à Palerme, M. Mustapha Mohamed Al Akresh, accusé d'*« agissements incompatibles avec son statut d'agent diplomatique »*.

● A ANKARA, les deux Libyens traduits devant la Cour de sûreté de l'Etat à la suite d'une tentative d'attentat contre un cercle d'officiers américains, le 18 avril dernier, ont déclaré que leurs aveux avaient été arrachés sous la torture – ce qu'a catégoriquement démenti le procureur chargé de l'affaire.

● A WASHINGTON, le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, a souligné que le gouvernement américain suivait très attentivement le déroulement des enquêtes menées en Grande-Bretagne et en RFA sur une possible implication de la Syrie dans de récentes opérations terroristes à Londres et à Berlin-Ouest. *« L'implication d'un Etat dans un acte terroriste est une chose très grave »*, a-t-il dit. Pour sa part, le secrétaire d'Etat adjoint, M. John Whitehead, a relevé que les Etats-Unis n'avaient *« aucune raison de mettre en doute »* les récentes déclarations israéliennes laissant entendre que la Syrie était impliquée dans l'attentat commis contre une discothèque à Berlin-Ouest. – *(AFP, Reuter, UPI).*

Liban

Le Hezbollah se refuse à condamner les enlèvements de Français et d'Américains

Le Hezbollah (parti de Dieu, pro-iranien) a condamné la dernière vague d'enlèvements de médecins et d'universitaires libanais, justifiant, en revanche, le rapt des otages *« français et américains »*. Dans une déclaration publiée mardi 13 mai par la presse libanaise, le Hezbollah souligne que *« le rapt est une action mauvaise et condamnable, particulièrement s'il vise des civils, qu'ils soient médecins, professeurs ou autres »*.

« Ces ravisseurs ne sont pas de vrais musulmans, mais des mercenaires bon marché ou des membres de services de renseignements hostiles à l'Islam », poursuit le communiqué. En revanche, souligne-t-il, *« nous n'avons pas condamné l'enlèvement des Américains et des Français, car ces rapts ont eu lieu dans des circonstances déterminées, au cours desquelles les Etats-Unis et la France ont tenté d'acculer les opprimés et de leur ôter leur liberté et leur droit à déterminer leur avenir. (...)*

Cela ne veut pas dire que nous approuvons les enlèvements aveugles qui ont eu lieu récemment à Beyrouth-Ouest et qui ont visé un Français à la retraite, un professeur, un médecin, un journaliste ou un étudiant libanais ou étranger ».

Pour sa part, la chaîne de télévision américaine CBS estime que le président syrien, M. Hafez El Assad, cherche activement à obtenir la libération des otages américains et français, afin, notamment, d'améliorer l'image de marque de la Syrie dans l'opinion occidentale. – *(AFP, Reuter.)*

Jordanie

Le roi Hussein en visite à Bagdad

Le roi Hussein de Jordanie s'est rendu, mardi soir 13 mai, à Bagdad, où il s'est entretenu avec le président irakien Saddam Hussein. Ce voyage, qui n'avait pas été annoncé préalablement à Amman, intervient, une semaine exactement, après la visite que le président syrien Hafez El Assad a faite en Jordanie, et quarante-huit heures après les entretiens que le souverain hachémite a eus à Akaba (Jordanie) avec le chef de l'Etat égyptien, M. Hosni Moubarak.

Le roi Hussein s'est rendu à Bagdad en compagnie de son premier ministre, M. Zaid El Rifai, du chef du cabinet royal, M. Marwan El Kassem, du ministre des affaires étrangères, M. Taher El Masri, et du commandant en chef des forces armées jordaniennes, le chérif Zaid Ben Chaker.

Un responsable de l'OLP, M. Khalil Al Wazir (Abou Jihad), a estimé, pour sa part, que le souverain, lors de l'entretien d'Akaba, avait rejeté une proposition de M. Moubarak d'organiser une rencontre au sommet entre l'OLP et la Jordanie. La centrale palestinienne et Amman n'entretiennent plus aucun dialogue depuis le 19 février dernier. – *(AFP, Reuter.)*

● *Trafic d'armes des Etats-Unis vers l'Iran et l'Irak déjoué.* – Quatre hommes ont été inculpés, le mardi 13 mai, de conspiration pour trafic d'armes entre les Etats-Unis et les deux pays belligérants du Golfe, l'Iran et l'Irak. Le département de la justice américain a annoncé que les deux principaux suspects, les Américains Gil Silva et Zévy Reiss, et leurs deux comparses (qui courent toujours), les Européens Sam Hecht et R. Muhr, avaient mis au point un plan pour vendre aux pays concernés 3 819 missiles antichars téléguidés pour la somme de 33 millions de dollars. – *(Reuter.)*

BIBLIOGRAPHIE

« Les Cent Portes du Proche-Orient » de Alain Gresh et Dominique Vidal

De A comme Abou Nidal à Y comme Yichouv, nom donné à la communauté juive de Palestine avant la création de l'Etat d'Israël, Alain Gresh et Dominique Vidal tentent le pari de livrer les clés du Proche-Orient en cent trois mots. Un exercice difficile, car la complexité des problèmes se prête difficilement à la mise en fiches. *« Clarifier sans schématiser, donner des points de repère pour aider à la compréhension »*, tel est le but des auteurs qui s'en expliquent dans une courte introduction historico-politique. Le résultat est largement atteint et, tel qu'il se présente, ce livre clair constitue une très bonne approche d'une région presque quotidiennement à la « une » de l'actualité. Chercheurs mais aussi journalistes, les auteurs n'ont pas échappé à la tentation de privilégier dans le choix des mots l'actualité immédiate. La place consacrée au Liban en témoigne.

Mais les choix d'Alain Gresh et de Dominique Vidal et la rédaction de certains articles sont parfois discutables. Le général Peled, ou Uri Avneri, a-t-il plus marqué le Proche-Orient que Ben Gourion par exemple ? On peut en douter. La Force de déploiement rapide américaine est-elle plus importante que l'UNRWA pratiquement ignorée ? C'est aussi discutable. Le choix était certes difficile, et réussir la gageure de présenter l'intégrisme en moins de deux pages parfaitement éclairantes mérite des éloges.

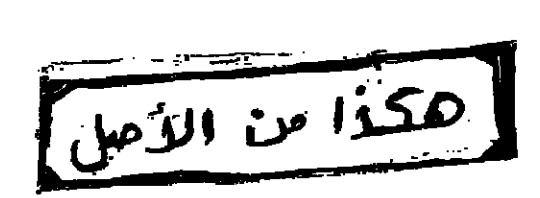
Présenté comme un dictionnaire, ce livre en a aussi tous les avantages, avec un index de tous les noms cités, des annexes réunissant la plupart des grands textes sur le Proche-Orient, de la déclaration Balfour en 1917 à l'accord jordano-palestinien de 1985, des cartes et des tableaux chiffrés très utiles.

Premier livre d'une nouvelle collection des éditions Autrement, « Enjeux et Stratégies », qui se propose d'analyser les questions internationales de grande importance, *les Cent Portes du Proche-Orient* n'épuise certes pas les multiples questions que pose ce conflit, mais il l'éclaire très utilement.

FRANÇOISE CHIPAUX.

★ *Les Cent Portes du Proche-Orient,* de Alain Gresh et Dominique Vidal. Editions Autrement, 267 pages, 120 F.

● *Missiles américains pour l'Egypte.* – Le Pentagone a informé le Congrès, le mardi 13 mai, qu'il avait approuvé la vente à l'Egypte de missiles air-air Sidewinder pour un montant de 42 millions de dollars. Si le Congrès n'émet pas d'objections, les Egyptiens recevront cinq cent soixante missiles Sidewinder AIM-9L, ainsi que des pièces de rechange – *(AFP.)*



DIPLOMATIE

LA TOURNÉE DE M. GANDHI EN AFRIQUE AUSTRALE

Les grands principes n'empêchent pas l'Inde de commercer avec Pretoria...

De notre correspondant

New-Delhi. – M. Rajiv Gandhi a quitté New-Delhi, ce mercredi 14 mai, pour une tournée en Afrique australe qui le conduit en Zambie, au Zimbabwe, en Angola et en Tanzanie. Ce marathon qui prendra fin le 20 mai a trois objectifs essentiels. D'abord, passer en quelque sorte le flambeau du mouvement des non-alignés au Zimbabwe : M. Robert Mugabe sera, à partir d'août et pour au moins deux ans, le successeur de M. Gandhi à la tête du mouvement. Ensuite, renforcer la coopération économique quelque peu limitée avec ces pays. Enfin, et peut-être surtout, *« réaffirmer le soutien de l'Inde aux peuples sud-africain et namibien en lutte contre le régime de l'apartheid »*. Une mission d'information du Commonwealth, comptant un représentant indien, se trouve actuellement en Afrique du Sud. New-Delhi, cependant, entretient, des relations commerciales plus ou moins clandestines avec Pretoria.

L'Inde, qui a fermé, en 1954, sa mission commerciale à Johannesburg et qui n'entretient aucune relation diplomatique avec ce qu'elle appelle *« l'Etat raciste »*, achète et vend à Pretoria pour plusieurs millions de roupies de produits divers. Certains spécialistes de l'import-export de Bombay, interrogés récemment par le magazine *India today*, estiment le commerce entre les deux pays à plus de 1 milliard de roupies chaque année (1 roupie = 0,70 franc).

« Maputu-D »

Généralement, les produits indiens destinés à Pretoria (textiles, cuivres, résine naturelle, épices, bijoux de pacotille, etc.) transitent par le Malawi, le Swaziland, le Lesotho, l'Ile Maurice et même le Mozambique. Les colis indiens sont généralement estampillés *« Maputo-D »*. Le « D » est l'initiale de Durban, ce qui permet aux douaniers mozambicains de connaître la destination finale du paquet.

Les produits sud-africains (acide phosphorique et fibre d'amiante surtout) prennent d'ailleurs dans le sens inverse le même chemin, avec la bénédiction des pays africains noirs qu'ils traversent. Pour finaliser leurs contrats et entretenir leur clientèle, les hommes d'affaires indiens, interrogés par le magazine, avouent se rendre fréquemment au pays de l'apartheid, les autorités sud-africaines leur délivrant à l'arrivée une feuille volante de transit, ce qui leur évite de rapporter en Inde un passeport frappé du tampon « infamant » de Pretoria.

Tous les passeports indiens portent, en principe, la mention *« non valable pour l'Afrique du Sud »*, les citoyens de « l'Etat raciste » n'ayant pas non plus, théoriquement, la possibilité de voyager en Inde, sauf pour une période de transit limitée à quatre jours. Il est possible, cependant, de rencontrer au Taj Mahal d'Agra ou à Jaipur des groupes de touristes sud-africains blancs en « transit » dans le pays du Mahatma Gandhi pour des durées beaucoup plus longues. L'accompagnateur est parfois un Indien de nationalité sud-africaine (1), généralement membre de l'agence de Durban ou de Pretoria qui a organisé le voyage.

En principe, l'ensemble de cette *« indian south-african connexion »* est illégal et ceux qui y sont mêlés risquent des ennuis. Par contre, l'Etat indien, par l'intermédiaire de sa « Mineral and Metals Trading Corporation » (MMTC), accepte d'envoyer légalement pour 8 ou 10 milliards de roupies de diamants chaque année à une filiale du groupe sud-africain De Beers, la Central Selling Organization, basée à Londres... Beaucoup de ces diamants proviennent des mines sud-africaines, voire de Namibie, *« illégalement occupée et dépouillée de ses richesses par les forces racistes »*, comme le dit la diplomatie indienne.

« Il y a 500 000 tailleurs de diamants en Inde », expliquait récemment le président de la MMTC, ajoutant : *« Nous avons envers eux une obligation socio-économique. »*

PATRICE CLAUDE.

(1) Il y a 800 000 « Asiatiques » d'origine indienne en Afrique du Sud.

RECTIFICATIF. – Contrairement à ce que nous avons écrit (*le Monde* du 25 avril), M. J.-F. Ribeiro, nouveau chef de la police du Pendjab, n'est pas de *« confession hindoue »*, mais catholique.

Taiwan propose à Pékin de négocier la restitution d'un boeing détourné vers la Chine

Taiwan a proposé mardi 13 mai aux autorités chinoises de négocier à Hongkong le retour du Boeing taiwanais détourné il y a dix jours sur la Chine, ainsi que celui de deux membres d'équipage, a indiqué un porte-parole de la compagnie taiwanaise China Airlines (CAL).

De telles négociations, si elles devaient se tenir, représenteraient les premiers contacts officiels entre la Chine communiste et la Chine nationaliste depuis 1949, notent les observateurs.

Cependant, un porte-parole du gouvernement de Taipeh a réaffirmé mardi la position de Taiwan à l'égard de la Chine populaire : *« Pas de contact, pas de discussions, pas de compromis. »*

Pour la CAL, la décision pour la tenue de négociations a été prise *« dans un but strictement humanitaire, pour sauver l'équipage »*. Elle ne doit pas être considérée que comme un *« marché »*. Un responsable du Kouomintang, parti nationaliste au pouvoir, a déclaré que ces négociations ne seraient pas les prémices de contacts officiels qui pourraient mener à des négociations de paix.

« Il serait naïf de penser que des négociations au sujet de l'avion puissent ouvrir la voie à un dialogue entre les deux parties, car nous ne considérons pas du tout cet incident comme politique », a-t-il précisé.

A Pékin, un porte-parole de l'administration de l'aviation civile a indiqué mardi ne pas être au courant de l'offre de Taiwan. Des responsables du ministère des affaires étrangères se refusaient, pour leur part, à toute déclaration.

Le Boeing 747-cargo de la CAL, qui desservait la ligne Singapour-Bangkok-Hongkong-Taipeh, avait été détourné par son pilote le 3 mai sur l'aéroport de Canton. Le commandant Wang Xijue (cinquant-six ans) est le premier pilote de l'aviation civile de Taiwan à faire défection. Originaire de la province du Sichuan (Sud-Ouest), il a déclaré que la Chine et les membres de sa famille qui s'y trouvent lui manquaient, selon Chine-nouvelle. A bord de l'appareil se trouvaient également le copilote et le mécanicien qui ont fait part de leur intention de rentrer à Taiwan. – *(AFP.)*

Philippines

M. Shultz dénonce les « ingérences » de M. Marcos

Le secrétaire d'Etat américain a estimé, pour la première fois, mardi 13 mai, au cours d'un entretien télévisé, que l'ex-président philippin Ferdinand Marcos *« sème le trouble »*. A la question de savoir si, à son avis, l'ancien dictateur intervient indûment dans les affaires intérieures des Philippines, M. Shultz a répondu *« oui »*.

Le secrétaire d'Etat, qui s'est rendu la semaine dernière à Manille, où il s'est entretenu avec la présidente Corazon Aquino, semble désormais partager le point de vue des nouvelles autoriés qui dénoncent les ingérences et les tentatives de déstabilisation auxquelles se livre ouvertement M. Marcos depuis son exil hawaïen. Le nouveau gouvernement philippin s'était montré irrité, ces temps derniers, non seulement des gestes amicaux du président Reagan à l'endroit de M. Marcos, mais aussi de certaines prises de position du secrétaire d'Etat. M. Shultz avait récemment défendu le *« droit de parole »* de M. Marcos et suggéré aux autorités de Manille de lui rendre son passeport pour lui permettre de se déplacer.

Alors que l'ancien président amplifiait sa campagne, affirmant qu'il demeurait le chef d'Etat *« légitime »* et appelant ses partisans à manifester contre le nouveau régime, ces gestes avaient fait plutôt mauvais effet à Manille. D'autant que les Etats-Unis avaient informé M[me] Aquino de l'impossibilité dans laquelle ils se trouveraient, pour des raisons budgétaires, d'augmenter cette année leur aide économique à son gouvernement.

Pour compenser ce manque, M. Shultz a annoncé mardi que les Etats-Unis comptaient prendre la tête d'une collecte internationale en faveur des Philippines. Il s'agirait, en sollicitant notamment le Japon, les pays de l'Europe communautaire, l'Australie et les institutions internationales, de recueillir 2 milliards de dollars. Sortant une nouvelle fois de la réserve manifestée depuis trois mois par l'administration américaine sur cette question, M. Shultz a admis publiquement que le gouvernement de M[me] Aquino avait *« hérité d'un véritable gâchis provoqué par le président Marcos »* et que l'économie philippine en était *« gravement affectée »*.

R.-P. P.

● *M. Philippe Dechartre élu président de l'Association France-Tunisie.* – Ancien ministre du général de Gaulle et de Georges Pompidou, président du MSP (Mouvement Solidarité Participation, gaullistes de gauche), M. Dechartre succède à la présidence de l'Association France-Tunisie à M. Louis Perillier, récemment décédé. L'Association France-Tunisie compte parmi ses membres de nombreuses personnalités du monde de la politique, de l'Université et de la diplomatie.

● *France-OLP : M. Farouk Kaddoumi prochainement à Paris.* – Le chef du département politique de l'OLP sera reçu le jeudi 15 mai par le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a annoncé le Quai d'Orsay. Il s'agira d'une première prise de contact entre les deux hommes, souligne le Quai d'Orsay.

Nations unies

PARIS SOUHAITE LE REPORT DE LA CONFÉRENCE DÉSARMEMENT-DÉVELOPPEMENT

La France souhaiterait ajourner à l'an prochain la conférence internationale de l'ONU sur les rapports entre désarmement et développement, qui devait se tenir à Paris du 15 juillet au 2 août prochains, a-t-on appris le mardi 13 mai à New-York. Le représentant de la France aux Nations unies, M. Claude de Kemoularia, en a informé le secrétaire général il y a quelques jours. L'idée de cette conférence, dont l'objet était de parvenir à accroître les ressources consacrées au développement du tiers-monde par des économies réalisées dans la réduction des armements, avait été lancée il y a trois ans à l'ONU par M. Mitterrand. Mais les Etats-Unis étaient restés très réservés sur cette initiative, et ont décidé finalement de ne pas y participer.

[Outre cette absence des Américains, qui aurait évidemment ôté beaucoup de sa portée à la conférence, il semble que ce report soit également dû à des divergences politiques persistantes au sein du comité préparatoire, qui se réunira à nouveau à New-York début juin. Au Quai d'Orsay, on indiquait ce mercredi que les dates primitivement retenues pour la conférence ne pouvait guère être maintenues, faute d'un consensus clair au sein de ce comité, mais que la France restant très attachée à la tenue prochaine d'une telle réunion.]

● *Parlementaires français au Liban.* – Une *« mission d'information »* de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale se rendra *« dans les prochains jours »* au Liban et en Jordanie a annoncé, le mardi 13 mai, M. Jean-François Deniau, ancien ministre, député UDF du Cher, qui conduira cette mission. La délégation comprendra également M. André Bellon, député socialiste des Alpes-de-Haute-Provence, a précisé M. Deniau, vice-président de la commission des affaires étrangères. – *(AFP.)*

LA VISITE DE M. SARTZETAKIS

Les magistrats français ont rendu hommage au président de la République grecque

« Vous êtes l'un des nôtres. » En s'adressant de cette manière le mardi 13 mai à M. Christos Sartzetakis, en visite officielle en France, M[me] Simone Rozès, premier président de la Cour de cassation – qui pour la première fois recevait un chef d'Etat étranger – voulait non seulement saluer la carrière judiciaire du président grec, mais exprimer aussi la profonde admiration de la Cour *« pour celui qui, au service de la justice, a porté témoignage, pour l'essentiel de la magistrature, du courage, de l'intégrité et de l'indépendance dont il arrive que le prix soit la vie »*.

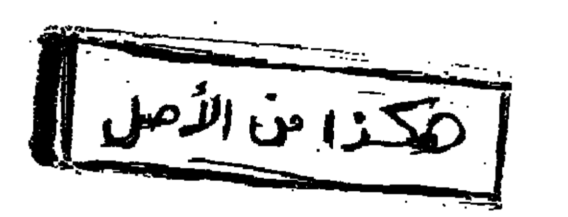
Rendant à son tour hommage à celui qui fut dans les années 60 le juge de l'affaire Lambrakis, M. Pierre Arpaillange, procureur général près la Cour de cassation, a ajouté : *« Vous avez été confronté à la raison d'Etat et vous l'avez rejetée. Votre détermination et votre clairvoyance ont été les plus fortes : vous avez su dégager les responsabilités, quel que fût le niveau hiérarchique de leurs auteurs. (...) Nous sommes profondément touchés de recevoir le président d'un pays ami qui a su lutter contre cette décadence suprême, je veux dire celle d'un pays sans justice. »* Le président grec, visiblement très ému, a remercié longuement ses hôtes, ainsi que tous ceux qui, en France, avaient participé à la campagne pour sa libération en 1971, alors que les colonels étaient encore au pouvoir à Athènes.

M. Sartzetakis a également été reçu mardi par M. Jacques Chirac à l'Hôtel de Ville, puis convié par le premier ministre à une déjeuner au Quai d'Orsay. Certaines divergences ont pu être perçues lors des toasts échangés à cette occasion. Tout en affirmant que *« rien n'a jamais opposé »* les deux pays depuis l'indépendance de la Grèce en 1821, M. Chirac a mis l'accent sur le rôle que doit jouer l'Europe *« pour relever le défi du terrorisme international »*.

Il a estimé que la Grèce avait trouvé *« sa place et son style »* au sein de l'Europe des Douze ; mais il a souligné que le dialogue avec les pays de l'Est, tout en tenant compte des intérêts spécifiques de chaque pays, devait rester *« équilibré »*. Le premier ministre a, d'autre part, évoqué le *« douloureux »* problème de Chypre (dont la moitié nord est toujours occupée par l'armée turque), mais en déclarant que son gouvernement entendait avoir des relations amicales avec la Grèce et la Turquie et contribuer à la concorde et à l'apaisement.

M. Sartzetakis, rejetant ce qui avait sonné un peu comme une leçon de conduite dans la bouche de M. Chirac, a répondu que *« la Grèce peut se vanter d'être un des pays les plus sûrs d'Europe et de compter un des taux les plus faibles d'actions terroristes »*. Surtout, il a exprimé le souhait que les partenaires européens de la Grèce désapprouvent *« plus activement »* la *« politique irresponsable et expansionniste »* de la Turquie, ainsi que les violations de l'espace maritime et aérien grec.

Le courant, en somme, passait moins bien que la veille à l'Elysée.



L'APRÈS-TCHERNOBYL

La relance du débat nucléaire

Dans toute l'Europe, l'industrie nucléaire fait grise mine. Trente ans après la mise en service en Grande-Bretagne, le 27 août 1956, du premier réacteur sur le Vieux Continent, la catastrophe de Tchernobyl et la psychose qui a suivi ne vont-elles pas porter un coup fatal au développement d'un secteur déjà malade ? Car le nucléaire n'est plus, depuis longtemps, sauf en France, l'énergie miracle qu'on espérait, dans les années 70, voir supplanter définitivement le pétrole ou le charbon dans la production électrique. Déjà largement équipés, la plupart des pays européens ont depuis six ans révisé à la baisse leur programme.

Avec cent quarante-trois réacteurs, installés dans dix pays fournissant environ le quart de son électricité, et trente-sept autres en construction, l'Europe termine actuellement dans la plupart des cas les programmes déjà lancés. Mais les nouvelles commandes sont rares : neuf en tout en 1985. Seul des pays déjà dotés, la France, qui cumule pourtant le tiers des centrales installées et la moitié des réacteurs en construction en Europe, poursuit vaille que vaille un programme il est vrai ralenti. Des autres, seuls les moins équipés, comme l'Espagne et l'Italie, affichent des ambitions notables.

L'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne n'ont pas commandé un réacteur depuis 1981. La Suède a pratiquement gelé son programme depuis 1980 ; la Finlande et les Pays-Bas, hésitants, risquent d'être définitivement enclins à la prudence après l'accident soviétique. La Belgique comme la Suisse devraient continuer à se hâter lentement.

Pourquoi ce désenchantement après tant d'espoirs ? La politique et la montée des Verts dans les pays anglo-saxons pèsent certes beaucoup. Mais elles ne sont pas seules en cause, car, sauf en France où le programme jusqu'ici est un succès, le nucléaire n'a pas toujours tenu ses promesses. La multiplication des précautions, des contrôles, notamment depuis l'accident de la centrale américaine de Three Miles Island en 1979, s'est traduite presque partout par un allongement des délais de construction. Jointes à l'envolée des taux d'intérêt, ces rallonges ont beaucoup pesé sur les coûts. Le nucléaire coûte

RFA : les programmes compromis

De notre correspondant

Bonn. – La panique qui s'est emparée d'une partie de la population ouest-allemande en raison de l'augmentation des taux de radiation mesurés dans l'air ou sur le sol après la catastrophe de Tchernobyl était compréhensible. L'absence totale de centralisation des décisions, mais aussi des informations, a facilité la propagation de rumeurs. Celles-ci, relayées par les médias, ont mis les nerfs de tout le monde à rude épreuve. Que faire lorsque la radio vous serine qu'ici on boucle les stades et là les jardins d'enfants, que les autorités se disputent d'un Land à l'autre sur les limites de radioactivité supportables ?

La sensibilité écologique est devenu un tel enjeu politique en République fédérale qu'aucun responsable n'a voulu prendre le risque d'être accusé plus tard de ne pas en avoir fait assez. Personne ne peut prétendre aujourd'hui diriger en RFA s'il est jugé trop mou sur les questions d'environnement. Que ce soit en matière de pollution atmosphérique, d'eau ou de protection de la nature, chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates se livrent à une concurrence effrénée sur le plan national ou régional.

Le poids des Verts

Contrairement à ce que tout le monde avait prédit dans les partis traditionnels après ses deux échecs de l'année dernière en Sarre et en Westphalie-Rhénanie-du-Nord, le parti des Verts reste un aiguillon permanent. Malgré un essoufflement évident, il a jusqu'à présent réussi à maintenir un potentiel d'électeurs suffisamment élevé pour faire concurrence au Parti libéral comme parti charnière. Aucun des trois partis traditionnels ne peut prétendre l'ignorer dans ses calculs électoraux, surtout lorsque la compétition est serrée, comme c'est le cas maintenant en Basse-Saxe, où l'on vote dans un mois, ou au niveau fédéral à sept mois des prochaines législatives. Qui aurait cru il y a deux ans qu'un ministre chrétien-social de l'intérieur – M. Zimmermann – imposerait des catalyseurs à la toute-puissante industrie automobile, ou de draconiennes normes anti-pollution à l'industrie de l'électricité ?

Les Verts espèrent bien quant à eux que la catastrophe de Tchernobyl va leur permettre de retrouver ce ressort qui paraissait leur faire défaut ces derniers mois. La lutte contre le nucléaire avait permis le développement du mouvement dans les années 70, lors des grandes manifestations contre les centrales de Whyl, de Brokdorf ou de Kalkar, puis plus tard contre le déploiement des missiles américains Pershing-II en RFA. Malgré la reprise des manifestations contre le centre de retraitement de Wackersdorf, dont les travaux de construction ont commencé en décembre dernier en Bavière, les Verts n'avaient jamais, cependant, vraiment réussi à entamer le front des formations traditionnelles sur le programme énergétique. La contestation antinucléaire avait eu surtout jusqu'ici pour résultat d'obliger les gouvernements à renforcer considérablement les critères de sécurité dans la construction des centrales et à retarder parfois le programme d'équipement. Elle n'avait encore jamais abouti à une remise en cause sérieuse de l'énergie d'origine nucléaire.

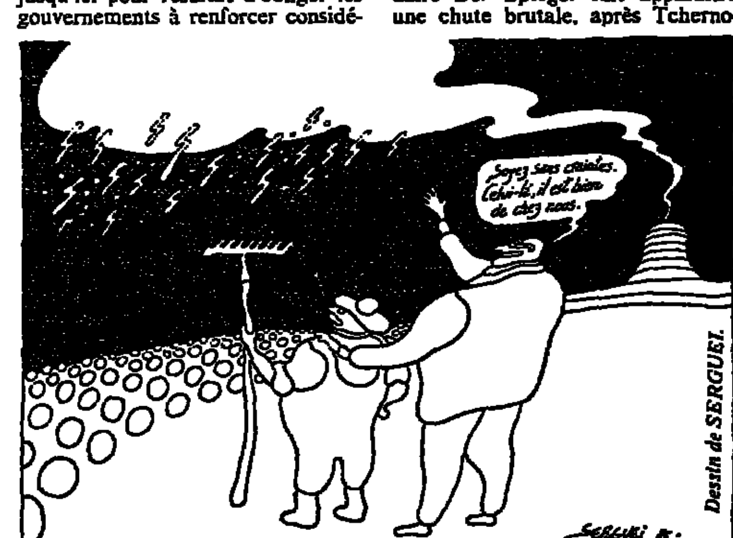
Sans doute le ministre-président de Rhénanie-Westphalie, M. Johannes Rau, candidat du SPD à la chancellerie pour les élections de janvier prochain, s'est-il trouvé de bonnes raisons ces derniers mois pour retarder la mise en service du surrégénérateur de Kalkar. En revanche, lorsqu'il s'est agi pour les Verts de Hesse de négocier une coalition avec le ministre-président SPD Holger Boerner, ils ont dû se résigner devant le refus catégorique du SPD hessois de renoncer à ses centrales.

Les choses viennent brutalement de changer. Le ministre vert de l'environnement en Hesse, M. Joshka Fischer, et ses amis, pourtant classés dans l'aile la plus modérée du parti, sont en train de se demander s'ils ne vont pas maintenant déclencher une crise sur le sujet pour provoquer des élections régionales anticipées. Les sondages réalisés ces derniers jours après la catastrophe de Tchernobyl ont fait apparaître en effet une nouvelle poussée des Verts dans l'électorat, dont il serait tentant de profiter.

Le danger est apparu suffisamment grand à tous les partis pour les obliger à réagir. Le premier a été le SPD. M. Johannes Rau s'est prononcé jeudi dernier devant un congrès du parti contre le passage à l'ère du plutonium (surrégénérateurs et centres de retraitement) et pour un moratoire concernant les centrales en attendant de trouver des solutions de rechange au nucléaire. Le Parti libéral et plusieurs dirigeants chrétiens-démocrates, dont les chefs de la CDU de Westphalie-du-Nord et de Sarre, ont emboîté le pas en demandant que l'on réexamine le problème. Le chancelier Kohl et son gouvernement, qui ont pris fait et cause pour la poursuite du programme nucléaire tel qu'il est actuellement prévu, avancent en terrain miné.

L'énergie d'origine nucléaire couvre actuellement 31,2 % des besoins en matière d'électricité. Vingt centrales sont en service, avec une capacité totale de 16 000 MW. Quatre autres doivent rentrer en service d'ici à 1989, dont celle de Brokdorf en 1986, avec quatre ans de retard. La RFA dispose en outre depuis 1985 d'un centre d'enrichissement d'uranium à Gronau. Les Verts demandent l'arrêt immédiat de ces installations, ce qui paraît hautement irréaliste pour des raisons économiques évidentes.

L'idée d'un moratoire a en revanche beaucoup plus de chance de pouvoir s'imposer. Un sondage publié cette semaine par l'hebdomadaire *Der Spiegel* fait apparaître une chute brutale, après Tchernobyl, du nombre des partisans de la poursuite du programme d'équipement nucléaire : 69 % des gens y sont hostiles aujourd'hui, contre 52 % en 1982 ; les partisans ne sont plus que 29 % contre 46 %.



Dessin de SERGUEI.

Un gel des programmes ne poserait pas en fait de véritable problème en ce qui concerne les centrales nucléaires. Certes, neuf projets sont dans les cartons, mais on fait valoir dans les milieux professionnels que les utilisateurs ne sont pas pressés, le marché de l'électricité étant plutôt saturé.

Le véritable enjeu de la bagarre à venir va être le programme de surrégénérateurs et de retraitement, qui avait déjà pris en République fédérale un retard considérable. Personne ne s'avance plus à prédire la mise en service du surrégénérateur de Kalkar, qui aurait dû intervenir ces mois-ci, avec six ans de retard, si le ministre-président de Rhénanie-Westphalie n'avait pas préféré faire traîner une nouvelle fois les choses malgré les injonctions du gouvernement fédéral. L'enterrement de Kalkar, construit en coopération avec la France, la Belgique et les Pays-Bas, signifierait pratiquement celui de la coopération franco-allemande en matière de surrégénérateur, puisqu'on ne voit pas très bien comment la RFA pourrait s'engager pour la construction d'un surrégénérateur de la seconde génération, le SNR-2, à propos duquel la France cherchait ces derniers mois à obtenir un planning précis. La seconde victime toute désignée est le centre de retraitement nucléaire de Wackersdorf, contre lequel le SPD s'était déjà prononcé l'année dernière au profit du centre de stockage de Gorleben, pourtant lui aussi dans la ligne de mire des manifestations antinucléaires de ces derniers mois.

HENRI DE BRESSON.

GRÈCE : un thème nouveau

Correspondance

Athènes. – Il n'existe actuellement en Grèce, en matière d'installations nucléaires, que le centre d'études Dimokritos qui possède un réacteur expérimental. Depuis quelques années, l'Entreprise publique d'électricité mène des études relatives à l'éventuelle installation d'une centrale. On a même cité la petite ville de Karystos, dans l'extrême sud de l'île Eubé, à quelques dizaines de kilomètres d'Athènes, comme un des sites les plus favorables à cette installation.

Les oppositions sont cependant très fortes. On invoque aussi bien des arguments écologiques d'ordre général que les particularités du pays, telles la forte sismicité ou la faible efficacité de l'administration et des services de contrôle.

L'accident de Tchernobyl paraît avoir fortement compromis ce projet. Il a donné lieu à une vague d'inquiétude à retardement aujourd'hui retombée. Mais deux manifestations ont été organisées, le 13 mai à Athènes, contre le nucléaire, l'une par des mouvements de gauche et des syndicats, l'autre par la droite.

RÉALISATIONS ET PROJETS

	Puissance nucléaire installée en 1985 (en gigawatts)	Part du nucléaire dans la production d'électricité	Puissance installée (prévisions) en 1995 (Gwt)	Puissance installée (prévisions) en 2000 (Gwt)	Augmentation d'ici à l'an 2000
France	33,8	64,8 %	64,4	71,3	+ 110 %
RFA	16	31,2 %	22,9	28,9	+ 79 %
Royaume-Uni	11,8	19,3 %	11,4	11,3	nulle
Suède	9,6	42,3 %	9,6	9,6	nulle
Belgique	5,5	59,8 %	5,5	6,9	+ 25,4 %
Espagne	4,6	22 %	%8,5	10,3	+ 124 %
Suisse	2,9	38,8 %	2,9	3,5	+ 20 %
Finlande	2,3	38,2 %	2,3	3,3	+ 43 %
Italie	1,3	3,8 %	2,8	6,7	+ 415 %
Pays-Bas	0,5	6,1 %	0,5	2,4 (?)	+ 380 % (?)

Source : Banque de données du CEA.

ITALIE : l'arme du référendum

De notre correspondant

Rome. – Les autorités italiennes vont lever incessamment les interdictions de vente des légumes à feuilles larges, décidées il y a une semaine, alors que le passage du nuage de Tchernobyl sur la péninsule avait sensiblement fait augmenter le taux de radioactivité au sol. A en croire les données fournies par le ministère de la protection civile, la situation est presque complètement revenue à la normale. Mais le choc émotif dans l'opinion transalpine a été violent, comme en témoigne le succès de la manifestation nationale contre les risques du nucléaire, qui a rassemblé plus de cent mille personnes, le 10 mai, dans les rues de la capitale.

Le front antinucléaire passe à l'offensive et bénéficie, au moins pour le moment, d'un fort soutien dans l'opinion. Selon un sondage effectué les 7 et 8 mai et publié dimanche par le quotidien *la Repubblica*, 33,2 % des personnes interrogées demandent la fermeture immédiate des trois centrales nucléaires existant sur le territoire italien, et 59 % veulent un réel renforcement des mesures de sécurité. Par ailleurs, 79,2 % des Italiens s'affirment opposés à la construction de la dizaine de nouvelles centrales prévues par le Plan énergétique national datant de 1983 pour un total de 12 400 mégawatts. Actuellement, en Italie, le nucléaire ne représente que moins de 4 % de l'électricité produite.

La majorité divisée

Dès le 17 mai prochain, commencera la récolte des cinq cent mille signatures destinées à rendre possibles les trois référendums antinucléaires proposés par les organisations écologistes et le Parti radical. La Fédération des jeunesses communistes a finalement décidé d'apporter aussi son soutien à l'initiative.

La Constitution italienne prévoit que de tels référendums populaires ne peuvent qu'abroger des dispositions législatives existantes et non pas proposer de nouvelles normes. Les promoteurs de ces consultations veulent donc rendre impossible le développement futur du nucléaire dans la péninsule, en proposant aux électeurs la suppression de trois textes législatifs : celui qui prévoit le versement de fonds par l'Etat aux communes qui acceptent l'installation sur leur territoire d'une centrale nucléaire ; celui qui permet au CIPE (Comité interministériel pour la programmation économique) d'imposer la localisation d'une centrale, y compris l'avis de la commune concernée ; enfin la loi grâce à laquelle l'ENEL (l'EDF italienne) peut établir des contrats de collaboration internationaux. Ce dernier référendum vise en pratique à gêner, sinon à bloquer le fonctionnement de Superphénix, où l'ENEL a une participation.

Le débat sur le nucléaire pénètre aussi maintenant les partis politiques. Dans l'opposition, le PCI est sérieusement embarrassé. A son dernier congrès à Florence, il y a un mois, « l'amendement antinucléaire », proposé par certains militants, n'a été battu que de peu et, à la lumière de l'accident de Tchernobyl, une majorité de cadres et de militants – et en premier lieu des Jeunesses communistes – remet en cause les choix du parti qui, ces dernières années, avait quand même accepté, sinon même parfois encouragé, le choix du nucléaire. Ainsi la centrale de Trio-Vercellese, près de Turin, avait-elle été construite avec le soutien des communistes, alors à la direction du gouvernement régional du Piémont.

Les cinq partis de la majorité gouvernementale sont, pour leur part, profondément divisés. Le président du conseil, M. Bettino Craxi, reste prudent, mais son dauphin, Claudio Martelli, vice-secrétaire du PSI, ne cache pas ses réticences quant à l'option nucléaire. Il estime que la question doit être posée à l'échelle européenne. *« Nous ne pouvons pas oublier que si, en Italie, n'existent que trois centrales, dans les pays voisins elles sont au nombre de cent cinquante ; même si nous supprimions nos centrales, notre sécurité ne serait pas garantie pour autant. »*

A l'opposé, le petit parti républicain proclame ouvertement sa volonté de poursuivre le développement des centrales prévues par le Plan énergétique national. Plus discrètement, la puissance démocratie chrétienne campe sur les mêmes positions.

L'épouvantail de Latina

Ces profondes divergences, qui risquent de mettre à rude épreuve la cohésion d'une coalition gouvernementale déjà chancelante, apparaîtront en pleine lumière le 20 mai prochain, à l'occasion du débat à la Chambre sur la sécurité des centrales nucléaires italiennes. D'ici à cette date, les membres de la commission parlementaire de l'industrie devraient effectuer une enquête sur le terrain, en se rendant dans les trois centrales actuellement en service.

Depuis l'affaire de Tchernobyl, les responsables de l'ENEA, l'institut chargé de l'énergie nucléaire, ne se privent pas de souligner, pour rassurer l'opinion, que la technologie des centrales italiennes est beaucoup plus sûre que celle de l'Union soviétique. Les organisations antinucléaires dénoncent cet optimisme de façade des autorités et illustrent leurs dires en citant le cas de la centrale de Latina, à 100 kilomètres au sud de Rome, construite en 1963. Prévue à l'origine pour produire 240 mégawatts, elle fonctionne avec une puissance réduite de 160 mégawatts. C'est donc une toute petite centrale, mais elle fait aujourd'hui figure de symbole en Italie. En effet, elle a un réacteur à graphite, comme celle de Tchernobyl, mais est refroidie avec du gaz liquide et non avec de l'eau, contrairement à la centrale ukrainienne. Risque supplémentaire : elle est située à moins de 500 mètres d'un champ de tir de l'armée...

(Intérim.)

GRANDE-BRETAGNE : record d'incidents

De notre correspondant

Londres. – Etant à présent l'un des pays au monde les plus riches en ressources énergétiques naturelles (*pétrole, gaz et charbon*), la Grande-Bretagne a nettement ralenti le développement de son programme nucléaire civil, surtout depuis que l'on a mesuré au début des années 70 l'importance des gisements pétrolifères de la mer du Nord.

Si, en 1985, la part du nucléaire dans la production d'électricité a atteint 64,8 % en France, elle n'est que de 19,3 % au Royaume-Uni, dans un domaine où, vingt-cinq ans plus tôt, la technologie britannique était au premier rang en Europe. Avant les douze mois de grève dans les houillères en 1984 et 1985, la consommation d'énergie en Grande-Bretagne dépendait à peu près également du charbon et du pétrole (35 et 34 %), le nucléaire représentant moins de 6 %.

Moins dépendante de ce secteur que dans d'autres pays industrialisés, l'opinion publique britannique est depuis longtemps sensible aux dangers que la catastrophe de Tchernobyl vient de mettre en évidence.

Lors des élections locales du 8 mai, le parti « vert », dont l'importance était très réduite auparavant, a soudain quadruplé le nombre de ses suffrages, et, pour la première fois, deux de ses candidats ont été élus dans des conseils de district. Un sondage réalisé la semaine dernière pour British Nuclear Fuels indique que la proportion des personnes favorables à l'industrie nucléaire est soudain tombée de 60 à 40 %.

Le gouvernement de Mme Thatcher, qui vient de subir en quelques mois une série de revers électoraux, et dont la cote de popularité ne cesse de baisser, n'a pas tardé à tenir compte de l'« effet Tchernobyl ». Dès le 2 mai, le cabinet a dû faire marche arrière au sujet d'un projet fort controversé de création d'un nouveau site pour le stockage en sous-sol de certains déchets nucléaires. Le ministre de l'environnement a annoncé que ce projet ne concernerait finalement que des substances *« à bas niveau de radioactivité »* et non plus de catégorie *« moyenne »*, comme cela était initialement prévu.

Cancers et leucémies

D'autre part, le ministère de l'énergie a annoncé le lancement d'une campagne nationale d'information pour tenter de prouver l'efficacité des mesures de sécurité dans le centre de recherche et de retraitement de Sellafield, ainsi que dans les quatorze centrales nucléaires existant actuellement (quatre installations expérimentales sont également rattachées au réseau d'électricité). Sage précaution car le Parlement s'apprête à examiner, d'ici à un ou deux mois, le rapport – déjà très discuté – d'une commission d'enquête sur la construction d'un nouveau type de centrale à Sizewell, sur le littoral de l'East-Anglia.

L'inquiétude du gouvernement est d'autant plus justifiée que, bien avant le drame de Tchernobyl, une grande partie de l'opinion et de l'opposition parlementaire s'est alarmée de la multiplication des incidents ou accidents survenus au centre de Sellafield. Quatre alertes ont encore eu lieu en moins de sept semaines au début de cette année, à cause des fuites de substances radioactives, soit en mer d'Irlande, soit à l'intérieur des bâtiments où plusieurs membres du personnel ont été légèrement contaminés. Pas moins de trois cents incidents de ce genre ont été répertoriés en trente ans à Sellafield – le plus grave ayant été, en octobre 1957, l'incendie et la destruction d'un réacteur destiné à la production de plutonium, accidents que l'on n'a pas manqué de rappeler à propos de Tchernobyl.

Diverses études ont fait état d'au moins une trentaine de cas mortels de cancer dans la région au cours des mois suivants. Plus récemment, un nombre anormal de cas de leucémie a été signalé dans le même secteur, et l'administration, dans le doute quant aux responsabilités, a jugé préférable d'indemniser les familles de plusieurs des enfants affectés. Pour essayer d'atténuer la triste réputation de Sellafield – si terrible qu'il a fallu rebaptiser le centre (dénommé Windscale à l'origine), – le gouvernement a décidé d'organiser des visites publiques des installations.

Les travaillistes embarrassés

L'avenir de l'industrie nucléaire britannique embarrasse et divise l'opposition travailliste. Le dernier congrès du Labour, en 1985, a adopté une résolution prévoyant la fermeture de la plupart des équipements nucléaires du pays. Mais le leader du parti, M. Neil Kinnock, estime que si un réexamen général de la politique gouvernementale est indispensable, l'achèvement des projets en cours d'exécution doit être assuré, notamment l'extension de Sellafield et la création d'un nouveau centre de retraitement au nord de l'Ecosse. Le porte-parole du parti pour l'environnement vient de dire qu'un gouvernement travailliste devra conserver l'option nucléaire, tandis que son collègue chargé de l'énergie se prononçait une nouvelle fois pour un abandon total.

FRANCIS CORNU.

L'APRÈS-TCHERNOBYL

en Europe occidentale

cher, très cher même, en investissements : un réacteur de 1 300 mégawatts revient à environ 10 milliards de francs pièce ! Il reste certes, dans la plupart des cas, plus rentable que le pétrole, mais il ne passe plus toujours la rampe vis-à-vis du charbon.

De plus la croissance de la consommation électrique, qu'on croyait exponentielle, s'est beaucoup ralentie avec la récession économique et la disparition des vieilles industries, grosses consommatrices, comme la sidérurgie. Dans certains pays comme en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas de nouvelles réserves d'hydrocarbures ont été découvertes depuis les années 70, rendant le nucléaire moins vital. Enfin, dans les pays comme l'Italie, où la décentralisation et la « pagaille » sont de règle, les compagnies électriques ne sont pas parvenues à réunir la somme nécessaire pour financer les programmes. La France elle-même n'aurait sans doute pas réussi à devenir le pays le plus « nucléarisé » du monde – avec 65 % de son électricité d'origine nucléaire, – et le second après les Etats-Unis par la puissance installée, si elle n'avait bénéficié d'un système totalement centralisé où un seul organisme, EDF, prévoit, commande, surveille, gère et finance les investissements, au prix d'ailleurs d'un endettement colossal.

L'avenir du nucléaire en Europe était déjà, on le voit, peu encourageant. Tchernobyl risque de le compromettre plus encore en renforçant les préventions et les contrôles, donc en allongeant les délais et en alourdissant les coûts. Cet accident va en tout cas sûrement étouffer dans l'œuf la reprise timide des projets qui se faisait sentir depuis un an, et dont les spécialistes espéraient beaucoup. Les compagnies d'électricité européennes, largement pourvues jusqu'en 1995, devront, en effet, pour faire face à leurs besoins à la fin du siècle, investir. Et le choix n'est pas aisé. Le pétrole a certes actuellement le vent en poupe, mais la baisse des prix a peu de chance de durer jusqu'à l'an 2000. Le charbon est abondant et bon marché, mais il pollue lui aussi, et les équipements de désulfuration imposés pour éviter les pluies acides renchérissent son coût. Restait le nucléaire, désormais de plus en plus suspect.

VÉRONIQUE MAURUS.

SUÈDE : plus aucune centrale en 2010

De notre correspondant

Stockholm. – Il y a dix ans, l'énergie nucléaire suscitait des débats passionnés en Suède et contribuait à la défaite « historique » des sociaux-démocrates aux élections législatives de 1976. Olof Palme était remplacé à la tête du gouvernement par un centriste, M. Thorbjörn Fälldin, ennemi déclaré de l'atome, qui devait démissionner deux ans plus tard, car ses alliés libéraux et conservateurs ne voulaient pas, comme lui, interrompre le programme électronucléaire en cours.

Un référendum, décidé après l'avarie de la centrale de Three Miles Island aux Etats-Unis, allait enfin permettre de sortir de cette paralysie politique. Au printemps 1980, 58 % des Suédois se prononçaient pour la mise en service de douze réacteurs, dont six étaient déjà opérationnels. Mais ce « oui » stipulait aussi que le nucléaire ne devait être qu'une parenthèse dans la politique énergétique suédoise. Toutes les centrales doivent être définitivement fermées en 2010 au plus tard.

En face du Danemark

Le débat extraordinaire sur les problèmes de l'énergie nucléaire et l'accident de Tchernobyl, qui s'est déroulé lundi 12 mai au Parlement de Stockholm, a montré qu'aucun parti politique ne souhaitait rouvrir les vieilles querelles. Les opinions n'ont pas changé, mais elles sont exprimées avec beaucoup plus de calme que par le passé. Le nucléaire ne déchaîne plus les passions. Curieusement, les écologistes n'ont par réagi immédiatement et, lundi, les trois quarts des sièges de l'Assemblée étaient vides...

L'accident de Tchernobyl ne modifie pas en tout cas les grandes lignes de la politique suédoise. Officiellement, « l'alternative » au nucléaire, qui couvre actuellement plus de 42 % des besoins en électricité du pays, doit être présentée en 1990, et cinq ans plus tard le Parlement fixera le calendrier de déclassement des douze réacteurs. Sur ce point, il existe une solide majorité parlementaire comprenant les sociaux-démocrates, les libéraux et les conservateurs. Toutefois ces derniers n'écartent pas un nouveau référendum et une extension du programme électronucléaire.

Les deux formations politiques hostiles à l'atome demeurent les communistes, qui affirment que le nucléaire « *conforte le système capitaliste* », et les centristes, pour qui l'avarie de la centrale soviétique est à la fois la confirmation des dangers de l'atome et l'occasion peut-être de remonter une mauvaise pente électorale. Ce parti qui, il y a dix ans, regroupait plus de 20 % de l'électorat, ne bénéficie plus en effet aujourd'hui que de 8 % à 9 % des intentions de vote. Dans une motion déposée au Parlement, il réclame l'annulation de la décision récente de réparer les trois générateurs de vapeur de la centrale « Ringhals II » pour 1,2 milliard de couronnes (autant de francs français) – décision qui va prolonger la durée de vie du réacteur – et la fermeture rapide de « Barsebäck I et II », qui se trouvent juste en face de Copenhague. Plus de deux millions et demi d'habitants, en Suède et au Danemark, vivent dans un rayon de 40 kilomètres autour de cette centrale particulièrement mal placée. Les Suédois l'admettent aujourd'hui mais assurent que ce site nucléaire est « *le plus sûr du monde* », et que les Danois sont continuellement informés de son fonctionnement. Les deux réacteurs sont munis d'un filtre spécial qui permettrait, en cas d'accident, de retenir « *99,9 % des émissions de radioactivité* ». Mais les écologistes font remarquer que ces équipements sont totalement inefficaces si une explosion se produit à l'intérieur de l'usine.

Les problèmes posés par la proximité de Barsebäck sont discutés à intervalles réguliers au Danemark, pays où il n'y a pas de centrale. La semaine dernière, au Parlement de Copenhague, les députés ont voté un texte réclamant la fermeture « *immédiate* » des deux réacteurs suédois. A Stockholm, le premier ministre, M. Ingvar Carlsson, indique que « *le déclassement de Barsebäck est envisageable, mais pas uniquement en raison de l'opposition des Danois* ». Lorsque le moment viendra – vers 1995 – de fixer le calendrier du démantèlement des centrales, le cas particulier de Barsebäck sera, semble-t-il, pris en considération. Des deux côtés du détroit de l'Oeresund, c'est en tout cas la question qui mobilise les écologistes scandinaves, lesquels préparent une nouvelle campagne antinucléaire.

Réacteurs soviétiques en Finlande

En Finlande, le gouvernement de coalition devait prendre une décision de principe, avant l'été, concernant la construction d'un cinquième réacteur, mais l'avarie de la centrale soviétique bouleverse tous les plans. D'une part, parce que les partis sont divisés sur la question et que les Verts progressent fortement dans ce pays à un peu plus d'un an des législatives. D'autre part, les sondages montrent que deux tiers des Finlandais environ sont hostiles à ce nouveau réacteur de 1000 mégawatts.

Les quatre tranches en service sont de fabrication suédoise et soviétique. Les Finlandais assurent ne pas avoir le moindre problème avec les deux réacteurs de Lovisa, d'une puissance de 440 mégawatts chacun. Ceux-ci, dont le rendement est « *exceptionnellement élevé* », ont été construits par l'URSS mais suivant un cahier de spécifications, relatives entre autres à la sécurité, entièrement finlandais.

C'est en Norvège finalement que l'accident de Tchernobyl a provoqué le moins de « retombées ». Les centrales suédoises sont éloignées. En revanche, l'opinion s'inquiète davantage des conséquences éventuelles de l'avarie d'un réacteur dans la presqu'île de Kola (URSS) et de risques présentés par l'usine de retraitement, en construction, en Ecosse. La fédération des industries avait tenté ces derniers mois d'ouvrir un débat sur la nécessité, pour la Norvège, de se doter de centrales à la fin du siècle. Après Tchernobyl, il y a fort à parier que cette discussion va être enterrée.

ALAIN DEBOVE.

ESPAGNE : une contestation régionale

De notre correspondant

Madrid. – L'opposition au nucléaire n'a jamais constitué en Espagne un des chevaux de bataille de la gauche et de l'extrême gauche, davantage orientées vers le pacifisme (démantèlement des bases militaires américaines) que vers l'écologie (démantèlement des centrales nucléaires). La seule opposition active (et violente !) à une centrale nucléaire a été celle de l'ETA militaire, dont la campagne contre la centrale de Lemoniz a notamment été marquée, en 1981, par l'assassinat de l'un de ses ingénieurs, M. Ryan, et par de multiples attentats contre les installations de la compagnie Iberduero, qui la construisait.

Aucun mouvement écologiste important n'a donc empêché l'Espagne de devenir l'un des pays les plus nucléaires d'Europe occidentale. Le nucléaire représentait en 1985 un peu plus de 20 % de la production brute d'énergie dans ce pays.

Les socialistes avaient promis, dans leur programme électoral, de réduire le rythme de croissance du secteur nucléaire. En octobre 1983, ils ont effectivement décrété un moratoire de la construction de nouvelles centrales. La puissance de l'énergie d'origine nucléaire était désormais limitée à 7 500 mégawatts (face aux 12 500 initialement prévus). La construction de cinq nouvelles centrales a été paralysée : deux à Lemoniz (Pays basque), deux à Valdecaballeros (Estrémadure) et une à Trillo (Guadalajara).

Une disposition postérieure adoptée en juin 1984 prévoit toutefois que les centrales paralysées pourraient être réactivées si la consommation d'énergie augmentait à un rythme supérieur à celui prévu par le gouvernement.

Les réactions à l'accident de Tchernobyl se sont concentrées essentiellement sur le problème de l'Estrémadure. Les antinucléaires soulignent en effet que la centrale d'Almaras située dans cette région a connu huit incidents au cours des douze derniers mois, chacun ayant justifié un arrêt d'activité temporaire de la centrale. Ils estiment que l'information à propos de ces incidents a été tardive et incomplète. Ils redoutent d'autre part que, contrairement aux affirmations des autorités, on n'ait pas renoncé au projet d'une nouvelle centrale à Valdecaballeros. Pour avoir publiquement exprimé des inquiétudes semblables, M. Juan Carlos Rodriguez, ministre (socialiste) des travaux publics et de l'environnement dans le gouvernement régional d'Estrémadure, a été prié de démissionner le 5 mai.

La contestation antinucléaire reste cependant focalisée sur cette région et ne semble pas, pour l'instant, devoir devenir un thème majeur de la campagne pour les élections législatives du mois de juin.

Th. M.

BELGIQUE : sus aux surgelés !

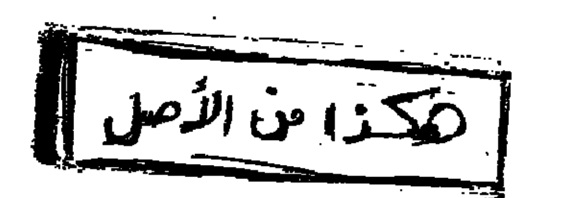
De notre correspondant

Bruxelles. – Après une période de confusion, le gouvernement belge semble s'être ressaisi pour tirer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Vendredi, le premier ministre M. Wilfried Martens, dans une déclaration au Sénat, a annoncé une série de décisions. Il semble ainsi acquis que le gouvernement n'accordera pas le feu vert à la construction prévue d'une nouvelle centrale nucléaire – la huitième – à Doel, près d'Anvers, tant que toutes les conséquences de l'accident de Tchernobyl n'auront pas été évaluées. Wilfried Martens a aussi annoncé qu'un centre de coordination permanent sera bientôt mis à la disposition du gouvernement pour permettre l'organisation immédiate des différents secours.

Ces déclarations du premier ministre seront-elles suffisantes pour rassurer une population qui a été frappée par l'incohérence des propos tenus jusqu'ici ? Les Belges auront ainsi entendu un secrétaire d'Etat à l'environnement demander aux éleveurs de laisser leurs vaches à l'étable, alors qu'un ministre de l'agriculture leur conseillait le contraire... Même incohérence dans les chiffres avancés par différentes sources quant au degré de radioactivité enregistré en Belgique. Conséquence : une sérieuse inquiétude – ne parlons pas de panique – s'est emparée de la population, qui s'est notamment précipitée vers les rayons de surgelés et de conserves des supermarchés. A quelque chose, malheur est bon : un fabricant de légumes surgelés a même profité de l'occasion pour considérablement augmenter ses exportations vers l'Allemagne fédérale.

Si les écologistes, qui comptent déjà quelques députés au Parlement, ont été bien évidemment parmi les premiers à insister sur la gravité de la catastrophe de Tchernobyl, ils n'ont pas pour le moment organisé, comme dans d'autres pays, des manifestations de rue. Un rassemblement important est toutefois prévu pour la fin mai à Anvers. Profondément divisé, le mouvement écologiste belge cherche en effet son deuxième souffle depuis plusieurs mois. En fait, le problème le plus épineux pour la Belgique, un des pays les plus nucléarisés d'Europe, a trait à l'exiguïté de son territoire et à sa très forte densité de population. Un exemple : si, comme le proposent certains hommes politiques, le rayon des zones déclarées sinistrées en cas d'accident était allongé, des agglomérations entières comme Liège ou Anvers devraient être évacuées.

JOSÉ-ALAIN FRALON.



EUROPE

LES SUITES DE L'ACCIDENT DE TCHERNOBYL

Le réacteur emmuré pour des siècles

Dix-neuf jours après l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, Moscou annonce une *« nouvelle étape »* dans la décontamination et l'isolement des matières radioactives. *Les fuites ayant « cessé mardi matin »* (13 mai), comme l'ont indiqué des responsables soviétiques devant des diplomates occidentaux, on songe maintenant à bétonner le réacteur accidenté qui devrait ainsi rester protégé *« pendant des centaines d'années »*.

***« Les causes de l'accident seront communiquées, dès qu'elles seront connues, à l'Agence internationale de l'énergie atomique »*, ont d'autre part déclaré les autorités soviétiques. *Mais dès à présent, certains* proposent un scénario possible de la catastrophe. *Ainsi, M. Boris Chtcherbina, vice-président* du conseil, a indiqué qu'une interaction entre la *vapeur* et le graphite du cœur était peut-être à l'origine de l'explosion.**

Après un *premier* passage sur l'Europe, le nuage radioactif revient sur le Vieux Continent, et notamment sur la France, signale le Service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI). Sa radioactivité est *fortement atténuée et* le nuage se dilue de plus en plus dans les couches atmosphériques de l'hémisphère Nord, mais sa trace sera sans doute encore détectable pendant quelques semaines. En France, la consommation des épinards d'Alsace a été interdite et 600 tonnes de choux-fleurs (représentant une valeur de 120 000 F) ont été détruites à Sainte-Geneviève (Manche), après l'interdiction par *les Allemands de l'Ouest*, principaux *destinataires* des produits frais français. En Allemagne de l'Ouest, *les légumes* à *feuilles* présentent toujours une concentration *relativement forte* d'iode 131, alors qu'en Italie la vente des légumes verts, un moment interdite, a repris mardi.

Quelque vingt mille personnes ont d'autre part manifesté mardi à Hambourg (RFA) contre la politique d'énergie nucléaire allemande, et plusieurs dizaines de personnes ont défilé à Athènes (Grèce). Un avocat ouest-allemand a intenté un procès à l'URSS : il lui demande 160 000 F de dommages et intérêts. Enfin, le gouvernement autrichien a décidé, mardi, de demander à l'Allemagne de l'Ouest de ne pas construire une usine de retraitement des combustibles irradiés à la frontière entre les deux pays.

Le groupe démocrate-chrétien, deuxième en importance au Parlement européen, a réclamé, mardi à Strasbourg, que l'URSS rembourse les dommages causés par l'accident aux ressortissants de la CEE, et en particulier aux agriculteurs. Réunie en Grèce, la commission des affaires sociales et de la santé de *l'Assemblée du Conseil* de l'Europe a demandé de fermer les centrales nucléaires qui ne sont pas conformes à des normes de sécurité internationales. De son côté, le directeur général de l'AIEA, M. Hans Blix, de retour de Moscou, a estimé que l'accident de Tchernobyl *« pourrait réduire l'essor de l'énergie nucléaire »*, mais n'arrêtera pas son utilisation. Le conseil des gouverneurs de l'agence se réunira à Vienne, le 21 mai, à la demande de la RFA.

Toujours les mêmes lacunes...

Il y a au moins un précédent, assez remarquable, au silence observé pendant près de trois semaines par M. Gorbatchev sur *l'accident de Tchernobyl et qu'il* s'apprêtait enfin à rompre mercredi soir 14 mai. *En septembre* 1983, Iouri Andropov avait attendu près d'un mois pour s'exprimer au sujet de la destruction par la chasse soviétique du Boeing des Korean Airlines.

Ce dramatique épisode, qui n'est pas encore entièrement élucidé, a mis en lumière de graves lacunes du côté soviétique.

Lacunes militaires, d'abord, puisque, d'une part, l'avion de la KAL a pu survoler pendant plus de deux heures une zone stratégique avant d'être effectivement repéré par les défenses soviétiques ; que, d'autre part, ordre a été donné de l'abattre sans que l'appareil ait pu être identifié.

Lacunes d'ordre politique également et qui justifient le rapprochement avec Tchernobyl : il a fallu des jours pour que Moscou soit réellement informé de ce qui s'était passé et soit en mesure de choisir une thèse — vraie ou fausse — *à laquelle le pouvoir* puisse adhérer. Le 4 septembre, *le général Romanov, alors chef* d'état-major de la défense antiaérienne, donnait dans la *Pravda* une version des faits qui devait être corrigée peu après. Le 9 septembre, c'est le maréchal Ogarkov lui-même, chef d'état-major général des forces armées de l'URSS, qui était prié d'aller s'expliquer en personne — fait sans précédent — devant la presse internationale. Le 20 septembre enfin, il revenait au maréchal d'aviation Kirsanov de préciser (dans la *Pravda*) les accusations d'« espionnage » qui pouvaient avoir justifié — mais *a posteriori* — l'intervention de la chasse soviétique.

Lenteurs

Des sources soviétiques affirment aujourd'hui que les Etats-Unis — sinon les voisins les plus proches de l'URSS — *ont été* avertis dans un délai de *« quelques heures » qu'un accident* s'était produit à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Tout indique cependant que Moscou ne disposait alors que de données très fragmentaires. L'aveu le plus clair, à cet égard, est celui de Valentin Faline, directeur de l'agence Novosti : *« Nous n'étions pas préparés intérieurement à un tel événement (...). Beaucoup de choses ont été improvisées, y compris dans le domaine de l'information. »*

Les mêmes lacunes qu'en *septembre 1983 apparaissent : une* incapacité des autorités locales *— civiles cette fois —* à apprécier correctement la situation et à y faire face ; d'incroyables lenteurs, d'autre part, dans la transmission de la « province » vers le centre d'informations complètes et fiables.

« Fiables »... Voilà bien sans doute le mot-clé et celui qui doit être le plus présent à l'esprit de M. Gorbatchev. Car il ne s'agit pas seulement de la fiabilité d'une technologie inévitablement porteuse, en URSS comme ailleurs, de graves dangers, mais surtout de tout un système social et politique au sein duquel information et communication fonctionnent mal — pour dire le moins — et se révèlent comme d'inquiétantes failles en cas d'imprévu, que l'incident soit d'ordre militaire comme en 1983, ou civil comme à Tchernobyl.

ALAIN JACOB.

M. Madelin installe une cellule d'information

Rien ne sera plus comme avant. Désormais, l'information sur l'énergie nucléaire sera *« transparente »*. *« Tout doit être dit. »* M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, l'affirme. Dès le 14 mai, fonctionnera, de 9 h à 19 h, au ministère de l'industrie une structure interministérielle d'information sur l'énergie nucléaire (1). Mais à l'usage des seuls médias. A charge pour eux de traduire ce qu'ils auront recueilli en direction du public *« sans trop jouer sur son émotivité »* et en faisant en sorte de ne pas favoriser *« la démarche des marchands de panique »*.

Il faut saluer cette décision louable mais tardive de M. Madelin, qui, mardi 13 *mai*, a, *au nom de* la plupart de ses collègues, fait son *mea culpa, reconnu* que tout n'avait sans doute pas été fait en matière d'information et finalement laissé entendre que faute avouée devait être à moitié pardonnée. N'avons-nous pas, a-t-il dit, *« voulu aller vite pour donner au plus tôt l'ensemble des informations dont nous disposions »* ? Le Service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI) n'a-t-il pas *« fourni vingt et un communiqués de synthèse »* sur le niveau de la radioactivité enregistrée en France ?

Reste que la nouvelle cellule mise en place par le ministre de l'industrie ne répond que partiellement aux besoins dans la mesure où le public ne dispose d'aucune structure pour s'informer directement. Reste aussi qu'elle commence sous de bien curieux auspices. Longtemps, il fut affirmé que le taux de radioactivité de l'iode 131 dans le lait n'avait pas dépassé en France les 200 becquerels pour finalement reconnaître qu'il avait atteint dans la Meuse 360 becquerels. Valeur aujourd'hui dépassée puisqu'on apprenait, hier, qu'une mesure à 444 becquerels *avait été enregistrée et que, en* Alsace, *des prélèvements avaient en évidence dans des épinards — aujourd'hui interdits à la vente — une activité de 2 600 becquerels par kilogramme.* Mais, selon M. Madelin, il faudrait *« consommer 2 tonnes sur une période de quelques semaines pour atteindre le seuil au-delà duquel une surveillance médicale pourrait être envisagée.*

J.-F. A.

(1) Cette cellule regroupe des représentants des ministères de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, des finances (direction de la concurrence et de la répression des fraudes), de la direction de la *sécurité civile*, du Commissariat à l'énergie atomique, d'Electricité de France, du service central de protection contre les rayonnements ionisants et du service central de sûreté des installations nucléaires (66, rue de Bellechasse, 75007 Paris).

Seuls les épinards alsaciens...

Il y a quelques jours encore, le *ministère de l'agriculture* assurait qu'il n'y avait aucun danger de contamination radioactive des produits agricoles en France. Mardi 13 mai, le ministre de l'industrie interdit la consommation des épinards d'Alsace.

Dix jours après le passage du nuage radioactif, la réaction paraît tardive et pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Pourquoi les épinards ? Pourquoi l'Alsace ? Pourquoi M. Madelin ?

Les épinards : de par la forme de ses feuilles, cette *plante absorberait plus aisément* que d'autres la radioactivité *des eaux de pluie. Il y a* dix jours déjà, les écologistes *de cette région avaient lancé* un avertissement à ce sujet, *indique notre correspondant* à Strasbourg.

L'Alsace : les retombées radioactives, qui, pendant des jours, n'avaient pas franchi le Rhin, se sont cette fois arrêtées aux frontières administratives de l'Alsace. En 1985, la France a produit 89 700 tonnes d'épinards, culture que l'on rencontre dans chacun des quatre-vingt-quinze départements français. La production alsacienne ne compte que pour 0,8 % (contre 34 % en Bretagne, 22 % en Picardie, et 15 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur).

M. Madelin : le ministre de l'industrie contredit le ministre de l'agriculture et intervient dans un domaine qui n'est pas le sien. Il y a, et l'affaire des épinards le montre, un problème de coordination ministérielle.

J. G.

Allo ? La structure ?

M. Madelin a donc dessaisi le professeur Pellerin de son monopole de l'information sur la radioprotection, en confiant à la presse un numéro d'appel de la structure interministérielle d'information. Ce numéro de téléphone, réservé aux journalistes, peut-il être interdit au public qui se pose quotidiennement des questions *sur le nuage, ses retombées, les* précautions à prendre ou à ne pas prendre ? En fait, les interlocuteurs que l'on obtient au bout du fil se préoccupent davantage de rassurer et d'apaiser que d'informer.

Question : *« Le nuage revient-il ? »* Réponse : *« Il s'agit d'une phrase malheureuse lancée hier par le professeur Pellerin. On observe simplement les effets de la dilution dans l'hémisphère nord du fameux nuage. »* Autre question : *« Y a-t-il d'autres contre-indications que les épinards en Alsace ? »* Réponse : *« Les épinards, vous pouvez les manger sans crainte. M. Madelin a annoncé des mesures qui sont d'ordre psychologique. Ce n'est pas rationnel. Tout le monde sait que les Vosges forment la première barrière aux vents d'ouest venus de Bretagne, et que c'est donc en Lorraine et en Alsace que l'on enregistre depuis toujours un maximum de retombées. C'est devenu un fait aussi scientifique que folklorique... »*

Soldats du feu nucléaire

De notre envoyée spéciale

Lyon. — Imaginons qu'un accident grave — ou un incident risquant de mettre en danger les populations avoisinantes — survienne dans une centrale nucléaire comme, par exemple, celle de Bugey (Ain).

Le temps de franchir les quelque 30 *kilomètres* qui séparent Lyon de Bugey et les sapeurs-*pompiers des CMIR (Cellules* mobiles d'interventions radiologiques) *équipés* de combinaisons souples faites à base de polychlorure de vinyle, totalement étanches à l'air — donc aux particules et gaz radioactifs, — munis d'appareils respiratoires et de bouteilles d'air, seront prêts à intervenir. C'est à eux — qui auront auparavant délimité les zones dangereuses — *qu'il reviendra* de secourir les personnes en *danger. A eux aussi d'éteindre les* incendies secondaires qui se *seraient déclarés dans les bâtiments* voisins du réacteur endommagé. *Mais la maîtrise des* flammes s'échappant du cœur du *réacteur n'est pas de leur ressort, « ce serait à l'Etat de s'en charger »,* précise le colonel Mosca, directeur du service incendie et secours pour le département du Rhône et responsable des CMIR régionales. Les pompiers mobiles devraient en revanche aider à l'évacuation des populations et, s'il y avait des blessés à l'intérieur, dans la centrale, *« ils viendraient les chercher »*.

Il existe en France vingt et une CMIR, dont huit dans le seul *département* du Rhône. Ces dernières, il est vrai, doivent pouvoir intervenir sur les centrales du Bugey, de Saint-Alban-Saint-Maurice, de Creys-Malville (Isère), ainsi qu'au CERN de Genève et au Centre d'études nucléaires de Grenoble. Mais elles peuvent aussi être appelées à prêter main-forte en cas de pépin sur les sites de Marcoule (Gard), Tricastin (Drôme), *Cruas-Meysse* (Ardèche), ainsi qu'au centre de *recherche du CEA de Cadarache* (Bouches-du-Rhône). Pour être prêts en cas de besoin, les quatre-vingt-un sapeurs-pompiers, tous professionnels, qui composent les huit cellules du Rhône ont reçu une formation spécialisée, qui leur a permis de se familiariser avec la science nucléaire, de savoir comment détecter la radioactivité et s'en protéger. Ils s'entraînent aussi chaque semaine à repérer des produits radioactifs, et leurs officiers sont régulièrement « recyclés ».

Aucun accident n'a — fort heureusement — encore permis de vérifier l'efficacité des CMIR. Lorsqu'elles ont eu à intervenir, ce qui leur arrive deux à trois fois l'an, elles l'ont fait essentiellement en milieu hospitalier ou industriel. Par exemple, pour *récupérer des sources* radioactives jetées par erreur dans une poubelle. Elles ont *aussi été* appelées lorsque, au cours de la dernière campagne électorale, des « verts » ont placé, en plein cœur de Lyon, un fût contenant une faible source radioactive, pour manifester leur désaccord avec la politique d'EDF. Mais cela, *« c'était une plaisanterie »*, note le responsable des CMIR. En revanche, lors du passage dans la région du *nuage venant de Tchernobyl*, on n'a pas fait appel à leurs appareils *de détection en raison « des très faibles seuils de radioactivité observés »*, explique Mme Annie Crifo, qui, à la préfecture du Rhône, dirige le service de protection et défense civile de la région Rhône-Alpes, région qui pose beaucoup de problèmes autres que nucléaires.

Les pompiers de la CMIR appartiennent d'ailleurs pour la plupart, aux cellules mobiles d'intervention chimique (CMIC), car, beaucoup plus que le nucléaire, ce sont surtout les risques inhérents aux entreprises du *« couloir de la chimie »* qu'est la vallée du Rhône *qui* inquiètent le colonel Mosca. L'important, selon lui, est de pouvoir faire face aux *« risques technologiques »*, quelle que soit leur origine. Car, dit-il, *« nous sommes en fait des généralistes du secours »*.

ELISABETH GORDON.

Norvège

Le camouflet du diplomate-espion à la justice d'Oslo

De notre correspondant

Stockholm. — Coup de théâtre, mardi 13 mai, dans l'affaire Arne Treholt à Oslo. L'ancien diplomate norvégien, condamné en juin 1985 à vingt ans de prison pour espionnage au profit de l'Union soviétique et de l'Irak, a *subitement renoncé* au pourvoi en appel qu'il avait engagé devant la Cour *suprême*. Celle-ci était réunie depuis le 29 avril pour examiner son cas. Elle n'était pas habilitée à se prononcer sur la question de la culpabilité de l'ex-chef du service de presse et d'information du ministère norvégien des affaires étrangères, mais elle pouvait éventuellement trouver des circonstances atténuantes et réduire la peine d'emprisonnement.

Arne Treholt a fait part de sa décision surprenante dans une lettre lue devant la Cour, qui constitue un camouflet pour la justice norvégienne. Il estime, *en effet*, que les magistrats ne sont ni objectifs ni intègres. Ils ont pris délibérément parti contre lui pour sauver la face des tribunaux qui, à son avis, ne reconnaîtront jamais les erreurs commises, de peur de se déconsidérer aux yeux des Norvégiens. *« Aucune instance juridique norvégienne,* dit-il, *n'est en fait capable d'examiner cette affaire de façon impartiale et neutre. »*

Arrêté en janvier 1984 à l'aéroport d'Oslo-Fornebu, Arne Treholt, âgé de quarante-trois ans et fils d'un ancien ministre travailliste, avait dans un premier temps fait des aveux *complets* et reconnu ses contacts réguliers avec des agents du KGB. *Quelques mois avant* l'ouverture de son procès, il était revenu sur ses déclarations initiales et se présentait tout à coup comme un diplomate « hors du commun », travaillant d'une façon peu conventionnelle avec le souci de rapprocher l'Est et l'Ouest et de favoriser la compréhension entre les nations. Les documents qu'il avait effectivement transmis au KGB, services pour lesquels il avait été payé, ne revêtaient à ses yeux aucun caractère *« confidentiel »* et n'affectaient pas les *« intérêts vitaux de la défense norvégienne »*.

Bien que de lourdes preuves de sa culpabilité aient été produites et que sa trahison ait causé, selon les militaires de haut rang, certains dégâts *« irréparables »*, il prétend toujours avoir été victime d'un complot ourdi par le FBI américain et les milieux de droite. Il accuse la police et le contre-espionnage d'avoir *« fabriqué »* certaines preuves. C'est justement un des points controversés que la *plus haute juridiction norvégienne* devait examiner ces jours-ci.

Arne Treholt et ses avocats avaient demandé que la Cour suprême remplace *deux des experts* — un ancien ambassadeur et un général de brigade — *chargés d'apprécier* la valeur des documents communiqués aux Soviétiques. *« La Cour a refusé,* explique-t-il dans sa lettre. *Je constate qu'elle a choisi pour conseillers prétendument objectifs et impartiaux deux personnes qui ont exprimé dans le débat public le pire mépris pour les idéaux que je représente et ont combattu avec vigueur les thèses que je défends. (...) Vingt ans de prison est une peine absurde, mais je préfère la purger plutôt que de contribuer à la confirmation et à la légitimation, par la Cour suprême, du jugement rendu l'année dernière par la cour d'assises. Ce ne serait dans l'intérêt ni de la société ni de l'état de droit. »*

« Seul »

En se présentant comme la victime d'une justice corrompue, Arne Treholt peut espérer continuer à entretenir le doute dans une partie de l'opinion norvégienne. Sans doute aussi sentait-il qu'il n'allait pas sortir gagnant de ce recours en appel. Si la Cour suprême avait confirmé purement la condamnation, il est clair que ses chances d'obtenir la révision de son procès — qui demeure son objectif principal — auraient sensiblement diminué. Il n'est donc pas impossible que cette décision ait été prise pour des raisons tactiques. L'avocat *général, M. Lasse Qvigstad*, a le sentiment qu' *« Arne Treholt tente de bâtir un mythe autour de sa personne et du procès, et de jouer les martyrs »*.

L'homme est manifestement habile. Depuis un an, il a donné de nombreuses interviews à la presse et aux télévisions scandinaves, dans lesquelles il admet *« certaines imprudences »*. Il a également écrit un livre intitulé *Seul*, qui a obtenu un prix *littéraire* récompensant le meilleur document de l'année ! Au total, les droits d'*auteur* lui ont déjà rapporté quelque 950 000 couronnes (*autant de francs français*) et les interviews 70 000.

ALAIN DEBOVE.

Yougoslavie

A Zagreb

LE CRIMINEL DE GUERRE ARTUKOVIC A ÉTÉ CONDAMNÉ A MORT

Zagreb (AFP). — Le criminel de guerre croate Andrija Artukovic, *quatre-vingt-six ans*, a *été* condamné à la peine de mort ce mercredi matin 14 mai par le tribunal départemental de Zagreb, à l'issue d'un procès d'un mois.

C'est sans aucune réaction que l'accusé a accueilli ce verdict.

Selon la législation yougoslave, la Cour *suprême* de Croatie, puis la Cour suprême fédérale seront automatiquement saisies pour *réexaminer* le cas de celui qu'on a surnommé le « boucher des Balkans » avant que cette sentence ne devienne définitive. Jusqu'à présent, aucun condamné à mort de plus de soixante-dix ans n'a été exécuté en Yougoslavie.

politique

LE PROJET DE LOI D'HABILITATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DEVANT LE PARLEMENT

Le dilemme de M. Jacques Chirac

Dès le *premier projet de loi déposé* par le gouvernement et moins de deux mois *après* l'élection de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chirac a dû se résoudre à recourir à la procédure contraignante de l'engagement de responsabilité pour faire adopter ce projet. Le premier ministre a longuement hésité puisque par deux fois, il y a quinze jours et la *semaine dernière*, il avait refusé d'utiliser l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, malgré la demande de certains de ses amis au RPR.

Le prétexte de la décision prise mardi est le dépôt par les socialistes, alors que la discussion du projet de loi d'habilitation économique et sociale tendait à sa fin, de vingt-sept nouveaux sous-amendements. Si, effectivement, le PS a ralenti les débats mardi *après-midi, sa* tactique de retardement n'en était pas moins très éloignée d'atteindre le niveau de celle qu'avait appliquée la droite *sous la législature précédente*, notamment lors du débat, symétrique, sur les nationalisations. En outre, le temps ne pressait pas du point de vue du calendrier des travaux de l'Assemblée nationale, puisque aucun autre projet n'est inscrit pour cette semaine.

Le premier ministre n'en a pas moins estimé que l'on passait d'une discussion normale d'un projet de loi important à une démarche d'obstruction, face à laquelle le gouvernement devait se montrer déterminé. Il le devait d'autant plus que cette détermination commençait à être mise en doute de divers côté, au sein même de la *majorité, tandis que* M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, *s'était offert* le luxe de reprocher à M. Chirac, le 11 mai, de ne pas « gouverner ».

Les critiques de M. Valéry Giscard d'Estaing sur la lenteur de l'action gouvernementale *ne sont pas nouvelles*, mais elles commençaient à trouver de *plus en plus d'écho. Le 12 mai*, dans *le Figaro*, M. Alain Peyrefitte, député RPR, signant l'éditorial du quotidien de M. Robert Hersant, avait reproché au gouvernement de donner l'impression de *« piétiner »*. Certes, M. Chirac peut estimer que l'intervention de l'ancien ministre, le jour même de l'examen du projet de loi sur l'audiovisuel à l'hôtel Matignon, avait davantage à voir avec les ambitions du groupe Hersant qu'avec les états d'âme de la majorité, mais M. Pierre Messmer, président du groupe RPR de l'Assemblée, déclarait, lui, *mardi*, que M. Peyrefitte avait exprimé *« l'opinion qui est celle d'un certain nombre de nos amis »*.

« Recadrer » l'action

Plus d'un député de base, de retour d'un long week-end dans sa circonscription, rapportait l'opinion de ses électeurs, qui ne comprendraient pas la lenteur des changements annoncés avant le 16 mars. M. Chirac avait prévu de *répondre à ces critiques*, particulièrement répandues parmi les chefs d'entreprise, lors de sa rencontre avec ceux-ci, mardi, au Forum de *l'Expansion*. Le premier ministre s'était présenté, le 23 mars à « L'heure de vérité » sur Antenne 2, comme un homme qui va vite. C'était sa crédibilité qui était mise en cause par ces critiques. M. Jean-Marie Le Pen ne manquait pas, naturellement, de tenter d'en tirer profit en se posant en refuge possible des « déçus du changement ».

La nécessité de « recadrer » l'action gouvernementale était ressentie à l'hôtel Matignon. Le débat de censure va donner l'occasion au premier ministre de s'adresser à l'ensemble de sa majorité et de faire quelques mises au point, après s'être expliqué, mardi, devant les chefs d'entreprise. Au PS, la confrontation parlementaire avec M. Chirac va permettre de tenter de relancer un débat sur la politique économique et sociale du gouvernement, au moment où l'un des aspects sociaux de cette politique jugés dangereux par M. François Mitterrand – la suppression de l'autorisation administrative de licenciement – est mise en forme dans un projet de loi.

Comme il l'a expliqué mardi au Forum de *l'Expansion*, M. Chirac entend respecter les procédures parlementaires au moment où la cohabitation élargit les pouvoirs du gouvernement au détriment du président de la République ; il lui semble dangereux de les étendre aussi au détriment du Parlement. Certes, le choix de la procédure des ordonnances est lui-même contradictoire avec ce souci, mais il n'en oblige que davantage le premier ministre à accorder au Parlement la possibilité d'examiner en détail les projets de loi d'habilitation. Une procédure destinée à aller vite devient dès lors, au contraire, un facteur de ralentissement.

Ce dilemme n'est pas seulement institutionnel, il est politique. Ou bien le premier ministre respecte scrupuleusement les longues procédures parlementaires, et son électorat l'accuse de traîner dans la mise en œuvre du programme approuvé le 16 mars, et certains suggèrent que le « compromis » avec M. Mitterrand n'est pas étranger à cette lenteur. Ou bien il bouscule, grâce aux armes que lui donne la Constitution, la marche du Parlement – soit pour contrer l'opposition, ce qui est le cas cette semaine, soit pour verrouiller sa majorité, ce qui devrait l'être la semaine prochaine pour la réforme du mode de scrutin, – et il risque de voir réapparaître l'image de « sabreur » et d'« agité » dont il s'est efforcé de se défaire.

THIERRY BRÉHIER
et PATRICK JARREAU.

Le gouvernement engage sa responsabilité, les socialistes déposent une motion de censure

Après avoir longtemps reculé devant l'obstacle, M. Jacques Chirac *s'est décidé, le mardi 13 mai en début de soirée, à engager la responsabilité* de son gouvernement, sur le vote du projet de loi d'habilitation économique et sociale. *Conformément à la Constitution, le débat a été immédiatement* suspendu en attendant la discussion de la motion de censure *que doivent déposer les socialistes* mercredi. *Toujours en vertu de la* Constitution, le vote de celle-ci ne pourra pas avoir lieu avant le vendredi 16 mai. *Le gouvernement ne court guère de risques, d'autant que le Front* national ne devrait pas mêler ses voix à celles de la gauche.

M. Chirac a justifié sa décision par le dépôt de nouveaux amendements socialistes, tandis qu'au nom du PS M. Joxe dénonçait l'influence de M. Hersant *sur* le gouvernement.

La séance de mardi après-midi avait commencé comme si de rien n'était. L'Assemblée débattait de l'article 5 du projet, celui qui autorise *le gouvernement* à prendre par ordonnance les mesures fixant les conditions du *passage au secteur* privé des entreprises appartenant à l'Etat. C'était pour les socialistes un débat important, car ils ne voulaient pas donner *« un chèque en blanc »* aux ministres. Lors de la séance précédente, le mercredi 30 avril, M. Camille Cabana, ministre délégué à la privatisation, avait certes apporté des précisions, mais les orateurs du PS se sont étonnés qu'il en fournisse d'autres dans des entretiens avec la presse au cours du week-end, notamment sur la possibilité de confier à un groupe privé *« un bloc de contrôle »*. Pour M. Jean Le Garrec (PS, Nord), c'était là quelque chose *« de tout à fait nouveau »*, la preuve que le gouvernement abandonnait *« le libéralisme vertueux »* de la campagne électorale pour en venir à *« un étatisme technocratique et financier »* en donnant le pouvoir, dans les entreprises privatisées, *« à une minorité de représentants de l'Etat, en complicité avec les maîtres de quelques groupes financiers »*.

Pour tenter d'échapper au *« flou juridique »*, les socialistes défendaient donc quelques amendements nouveaux qui visaient à faire préciser *dans la loi les conditions d'évaluation* des biens de l'Etat, à confier le soin de cette *évaluation* à une commission *« indépendante »*, et la surveillance de la vente à la Cour des comptes.

La *patience* des députés de la majorité était de plus en plus mise à l'épreuve. En fin d'après-midi dans les sphères gouvernementales, on commençait à envisager l'utilisation de l'article 49-3. M. Jacques Chirac quittait vers 19 heures le Forum de l'Expansion en annonçant à ses auditeurs au moment où l'assistance lui demandait d'aller *« vite »* qu'il devait justement se rendre à l'Assemblée nationale où une *« pluie »* d'amendements retardait le débat. En fait, le premier ministre regagnait l'hôtel Matignon.

A 19 h 10, la conférence des présidents de l'Assemblée, qui étudie l'ordre du jour fixé par le gouvernement, se réunissait sans qu'il soit fait allusion à cette éventualité, M. Jacques Chaban-Delmas expliquait qu'il passerait la nuit à l'hôtel de Lassay et qu'il était prêt à faire travailler les députés toute la nuit. Mais à ses interlocuteurs socialistes il ne cachait pas que si *la* semaine passée il avait pu éviter l'engage*ment de responsabilité du* gouvernement, le coup de frein qu'ils avaient *donné dans* l'après-midi au *débat* retirait du poids à ses arguments.

A 19 *h* 30, *M. Jean-Claude* Gaudin continuait à se dire opposé au recours à une telle procédure, et il le faisait savoir à M. André Rossinot, ministre aux relations avec le Parlement. Mais peu avant 20 heures, celui-ci venait chercher le président du groupe UDF pour l'accompagner à l'hôtel Matignon. A 20 h 6, une dépêche de l'AFP, provenant de la résidence du premier ministre, annonçait que la décision était prise : le 49-3 serait appliqué dès la reprise de la séance, à 21 h 30. Par la suite, MM. Gaudin et Rossinot assuraient qu'ils n'avaient pas été mis devant le fait accompli et que la décision n'avait *été* définitivement arrêtée qu'après 20 h 30.

Pour justifier son changement d'attitude, M. Gaudin déclarait que le changement de *stratégie* des socialistes ne permettait plus de laisser le débat *s'éterniser*. *Il* pensait surtout que, puisqu'il faudrait un *engagement de responsabilité* sur la réforme électorale, autant en faire deux coup *sur* coup, l'impact de la première motion de censure atténuant celui de la seconde, qui, elle, serait votée par le Front national. *M. Michel d'Ornano, président* de la commission des finances, qui *s'était* lui aussi *prononcé contre* l'utilisation du 49-3, expliquait qu'il fallait *que* l'article 4 du projet, fixant la liste des entreprises à dénationaliser, soit débattu et laisser les socialistes se *« démasquer »*, ce qui d'après lui avait été fait. Si la grande majorité des députés UDF approuvait la décision du gouvernement, quelques-uns surtout parmi les barristes, trouvaient toutefois qu'elle arrivait *« ou trop tôt ou trop tard »*.

A 21 h 30, la séance reprenait dans une ambiance *surréaliste*, les socialistes défendant leurs amendements comme si de rien n'était. A 21 h 40, M. Chirac arrivait en compagnie de M. Balladur. Le premier ministre laissait encore examiner un sous-amendement, puis demandait la parole.

Follement applaudi par les nombreux députés de sa majorité présents, M. Chirac montait à la tribune pour expliquer sa décision : *« Le redressement économique et social du pays est urgent. Depuis plusieurs années, la France voit sa croissance piétiner (...). Les Français ont voulu que ça change. »* Il ajoutait qu'il ne fallait pas que les débats de l'Assemblée soient *« des moyens de freiner ou d'empêcher des réformes que le pays a voulues »* et qu'ils devaient donc se dérouler *« dans des conditions qui soient conformes à sa dignité »*. Les députés socialistes commençaient à s'agiter. Leur président, M. Pierre Joxe, s'exclamait que le premier ministre obéissait aux souhaits de M. Hersant.

« L'article de M. Peyrefitte »

Malgré les appels au calme de M. Chirac, la droite criait aussi beaucoup, un des siens disant aux *socialistes : « Il ne vous reste que le silence ! »* Pendant que le premier *ministre détaillait le temps* déjà passé à l'examen du texte, M. Joxe *continuait à évoquer* le rôle de M. Hersant : *« Le seul article qui compte, c'est celui de M. Peyrefitte »* (dans le *Figaro* de lundi, l'ancien garde des sceaux se plaignait de la lenteur du gouvernement). M. Chirac répliquait : *« La nouvelle majorité a été désignée par le pays sur la base d'une plate-forme de gouvernement qu'elle s'est engagée à mettre en œuvre sans délai (...), c'est ce qui sera fait. »* M. Joxe lançait : *« M. Hersant vous l'a soufflé. »* Le chef du gouvernement le traitait alors de *« perroquet »*.

Expliquant que le Parlement doit être prêt à *« examiner rapidement »* les autres projets du gouvernement, *le premier ministre engageait formellement* sa responsabilité sur la *loi d'habilitation économique et* sociale modifiée par les amende*ments du gouvernement* déjà connus (*le Monde* du 2 mai) et une modification de forme proposée par la commission des lois. La séance était, comme le prévoit le règlement, immédiatement levée.

Les socialistes doivent déposer, mercredi, une motion de censure. D'après la Constitution, celle-ci ne peut être votée que quarante-huit heures après son dépôt. La discussion pourrait donc avoir lieu vendredi soir. Mais cela n'arrange pas le PS qu'un tel vote ait lieu à la veille d'un long week-end. Les socialistes vont demander à M. Chaban-Delmas que le débat de censure n'ait lieu que mardi. La majorité est-elle prête à leur faire cette « fleur », alors que le gouvernement a prévu que le mardi serait consacré au projet de modification du mode de scrutin ? En tout état de cause, le rejet – plus que probable – de cette motion de censure entraînera approbation automatique du projet gouvernemental par l'Assemblée nationale. Il restera au Sénat à se prononcer. Si comme il est envisageable les sénateurs votent le texte sans modification, le projet n'aura pas à revenir devant les députés.

Th. B.

Exaspération

La décision d'engager la responsabilité du gouvernement était dans l'air depuis longtemps. Le premier ministre avait obtenu *l'autorisation d'user de l'article* 49, alinéa 3 de la Constitution dès le conseil des ministres qui avait approuvé le projet, le 9 avril. Celui du 23 avril, au lendemain de l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale, avait renouvelé cette autorisation et deux fois déjà il avait été envisagé d'en user : le 25 avril, lorsqu'il était apparu que la discussion durerait plus que les deux jours initialement prévus par le gouvernement, et le 7 mai, lorsqu'au retour du premier ministre de Tokyo, M. Pierre Messmer, président du groupe RPR lui avait demandé de mettre fin au débat.

Le chef du gouvernement avait préféré, à la demande notamment des responsables de l'UDF et des ministres concernés, dont M. Edouard Balladur, laisser le débat parlementaire aller à son terme. M. Jacques Chaban-Delmas le souhaitait aussi. Il continuait, mardi, à être dans cette disposi*tion d'esprit, envisageant* que l'Assemblée siège toute la nuit *pour venir à bout des amende*ments de la gauche. Mais il *reconnaissait que la tactique adoptée par les socialistes ne lui facilitait* pas la tâche.

Alors que l'Assemblée continuait à discuter *de l'article 5 du* projet qui en comporte 8, et qu'il ne restait que 31 amendements et sous-amendements à examiner, le PS a *déposé* 27 nouvelles demandes de modifications en réclamant *pour* chacune *un* scrutin public. Aussi, dans l'après-midi, l'Assemblée n'avait pu débattre que de 8 amendements *et sous-amendements*.

L'exaspération des députés de la majorité, et non plus seulement de ceux du RPR, allait croissant. On demeurait pourtant encore très loin de l'ampleur du *combat de même nature mené* par la droite lors du vote des *nationalisations à l'automne* 1981. Sur cette loi d'habilitation, la discussion générale a duré 14 h 10 ; elle avait duré 16 h 20, il y a 5 ans. 624 amendements ont été déposés, avant que le gouvernement n'engage sa responsabilité ; il y en avait eu 1438 sur les *nationalisations*. La discussion sur les articles aura donc duré 51 h 20 ; elle avait pris 102 h 50 en 1981. Il y a eu 58 scrutins publics ; il n'y en avait eu que 56. Il y a eu cette fois 48 rappels au règlement et 15 demandes de suspension de séance ; il y en avait eu pour les nationalisations, respectivement 109 et 33.

Si les socialistes ont donné un coup de frein mardi après-midi, rendant difficile la fin du débat dans la soirée, comme cela avait été envisagé la semaine dernière, ils sont donc restés largement en deçà de ce qu'avaient fait leurs opposants de 1981. Le projet de cette année est pourtant plus vaste que celui d'il y a cinq ans : le nombre d'entreprises à privatiser est plus important que celui des entreprises à nationaliser à l'époque ; il comporte, en plus, l'autorisation donnée au gouvernement de légiférer par ordonnance sur l'aménagement du temps de travail, et la modification du code du travail pour faciliter l'emploi, particulièrement celui des jeunes.

L'Assemblée avait, en outre, *le temps de continuer à débattre*, cette semaine, de ce projet *puisqu'elle n'avait pas d'autre* texte à son ordre du jour. Les rai*sons strictement parlementaires* n'étaient donc pas les seules à *retenir pour expliquer* la décision de M. Chirac et tout le monde, *au demeurant, l'a bien compris.*

Th. B.

Propos et débats

M. Giscard d'Estaing : état de nouveauté

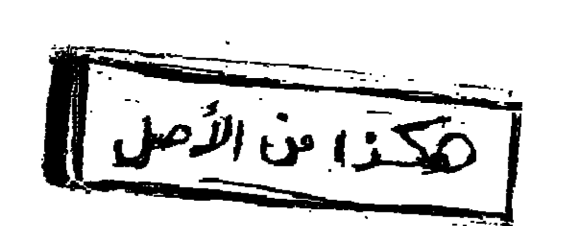
M. Valéry Giscard d'Estaing, qui était, le lundi 12 mai, l'invité du Club Perspectives et Réalités de Clermont-Ferrand, a estimé que les Français sont « calmement satisfaits » *de la situation actuelle et ne montrent* « pas de regret de la fin de la gestion socialiste ». *L'ancien président de la République a ajouté :* « Les Français souhaitent que les dirigeants trouvent un arrangement raisonnable entre eux. Ils laissent faire en prêtant une attention distraite. Ils adoptent une attitude d'observation prudente. Il n'y a pas un état de grâce mais de nouveauté. Les Français se donnent un rendez-vous qui est implicitement pour octobre ou novembre prochains quand ils auront eu tous les éléments pour juger. »

M. Le Pen : immobilisme

M. Jean-Marie Le Pen, qui était, lundi 12 mai, l'invité de France-Inter, a estimé que « la cohabitation conduit le gouvernement de M. Chirac à l'immobilisme ». « M. Chirac a été obligé de mettre un peu d'eau socialiste, et même beaucoup, dans son vin libéral, et il semble que pour maintenir cette atmosphère de cohabitation, il est prêt à ne pas faire ce à quoi il s'était engagé, c'est-à-dire à rompre avec le socialisme, *a ajouté le président du Front national.* Les promesses de M. Chirac ne s'usent que si l'on s'en sert, et il ne s'en sert guère. Il doit réserver son arsenal de promesses pour une campagne présidentielle dont tout le monde sait qu'elle va commencer dans quelques mois ou dans quelques semaines. » *M. Le Pen a affirmé, d'autre part :* « Le retour au scrutin majoritaire n'assurerait pas le pays contre un retour de la gauche au pouvoir. Si en 1988 François Mitterrand, qui sera resté tapi comme une araignée dans sa toile, sans prendre de risques et en comptant les coups, est candidat, il y a de fortes chances que la gauche remporte l'élection présidentielle », *a souligné le chef de file de l'extrême droite.*

M. Poperen : soupe rancie

M. Jean Poperen, numéro deux du PS, met de nouveau en cause, dans le numéro daté du 12 mai de son bulletin Synthèse flash, *les* « maîtres à penser de la « rénovation de la gauche ». « Ce qui les intéresse, *dit-il,* ce n'est pas que la gauche réfléchisse aux nouvelles conditions du conflit des classes, de l'affrontement gauche-droite, c'est qu'elle renonce à l'affrontement (...) qu'elle cesse d'être la gauche. » *Il dénonce également* « la campagne pour la mort de l'idéologie, c'est-à-dire l'idéologie de gauche » *qui a commencé* « après la grande coupure de 1984 », *et il ironise sur* « tous ces raffinements de la nouvelle cuisine pour nous resservir la vieille soupe rancie, la vieille soupe aigre de l'alliance au centre. » *D'après M. Poperen, il s'agit de* « casser le PS pour que les bons socialistes s'allient aux néo-MRP du CDS. » « Car d'abord, *ajoute-t-il,* il faut casser le PS, ou en tout cas, mettre hors-jeu les socialistes qui, dans les conditions nouvelles, veulent continuer le combat de la gauche. C'était déjà (...) le programme de certains porte-plume des « transcourants ».



POLITIQUE

LE PROJET DE LOI D'HABILITATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La fin de l'état de grâce

(Suite de la première page.)

M. Chirac avait pourtant expliqué aux patrons réunis l'après-midi pour le Forum de *l'Expansion* que *« la France est un Etat de droit »*, qu'*« il n'est pas sage dans la gestion démocratique de renforcer au-delà de ce qui est nécessaire les pouvoirs du gouvernement »*, que l'utilisation de l'article 49-3 *« n'est pas absolument nécessaire »*, qu'enfin il était *« plus conforme à l'esprit de la Constitution de laisser le débat parlementaire se poursuivre, au risque de perdre quinze jours »*.

La déception des patrons présents a-t-elle convaincu le premier ministre de passer outre à ses scrupules ? Il est vrai que, s'il a été applaudi, M. Chirac n'en a pas moins été soumis à une série de questions qui montraient à la fois une évidente impatience et un goût des dirigeants français pour le « toujours plus » aussi vif que celui naguère dénoncé des salariés.

L'un d'entre eux n'a-t-il pas expliqué que, s'il gérait son entreprise avec autant de patience que le gouvernement en mettait pour gérer la France, il serait en faillite depuis longtemps ? Visiblement agacé, le premier ministre a répondu qu'il *« comprenait mal que des responsables aussi avertis, même si leur impatience peut être justifiée, puissent dire que l'on ne va pas assez vite »*. Et d'ajouter que si les chefs d'entreprise ne répondaient pas à *« l'exigence d'emploi »*, ils seraient responsables de *« l'échec de l'expérience libérale »* et d' *« un grand désarroi »*. Nul doute alors que *« l'idée de liberté serait remise en cause par une majorité de nos concitoyens »* et que *« les vieux démons interventionnistes resurgiraient »*.

Il est évident que M. Chirac ne *s'estime pas payé de retour par* les dirigeants d'entreprise. L'essentiel *des mesures prises depuis* le 16 mars a pour seul objectif de *leur faciliter la tâche. Certes* M. Bérégovoy avait ouvert la voie. *Qui aurait dit jadis que la baisse* de l'impôt sur les sociétés viendrait d'un gouvernement socialiste ?

Mais la liste des dispositions favorables aux entreprises et aux entrepreneurs depuis deux mois – alors même que la politique salariale reste, avec raison, extrêmement sévère – est impressionnante : dévaluation, baisse de l'impôt sur les sociétés, liberté des changes (et M. Balladur pourrait annoncer le 15 mai la suppression de la devise-titre, ce qui permettra *d'acheter librement à l'étranger* des valeurs mobilières), liberté partielle des prix, *anonymat sur l'or* et sur le rapatriement des capitaux, *rééquilibrage de la fiscalité* entre actions et obligations, réduction, voire suppression des charges sociales pour l'embauche des jeunes, avec effet rétroactif au 1er mai, suppression annoncée de l'impôt sur les grandes fortunes, baisse à trois reprises – si l'on inclut celle du 15 mai – du taux d'intervention de la Banque de France pour faire baisser le coût de l'argent.

Des efforts mal récompensés

Et les concessions ne s'arrêtent pas là. M. Chirac a annoncé à *l'Expansion* qu'il fallait déposer un amendement au collectif budgétaire pour assurer un *« anonymat fiscal »* aux capitaux rapatriés. Il a également précisé qu'en matière de dénationalisation il était hostile à l'idée des actions privilégiées (inspirées des *golden shares* britanniques), qui permettraient à l'Etat de maintenir un certain contrôle sur les sociétés, et il n'a pas exclu que, pour un bloc de contrôle, 20 % des actions des entreprises privatisables soient un niveau insuffisant.

Enfin, le gouvernement a présenté au conseil des ministres de ce mercredi un projet de loi sur l'autorisation administrative de licenciement qui supprime, dès la promulgation du texte, le contrôle du motif économique et accélère, comme le demandait le CNPF, le processus au détriment de la concertation avec les syndicats.

Force est alors de constater que le gouvernement est bien mal récompensé d'efforts qui *« vont tous*, reconnaît M. Gattaz, *dans le sens de la liberté économique »*. La dévaluation devait permettre aux entreprises de regagner de la compétitivité, donc des parts de marché à l'exportation : tous les sondages auprès de patrons montrent que la majorité de ceux-ci envisagent plutôt de redresser leurs marges. Toutes les mesures prises veulent pousser à l'investissement et à l'embauche. Or, dans ce domaine, l'encéphalogramme « entreprenarial », est plat. Les anticipations des chefs d'entreprise ne sont pas en nette reprise par rapport à l'an passé, et l'INSEE prévoit désormais une croissance des investissements de 2 % en 1986 contre 1,9 % en 1985) et une augmentation du nombre des demandeurs d'emploi non satisfaits de plus de cent cinquante mille *(le Monde* du 13 mai).

Comme si les chefs d'entreprise *comprenaient mal une politique* qui, certes, multiplie les signes *favorables à leur encontre mais* reste très proche de celle menée *par M. Bérégovoy et reste extrêmement* prudente dans la gestion *conjoncturelle, notamment en matière* monétaire. Comme si leur *confiance était déjà ébranlée par* ces textes rapidement publiés et *aussitôt défaits par des amendements*, comme on l'a vu pour la *privatisation mais aussi pour le* collectif budgétaire, et hier encore *sur les SICAV. A moins que ce ne* soit la cohabitation elle-même – *ou son avenir – qui ne les* convainc pas par les incertitudes *politiques qu'elle crée*. M. Chirac a bien raison de dire que *« l'état de grâce ne se décrète pas »*. Le sien a bien l'air de toucher à sa fin.

BRUNO DETHOMAS.

Les licenciements de moins de dix personnes ne seront plus soumis au contrôle administratif

Le projet de loi sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement tel qu'il a été adopté par le conseil des ministres ce mercredi 14 mai (*le Monde* du 14 mai) aura une conséquence immédiate. Dès la promulgation de ce premier projet de loi, qui devrait être voté par le Parlement dans les prochaines semaines, les licenciements collectifs de moins de dix salariés ne feront l'objet d'aucun contrôle administratif puisque la vérification du motif économique aura été abrogée (1). Cette situation, considérée comme transitoire, existera jusqu'à ce que le deuxième texte de loi *prévu*, entre en vigueur, c'est-à-dire au 1er janvier 1987.

A cette date, deux solutions pourront se présenter. Soit les partenaires sociaux – le CNPF et les organisations syndicales – seront parvenus à un accord sur les procédures de licenciement collectif, les moyens de définir un plan social d'accompagnement, et le vide juridique pour les licenciements de moins de dix personnes pourrait être comblé avec l'assentiment de tous. Soit, constatant l'échec des négociations, le gouvernement se substituera aux intéressés et imposera ce qu'il jugera indispensable en s'inspirant du protocole avorté de décembre 1984 sur la flexibilité.

S'il faut donc encore attendre pour savoir comment sera réglée, au fond, la question « mythique » de l'autorisation administrative de licenciement, la méthode employée par le gouvernement pose dans l'immédiat un problème qui a, toute la journée de mardi, provoqué réactions et explications. Pendant quelques mois, le cas de licenciés économiques en petit nombre (moins de dix salariés) sera dissocié de celui des licenciés en plus grand nombre (plus de dix salariés) sur lequel l'administration sera toujours amenée à se prononcer, en veillant à l'application des procédures d'information et de consultation, puis en vérifiant l'existence d'un plan social. Déjà, certains observent que cette différence de traitement intéresse autant les petites entreprises que celles de 100 à 500 salariés, qui pourront ainsi, y *compris par vagues* successives, réduire leurs effectifs.

En partie pour répondre à cette objection, le gouvernement a décidé cependant d'étendre à titre transitoire (jusqu'au 31 décembre) la procédure des licenciements individuels, telle qu'elle a été définie dans la loi de 1973, aux licenciements collectifs de moins de dix salariés. L'employeur devrait alors convoquer chaque personne licenciée pour un entretien préalable et lui notifier à cette occasion le motif de la rupture du contrat de travail. Il est précisé que les salariés ainsi licenciés se verront garantir leur droit de recours en justice ou auprès des conseils prud'homaux. Les patrons qui ne respecteraient pas cette obligation pourraient être passibles de nouvelles sanctions qui consisteraient à verser une indemnité dont le montant ne serait pas *« supérieur à un mois de salaire »*.

La dernière mesure applicable immédiatement porte sur la suppression de l'autorisation administrative préalable quand un chef d'entreprise veut réembaucher dans un délai d'un an après un licenciement collectif. Si cette disposition semblait relativement mineure, le gouvernement a pris soin de préciser qu'elle s'appliquait, sauf en cas de recours, au Fonds national de l'emploi (FNE), pour les préretraités notamment. Dans cette dernière hypothèse, elle sera *« subordonnée à l'engagement de l'entreprise de soumettre ses embauches ultérieures à une autorisation »*, précise le texte.

A. Lé.

(1) Selon la législation en vigueur, qui date de 1975, les licenciements économiques de moins de dix salariés sont soumis à la seule vérification du bien-fondé du motif économique par l'administration qui accorde son autorisation. Les licenciements individuels sont régis par la loi de 1973. Au-delà de dix licenciements, toujours selon la loi de 1975, l'autorisation administrative est délivrée après vérification du motif économique et des procédures de consultation et d'information. Elle est conditionnée par l'existence d'un plan social. Le premier projet de loi qui devrait être adopté le 14 mai prévoit la suppression immédiate du contrôle économique applicable dès la promulgation de la loi, cet été.

Changement de climat

Depuis qu'il avait pris ses fonctions au ministère des affaires sociales et de l'emploi, M. Philippe Séguin avait effectué un parcours quasiment sans faute. Tout au plus pouvait-on lui faire grief de pécher par excès d'habileté ou redouter que, à force d'équilibrisme, il ne défie trop sa chance. Sur la plupart des dossiers, il avait pris le pari de concilier l'inconciliable, assuré en outre de bénéficier d'un bon crédit auprès de ses interlocuteurs, au moins syndicaux, qui avaient imaginé plus inquiétante cohabitation.

Un accroc avec les syndicats, le premier, vient de se produire, qui laissera sans doute des traces. Selon son tempérament, M. Séguin tentait la martingale parfaite avec la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, point de passage obligé de son parcours ministériel. Avec l'appui des partenaires sociaux, il voulait s'engager dans la voie des négociations, permettre aux syndicats et au patronat d'aboutir à un accord et, fort de ce résultat, adjurer sa majorité parlementaire de ne rien modifier par des amendements qui auraient ébranlé l'édifice savamment construit. Et cela au nom de la paix sociale.

Or le *scénario* retenu ne correspond pas tout à fait à ce qui était attendu. Si, à l'occasion du « Grand jury RTL-*le Monde* » du 27 avril, M. Séguin avait glissé dans un flot d'explications, une phrase prémonitoire – *« Peut-être allons-nous immédiatement supprimer – c'est encore un sujet en débat – le contrôle de l'origine économique du licenciement »*, – la position du gouvernement n'était pas alors vraiment arrêtée.

Dans les organisations syndicales, où l'on était resté silencieux à l'époque sur *l'éventualité* d'une application immédiate parce *qu'on espérait encore* un arrangement, la déconvenue a été vive, comme en témoignent les premières réactions de MM. Maire et Bergeron. Pour eux, il ne faisait aucun doute que le premier projet de loi étant *« suspensif »* ils avaient la possibilité de démontrer éventuellement la valeur de la politique contractuelle par un accord avant que n'intervienne dans sa totalité le dispositif de suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

A l'avenir, les relations entre le ministre et les syndicats risquent d'être influencées par ce contentieux qui ne restera pas sans effet sur le climat social. Sans être complètement vidée de son contenu, la négociation promise va s'engager sous d'autres auspices. Une menace pèse puisque, pendant les discussions, ainsi que l'a souligné M. Maire, *« les patrons pourront faire n'importe quoi »* s'ils licencient moins de dix personnes. Surtout, et M. Bergeron le faisait remarquer, les négociations n'auront plus de sens, le patronat ayant déjà obtenu ce qu'il souhaitait. Le secrétaire général de Force ouvrière émettait même des doutes sur l'éventualité d'un accord. Le texte de loi, lui, n'envisage pas explicitement qu'on puisse négocier la mise en place d'instances de recours (1) et limite le champ du contractuel au plan social et aux procédures. Aux yeux d'une partie de l'opinion, le choix du gouvernement peut apparaître comme « un chèque en blanc » délivré au CNPF, qui n'a pourtant ni renouvelé sa revendication, ni pris aucun engagement. En paraissant imposer ses solutions au gouvernement, le patronat sera tenu pour responsable des résultats économiques comme de l'évolution de l'emploi.

Restent les aspects les plus techniques de la décision qui laissent peu de marge de manœuvre à M. Séguin. La mesure, au mieux, ne modifiera pas la situation de l'emploi. Au pis, elle aggravera le chômage au moins dans les premiers temps. La différence de traitement entre les salariés licenciés, selon qu'ils seront plus ou moins de dix dans l'entreprise, introduira de nouvelles inégalités sur le marché du travail au bénéfice du personnel des grandes entreprises.

ALAIN LEBAUBE.

(1) La CFDT a présenté comme une « *exigence* » pour la négociation la possibilité de recourir à un conseiller extérieur. Il pourrait s'agir, par exemple, des commissions paritaires de l'emploi (à condition de les réactiver). La CGPME serait favorable à cette solution.

LA PRÉPARATION DU DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS

M. Giscard d'Estaing veut connaître le détail de la carte électorale avant l'ouverture du débat

M. Valéry Giscard d'Estaing ne fait pas une confiance aveugle au RPR. Ce n'est pas nouveau. Mais il est des moments pour le rappeler, des sujets pour le dire. C'est ce qu'a fait l'ancien président de la République, mardi 13 mai, devant le groupe UDF de l'Assemblée nationale en donnant son point de vue sur la façon dont se prépare la réforme électorale.

Le député du Puy-de-Dôme a rappelé en substance que le RPR et l'UDF étant engagés dans un processus de négociation sur le découpage des circonscriptions, celui-ci doit être mené à son terme avant que ne s'engage le débat sur le principe même du retour au scrutin majoritaire. Cela a certes toujours été la position des députés de son groupe, mais M. Giscard d'Estaing est allé un peu plus loin. Il ne se satisfait pas des résultats des négociations entre les groupes de travail du RPR et de l'UDF ; il veut connaître les intentions précises et détaillées du ministre de l'intérieur. Or ce n'est pas ainsi que les choses sont prévues, au moins du côté du RPR.

M. Pierre Messmer, à la sortie de la réunion du groupe RPR, mardi, a été très précis : *« Nous ferons connaître nos souhaits, nos vœux, au ministre de l'intérieur, comme peut le faire tout groupe politique, mais c'est lui qui tranchera, et il ne pourra pas le faire avant le vote de la loi. »* Certes les responsables de l'UDF et du RPR, qui autour de MM. Jean-Claude Gaudin et Jacques Toubon s'efforcent de parvenir à un accord, ont beaucoup travaillé, mais ils ne sont pas au bout de leur peine. Si les « gros » départements, dont la région parisienne, ont été examinés, un accord n'est pas intervenu sur tous, et les « négociateurs » sont en permanence saisis de nouveaux souhaits de leurs amis. Ils ont travaillé une partie de la nuit de mardi à mercredi. Ils devaient continuer mercredi et jeudi et espéraient terminer avant vendredi.

Il est difficilement envisageable que M. Pasqua fasse connaître ses propositions avant le mardi 20 mai, date fixée par le gouvernement pour l'ouverture du débat en séance publique. Mais pour M. Giscard d'Estaing il n'est pas indispensable que le débat s'ouvre à ce moment-là, même si l'ancien président a reconnu, d'après certains de ses auditeurs, que l'affaire ne devait pas traîner trop longtemps. Pour lui, l'important est que le projet de découpage précis soit connu de tous avant que les députés n'aient à en débattre. Or s'il est prévu que les travaux de la commission « Gaudin-Toubon » soient communiqués à chaque député intéressé, il n'est pas envisagé d'aller au-delà.

Cette publicité donnée à la nouvelle carte des circonscriptions est d'autant plus importante pour l'ancien président de la République qu'il souhaite que le projet de modification du mode de scrutin donne lieu à un débat à l'Assemblée et que tous les élus de la majorité puissent l'approuver *sans être immédiatement* tenus par des procédures contraignantes. Il a ainsi affirmé qu'il n'était pas *« politiquement, et peut-être constitutionnellement, envisageable que le gouvernement engage sa responsabilité dès l'ouverture du débat »*. Cela veut dire que la majorité devra être totalement unie pour refuser les motions de procédures présentées par les socialistes, et que la discussion devra s'engager avant que le premier ministre n'use de l'article 49, alinéa 3.

Ce n'est pas non plus ce qui est envisagé par les responsables du RPR et de l'UDF. Comme M. Messmer, M. Jean-Claude Gaudin estime que le gouvernement ne pourra pas prendre de risque et qu'il sera donc amené à utiliser l'article 49, alinéa 3, de la Constitution avant que le débat ne s'engage. Cela lui permettrait d'éviter toute surprise lors du vote des motions de procédure, puisqu'il suffirait que sept élus de la majorité gouvernementale s'abstiennent pour qu'elles soient adoptées et que le projet de gouvernement soit en conséquence, enterré.

L'intervention de l'ancien président de la République a été applaudie par les députés UDF. Mais les dirigeants de la confédération ne l'ont pas tous bien reçue. M. André Rossinot, ministre des relations avec le Parlement, a rappelé que la discussion en séance publique avait été fixée au mardi 20 mai, et qu'il n'était plus possible de revenir sur cette date. M. Gaudin, pour sa part, s'était efforcé de galvaniser ses troupes avant l'intervention de M. Giscard d'Estaing. Il leur avait rappelé qu'ils ont tous pris l'engagement, devant leurs électeurs, de rétablir « *sans délais* » le scrutin d'arrondissement. Ceux qui, en aidant la gauche à enterrer le projet, mettraient en difficulté le gouvernement, a averti M. Gaudin, ne pourraient compter pour la répartition des circonscriptions *sur les bonnes grâces des chefs de leurs partis*... qui siègent au gouvernement.

Th. B.

LA SUCCESSION DE GASTON DEFFERRE

Le conseil municipal se réunit le 17 mai pour élire le nouveau maire de Marseille

Le conseil municipal de Marseille se réunira, le samedi 17 mai, afin d'élire son nouveau maire. Il semblait, mercredi, qu'aucun accord n'était encore intervenu parmi les socialistes marseillais à trois jours de cette échéance. M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, s'est longuement entretenu de cette question, mardi, à Paris, avec M. Michel Pezet, principal rival des « defferristes ».

Mardi, à l'Assemblée nationale, M. Jacques Chirac a rendu hommage à Gaston Defferre, *« connu, a-t-il dit, pour sa loyauté et son sens de l'amitié et qui a su aller jusqu'au bout de ses convictions et de l'idéal qu'il servait. »* M. Jacques Chaban-Delmas a affirmé, pour sa part : *« On ne reviendra pas en arrière »* sur la décentralisation dont Gaston Defferre a été le maître d'œuvre.

De notre correspondant régional

Marseille. – De tractations en conciliabules, à Paris comme à Marseille, la succession de Gaston Defferre avance vers son dénouement. Dernier acte : la réunion du conseil municipal le samedi 17 mai à 10 heures, au terme de laquelle le nouveau maire de Marseille sera officiellement proclamé élu.

Un maire de compromis ? On le tient pour acquis. Un maire légitimiste ? On le dit de plus en plus. Dans ce cas le premier adjoint assurant l'intérim, M. Jean-Victor Cordonnier, quarante ans, defferriste, conserverait l'écharpe dont il n'est ceint que par la force des circonstances. Resterait cependant en suspens le problème du premier adjoint qui prête à des variations infinies.

On pense au député Philippe Sanmarco, l'un des deux dauphins présumés de M. Defferre, âme du groupe rassemblant les fidèles de l'ancien maire. On fait état aussi, dans une autre situation d'« apaisement », de M. Lucien Weygand, maire du premier secteur et l'un des plus anciens élus de la municipalité, où il est entré en 1959. Ou encore de M. Robert Vigouroux, dont on parle aussi bien comme premier adjoint que comme maire.

Pour la première fois depuis le début de l'interrègne, l'éventualité d'une défaite est en tout cas analysée dans l'entourage de M. Michel Pezet. Les amis du député des Bouches-du-Rhône n'ont certes pas encore renoncé à la conquête de la mairie. Ils continuent à prétendre même qu'ils disposent des meilleurs arguments pour l'emporter. En particulier celui, martelé, de la cohésion de leur groupe et de la présence à leur tête d'un seul et véritable chef.

La seule solution de compromis pour les pezetistes consisterait à élire un maire « politique » – M. Michel Pezet – flanqué d'un premier adjoint choisi parmi les defferristes. Il faudrait ensuite rechercher un accord pour définir une majorité *« la plus large possible »* tant dans le conseil municipal que dans le parti. Aucune autre solution, de leur point de vue, ne serait susceptible de ramener la concorde dans les rangs du PS marseillais.

Que feraient-ils si elle n'était pas retenue ? La réponse est claire : ils déclineraient toute responsabilité dans la gestion des affaires municipales. *« Une municipalité de compromis,* explique l'un des proches de M. Pezet, *ne sera pas en mesure de créer une dynamique permettant de sauvegarder les chances d'une victoire en 1989. Accepter des postes d'adjoint serait une façon de les cautionner. Donc d'endosser des risques politiques sans avoir les moyens de préparer l'avenir. »* Au diable en somme l'*« intérêt supérieur du parti »* s'il ne coïncide pas avec celui de Marseille, tel que le conçoit pour son propre compte M. Pezet. Le député des Bouches-du-Rhône, expliquent ses amis, succédera à Gaston Defferre ou il se mettra *« en réserve de la République »*.

G. P.

CORRESPONDANCE

LES MANIFESTATIONS DU PCF EN 1947

M. Jean-Luc Pinol, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de l'université Lyon-II, nous écrit au sujet de la biographie de Gaston Defferre que nous avons publiée dans le Monde *du 8 mai :*

Vous datez du 11 mai 1947 les manifestations violentes du PCF devant la mairie de Marseille, que les gaullistes venaient de conquérir. (...) Or cette manifestation a eu lieu le 12 novembre 1947. Cette différence de dates est essentielle pour au moins deux raisons :

– les élections municipales qui ont permis aux gaullistes du RPF de conquérir la mairie se sont déroulées les 19 et 26 octobre 1947 ;

– surtout, au mois de mai 1947, les communistes, qui viennent d'être exclus du gouvernement Ramadier, se considèrent toujours comme un parti de gouvernement et n'organisent aucune manifestation violente contre le pouvoir. Ils ne le feront qu'à l'automne, après la conférence de Sklarska-Poreba, en Pologne, du 22 au 27 septembre 1947, qui devait voir la mise en cause du « crétinisme parlementaire » du PCF par les partis frères et la constitution du Kominform (...).

M. Sarre (PS) : « l'espoir est en train de changer de camp »

M. Georges Sarre, député de Paris, membre du secrétariat national du PS, chargé des relations extérieures, a affirmé, lors du point de presse hebdomadaire du PS, mardi 13 mai, que la *« politique d'annonce »* pratiquée selon lui par le premier ministre *« ne vaut pas pour la France »*. *« M. Chirac,* a-t-il ajouté, *n'a pas vu de différence entre le maire de Paris et le premier ministre. »*

A propos de la politique du gouvernement, M. Sarre a notamment jugé qu'en matière de lutte contre le chômage, *« l'incitation sur l'emploi est nulle et de nul effet »*. *« Une gelée tardive sur les jeunes pousses »*, a-t-il commenté, ajoutant : *« le printemps libéral c'est comme les saints de Glace »*. Le dirigeant socialiste a aussi ironisé sur *« la prière de Balladur à saint Gattaz, le patron du gouvernement, pour le supplier d'embaucher alors que M. Gattaz, à l'évidence, n'attend que la liberté de licencier »*.

« Le gouvernement s'enlise »

Pour le député de Paris, *« le gouvernement s'enlise »* sans prendre en compte les préoccupations de Français, car il est *« accaparé tout entier par d'autres affaires »*. *« L'espoir,* a-t-il souligné, *est en train de changer de camp (...). Ces gens-là désertent l'intérêt national et tout le monde le voit. »*

Le secrétaire national du PS a encore évoqué les projets du gouvernement pour l'audiovisuel et jugé que *« le programme Léotard aboutirait à une médiocrité des programmes et à l'enrichissement du groupe Hersant »*. Selon le dirigeant socialiste, M. Robert Hersant, par son influence au sein de l'Assemblée nationale *« peut contraindre le gouvernement à servir ses intérêts privés »*. M. Sarre a dénoncé la réunion des huit ministres intéressés par la réforme de l'audiovisuel comme une *« véritable danse macabre indécente »* et espéré que le mouvement de grève du 21 mai sera *« le point de départ »* d'un *« sursaut guidé par le civisme »* face *« à une situation indécente, scandaleuse »*.

M. Sarre a ensuite évoqué l'accident de Tchernobyl et l'attitude du gouvernement à propos des dangers de radiation sur le territoire français en dénonçant *« le silence, les demi-mensonges »* qui encouragent selon lui *« une campagne obscurantiste »*. Pour M. Sarre, le gouvernement a *« pris le risque de rompre le contrat de confiance des Français avec le nucléaire, qu'il soit civil ou militaire »* ce qui, a-t-il dit, est *« irresponsable »*.

Au sujet de la situation du PC, le député socialiste a jugé que l'abandon par M. Georges Marchais de toute perspective de candidature à l'élection présidentielle ne représente pas *« l'indice (...) d'un changement et (...) n'est pas l'annonce d'un aggiornamento »* mais constitue plutôt *« une annonce révélatrice des difficultés »* de la direction du Parti communiste, et fait partie *« du lest que cette direction doit lâcher pour préserver ses positions »*.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres, réuni ce mercredi 14 mai à l'Elysée, a décidé le mouvement préfectoral suivant :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

M. Jean-Paul Proust, préfet, directeur du cabinet du commissaire de la République de la région Ile-de-France, commissaire de la République du département de Paris, est nommé préfet hors cadre, directeur de la défense et de la sécurité civiles au ministère de l'intérieur.

PARIS

M. Roger Benmebarec, administrateur civil hors cadre, sous-directeur adjoint du directeur de la circulation, des transports et du commerce de la préfecture de police, est nommé préfet, directeur du cabinet du commissaire de la République de la région Ile-de-France, commissaire de la République du département de Paris.

LOT-ET-GARONNE

Il est mis fin au détachement en qualité de préfet, commissaire de la République du département du Lot-et-Garonne, de M. Paul Leroy, professeur des universités.

M. Bernard Courtois, préfet hors cadre, est nommé commissaire de la République du Lot-et-Garonne.

AUDE

M. Yves Mansillon, préfet, commissaire de la République du département de l'Aude, est nommé préfet hors cadre, directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'intérieur.

M. Christian Pellerin, préfet hors cadre, est nommé commissaire de la République de l'Aude.

AU COMITÉ CENTRAL DU PCF

M. Marchais estime que le PS tend à devenir une « machine électorale »

La réunion du comité central du PCF s'est achevée, le mardi 13 mai, par l'adoption, à l'unanimité, du rapport de M. René Le Guen, membre du bureau politique, sur l'évolution de la classe ouvrière. Le comité central a adopté, aussi, à l'unanimité moins une voix (celle de M. Pierre Juquin), une résolution *« contre l'organisation fractionnelle dans le parti et pour l'application des statuts »*. Ce texte vise notamment la création, par la Fédération de Meurthe-et-Moselle, d'un comité pour la convocation d'un congrès extraordinaire du parti (*le Monde* du 8 mai).

M. Claude Billard, membre du bureau politique, a présenté au comité central une *« information sur la situation politique »*, faisant état d'une *« accord profond de la très grande majorité des communistes »* avec la direction du parti et annonçant *« une ferme riposte politique »* à l'encontre de ceux qui tentent de *« remettre en question le vingt-cinquième congrès »*. M. Billard a dénoncé, d'autre part, le *« charcutage »* des futures circonscriptions électorales, qui vise, a-t-il dit, à réduire la représentation du PCF et à *« satisfaire la droite et le Parti socialiste »*. Il a dénoncé, aussi, la *« politique réactionnaire »* du gouvernement et le *« consensus total existant entre la droite et le Parti socialiste sur les problèmes internationaux »*.

M. Georges Marchais est intervenu, ensuite, pour analyser *« l'utilisation politique et idéologique »* du terrorisme dans les pays occidentaux. Selon M. Marchais, le terrorisme, qui *« doit être fermement condamné et combattu »*, fournit aux dirigeants américains l'occasion d'une *« croisade idéologique »* visant à *« la criminalisation de toute la vie politique, sociale, internationale »*. Sur le plan intérieur, estime M. Marchais, *« l'Etat se revendique comme policier, et celui qui y trouverait à redire est coupable de « terrorisme intellectuel », selon l'expression du ministre Pandraud »*.

Le secrétaire général a parlé, ensuite, de la *« révision politique et idéologique globale »* à laquelle procède, selon lui, le Parti socialiste. Il s'agit pour le PS, a déclaré M. Marchais, de *« se changer profondément lui-même, jusqu'à devenir la machine électorale indispensable à qui prétend être un des deux candidats en lice au second tour de l'élection présidentielle »*.

« Pour parvenir à mettre en œuvre ce système, inédit en France, d'une alternance à l'américaine, le Parti socialiste et la droite vont, sans aucun doute, choisir de le greffer sur la confrontation, traditionnelle dans notre pays, gauche-droite, a expliqué M. Marchais. *Le Parti socialiste va, ainsi, se présenter – il le fait déjà – comme le « parti de toute la gauche », en réduisant cette notion à quelques valeurs symboliques, telles la modernisation, la défense des droits de l'homme, ou des exigences éthiques comme la justice, la solidarité, l'égalité des chances, vidées de tout contenu de classe. L'affrontement droite-gauche se réduirait, ainsi, à une bataille de communication, autour de thèmes généraux, qui permettrait à chaque électorat de reconnaître son camp et de se rassembler au moment du vote. »*

Répondant à la dernière réunion du bureau exécutif du PS, qui avait affirmé la vocation de ce parti à rassembler *« ceux qui se reconnaissaient, hier, dans la culture communiste »* (*le Monde* du 10 mai), M. Marchais a assuré que cette culture *« est irrécupérable par ceux qui s'accommodent de la domination du capital »*. Il a ajouté : *« La gauche, c'est dans la politique démocratique, audacieuse, novatrice du Parti communiste français qu'elle s'incarne aujourd'hui. »* La question de la désignation du candidat du PCF à la prochaine élection présidentielle n'a pas donné lieu à de nouveaux développements au comité central. Interrogé sur l'annonce par M. Marchais, le 12 mai, qu'il ne serait pas ce candidat, M. André Lajoinie, membre du secrétariat du comité central, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, a déclaré, mercredi matin 14 mai, sur Europe 1 : *« Ce n'est pas parce que le secrétaire général n'est pas candidat à l'élection présidentielle que son autorité est mise en cause. »* M. Lajoinie a indiqué que M. Marchais n'avait pas informé le bureau politique de sa décision avant de l'annoncer au comité central.

Participant à une émission sur FR 3, à Reims, mardi soir, M. Juquin a souligné, au sujet de la décision de M. Marchais, qu'*« un retrait n'est pas une retraite »*. L'ancien porte-parole du PCF a asuré, d'autre part, que si celui-ci choisissait pour candidat un *« rénovateur »* *« il avancerait à grands pas vers sa remontée »*. Selon M. Juquin, *« un Parti communiste rénové remonterait à 15 % ou 18 %* [des voix], *ce qui gênerait bien des gens »*.

● *M. Gremetz et Mme Hoffmann quittent l'Assemblée européenne.* – M. Maxime Gremetz, membre du secrétariat du comité central du PCF, et Mme Jacqueline Hoffmann, membre du comité central, élus députés, le 16 mars dernier, respectivement dans la Somme et dans les Yvelines, ont annoncé leur démission de l'Assemblée européenne, où ils seront remplacés par les suivants de liste du PCF, Mme Sylvie Leroux et M. Louis Baillot.

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

LES PRÉSIDENTS INDÉPENDANTISTES REÇUS PAR M. MITTERRAND

Poursuivant leurs entretiens politiques à Paris, les trois présidents des régions de Nouvelle-Calédonie contrôlées par les indépendantistes, MM. Jean-Marie Tjibaou, Léopold Jorédié et Yeiwéné Yeiwéné, doivent être reçus, jeudi 15 mai, par le président de la République. A l'annonce de ce rendez-vous, les trois parlementaires RPR du territoire, M. Dick Ukeiwé, sénateur, MM. Jacques Lafleur et Maurice Nenou, députés, ont eux aussi demandé audience à M. Mitterrand.

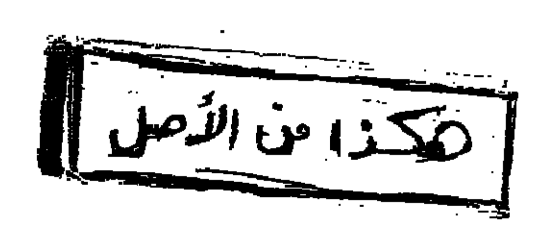
Lundi, les trois présidents se sont entretenus, à l'hôtel Matignon, avec le conseiller du premier ministre chargé des affaires africaines, M. Jacques Foccart. Ils avaient passé le dimanche avec les paysans du Larzac.

Pour sa part, le ministre des DOM-TOM, M. Bernard Pons, a fait, ce mercredi, devant le conseil des ministres, une communication sur son avant-projet de loi-programme tendant à modifer le statut de la Nouvelle-Calédonie puis donner une conférence de presse.

LES TROTSKISTES DE LA LCR « SOLIDAIRES » DU FLNKS...

La Ligue communiste révolutionnaire (LCR) a réaffirmé *« sa solidarité totale avec la lutte du peuple kanak »* à l'issue d'un entretien, le vendredi 9 mai, entre M. Alain Krivine, porte-parole de cette organisation trotskiste, et M. Jean-Marie Tjibaou, leader du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS). Dans un communiqué, la LCR estime que *« les Kanaks sont aujourd'hui en butte à une politique revancharde complètement dictée par les forces colonialistes en Nouvelle-Calédonie »*.

Accompagné de MM. Léopold Jorédié et Yeweiné Yeweiné, deux autres dirigeants du FLNKS, M. Tjibaou avait rencontré, mercredi 7 mai, M. Maxime Gremetz, membre du bureau politique du PCF et secrétaire du comité central, assisté de M. Jean-Charles Nègre, collaborateur du comité central, indique *l'Humanité* du 10 mai. Selon le quotidien communiste, M. Gremetz a réaffirmé la *« solidarité* du PCF *« avec le peuple kanak »*. *« Les communistes français,* précise *l'Humanité, continueront d'agir pour que s'engage un véritable processus de décolonisation qui garantisse au peuple kanak la maîtrise de son propre destin, le respect de sa dignité et assure durablement sur cette base, à toutes les communautés de Nouvelle-Calédonie, des conditions de paix et de coexistence. »*



COMMUNICATION

L'avenir de l'audiovisuel, des télécommunications et de la presse écrite

Le pluralisme toujours en question

Tandis que le gouvernement poursuit la préparation du texte de loi réformant l'audiovisuel, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale examine, jeudi 15 mai, la proposition de loi sénatoriale concernant le régime juridique de la presse. Deux projets qui ont pour but de réviser en profondeur l'édifice législatif adopté par les socialistes. Deux projets qui auraient *pu être liés et qui posent* la question du pluralisme.

Quels sont les principaux enjeux, pour les dix ans qui viennent, dans le monde médiatique ? La production d'abord : sans *programmes*, l'évolution lente vers une standardisation culturelle à l'américaine se fera à marches forcées. Cela suppose des financements et une structuration à la dimension du marché européen.

La mise en place des moyens de diffusion, ensuite, ce qu'on désigne aujourd'hui du terme générique de réseaux : avec les satellites, le câble, les futurs réseaux numériques à intégration de services (RNIS), on passera définitivement de l'ère de la rareté des images à celle de la profusion et de la multiplication de services de vidéocommunication, dont nul ne peut aujourd'hui prévoir la percée (que l'on songe au fantastique succès du Minitel). *Dans ce domaine*, l'Etat, avec la puissance financière et *technique de la direction* générale des télécommunications, *devra jouer un rôle majeur*. Faute de quoi, il y a risque d'être *balayé par l'industrie américaine*, comme on est en passe de l'être par les *Japonais pour les récepteurs* audiovisuels.

Si tels sont les enjeux, dans *une société* où la communication devient un phénomène central, *on mesure d'emblée l'importance* économique et politique de leur *corollaire : le contrôle des* médias de masse.

Après une première période défensive face à la montée des « nouveaux médias » (radios *locales, télématique...*), la presse écrite s'est investie. Les entre*prises se structurent, se diversi*fient, se regroupent. Les sociétés *de l'audiovisuel, de leur côté*, s'intéressent à la presse. Un jeu *d'alliances et de combinaisons* de plus en plus complexes se met en *place. Le « multimédias »* est roi : presse, publicité, cinéma, production audiovisuelle, radio, télématique, etc.

Le règne du *« business communication »*, *comme le célè*brent les revues spécialisées, est *arrivé. Des petites entreprises se* créent sur des créneaux porteurs, des *quotidiens nationaux ou* régionaux accélèrent leur transformation, de grands groupes émergent de cette marmite : c'est Havas, Hachette, Hersant, sans oublier, à nos frontières mais avec déjà de gros intérêts en France : la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, le groupe allemand Bertelsmann, la Fininvest de M. Silvio Berlusconi...

M. Hersant piaffe

*En matière de radio et de télé*vision, la France est sortie d'un *long engourdissement lié au* monopole d'Etat et à l'impré*voyance des dirigeants : la déci*sion de câbler la France n'a été *prise qu'à l'automne 1982, la* première chaîne de télévision pri*vée a vu le jour en* novembre 1984, les Français ne diffusent en *Europe par satellite qu'un pro*gramme (et encore avec les *Suisses, les Belges et les Cana*diens) sur les dix-sept qu'on peut aujourd'hui recevoir avec des antennes paraboliques... Le réveil est brutal et il a fallu mettre les bouchées doubles. Il y a dans notre pays une sorte de frénésie médiatique de bon augure.

Ainsi, le rôle de l'Etat dans la *production et la diffusion décroît*, tandis que monte en puissance le privé. *Au terme des ventes et* des réorganisations, qui contrôlera les médias, *c'est-à-dire la culture* et *l'information* de la grande masse des citoyens ? Ira-t-on, comme en Italie, vers un monopole privé à côté du service public ? Ou y aura-t-il, dans ce domaine capital de la vie quotidienne et démocratique, diversité et pluralisme ?

La question n'a guère été posée *jusqu'à présent*, alors qu'elle a fait l'objet de débats passionnés et de controverses virulentes à propos de la loi sur la presse, adoptée par les socialistes en octobre 1984. Or le nouveau gouvernement se trouve face à une contradiction. D'un côté, il se propose d'abolir purement et simplement toute restriction spécifique à la concentration en matière de presse, renvoyant au droit commun commercial des « abus de position dominante » et supprimant la Commission pour la transparence et le pluralisme, première instance arbitrale. On a vu que, malgré la loi de 1984, le groupe *de M. Robert Hersant poursuit* la constitution de son empire : la *nouvelle législation aura* clairement pour but d'ôter toute *entrave à sa marche en avant*.

De l'*autre* côté, le *projet* de réforme de l'audiovisuel prévoit *une limitation : un même* groupe ne pourrait acquérir qu'une *chaîne touchant plus de quinze* millions de personnes, en radio comme en télévision. *Est-ce suf*fisant ? Au niveau régional, en particulier, rien n'est prévu. *Ici* et là, une entreprise de communication, s'appuyant sur un quotidien régional en quasi-situation de monopole, pourrait s'assurer un réseau de radios, une chaîne de télévision, un serveur télématique et un réseau câblé, concédé par la municipalité de la ville capitale... Est-ce souhaitable ? Quant au rôle de la future commission nationale de la communication, il est encore flou dans le *projet* de M. Léotard.

Tout se passe comme si le gouvernement et sa majorité sentaient bien les dangers mais refusaient de les analyser en pro*fondeur* et d'en *tirer les consé*quences sur le plan législatif, *poussé par les théoriciens libé*raux — pour lesquels l'économie *de marché doit jouer sans* contrainte — et surtout par des *intérêts puissants, au premier* rang desquels M. Hersant et ses dix députés piaffent d'impatience et font monter la pression.

Or on est bien obligé, en matière *de médias, de se poser* l'éternelle question de fond, qui domine ce type de *débats depuis* la Libération : la culture, l'information sont-elles des denrées commerciales comme les autres ? Ou plutôt des biens intellectuels spécifiques, justifiant des précautions et une reconnaissance de cette nature « d'intérêt public » ? Les législateurs de 1945 estimaient que la presse est libre lorsqu'elle ne dépend *« ni de la puissance publique ni des puissances d'argent »*. Cette formule, qui paraît aujourd'hui désuète tant la loi du profit s'est *imposée* majoritairement, reste pourtant d'une brûlante actualité. L'histoire récente *montre que l'entreprise privée à but exclusivement com*mercial n'est, pas plus qu'un *pouvoir quel qu'il soit, le garant* le plus sûr d'une bonne information.

L'évolution des techniques et la multiplication des moyens de communication *pose à nouveau* le problème du pluralisme, mais en termes différents d'il y a quarante ans : les médias audiovisuels ont *pris* la première place et les entreprises deviennent *multimédias. Il semble qu'un cer*tain archaïsme, lié à une vision *trop politique de la communica*tion, empêche encore aujourd'hui de mettre *en œuvre une réforme* globale. Les deux lois en préparation risquent fort de se révéler ensuite inefficaces et obsolètes.

YVES AGNÈS.

● *Congrès des sciences de l'information et de la communication.* — La Société française de l'information et de la communication organise à l'université Rennes-II, du 15 au 17 mai, son congrès national Inforcom 86, sur le thème « Régions et communication ».

★ Université Rennes-II, 6, avenue Gaston-Berger, 35043 Rennes Cedex.

● *Un nouveau directeur à Radio-France-Lyon.* — François-René Cristiani a été nommé directeur de Radio-France-Lyon, où il remplace Guy Moyse depuis le mois d'avril. Journaliste, François-René Cristiani (quarante-deux ans) a collaboré à *Combat*, *Notre Epoque*, *le Nouvel Observateur* et à France-Culture.

● M. Léotard devra revoir l'équilibre financier de son projet

La réforme de l'audiovisuel bute sur des problèmes de gros sous. Alors que les positions de Matignon et du ministère de la culture et de la communication se sont rapprochées sur quelques points (rôle de la Commission nationale de la communication, rythme de la privatisation), la *concertation interministérielle a mis* en lumière le difficile équilibre financier de l'audiovisuel public. Les services du ministère des finances ont clairement fait savoir que le secteur public devait s'autoalimenter sans pouvoir espérer un centime de contribution budgétaire. Libéralisme oblige. Or l'épure proposée par le projet de loi de M. François Léotard fait apparaître un « trou » inquiétant.

Le programme de la majorité prévoit en effet la suppression de la redevance magnétoscope, qui alimente les caisses du service public. Des ressources qui, compte tenu de la *progression rapide* des ventes vidéo, représentent aujourd'hui entre 800 millions et 1 milliard de francs. D'autre part, la logique libérale (à télévision publique, ressources publiques ; à télévision privée, publicité) entraîne à court *terme la disparition* des recettes publicitaires sur les chaînes, soit *entre 3,5 et 4 milliards de francs*. Au total, et en maintenant la redevance à son niveau *actuel*, la perte de recettes de l'audiovisuel public se situe entre 4,5 et 5 milliards de francs.

Maniement pratique complexe

Certes, après la privatisation d'une ou deux *chaînes, le service* public coûtera moins cher. Si on estime le chiffre d'affaires de chacune des chaînes à environ 2,5 milliards de francs, il est clair que seule la privatisation simultanée de deux d'entre elles peut équilibrer le financement du *secteur* public. Mais cette solution — qui entraînerait des *bouleversements considérables pour* la Société française de production et Télédiffusion de France — est aujourd'hui écartée. Dans toutes les autres hypothèses (cession d'une seule chaîne ou d'une partie de FR 3), le trou varie entre 1 et 3 milliards de francs.

Pour le combler, le ministère des finances suggère le maintien de la taxe sur les magnétoscopes et celui des recettes publicitaires, au moins en partie, sur les chaînes publiques. On sait que le projet de loi retient cette dernière hypothèse pour une période transitoire de trois ans, avec une diminution progressive de la publicité. Mais, outre que ce dispositif ne résout pas le problème financier à terme, *il est d'un maniement* pratique fort complexe.

Il y a plus grave : toutes ces prévisions sont calculées sur un maintien de la redevance à son niveau actuel. Mais comment faire admettre aux téléspectateurs qu'ils doivent continuer à payer la même somme pour un service public réduit ? Il est déjà délicat de privatiser une partie de l'audiovisuel public, qui a été financé en totalité, non par l'Etat, mais par l'argent des téléspectateurs. Pour faire passer la pilule, M. Léotard aurait bien voulu annoncer en même temps une baisse de la redevance. Le ministère des finances ne veut pas en entendre parler.

L'équilibre financier de la télévision publique n'est pas le seul point noir du projet de loi. L'article 9 provoque aussi quelques inquiétudes chez les grands argentiers de l'Etat. Il prévoit, en effet, sous une formulation assez générale, la privatisation d'un certain nombre de services de télécommunications en renvoyant, pour de plus amples précisions, à un *décret d'application*. On sait que la nouvelle majorité veut mettre la *Direction générale des télécommunications* (DGT) en concurrence avec des entreprises privées, notamment sur les services à haute valeur ajoutée.

Mais si la DGT est mise brutalement en concurrence, elle risque d'être déstabilisée. Où trouver les 20 milliards de francs qu'elle fournit chaque année, sous forme de ponctions diverses, au budget de l'Etat ? Au ministère des PTT, on estime *qu'il est urgent*... d'attendre et qu'il convient de laisser le temps à la DGT de changer ses structures et ses modes de gestion.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

● Les cadres des P et T s'inquiètent d'une concurrence trop brutale

Le projet de loi sur l'audiovisuel, tel qu'il a été préparé par M. Léotard, inquiète les cadres des P et T. Ils craignent un abandon brutal du monopole qui introduirait une vive concurrence sur le téléphone et sur la télématique, que la structure de leur administration ne leur permettrait pas d'affronter.

Le débat sur la privatisation des chaînes *de télévision a occulté* le fait que le projet du ministre de la culture et de la communication ne couvre pas seulement l'audiovisuel mais l'ensemble des communications, c'est-à-dire aussi le téléphone, la télématique et les services nouveaux. La symbolique du petit écran a focalisé l'attention alors que l'enjeu économique, beaucoup plus vaste, concerne toute l'industrie *informatique et électronique*. A l'image de la Federal Communication *Commission* (FCC) américaine, la Commission nationale de la communication (CNC) obtiendrait en effet, selon le projet du ministre, pratiquement tous les pouvoirs sur l'ensemble.

Premier problème : l'article premier du projet de loi indique que *« la liberté de la communication s'applique à l'émission, la transmission et la réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons, de toute nature, par tout moyen existant ou à venir »*. Si l'écrit est concerné, est-ce donc la fin du monopole de la poste ? Ni le gouvernement ni aucun des ministres libéraux, M. Léotard, M. Madelin, *ministre de l'industrie et des P et T*, et M. Longuet, secrétaire d'Etat *chargé des P et T, ne semblent avoir* l'intention de supprimer le monopole postal. *Il s'agirait* d'une imperfection du texte facilement corrigible mais qui, en l'état, inquiète les syndicats, très sourcilleux sur cette question.

Le deuxième problème concerne les télécommunications. La plate-forme RPR-UDF indiquait que la Direction générale des télécommunications (DGT) devait être transformée en société nationale, donc *perdre son statut d'administration*, et que la frontière du monopole devait être retracée en ouvrant certains domaines à la concurrence. Le texte restait ambigu sur la liste de ces domaines (*le Monde* du 8 avril), mais le schéma d'ensemble était défini.

M. Léotard s'est conformé à cette plate-forme : la faculté de transmettre des messages est *« libre »* et soumise à *« l'autorisation »* de la CNC. Le projet de M. Léotard introduit la concurrence et ôte au ministre des P et T la prérogative de donner ces autorisations pour la confier à une commission indépendante, à l'exception de réseaux particuliers, militaires par exemple. C'est la CNC qui précisera les domaines où la *concurrence est introduite et qui* fixera les normes techniques, alors que *ce rôle était dévolu au ministre* des P et T. Il s'agit donc d'un recul important de l'Etat qui reste acteur dans les réseaux de communication mais cesse d'être juge.

La DGT en tenaille

Sur le fond de cette réforme, les cadres des P et T *sont partagés*. Certains restent attachés au monopole, *mais beaucoup estiment que la « déréglementation »*, phénomène mondial, est *inévitable*. Encore faut-il que la DGT puisse affronter ses concurrents à armes égales, c'est-à-dire qu'elle soit capable de fixer elle-même ses tarifs, d'investir à son gré dans les nouvelles technologies, que *le ministère du budget cesse de « ponctionner »* les recettes du téléphone, *bref, qu'elle puisse réagir* comme une entreprise normale. Concrètement, cela passe par une fiscalité de droit commun (assujettissement à la TVA) et par la transformation en société nationale.

Or l'évolution politico-syndicale risque de prendre la DGT en tenaille. Si l'institution d'une TVA est prévue dans le cadre du budget 1987, la transformation en société nationale ne semble plus à l'ordre du jour. *Les syndicats de pos*tiers, en particulier la puissante FO, *y sont opposés*, et M. Chirac, qui garde le douloureux souvenir de la grève des postes de 1974 (elle avait marqué la fin de son état de grâce lorsqu'il était premier ministre), aurait exigé la *« paix sociale »*.

En revanche, la concurrence risque d'être très forte, provenant du groupe américain IBM, qui a un projet de réseau informatique, en association avec Sema-Metra et la banque Paribas, mais plus encore *par... Télédiffusion de France* (TDF). L'organisme de diffusion des programmes de télévision, qui dispose d'un vaste réseau d'émetteurs, et qui a besoin de se refaire une santé financière, pourrait être tenté par une diversification dans le transport des données informatiques et même dans le téléphone. TDF, qui adopterait, elle, un statut de société nationale et serait privatisée à 49 %, *pourrait donc marcher* immédiatement sur les terres grasses d'une DGT très handicapée. Attaquée mais incapable de se défendre, la DGT risque son avenir, expliquent les cadres.

Matignon, prévenu, a réagi, et ce volet *télécommunications* n'a pas été pour rien dans le renvoi du texte de M. Léotard par M. Chirac. Le nouveau texte en préparation devrait introduire une *« déréglementation »* des P et T progressive. Il devrait prévoir, en particulier, *« une période de transition »*, explique-t-on dans l'entourage du premier ministre. Mais, en effet, l'alerte aura été chaude. Les cadres n'excluaient pas de se mettre *en grève : la première* dans l'histoire du téléphone français.

Plutôt que de plaquer le modèle américain de la communication sur la France, M. Léotard et ses amis « libéraux » *pourraient en retenir la* méthode. Aux Etats-Unis, la déré*glementation* a fait l'objet de milliers d'études d'universitaires, de juristes, d'économistes, d'industriels, avant d'être mise en œuvre. Et encore n'est-ce pas terminé puisqu'une nouvelle enquête est en cours (Computer Inquiry III) pour retracer une nouvelle fois les frontières et les règles de la concurrence. En France, un petit groupe d'hommes politiques dont le principal souci paraît être la télévision donne l'impression de préparer une réforme à la va-vite dans un domaine éminemment complexe et stratégique. Au-delà même d'une *grève, les risques devraient les faire* réfléchir.

ERIC LE BOUCHER.

UNE SEULE CHAINE – TF 1 – SERAIT PRIVATISÉE A COURT TERME

Le gouvernement a finalement décidé de privatiser TF 1 plutôt qu'Antenne 2 ou FR 3, comme il en *avait été* question ces dernières semaines. Au cours de la réunion interministérielle du mercredi 14 mai, les propositions du ministre de la culture et de la communication ont été approuvées dans leur ensemble, précise-t-on à Matignon. Le sort de FR 3 n'est pas définitivement *réglé* : il a été décidé de poursuivre l'étude de la privatisation éventuelle d'une *seconde* chaîne publique, au vu notamment des conditions dans lesquelles se déroulerait la première opération.

La Commission nationale communication et libertés (CNCL), qui aura le pouvoir de trancher entre les candidats qui auront répondu à l'appel d'offres, voit d'autre part ses pouvoirs étendus à la désignation des présidents de chaînes publiques, parmi les personnalités qu'elle aura nommées aux conseils d'administration (*le Monde* du 14 mai).

M. Léotard a en outre annoncé à l'Assemblée nationale la suppression totale de la taxe sur les magnétoscopes, malgré les problèmes de financement soulevés par la réforme (*lire page 12*).

Troisième congrès de la CNRL

LES RADIOS NON COMMERCIALES VEULENT SURVIVRE

Le troisième congrès de la Confédération nationale des radios libres (CNRL) s'est réuni à Marseille du 2 au 4 mai. Créée en 1984, la CNRL — issue d'une scission de la Fédération nationale des radios libres (FNRL) — regroupe trente-cinq radios associatives non commerciales. Vingt-deux de ces radios locales, communautaires ou « de pays », ont adopté en congrès une charte qui les définit mieux. Selon celle-ci, *elles sont « libres, indépendantes, plurielles et pluralistes, attachées aux droits de l'homme »* ; elles s'engagent *« à respecter la déontologie de l'information »*.

Mais la CNRL, héritière du mouvement historique des radios libres, veut aussi que ses adhérentes survivent. *Notamment en défendant le* Fonds d'aide à l'expression radiophonique, dont elles bénéficient, et que le gouvernement actuel veut remettre en question. La CNRL a donc décidé de sensibiliser les radios associatives non commerciales (estimées à trois cents), en lançant l'idée d'un jingle et d'un magazine nationaux.

Le congrès a élu d'autre part son nouveau bureau, présidé par M. Jacques Soncin (Radio-Galère, Marseille).

LE SNJ ET LA CGC S'ASSOCIENT A LA GRÈVE DU 21 MAI

La grève décidée pour le 21 mai dans l'audiovisuel public fait école. Et divise. Après le SURT-CFDT et le SNRT-CGT, les deux syndicats les plus importants, qui ont appelé le 12 mai le personnel à la grève (*le Monde* du 14 mai), c'est le tour du Syndicat national des journalistes (SNJ) et de la CGC. Dans un texte *commun*, les quatre syndicats, réunis en intersyndicale le 13 mai à la Maison de la radio, réaffirment que la loi de privatisation du gouvernement actuel *« est inutile et dangereuse »* et que son *« vote remettrait en cause l'équilibre actuel de toutes les sociétés et missions »*. Les quatre syndicats soulignent dans ce texte commun, qui sera adressé à tous les partis politiques qu' *« aucun autre pays européen n'a privatisé son service public audiovisuel »*. D'autre part, le Syndicat français des artistes-interprètes s'est aussi associé à cette grève et demande le maintien du service public dans son intégralité, *« y compris à travers un élargissement à la septième chaîne culturelle »*.

En revanche, Force ouvrière et la CFTC ont pris leurs distances. La fédération Force ouvrière du spectacle, de la presse et de l'audiovisuel, tout en reconnaissant que *« de graves menaces pèsent sur le service public de la radio-télévision et de ses personnels »* ne s'associe pas, *pour l'instant, à cette grève, décrite* comme *« un mouvement-alibi sans lendemain »*. La CFTC est, *quant* à elle, encore plus catégorique, en refusant de s'associer à *une* démarche qu'elle estime *« politique »*, alors que *« la teneur du projet de loi »* n'est pas connu dans son intégralité.

SILVIO BERLUSCONI SE REBIFFE

L'optimisme souriant affiché par les *responsables* de la *cinquième* chaîne, tant français qu'italiens, en *surprenait plus d'un. Au récent* MIP-TV de Cannes, ils annonçaient déjà une nouvelle grille *pour la rentrée*, se félicitaient de ce que l'interdiction de diffuser des *films n'avait* pas entamé le taux d'écoute et faisaient *miroiter les exclusivités*, surtout sportives, qui seront offertes aux Français cet été.

Une si belle assurance ne pouvait durer. *Devant les rumeurs qui* courent sur la réforme audiovisuelle, *notamment le premier projet Léo*tard qui prévoit la résiliation pure et *simple* de la concession accordée à la « 5 », Silvio Berlusconi a fini par montrer les dents. Entre deux annonces sur les négociations menées par son groupe Fininvest dans la plupart des pays européens en vue d'élargir son empire, il a pris la parole à Milan le 12 mai, devant un congrès d'économistes, pour déclarer qu'il ne se laisserait pas plumer par le nouveau gouvernement français.

Se déclarant déterminé à *« combattre devant les tribunaux »* une remise en cause de la concession, le magnat italien a menacé le gouvernement français de lui intenter le *« procès du siècle »*, en expliquant que son holding pourrait réclamer l'équivalent de 1,33 milliard de dollars (9,31 milliards de francs) d'indemnisation.

A. W.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Cannes 86

CHARLOTTE RAMPLING est amoureuse d'un singe au regard tendre et Christophe Lambert d'un porte-clefs qui chantonne « I Love You » : c'est le retour de l'amour sentimental, et ce n'est pas Steven Spielberg, l'éternel enfant dont le film Color Purple est présenté, mercredi 14 mai, qui s'en plaindra.

Plus discrètement, le cinéma français de demain égrène des noms qu'on va apprendre à connaître, des images dont on découvre la poésie ironique. Sans discrétion, les Golan-Globus tonitruent leurs projets, et Daniel Toscan du Plantier profite du grand échiquier musical en direct de Cannes pour annoncer ses prochains films-opéras.

Amour, musique, harmonie et puis, aussi, la guerre. Une tranche d'histoire : comment l'Autriche fut dénazifiée et la Finlande finlandisée.

SÉLECTION

« I love you », de Marco Ferreri

La solitude en porte-clé

Il aime. Il siffle qui il aime.
Il siffle et il aime qui ?
Un porte-clé.
Marco Ferreri
conjugue désormais
le verbe aimer
sans complément d'objet.

MICHEL est un jeune homme très convoité. Les femmes le couvent, le cajolent. De lui, elles veulent tout, un bébé, la fidélité. Michel (Christophe Lambert) vend des voyages, du rêve en kit. Il habite un loft chic meublé par Habitat, censé représenter le comble de la marginalité bohème. Quand il s'ennuie, c'est-à-dire tout le temps, il regarde des cassettes pornographiques à la télé. Il a des voisins, un petit garçon chinois qui élève au biberon un goret noir, une grosse dame, noire également. Et un copain, Yves (Eddy Mitchell) *« né sous le signe de la scoumoune, ascendant pas de cul »*, chômeur, câlin, *collant*, un vrai chewing-gum ambulant.

Au fond du paysage, il y a des tours, et l'on se croirait revenu à New-York, le temps d'un *Rêve de singe*. Mais non, c'est seulement le regard latin de Ferreri qui apprivoise les villes, se les approprie. Nous sommes à Cergy-Pontoise.

Là, par terre, dans un terrain vague, Michel, une nuit, va trouver la passion de sa vie. Visage lisse, chevelure platinée, lèvres carminées. Mais ce masque à la perfection glacée est grand comme une palourde, une *pièce de monnaie*, n'importe quoi, un porte-clé. D'ailleurs, c'en est un. Et lorsqu'on siffle, lorsque Michel *siffle*, le *porte-clé* répond d'une voix moelleuse quoique froide : *« I love you »*. Emerveillé, envoûté, emporté par un vertige inguérissable, Michel, où qu'il soit, au boulot, où qu'il aille, au dodo, va siffler, siffler, siffler, et la chose, l'objet, l'objet devenu sujet, susurrer : *« I love you », « I love you », « I love you »*. Michel serait presque heureux, jusqu'au jour maudit où un léger accident, une banale extraction dentaire, va lui paralyser un nerf facial. Devinez... c'est ça, il ne pourra plus siffler.

On peut crier au machisme, à la misogynie, hein, quel rêve, une fille qui viendrait quand on la siffle ! A cette nuance près, la fille, ici, n'existe pas, c'est le mirage absolu, le leurre intégral. Marco Ferreri pousse de plus en plus loin sa logique masochiste, l'homme et la femme ne sont pas ennemis, ils ne sont plus de la même galaxie. Si, comme l'indiquait le titre de son film précédent, *« le futur est femme »*, qu'est-ce que le présent ? Un homme seul, pis que seul... Et dans sa solitude affamée, l'homme est un *frère* pour l'homme, il lui donne un peu de plaisir, comme il peut.

Ode à l'onanisme

I love you est une ode souvent drôle et assez désespérée à l'onanisme, refuge des exclus, des reclus involontaires ou non. Ferreri lui-*même, comme son personnage*, se fait le champion de cette pratique solitaire, se citant, se contemplant, *se consolant, intégrant* à *I love you* (1986), qui devient ainsi « I love me », une séquence de *Dillinger est mort (1968)*.

Utilisant des couleurs crues, laquées, jouant en virtuose du gros plan pour donner une dimension humaine à l'affectueux gadget, Marco Ferreri brouille les pistes avec maestria. L'hyper-réalisme débouche *sur l'irréalité*, le vraisemblable apparaît faux et l'impossible devient probable. On se surprend alors à siffloter, dans le noir...

Christophe Lambert, qu'il porte le pagne et le nœud pap dans *Greystoke*, le kilt et le sabre dans *Highlander*, ou sa solitude en porte-clé dans *I love you*, affiche le même charme monolithique, le même sourire de garçonnet béat, le même regard bleu foncé. Quant à Eddie Mitchell, il est épatant de présence pataude, de naturel bourru, de talent.

I love you se termine sur une plage comme *Rêve de singe*, comme *l'Histoire de Pierre* s'achève dans l'eau comme *Pipicacadodo*. Ferreri ne peut s'empêcher, semble-t-il, de rendre ses héros à l'élément initial, de les bercer dans le sein de la mer (mère) originelle. Et c'est beau. A la fin, Michel croit apercevoir un sublime trois-mâts dans le soleil couchant, à la proue, une fille belle comme la nuit. Il nage, nage vers elle, qui ne le voit pas, ne le veut pas. Y-t-il quelqu'un – ou à défaut quelque chose – sur cette terre qui sache aimer ?

DANIÈLE HEYMANN.

« Max mon amour », de Nagisa Oshima

L'amour monstre

Le mari, la femme, l'amant.
Une situation classique.
Mais ici,
la base du triangle
– l'amant – est un singe.

PETER, jeune diplomate anglais en poste à Paris (sobrement interprété par Anthony Higgins), a des doutes sur la fidélité de son épouse Margaret (Charlotte Rampling). Un détective privé lui apprend qu'elle a loué un petit appartement discret où elle passe deux heures à peu près tous les jours, mais qu'on n'a pas vu son amant une seule fois. Peter se rend sur les lieux de sa disgrâce présumée et trouve Margaret au lit avec un chimpanzé. *« Il s'appelle Max »*, dit la jeune femme en présentant son amant velu. Peter, très *British*, propose que l'on installe Max à la maison, puisque Margaret ne peut s'en passer. Ce sera tellement plus simple. Car tout le monde est extrêmement poli dans cette histoire, d'une courtoisie surréaliste qui constitue la vraie violence du film.

Ecrit par Oshima et Jean-Claude Carrière, le scénariste attitré des derniers films de Bunuel, *Max mon amour* a le ton calme du *Fantôme de la liberté* ou du *Charme discret de la bourgeoisie*, un brin de folie en moins, à mi-chemin entre le vaudeville bourgeois et la fable énigmatique. Margaret ne s'expliquera jamais de sa passion pour Max, et Peter aura beau supplier, menacer, il n'obtiendra rien. Surtout pas de voir sa femme et son amant « en action ». Il ira jusqu'à offrir une prostituée à Max. En vain : Max boude, il n'aime que Margaret, c'est un monogame, un fidèle qui repousse toute nourriture en l'absence de sa maîtresse. La sexualité de Max ou de Margaret restera mystérieuse pour Peter comme pour nous.

Le singe, on le sait, occupe une place de choix dans le paysage érotique des humains cinématographes. Monumental, démesuré dans *King-Kong*, minuscule ou énorme dans *Rêve de singe*, il représente la menace phallique absolue et, en même temps – trop grande, trop petite, – d'un rapport impossible. Cette fois, avec Max, il est « possible », même si rien ne prouve qu'il se passe *quoi que ce soit entre lui* et la magnifique, glaciale et sensuelle Charlotte Rampling.

L'étonnant est que, à la fin, la jalousie et la curiosité affolée du mari s'émoussent, s'arrondissent dans une acceptation complaisante de la situation. Max ne gêne plus en tant que singe, au plus il apparaît comme l'objet d'une mésalliance, un peu comme si Margaret sortait avec un prolétaire hirsute, un homme de couleur, une femme, un paysan, peu importe, quelqu'un d'absolument *autre*, étranger au monde policé de Peter. Au pis, Margaret s'interroge *sur la nécessité qu'il y aura bientôt* de liquider Max quand l'âge l'aura rendu agressif.

C'est précisément là, à ce moment de la relation homme-singe, *que commençait Link* de Nagisa Oshima se tient, pour sa part, en deçà, ailleurs, ne prétend du reste apporter formellement aucune « morale », aucune réponse à la question que pose un des personnages : *« Peut-il y avoir de l'amour entre deux êtres d'espèces différentes ? Un serpent peut-il aimer un cerisier ? »* Tout son film prouve que oui, étrangement oui.

MICHEL BRAUDEAU.

SECTIONS PARALLÈLES

Ambiances françaises

La section Perspectives
du cinéma français
est le catalogue
hétéroclite des films d'auteur.

PRÉSENTÉ en ouverture, *beau temps mais orageux en fin de journée*, premier long métrage de Gérard Frot-Coutaz est, jusqu'ici, le meilleur. Histoire d'une journée de chaleur qui se termine, affectivement, dans une lourdeur d'orage. Ambiance de quotidien banal investi, au fil des heures, par le drame feutré de rapports qui se détériorent, par l'approche d'une mort douce mais inéluctable. La qualité de la réalisation tient à la transformation insolite du banal.

Jacques et Jacqueline, instituteurs en retraite, habitant un appartement moderne sur les hauteurs de *Ménilmontant*, sont surpris dans leurs habitudes bougonnes et leurs scènes de ménage par l'arrivée de leur fils Bernard, qu'ils n'ont pas vu depuis longtemps. Un poulet acheté pour le déjeuner devient l'instrument dérisoire du destin. Le vieux couple est interprété par Claude Piéplu et Micheline Presle, qui tiennent merveilleusement l'écran comme on tient la scène. Elle, agaçante et pathétique, lui, caractère en or, pétri de bonté malgré des explosions de colère.

Bernard, le fils prodigue, accompagné de son amie Brigitte, ne dit pas tout de suite le but de cette visite. Xavier Deluc exprime avec ironie sa fragilité et son indécision. Toni Marshall qui parle peu (Brigitte) est forte et lucide. A part quelques brèves scènes d'extérieur, tout se joue dans un espace fermé, un ameublement petit-bourgeois dont le réalisme soutient les chassés-croisés de la mise en scène. En somme, une tradition française qui se renouvelle bien.

Bande dessinée hyper-satirique

Avec *Le bonheur a encore frappé*, Jean-Luc Trotignon, au contraire, piétine allégrement l'amour, la famille, les relations sociales, retourne les valeurs et les sentiments comme des crêpes brûlées, s'inspire de l'humour « bête et méchant » qu'inventa *Hara-Kiri* (cela date un peu). Il décrit, à grands coups de dialogues orduriers, d'images provocantes, l'imbécillité et la cruauté d'un couple de Français en dessous de la moyenne et banlieusards, les Pinglard. Jean-Luc Bideau et Michèle Brousse, *installés dans* la monstruosité, exploitent une fille adolescente, handicapée, et se *débarrassent d'un fils revenu du service militaire*, « bouche inutile ». La première demi-heure fait rire – un *peu jaune mais* c'est voulu – et surprend par son aspect de bande dessinée hypersatirique. Mais la provocation *s'émousse* à trop insister, et l'on s'aperçoit qu'il n'y a pour ainsi dire pas de mise en scène.

Faubourg Saint-Martin, le film de Jean-Claude Guiguet, qui représente la France à la Semaine de la critique, montre qu'on avait eu raison, il y a quelques années, de croire en l'auteur des *Belles Manières*. Patachou, visage impérial, voix de baryton, mains en ailes de papillon déployées, y est la propriétaire distinguée d'un hôtel trois étoiles, tapi dans le dixième arrondissement. A côté de riches touristes, elle héberge et protège trois femmes d'âges divers et de conduites pas très édifiantes, mais chacune a ses raisons, la marquise (Françoise Fabian), Suzanne (Ingrid Bourgoin) et Marie (Marie-Christine Rousseau). Celle-ci a un amoureux bien gentil, Paul (Stéphane Jobert), et un secret très lourd à porter.

Le titre, le côté nocturne, les *éclairages expressionnistes modelant* les personnages et leur environnement ramènent un peu au réalisme *poétique de Prévert et de Carné*. Mais d'autres feux couvent chez Guiguet. Ceux des amours désaccordées, des *espérances têtues*, des romances populaires. Le charme physique et moral de la féminité est *le miroir où se contemplent jusqu'à* la brisure les êtres masculins tentés par l'androgynie. Patachou s'efforce *de canaliser le désordre et les sentiments*. On se prend à la beauté de l'écriture cinématographique.

JACQUES SICLIER.



FONDATION ROLLEI.

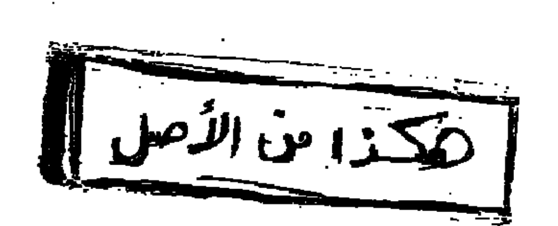
NABAB

« J'AI une bonne nouvelle pour vous. Nous n'avons rien acheté aujourd'hui. » Dans la salle de restaurant de l'hôtel Carlton, transformée en camp retranché le 13 mai, Menahem Golan, le Marchand de Cannon, avait convoqué la presse. Il voulait dire qu'il était riche. On le savait déjà. Mais aussi qu'il aimait le cinéma. On voulait bien le croire. Non, il l'aime encore plus que cela, le cinéma. La preuve ? Il produira dix heures de télévision et un long métrage sur la vie de Régine. Pas seulement. Dans le ventre de la baleine Golan, d'autres projets ont trouvé un confortable asile. Il va tourner avec Alain Resnais, gage irréfutable de qualité, de respectabilité. Et aussi avec Fellini. C'est sûr. Enfin presque.

Menahem Golan tient la forme. Tous les matins, il fait son jogging sur la Croisette en survêtement bleu fluorescent. Ses gardes du corps le suivent et s'essoufflent dans leur talky-walky.

D.H.

Photo Claude Dityvon/Cahiers du cinéma.



هكذا من الأصل

Un entretien avec Steven Spielberg

« Le vrai sujet du film, ce n'est pas le racisme, c'est la femme »

« *The Color Purple*, adapté d'un roman d'Alice Walker, est un somptueux mélodrame, joué presque exclusivement par des Noirs. Enorme succès commercial dès sa sortie aux Etats-Unis (*90 millions* de dollars de recettes à ce jour) il a, semble-t-il, soulevé des problèmes, suscité des critiques, avant, pendant et après sa réalisation.

– J'ai été accusé de porter un regard stéréotypé sur la condition des Noirs au début du XX[e] siècle, d'avoir tourné *la Case de l'oncle Steve en quelque sorte*. Je ne suis pas d'accord et ne l'ai jamais été. Les Noirs qui travaillaient sur *The Color Purple*, en dehors de leur job d'acteurs, se sont spontanément proposés comme gardiens des idées et des idéaux que transmettait le film. En tant que réalisateur blanc, c'est sur eux que j'ai compté pour me protéger, justement, des stéréotypes. La contestation est venue surtout, à la sortie, d'un petit groupe de protestataires noirs qui se sont élevés contre les caractères masculins décrits dans le film jugés trop odieux. Je me suis pourtant tenu aux descriptions du roman et, encore, je les ai adoucies. Certaines scènes auraient été tout simplement insupportables si je les avais extraites telles quelles du livre.

» En dehors de la question noire, si j'ai choisi *The Color Purple*, c'est pour rendre sa place, la première, à la femme, qui depuis des décennies est exploitée, maltraitée, au cinéma. Dans les années 30-40, on a vu des lutteuses, des femmes fortes et même dominatrices, les Joan Crawford, Bette Davis, Katherine Hepburn... Mais, depuis, un certains chauvinisme mâle a pris le pas.

– Votre héroïne, Célie, est une femme, mais aussi une Noire. Vouliez-vous vous exprimer sur le racisme ? Pensez-vous que tout le monde est – plus ou moins – raciste. Vous même...

– Le racisme est politique, économique, épidermique... Personne n'est à l'abri de le ressentir ou de l'attirer. Mais le racisme n'est pas le vrai sujet du film. Au départ, j'ai adoré le personnage de Célie, j'ai pris cette femme dans mes bras, je me suis senti responsable d'elle, j'ai voulu qu'elle triomphe de la misère, de la violence, de l'ignorance, qu'elle échappe à son injuste enfermement.

– Célie, au fond du désespoir, garde de l'humour.

– C'est la définition même de la nature humaine. Et ma foi personelle. Oui, je suis optimiste, je l'avoue. Ma conviction est que personne au monde, Célie pas plus qu'une autre, ni aucun personnage de *The Color Purple*, ne peut survivre dans une souffrance permanente. Il faut une promesse pour exister. Le film n'est pas assez dur ? C'est possible, mais, alors, pour qu'il le soit davantage, quelqu'un d'autre que moi aurait dû le réaliser... J'aime à penser que je ne peux pas dissimuler mes sentiments. On peut l'accepter ou non. Dans ma vie personnelle, *j'ai beaucoup de retenue* émotionnelle, mais, dans mes films, je suis incapable d'éprouver la moindre honte ! Je pense que les spectateurs ont besoin qu'on leur offre un peu de tendresse, c'est la responsabilité du réalisateur de la communiquer, même à travers un Rambo ! On ne traite pas le public comme du bétail... Il est important de lui parler, de lui confier ses secrets les plus profonds. Cette primauté de l'affectif que je revendique est à la fois ma force et ma faiblesse. Ma force, c'est que je ne peux toucher les gens avec mes films, et ma faiblesse, c'est que j'ai tendance à faire l'impasse sur l'« intellect ». je pense que *The Color Purple* s'adresse aux gens qui pensent avec leur cœur. Les autres me prennent pour un idiot, mais ça n'a pas d'importance.

– Cette affectivité que vous prônez s'est-elle manifestée pendant le tournage de *The Color Purple* ?

– Tous les comédiens ont donné plus encore que je leur demandais. Ils étaient, pour la plupart, peu connus ou pas connus du tout. Certains – Whoopi Goldberg, notamment, qui joue Célie, – n'avaient jamais fait de cinéma. Ils se sentaient un peu perdus. Nous avons décidé de répéter les scènes principales pendant deux semaines. Nous devions apprendre à travailler ensemble. Le drame, pour fonctionner, doit déboucher sur une confrontation. Nous avons donc passé plusieurs jours à évaluer jusqu'où nous pouvions aller, jusqu'où nous pouvions pousser la cruauté des situations, et l'exprimer. Je n'étais plus seulement le réalisateur, mais le psychiatre consultant. Les problèmes des uns et des autres servaient de matériau de construction. Je disais à chacun : « *Si quelque chose vous arrive à la maison, rapportez-le demain matin au studio, ça peut être utile.* » Cette atmosphère de thérapie de groupe ne s'était jamais développée sur un de mes films, excepté peut-être sur *E.T.*, avec les enfants. Il y avait de belles et grandes séances de larmes après certaines scènes.

– La leçon de sourire et de baiser que la chanteuse Shug donne à Célie est particulièrement émouvante.

– C'était à peine indiqué dans le script, mais j'y tenais. Whoopi Goldberg est l'actrice la plus naturellement douée avec laquelle j'aie travaillé. Tout ce qu'elle ressentait, ce qu'elle éprouvait, elle me l'offrait – y compris ses frustrations ! Je ne cessais pas de couper son texte (30 % avant le tournage, et encore 10 % pendant). Je voulais que Célie donne l'impression d'être le témoin de sa vie, qu'elle s'exprime avec son corps, ses attitudes, ses yeux magnifiques. Tant et si bien que, lorsque la longue scène de sa révolte est arrivée, Whoopi Goldberg a littéralement explosé, elle avait enfin la parole ; elle l'a prise. Pour de vrai !

– Vous avez été très prudent sur l'aspect homosexuel des relations entre Shug et Célie.

– Un autre réalisateur en aurait peut-être fait le thème principal de l'histoire, pas moi. Je me suis contenté de ce baiser, parce que *je crois* au baiser. *Pour moi, il n'y a pas* de geste plus important, plus beau. Embrasser, c'est se déverrouiller, c'est *s'ouvrir* à l'autre.

– La sexualité n'a jamais été très présente dans vos films.

– Je n'ai jamais vraiment eu l'opportunité... Parler de sexe à propos de chasse au requin ou de rencontres avec les extraterrestres... Mais il est vrai que je ne suis pas un voyeur. Si jamais je devais tourner une scène montrant deux personnes en train de faire l'amour, *je rougirais* et je tournerais la tête au moment critique !

– La naissance de votre fils Max semble vous avoir bouleversé.

– Max est né au moment même où je tournais l'accouchement de Célie. Amy m'a appelé au téléphone, et m'a dit : « *Tu ne veux pas venir à la maison mettre en scène le mien... ?* » J'ai vu dans cette coïncidence un symbole, un signe. Au milieu du tournage de mon premier film « adulte », destiné à prouver que j'étais capable d'aborder des sujets moins « enfantins », l'enfance m'était redonnée, grâce à Max.

– Vous êtes, semble-t-il, saisi actuellement d'une boulimie de travail.

– Il y a deux ans, une avalanche s'est produite dans ma tête, une montagne d'idées m'arrivait. Ou je les étouffais ou j'essayais d'en faire émerger quelques-unes. J'ai donc décidé d'être producteur, au moins pendant quelques années. J'ai mis en route plusieurs choses, *Back to the future*, *Gremlins*, les *Goonies*, *Young Scherlock Holmes*... Mais je ne trouve pas cela gratifiant, finalement. Je préfère donner une chance aux gens, et les laisser ensuite travailler seuls. Je ne suis pas un vrai producteur ! Mes week-ends, j'aime mieux les passer à la maison et attendre que Max puisse regarder dans un télescope pour lui montrer *les étoiles*.

– Vos projets de metteur en scène ?

– Je travaille sur trois scénarios en même temps. Si je m'attaque à un projet lundi et mardi, je suis parfaitement disponible pour en étudier un autre mercredi et jeudi. Travailler sur *Poltengeist* m'a laissé tout à fait libre de me plonger dans *E.T.* Travailler sur *Back to the Future* ne m'a pas empêché de commencer *The Color Purple*. *Je ne suis pas* monogame. Professionnellement s'entend ! Le projet auquel je suis le plus attaché est une adaptation de *Schindler List*, de Thomas Keneally. C'est l'histoire d'un industriel catholique allemand qui se trouve à la tête d'une usine de mille ouvriers juifs en Pologne. Et cet homme, qui n'a pas de conscience politique particulière va combattre les SS, et *sauver ses ouvriers* de l'holocauste.

– On est loin des *Aventuriers de l'arche perdue* !

– *Il s'agit aussi d'une aventure.*

– *E.T.*, qui a coûté 10 500 000 dollars, en a rapporté 209 567 000. On dit que vous gagnez 1 million de dollars par jour. Que représente l'argent pour vous ?

– La sécurité pour ma famille et la certitude que je pourrai envoyer Max dans un bon collège ! *Cela* signifie surtout ne plus jamais avoir à travailler par intérêt financier : la seule vraie liberté. Et puis j'aide les jeunes réalisateurs. Je mets de l'argent dans le département cinéma des universités de Californie du Sud. Je projette, avec George Lucas, de construire des studios sur le campus, de donner aux étudiants de vrais outils professionnels.

– Vous-même, parvenez-vous à modérer vos budgets, à rester raisonnable ?

– J'essaie d'être plus dur avec moi-même que le serait n'importe quel studio. J'ai acquis cette attitude après *1941*. Tourné en 1979, ce film a été un échec commercial aux Etats-Unis et a coûté 26 millions de dollars alors que *The Color Purple* n'a coûté que 14 millions de dollars... Sur le plateau de *1941*, j'étais comme un enfant gâté, comme un général qui n'écoute aucun de ses conseillers. Je passais un temps infini sur chaque scène. Je multipliais les prises, dans le souci ridicule et vain d'atteindre la perfection. Grâce à *1941*, j'ai compris que la perfection a un sens en science, en médecine, en technologie, mais pas au cinéma, où sa recherche tue l'instinct. Au cinéma, ce qui est imparfait peut être beau.

– Vous intéressez-vous toujours aux progrès techniques ?

– Bien entendu. Il y a un nouveau procédé qui me passionne, *encore* très coûteux, et que met au point Douglas Turnbull. Il s'agit de projeter, avec un matériel adapté, des films à 60-62 images par seconde. Résultat, vous obtenez directement un film en 70 millimètres. L'image est d'une clarté, d'une pureté effrayante.

– Pourquoi effrayante ?

– Vous ne pourrez jamais plus faire croire que Joan Collins (1) a trente-cinq ans !

– *The Color Purple* a obtenu onze nominations aux derniers Oscars, mais pas celle du meilleur metteur en scène. Finalement, votre film n'a rien eu. Vous êtes, là-dessus, resté très silencieux.

– Je préfère garder mes sentiments pour moi. La presse israélienne m'a prêté des propos très durs à l'égard de l'académie du cinéma. Je n'ai jamais rencontré de journaliste israélien.

– Tout de même, pensez-vous que cette « punition » soit la conséquence d'une certaine jalousie de la part de vos pairs devant l'attachement que le public vous manifeste ?

– *Je crois que la meilleure façon* de se guérir d'une déception, c'est de faire un autre film. Je refuse de spéculer sur ce *qui n'est pas arrivé*. Je ne mets pas de rétroviseur à ma vie.

– Comment imaginez-vous Max, vous-même, le cinéma en l'an 2000 ?

– J'espère qu'on aura encore envie de sortir de chez soi. Mon rêve serait qu'il existe encore de grandes salles où les gens viennent partager leurs émotions. A l'instant où vous ne pourrez plus voir un film que chez vous, à la télé, protégé par cinq verrous, je pense qu'il en sera fini de notre société. »

Propos recueillis par
DANIÈLE HEYMANN.

« Je pense que The Color Purple *s'adresse aux gens qui pensent avec leur cœur. Les autres me prennent pour un idiot, mais ça n'a pas d'importance »*

(1) Joan Collins est l'héroïne du feuilleton *Dynasty*.

BRÈVES – RENCONTRES

Films-opéras : la relance

Dans la foulée du *Don Giovanni*, de Losey, et de la *Carmen*, de Rosi, Daniel Toscan du Plantier annonce ses projets de films-opéras en compagnie de Luigi Comencini, qui va réaliser pour lui *la Bohème* avec Barbara Hendricks. Ensuite, ce sera *Boris Godounov*, par Andrzej Wajda, avec Ruggiero Raimondi. Bien que Daniel Toscan du Plantier *ne se console pas du manque de* documents sur la Callas, dirigée par Visconti dans la *la Traviata*, en 1955, il laisse à d'autres le *soin* de tourner des représentations d'opéra. Il veut de vrais films, dans lesquels l'histoire soit *clairement* racontée et de façon émouvante. Verdi, dit-il, c'est Brecht, plus Edith *Piaf*. Le discours de l'ancien président de la Gaumont n'a pas *varié d'un pouce*. Il est de plus en plus persuadé que « *l'audiovisuel est la dimension du vingt et unième siècle et que la reproduction deviendra source de productions* ». *Jack Lang lui avait confié une* mission d'étude sur ces perspectives dont les résultats ont *été transmis à Philippe de Villiers*. Deux faits encouragent Daniel Toscan du Plantier : d'abord les Golan-Globus, rois de l'*efficacité*, se lancent aussi dans le film-opéra surtout ; grâce aux progrès technologiques, la reproduction sonore est aujourd'hui parfaite presque à 100 %.

Dîner américain

La grande réunion de l'Association professionnelle du cinéma américain (MPEA), *qui se tient* traditionnellement à Cannes pendant le Festival, n'aura pas lieu. Non que les patrons des grandes compagnies hollywoodiennes ne soient pas descendus sur la Croisette, mais parce que leurs *compagnies d'assurances leur ont* interdit de se réunir tous dans un même endroit. Sécurité oblige. M. Jack Valenti, président de la MPEA, *a néanmoins* dîné avec M. François Léotard, *ministre* de la culture et de la communication. M. Valenti a promis une fois de plus d'aider le film français à pénétrer le *marché américain*. Rappelons que le cinéma français fait à peine 0,5 % des entrées aux Etats-Unis alors que le film américain *s'adjuge* 39 % *du marché français*.

L'œuvre sur papier à la Kunsthalle de Tübingen

Picasso et les métamorphoses du trait

Picasso prenait visiblement plaisir à tout essayer, et, tour à tour, à prouver et casser son prodigieux savoir-faire. Son œuvre sur papier le montre par-dessus tout.

LA mise au jour de quantités d'œuvres enfouies dans les collections personnelles de l'artiste, l'ouverture du musée de l'hôtel Salé, conjuguées à l'évolution du goût qui dispose à s'intéresser particulièrement aux grandes aventures débordant les formalismes, ont singulièrement relancé, depuis 1980, l'intérêt pour l'étude et l'exposition de Picasso. Si bien qu'on peut aujourd'hui supposer l'essentiel de l'œuvre cerné et connu.

Reste cependant à *maîtriser* l'énorme production de dessins, des milliers de dessins de toutes sortes – carnets de travail, esquisses, études, – liés directement ou non aux peintures, les préparant ou leur faisant suite ; au crayon, à l'encre, au fusain, au pastel, à l'aquarelle... Des dessins qui semblent n'obéir à aucun principe particulier, n'être soumis à aucune hiérarchie des genres et des *disciplines*, si ce n'est à cette règle d'or, qui vaut pour tout l'œuvre : en faire, en faire, en faire.

Un excellent moyen d'entretenir la spontanéité du trait, la sûreté du geste, cette capacité à synthétiser, à ramasser en un tour de main, dans le trait, l'expression d'un corps, d'un visage, d'un geste, d'une situation ; d'attraper non pas la ressemblance, mais quelque chose de plus profond que l'apparence ou l'illusion de la réalité, comme cela a été remarqué très tôt, dès les premières expositions de l'artiste à Barcelone et à Paris.

Ce quelque chose fait que Picasso, par le dessin, met d'emblée la distance du réel à l'œuvre, fait que l'œuvre dessiné, contrairement à celle d'autres artistes, n'a rien de confidentiel, ni d'anecdotique (chez lui, longtemps en tout cas, c'est plutôt *l'affaire de la couleur*), et permet d'observer sans distraction, de la manière la plus concentrée, les péripéties thématiques et stylistiques développées tout au long de sa carrière. La grande exposition des œuvres sur papier organisée à Tübingen par Werner Spies montre tout cela (1).

Elle réunit plus de deux cents numéros, depuis les premières études d'après le modèle en plâtre de 1895, exercices d'école (prêtés, comme la plupart des dessins de jeunesse, par le musée de Barcelone), jusqu'aux aquarelles, aux craies, aux encres, aux gouaches et aux crayons des dernières années, parfois aussi libertins qu'ascétiques. C'est un formidable rassemblement qui fait



Tête de jeune garçon (1923).

l'inventaire de toutes les techniques abordées par Picasso, à travers les *plus grands formats*, les plus beaux exemples d'œuvres abouties, autonomes, traitées à l'égal des peintures, même lorsqu'ils participent de la genèse d'un projet pictural déterminé.

Certaines des œuvres sont célèbres comme *le Fou* et *la Femme à la corneille* de 1904, d'autres le sont moins, d'autres encore sont tout à fait inconnues. Tirées d'inaccessibles cartons de collections privées (suisses, allemandes) et de musées des quatre coins du monde, elles ne figurent pas toujours au catalogue Zervos. Le musée Picasso de Paris a prêté pour sa part une bonne quarantaine de pièces qui concernent surtout la période de l'entre-deux-guerres – là où il est imbattable, – des dessins d'autant plus intéressants qu'y sont développés des thèmes n'ayant pas d'équivalents en peinture (2), notamment ceux de *l'atelier du sculpteur et son modèle*.

Werner Spies, à qui l'on doit la première *grande étude de l'œuvre* sculpté de Picasso (3), ne pouvait pas oublier de mettre en relief, par ses choix, tout ce qui concerne le sculpteur qui double le peintre, et que le dessinateur se fait un plaisir d'évoquer dans ses jeux de permutation et de transplantation des problématiques d'un support à l'autre, particulièrement autour de 1930, à Boisgeloup ; l'étude pour la tête sculptée en est un bel exemple : c'est un fusain fixé sur toile.

Les *préoccupations du sculpteur* ont, bien sûr, surgi longtemps avant de faire l'objet d'images métaphoriques dans les années 30. Le passage au cubisme en témoigne. Mais là, curieusement, c'est le dessin le plus lié à une sculpture – le *Nu se coiffant* (1906) – qui s'en démarque le plus. Un très beau dessin tout en courbes douces, tendrement modelées, montrant bien comment une étude peut être achevée et complète. Même parfois dans le « non-fini », comme ce jeune cavalier de dos (pour *l'Abreuvoir*), de la même année, qui est planté sur une croupe fictive, rendue par l'arc des cuisses ouvertes dans le blanc de la feuille ; ou encore cette suite de têtes monumentales de 1909, cézaniennes, traitées *en creux et saillies, qui évoquent* la coupe du bois (*Fernande*, qui, d'ailleurs, donnera un bronze) ou la découpe du métal (buste d'homme).

Une exposition vouée à l'œuvre sur papier se devait de mettre l'accent sur les grands collages : c'est fait magnifiquement avec ceux qui combinent l'épaisseur du tissu quotidien (découpes de papier journal) et l'épure géométrique ; et cela dans la foulée des dessins d'humour et d'humeur synthétique, largement dada avant l'heure, où moustaches, pipes et autres accessoires humains *font l'effet du grain de sable dans un* roulement de mécanique.

Jeune cavalier de dos (1906).

Classique

Comme quoi le cubisme n'était peut-être pas la chose aussi sérieuse et définitive qu'on a dit. *Pour* Picasso en tout cas, qui donne des signes de lassitude dès 1914, avec notamment ce couple attablé à tête de singe, peut-être réalisé à l'intention des imitateurs de tout poil engouffrés dans sa voie. Une voie que lui-même s'emploie à encombrer de tables, de tableaux, de cadres échafaudés comme des natures mortes métaphysiques, ou quelqu'un qui plie bagage. Dans le même temps, il dessine le portrait digne, imposant, de Léonce Rosenberg (1915), posant en pied et capote militaire – le plus ingresque de ses portraits « *classiques* », un des moins connus (collection privée).

Picasso est plus longtemps classique dans les dessins qu'en peinture : il s'y attarde jusqu'en 1925, naviguant entre la douceur ingrate des têtes au pastel (*Olga* chapeautée) et la ligne décantée des portraits de Stravinski et Satie, ou des premières scènes mythologiques (*Nessus et Déjanire*, 1920), prélude au minotaure traité en lignes légères, sans ombres et sans volumes, qu'il met en *balance* avec les *profils « doriques »* (étude très poussée pour *Femmes à la fontaine*). C'est le dessin de vase grec contre la statuaire, sous le ciel de la Méditerranée au temps des bains de mer, d'amours nouveaux, et *de la mort* de Renoir. *Bain de mer*, bain de chair, avant les déviances éléphantesques et monstrueuses dont les feuilles à la plume des *Carnets Dinard* (1928) préparent l'avènement, en ronde bosse désarticulée ou formes plates enrubannées.

On pourrait continuer ainsi à évoquer *les formidables chassés-croisés* et métamorphoses des formes, en particulier féminines, considérées simultanément comme chair à modeler et à peindre, qui laissent l'artiste pensif devant son modèle. L'artiste, ou le Minotaure, dont la montée en ligne s'effectue à peu près au *même moment*, devant sa proie. Le Minotaure inaugure un graphisme courbe, houleux, dramatique et goyesque (à mettre en relation aussi avec les gravures, les jeux d'ombres tramées, les actes de violence, les combats de chevaux et de taureaux), où l'on voit aussi Picasso *multiplier les hachures et les fils* noirs en toile d'araignée qui peuvent découler de sa sculpture à claire-voie (le monument à Apollinaire), comme de l'image du *Chef-d'œuvre inconnu* embrouillée de traits. Temps de crise, aux heures les plus sombres entre *Guernica* et la guerre mondiale.

Comme pour *les Demoiselles*, on sent le grand tableau venir de loin, se mettre en place à travers les dessins, s'installer entre l'innocence et la violence, la belle et la bête, *l'artiste mûr, puis vieillissant, et ses* jeunes modèles. Thème qu'il ne se lassera plus de développer après 1945, de bacchanales en corridas, de courtisanes et guerriers en femmes et clowns, multipliant les métaphores sur l'art et son rapport à la sexualité, la création au présent et son rapport au passé, à l'histoire, à la peinture et quelques-unes de ses têtes : Goya, Vélasquez, Rembrandt... et *Picasso, tour à tour* simple et compliqué, caressant et violent, ironique et passionné, tendre et féroce, dans un festival de traits frisottés, fleuris, enroulés, sales ou d'une impeccable netteté. L'exposition passe vite sur les vingt dernières années. Mais n'est-ce pas parce que *le dessin enfin* a *fusionné* dans la couleur des peintures ?

GENEVIÈVE BREERETTE.

(1) Picasso : pastels, dessins, aquarelles. Catalogue préfacé par Werner Spies, Kunsthalle de Tübingen. Jusqu'à fin mai. L'exposition sera ensuite présentée à Düsseldorf.

(2) Le musée Picasso doit publier cette année le catalogue de ses collections de dessins par Michèle Richet.

(3) *Das plastische Werk*, Stuttgart, 1983.

De Boucher à Degas

Le temps des éventails



Eventail dont la feuille et la contrefeuille sont dues à Boucher (milieu du XVIII[e] siècle).

On en a fabriqué des millions en France, du XVI[e] au XIX[e] siècle. Presque tous ont disparu. Certains sont actuellement exposés au Louvre des antiquaires. Très beaux, très chers.

ON a surnommé Boucher le peintre des éventails. Il n'en a pourtant orné qu'une dizaine. L'un d'entre eux est exposé au Louvre des antiquaires, dans la galerie Duvelleroy.

Il est illustré d'une scène champêtre, authentifiée par Alexandre Ananoff, l'un des spécialistes de ce peintre. La monture d'or ciselé, signée Delafons, permet de le dater avec une relative précision : vers 1750. Les autres pièces présentées ici nous permettent de suivre l'histoire de cet instrument manié dès la plus haute Antiquité.

On peut aussi admirer un éventail-drapeau du seizième siècle, à manche d'ivoire, orné de deux petites peintures sur cuir, double allégorie de l'Amour triomphant. Il s'agit là encore d'une pièce rarissime, comme on en voit représentées à plusieurs reprises dans des tableaux italiens (chez Véronèse, en particulier), mais toujours avec un motif non figuratif.

Après l'éclipse de la Révolution, l'éventail fait de nouveau fureur. Sous le Second Empire, il atteint le comble de la sophistication. Les artistes comme Froment Meurice accumulent les prouesses techniques au détriment de l'esthétique.

Les impressionnistes lui redonneront ses lettres de noblesse. Degas, Pissarro – qui en orna une bonne centaine, – Signac, Renoir – présent ici, – se soumettent volontiers à cet exercice de style. Les écrivains aussi sont mis à contribution. Mallarmé calligraphie une série de courts poèmes de circonstance. Alexandre Dumas, plus prolixe, inscrit une centaine d'aphorismes sur un seul d'entre eux.

Cette folie de l'éventail touche presque toutes les couches de la société. La publicité s'empare de ce « support ». Les hôtels, les grands magasins, les compagnies ferroviaires en éditent des centaines. Dans les années 1890, la France en produit quatorze millions, dont 80 % sont réservés à l'exportation. Cette énorme mais fragile production a laissé peu de traces. On s'en arrache aujourd'hui les rescapés les plus prestigieux. Un éventail orné par Klimt a été vendu 800 000 F en 1984. Les plus belles pièces chez Duvelleroy atteindront sans doute cette somme. – E. de R.

★ Galerie Duvelleroy, le Louvre des antiquaires, place du Palais-Royal 75001 Paris. Jusqu'au 12 juillet.

Un architecte slovène au CCI

La technique Plecnik réinvente l'espace

De Vienne à Prague, de Prague à Ljubljana, l'œuvre inconnue en France de Joze Plecnik traverse l'histoire du mouvement moderne en architecture.

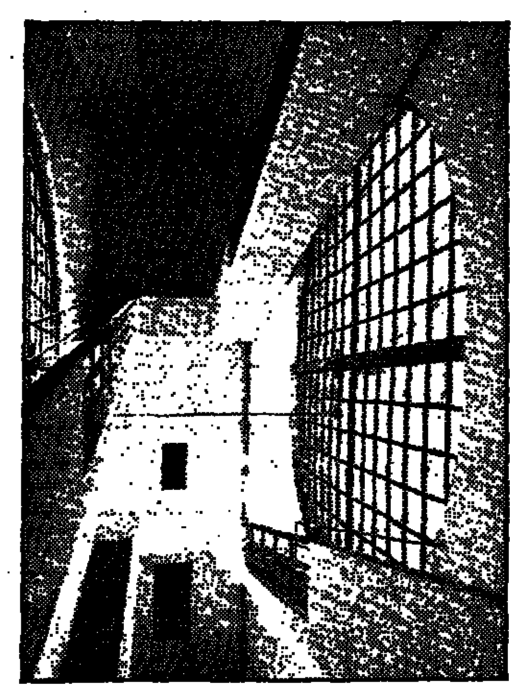
SI l'exposition Vienne est maintenant terminée, avec un succès que son austérité ne laissait pas espérer, une part de son esprit est restée à Beaubourg. C'est l'exposition Joze Plecnik, présentée par le CCI. Le CCI donne là le meilleur de sa compétence et exprime de la plus belle manière sa vocation plurielle, entre le design et l'architecture, entre les sources du présent et la réflexion sur la création d'aujourd'hui.

Joze Plecnik est, ou plutôt était, un parfait inconnu pour le public français. Né en 1872 à Ljubljana, en Slovénie (une des républiques de l'actuelle Yougoslavie), fils d'un pieux menuisier, il eut la chance et la persévérante volonté d'apprendre l'architecture chez le grand Otto Wagner, figure de proue de la capitale autrichienne. Il est parmi les meilleurs élèves du maître, et bientôt son collaborateur, en même temps qu'Olbrich.

Comme ce dernier, il apporte à l'atelier de Wagner assez d'imagination pour faire oublier une certaine *nonchalance dans les aspects* constructifs du métier. Son séjour viennois (1894-1911) est aussi le temps de la sécession, et l'occasion d'exposer avec les protagonistes du mouvement des pièces de mobilier qui lui valent l'estime méritée des plus sévères critiques.

Le séjour à Vienne s'achève sur une carrière inachevée. Malgré sa fibre pédagogique, Plecnik ne succédera pas à Wagner comme professeur à l'Académie des beaux-arts. Il part alors à Prague pour exercer d'abord ses talents d'enseignant, puis pour se jeter dans la plus vaste aventure architecturale de sa carrière : la transformation de l'ancien château royal, à la demande de Tomas Mazaryk, premier président de la neuve République thécoslovaque.

La femme du président suivra attentivement les travaux jusqu'en 1935. Mais à cette date, Plecnik, tout en retournant régulièrement à *Prague, est redevenu slovène à part* entière, marquant Ljubljana d'un génie inventif : depuis Prague, le concepteur de mobilier et l'architecte se sont en effet adjoint un troisième larron : l'urbaniste.



La rampe dans le clocher de l'église du Sacré-Cœur, Prague (1928-1933).

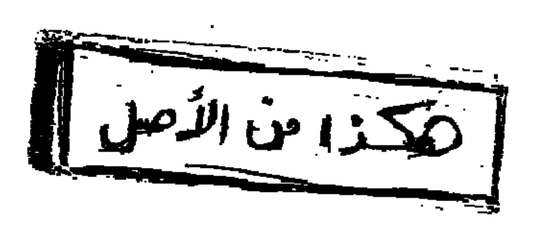
L'œuvre de Plecnik – *qui mourra* en 1957 le crayon à la main – traverse en toute indépendance l'histoire du mouvement moderne. Son acharnement, sa simplicité, son sens véritablement sacré de l'architecture, permettent à l'un des auteurs du catalogue (un excellent ouvrage) *d'évoquer à son* propos une *sorte de* Gaudi slave. Mais on songera tout aussi opportunément à la démarche d'un Frank Lloyd Wright, son exact contemporain (1869-1959). Sauf que, au lieu de partir de l'école des Prairies pour aboutir à la spirale organique du musée Guggenheim, ce Wright-là, se nourrissant d'inspiration slovène, paraît avoir trouvé toutes les clefs stylistiques du mouvement postmoderne, *la futilité* en moins.

Car ce génie du dorique sans base, ce virtuose de l'escalier, ce grammairien du chapiteau est avant tout un réinventeur de l'espace et du volume. Comment, tout en restant dans une structure classique bien éloignée des lanceurs de voiles de béton, mieux réinventer le plein et le vide ? Comment imaginer plus vigoureuse manière de *laisser* les masses s'enchevêtrer ?

Pour un architecte en panne d'idées, l'exposition Plecnik est une véritable mine.

FRÉDÉRIC ÉDELMANN.

★ Jusqu'au 26 mai.



مكرر من الأصل

SPECTACLES

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

CAFÉ VIENNOIS. Entrée libre. Jusqu'au 19 mai. Forum.

EXPLOSANTE FIXE. *Photographie et surréalisme.* Jusqu'au 15 juin. Salle d'art graphique.

JOZE PLECNIK, architecte 1872-1957. Jusqu'au 26 mai. CCI.

IMAGES D'AILLEURS. La photographie à la découverte du monde. Jusqu'au 2 juin. BPI.

WRITTEN IN THE WEST. Photos de Wim Wenders. Jusqu'au 26 mai. Grand Foyer.

COMME ARCHÉOLOGIE. Un atelier autour d'une œuvre. Jusqu'au 28 juin. Atelier des enfants.

Musées

LA SCULPTURE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE. Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (42-61-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h : mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F ; samedi : 18 F (gratuite le 20 juin). Jusqu'au 28 juillet.

DE REMBRANDT A VERMEER. Les peintres hollandais au Mauritshuis de La Haye. Grand Palais, entrée place Clemenceau *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 30 juin.

RASA. LES NEUF VISAGES DE L'ART INDIEN. Grand Palais, avenue Winston-Churchill *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 16 juin.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

SALON DE MAI. *Grand Palais*, avenue Winston-Churchill. Tlj. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 25 mai.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA TAPISSERIE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE (collections de la Ville de Paris). Jusqu'au 17 août.

LA RENAISSANCE AU PETIT PALAIS. Nouvelle présentation des collections permanentes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F.

PASTELS DU XIXe SIÈCLE. Jusqu'au 9 juin – PRUD'HON. La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime. Du *16 mai au 1er septembre. Musée du Louvre*, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche).

DE CARRACHE A GUARDI. La peinture italienne aux XVIIe et XVIIIe siècles dans les musées du nord de la France. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; jeudi jusqu'à 22 h. Du 17 mai au 8 juin.

A LA COUR DU GRAND MOGHOL. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu *(47-03-81-26). Tlj (sauf le 18 mai), de 12 h à* 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 juin.

UNE AVENTURE D'ÉDITEURS AU XIXe SIÈCLE : Michel et Calmann Lévy. Bibliothèque nationale, Galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs. Sauf dim., de 12 h à 13 h 30. Jusqu'au 24 mai.

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Collection *Girardin. Musée d'art moderne de la Ville de* Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 : mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 21 septembre.

1960. LES NOUVEAUX RÉALISTES – JEANLOUP SIEFF. Photographies 1953-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 7 septembre.

HANNE DARBOVEN. Histoire de la culture 1880-1983. FELICE VARINI. Réversible. JAN VERCRUYSSE. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 22 juin.

ANDRÉ KERTESZ. *De Paris et de New-York.* Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson *(47-23-36-53). Sauf mardi*, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 2 juin.

NORDANAD. Peintures et sculptures contemporaines. Jusqu'au 25 mai – OUVERTURES SUR L'ART AFRICAIN. Jusqu'au 29 juin. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi *et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à* 17 h. Entrée : 18 F.

LES GRAPHISTES POLONAIS. Maquettes originales et affiches. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 25 mai.

ALEXANDRE THÉODORE BRONGNIART, 1739-1813. Architecture et décor. Jusqu'au 13 juillet. JUDITH CLANCY. Paris vivant, le point de vue d'une Américaine. Jusqu'au 6 juillet. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

LAQUES CHINOIS, du Linden-Museum de *Stuttgart. Musée Guimet*, 6, place d'Iéna (47-23-61-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 15 F ; dim. 8 F. Jusqu'au 26 mai.

L'ART DE LA PLUME-BRÉSIL. *Muséum national d'histoire naturelle, 36, rue* Geoffroy-Saint-Hilaire (45-87-00-28). Sauf mardi, de 10 h à 17 h.

FORAIN. Chroniqueur-illustrateur de guerre, 1914-1918. Musée des deux guerres *mondiales*, hôtel des Invalides (45-55-92-30).

BIJOUX, TABLEAUX ET MÉDAILLONS EN CHEVEUX. *Donation A. Chaulot.* Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'en octobre.

L'INSTITUT DE FRANCE DANS LE MONDE ACTUEL. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard *Haussmann* (45-62-39-94). Tlj. de 11 h à 18. Entrée : 12 F. Jusqu'au 20 juillet.

LES PHOTOGRAPHES DE RODIN. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 7 juillet.

LANGVIKSSAR. Un archipel suédois près de Stockholm, 1880-1920. Jusqu'au 2 juin – PIERRE LOTI, PHOTOGRAPHE. Jusqu'au 15 juin. Musée de la marine, palais de Chaillot (45-53-31-70). Sauf mardi, de 10 h à 18 h.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la *Marine 1680-1730.* Archives nationales – Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

UN CANAL... DES CANAUX... Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (43-54-30-06). *Tlj. de 10 h à 17 h. Entrée* : 21 F. Jusqu'au 15 juin.

LES KETOUBOT ILLUSTRÉES (contrats de mariage) – LES ENLUMINURES DE TRADITION de P. Reikin. *Musée d'art juif. 42, rue des Saules* (42-57-84-15). Sauf ven. et sam. de 15 h à 18 h. Du 15 mai au 16 juin.

ROLAND-BARTHES. Le texte et l'image. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 3 août.

Centres culturels

ATELIERS INTERNATIONAUX DES PAYS DE LA LOIRE. Deux ans d'acquisitions. Centre national des arts plastiques, *11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de* 11 h à 18 h. Jusqu'au 8 juin.

JEUNE SCULPTURE. Port d'Austerlitz, quai d'Austerlitz (45-82-99-15). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 15 juin.

RAOUL DUFY ET LA MODE. Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne. Tlj. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 26 mai.

ALEXANDRE TRAUNER. Cinquante ans de cinéma. ENSBA, 14, rue Bonaparte *(42-60-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h.* Jusqu'au 20 juin.

ROMA ANTIQUA. Envois des architectes français, 1788-1924, ENSBA, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). Sauf mardi, de *13 h à 19 h. Jusqu'au 13 juillet.*

VARIA SCULPTURE. Gare de Paris-Est. Jusqu'au 23 mai.

WEIMAR. Visages d'une cité millénaire. Centre culturel de la R.D.A., 117, boulevard Saint-Germain (46-34-25-97). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h ; sam. de 15 h à 20 h. Jusqu'au 11 juin.

PIERRE BRUNEAU. Toiles et bandes dessinées – *MALTAIS. Tableaux récents.* Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). Tlj. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 15 juin.

GRAVEURS D'AUJOURD'HUI. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Sauf lundi, de 13 h à 19 h. du 15 mai au 15 juin.

MICHEL TOURLIÈRE. Tapisseries et dessins, 1945-1985. Paris Art Center, 36, *rue* Falguière (43-22-39-47). Sauf dim. et lundi, *de 14 h à 19 h. Jusqu'au 24 mai.*

VOIES CONTEMPORAINES : De Jaeger, Madlener, Nyst. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. *Entrée : 10 F. Jusqu'au 25 mai.*

VIVEKA NYGREN. Textiles. KENNET *WILLIAMSSON. Céramiques. VOILES A* STOCKHOLM. Photographies des quais de *Stockholm, 1840-1900. Centre culturel* suédois, 11, rue Payenne (42-71-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 27 mai.

FRANÇOIS VILLON. Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (47-23-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h à 20 h. Jusqu'au *20 juin.*

OTTO MEYER-AMDEN, 1885-1933. Centre culturel suisse, salle des Arbalétriers, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). Jusqu'au 25 mai.

TROIS SIÈCLES D'ORFÈVRERIE HISPANO-AMÉRICAINE, XVIIe-XIXe siècles. *Louvre des antiquaires.* 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 18 F. Du 16 mai au 6 septembre.

ŒUVRES D'ART ET OBJETS AFRICAINS DANS L'EUROPE DU XVIIe SIÈCLE – PANORAMA DES FIGURES DE RELIQUAIRES DITES KOTA. Fondation Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (42-71-71-30). *Sauf dim. et lundi, de 11 h à 19 h. Du* 15 mai au 30 septembre.

Galeries

SURRÉALISME EN BELGIQUE. *Galerie* Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 10 juillet.

QUINZE TABLEAUX IMPORTANTS DES MAITRES FLAMANDS ET HOLLANDAIS, DES XVIe et XVIIe siècles. Galerie de Jonckheere, 21, *quai* Voltaire (42-61-23-14). Jusqu'au 26 mai.

LES ARTISTES POUR L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX. Galerie Art et Paix, 35, rue de Clichy (48-74-35-86). Jusqu'au 24 mai.

GROUPE « VIVE LA PEINTURE ». *Graffiti de luxe.* Galerie James Mayor, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 24 mai.

ALECHINSKY. Bouches et grilles. Jusqu'au 28 juin. JIRI KOLAR. Collages. Jusqu'au 7 juin. Galerie Maeght Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19).

MAITRES FRANÇAIS XIXe-XXe SIÈCLE. Galerie Schmit, 396, rue Saint-Honoré (42-60-36-36). Jusqu'au 19 juillet.

L'ESPRIT CONSTRUCTIF II. Bézie, Knoblauch, Pals, Peire. Galerie Franka-Berndt, 11, *rue* de l'Echaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 28 juin.

PIERRE ALECHINSKY. Estampes (jusqu'au 7 juin) – L'AVENTURE SURRÉALISTE AUTOUR D'ANDRÉ BRETON. Jusqu'au 31 juillet. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16).

TRANS-AVANT-GARDE. Opera su charta 1970-1986 : Chia, Paladino, Tatafiore. Antiope/France, *57, rue Saint-Louis-en-l'Ile* (43-54-82-43). Jusqu'au 18 juin.

ATELIER DE PEINTURE DE LA FONDATION ROGUET. Galerie Nouveaux Artistes, 184, avenue Jean-Jaurès (42-40-24-93). Jusqu'au 31 mai.

PIERRE KLOSSOWSKI. Tableaux 1984-1986 – MARTIAL RAYSSE. Dessins 1974-1979. Librairie-galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Mai-juin.

MOEBIUS-DARROW. Galerie du Jour, 6, rue du Jour (43-36-79-50). Jusqu'au 5 juin.

JEAN-PAUL AGOSTI. Galerie M. Guiot, 22, rue du Poitou (42-71-60-06). Jusqu'à fin juin.

PAT BRUDER. Galerie Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 2 juin.

PIERRE CARRON. Galerie Albert-Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (46-33-06-87). Jusqu'au 17 mai.

ANDRIANA CAVALLETTI. Galerie Breteau, 70, *rue Bonaparte* (43-26-40-96). Jusqu'au 24 mai.

ANDREAS CHABOTOPOULOS. Galerie Dongny, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 31 mai.

ALFRED COURMES. Galerie Jean-Briance, 23-25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Jusqu'au 31 mai.

ALEXANDRE DELAY. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au *24 mai.*

LUC DELEU. Galerie Claire-Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 2 juin.

JEAN DEMELIER. Dessins. Galerie *Diane-Manière, 11, rue Pastourelle* (42-72-04-26). Jusqu'au 28 juin.

CESAR DOMELA. Galerie Jacques-Spiess, 4, avenue de Messine (42-56-06-41). Jusqu'au 15 juillet.

JEAN DUBUFFET. Œuvres 1953-1984. Galerie Jeanne-Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 30 mai.

BERNARD DUFOUR. Œuvres 1985-1986. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Mai.

PHILIPPE DUFOUR. Galerie Gutharc *Ballin*, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 31 mai.

RAOUL DUFY. Aquarelles et dessins. Galerie Guillon-Laffaille, 133, boulevard Haussmann (45-63-52-00). Jusqu'au 25 mai.

FRANÇOISE DUMAYET. A la fin, un corps. Peintures. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Jusqu'au 4 juin.

HREINN FRIDFINNSSON. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 24 mai.

FROMENT. Galerie Peinture Fraîche, 29, rue de Bourgogne (45-51-00-85). Jusqu'au 7 juin.

KARL GERSTNER. Galerie Denise-René, 196, boulevard Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 31 mai.

GLEIZES. Huiles, gouaches, dessins. Galerie Nickel Odéon, 5, rue Casimir-Delavigne (46-34-79-92). Jusqu'au 31 mai.

DAN GRAHAM. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 24 mai.

FRANCIS HERTH. Turbulences. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49), jusqu'au 20 mai.

JEAN-PAUL HUFTIER. Papiers Rajasthan. Galerie G, 19, rue de l'Abbé-Grégoire (45-48-10-22). Jusqu'au 31 mai.

HORST JANSSEN. Pastels, aquarelles, dessins. Galerie Berggruen et Cie, 70, rue de l'Université (42-22-02-12). Jusqu'au 31 mai.

AKI KURODA. Peintures. Galerie Adrien-Maeght, 46, rue du Bac (45-48-45-15).

MARIE LAURENCIN. Galerie Daniel-Malingue, 26, avenue Matignon (42-66-60-33). Jusqu'au 21 juin.

ALAIN LEMOSSE. Galerie Baudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). *Jusqu'au 31 mai.*

PIERRE MABILLE. Séjours de nuits. Galerie Georges-Lavrov, 42, rue Beaubourg (42-72-71-19). Jusqu'au 20 mai.

MAGGIANI. Peintures. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). *Jusqu'au 24 mai.*

MAYO. Tableaux et dessins. Galerie Blondel-2, 50, rue du Temple (42-71-85-86). Jusqu'au 24 mai.

MAURICE MOURLOT. Fleurs et paysages. *Atelier C*, 83, rue de la Tombe-Issoire (43-58-23-16). Jusqu'au 25 mai.

VERA PAGAVA. Guerre et paix. Galerie Darial, 22, rue de Beaune (42-61-20-63). Jusqu'au 31 mai.

ED PASCHKE. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 31 mai.

CLAUDE PICART. Peintures et dessins 1981-1986. Galerie Pierre-Paraz, 76, rue Vieille-du-Temple (42-77-44-24). Jusqu'au 30 mai.

POMMEREULLE. Passant laissant. Christian Cheneau Galerie, 30, rue de Lisbonne (45-63-36-06). Jusqu'au 31 mai.

ALAIN PONCELET. Peintures. Galerie Tendances, 105, rue Quincampoix (42-78-61-79). Jusqu'au 28 juin.

ANTOINE REVAY. Peintures. Galerie G, 19, rue de l'Abbé-Grégoire (45-48-10-22). *Jusqu'au 30 mai.*

RIOPELLE. Galerie Patrice-Trigano, 4 *bis*, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 24 mai.

GERARD TRAQUANDI. Peintures récentes. *Galerie Samia-Saouma*, 2, impasse des Bourdonnais (42-36-44-56). Jusqu'au 7 juin.

UBAC. *Galerie Adrien-Maeght*, 42, *rue du* Bac (45-48-45-15).

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. La *Liberté est née à Boulogne-Billancourt.* Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille *(46-04-82-92). De 10 h à 21 h ; dim. de 10 h à* 12 h. Jusqu'au 22 juin.

BRÉTIGNY. Egale infini : Autard, Kuroda, Valay. CC Gérard-Philipe, rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 24 mai.

CORBEIL-ESSONNES. Frêles structures : *Bailly*, Coignet, Corniteau, Larrière, Van Lamsweerde. CAC Pablo-Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). Sauf lundi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 16 h à 19 h. Jusqu'au 2 juin.

COURBEVOIE. Baudelaire et les arts plastiques. Centre culturel, 14 bis, square de l'Hôtel-de-Ville (43-33-63-52). Jusqu'au 31 mai.

CRÉTEIL. *Germinations III.* Maison des arts, *place Salvador-Allende (48-99-90-50).* Sauf lundi, de 12 h à 19 h ; dim. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 29 juin.

MARLY-LE-ROI. Un regard sur l'art d'aujourd'hui. Musée-promenade, parc de *Marly à Louveciennes* (39-69-06-26). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Du 16 mai au 29 juin.

MEUDON. Granet, Bracquemond, Anthoniez : sculptures. Musée d'art et d'histoire, 11, *rue des Pierres* (45-34-75-19). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Du 16 mai au *15 juin.*

MONTROUGE. Salon d'art contemporain/Chaïm Soutine. CCA, 32, rue Gabriel-*Péri (47-46-99-55). De 10 h à 19 h.* Jusqu'au 28 mai.

SCEAUX. Cent cinquante ans de céramique, des collections privées aux collections publiques. Orangerie du château (46-61-*06-71). Jusqu'au 22 juin.*

VITRY-SUR-SEINE. Lauréats de « Novembre à Vitry » 1985 : Pavant, Wolfe. Galerie municipale, 59, avenue Guy-Môquet (46-82-83-22). Sauf lundi, de 14 h à 19 h ; *mer. et sam., de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.* Jusqu'au 1er juin.



● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

ARMAND 6, rue du Beaujolais, 1er (Palais-Royal) F. sam. midi et dim.	Dans une ancienne et belle cave voûtée du XVIIe s., la mer livre ses trésors : poissons fins, turbot, bar, homard... Gibiers. Menu 120 F. Accueil j. 1 h du matin. Recomm. par G. et Millau. Tél. 42-60-05-11.
LE RELAIS DE VARSOVIE 48-87-63-94 13, rue François-Miron, 4e F. dim.	AU MARAIS, dans des caves du XIVe siècle. Spéc. polonaises. Déjeuners, dîners aux chandelles avec chanteurs et musiciens. Env. 200 F. Banquets, réceptions, groupes.
CHEZ DIEP 42-56-23-96 et 45-63-52-76 22, rue de Ponthieu, 55, rue P.-Charron, 8e	Nouvelles spécialités thaïlandaises, dans le quartier des Champs-Élysées. Gastronomie chinoise. vietnamienne. Dans un nouveau décor. AIR CONDITIONNÉ.
LA ROTONDE 45-22-33-05 12, place Saint-Augustin, 8e T.L.J.	Accueil jusqu'à 23 h 30. Cuisine traditionnelle et spécialités de poissons, fruits de mer, langouste du vivier, grillades. Ambiance piano-bar. Banquets, réceptions.
TY COZ F. dim., lundi 35, rue Saint-Georges, 9e 48-78-42-95	NOUVEAU TY COZ à LYON (1er), 15, rue Royale. Fermé dimanche et lundi. 78-27-36-29. MÊMES SPÉCIALITÉS DE POISSONS, CRÊPES, GALETTES. J. 23 h.
AU PETIT RICHE 47-70-68-68, 47-70-86-50 25, rue Le Peletier, 9e F. dim.	Son étonnant menu à 110 F service compris. Vins de Loire. Décor 1880. Salons de 6 à 50 personnes. Déjeuners, dîners, soupers de 19 h 30 à 0 h 15. Parking Drouot.
PAGODA 48-74-81-48 50, rue de Provence, 9e	Spécialités chinoises. Déj., dîn. T.L.J. jusqu'à 22 h 30. *« Un des meilleurs canards laqués de Paris »*, Gault et Millau. *« Cambodge et grande cuisine »*, Figaro Magazine.
CLOSERIE SARLADAISE Ts les jours 94, bd Diderot, 12e 43-46-88-07	SPÉCIALITÉS DU PÉRIGORD Déjeuners d'affaires - Dîners - Salon pour groupes
PALAIS DU TROCADÉRO 47-27-05-02 7, avenue d'Eylau, 16e Tous les jours	Gastronomie chinoise raffinée et traditionnelle, dans un décor feutré. Cuisine faite par le patron. Service et livraison à domicile. Plats à emporter. Air conditionné.
EL PICADOR 43-87-28-87 80, bd des Batignolles, 17e F. lundi, mardi	Déj., dîner j. 22 h. SPÉC. ESPAGNOLES et FRANÇAISES. Zarzuela, gambas, bacalao, calamares tinta. Environ 145 F. Formule à 79,80 F s.n.c. avec spécialités.

RIVE GAUCHE

AUBERGE DES DEUX SIGNES F. dim. 46, rue Galande, 5e 43-25-46-56/43-25-00-46	Au déjeuner MENU 180 F (vin, café, s.c.) ; le pignon ogival (XIVe s.) de l'ancienne chapelle *St-Blaise*, les celliers en voûtes d'arêtes *(XIIIe s.)*. Salons 20 à 80 pers. Park. *Lagrange.*
LE MAHARAJAH 43-54-26-07 72, boulevard Saint-Germain 5e T.L.J.	*J. 23 h 30.* Spéc. INDIENNES, PAKISTANAISES : *Biriani, Tandoori.* PRIX KALI 84 : meilleur curry de Paris. « GRILL D'OR 86 » de la gastronomie indienne.
LE JOCKEY 46-34-23-00 127, *bd du Montparnasse, 6e*	Déjeuner, dîner. Tous les jours jusqu'à 2 heures du matin. Foie gras. Poissons. Huîtres *toute l'année. Plats traditionnels. PARKING* en sous-sol (sortie rue de Chevreuse).
LA VILLA *D'HADRIEN* 42-22-93-54 92, rue du Cherche-Midi, 6e	Tous les jours, une table *raffinée*. Repas d'affaires. Dîners parisiens. Thermes. ATRIUM. Musiciens classiques le mercredi. Spectacle le vendredi.
CHEZ FRANÇOISE 47-05-49-03 *Aérogare des Invalides, 7e F. dim. soir et lundi*	MENU PARLEMENTAIRE à 95 F s.n.c. *PARKING ASSURÉ DEVANT LE RESTAURANT : FACE AU No 2, RUE FABER.*

DINERS-SPECTACLE

LA ROUTE DES ÉPICES 9, bd Voltaire, 11e 48-07-29-49	Spéc. culinaires de dix pays. DINER-Spect. ensol. Ambiance brésilienne et tahitienne av. artistes et musiciens, dans un cadre tropic. 200 F t.c. T.L.J. Accueil jusq. 24 h.

SOUPERS APRÈS MINUIT

DESSIRIER T.l.j. 42-27-82-14 9, place Pereire
LE SPÉCIALISTE DE L'HUITRE.
POISSONS, SPÉCIALITÉS, GRILLADES.

CHARLOT, « ROI DES COQUILLAGES »
12, place Clichy - 48-74-49-64
Accueil jusqu'à 2 h du matin
GOUTEZ L'AIR DU LARGE TOUTE L'ANNÉE DANS CE RESTAURANT VOUÉ A TOUTES LES SPÉCIALITÉS DE LA MER. L'UNE DES MEILLEURES BOUILLABAISSES DE PARIS.

LES RESTAURANTS DE LA NUIT OUVERTS MÊME LE JOUR

AU PIED DE COCHON
6, rue Coquillière - 42-36-11-75
« LE FAMEUX RESTAURANT DES HALLES »
Un monument pantagruélique de la vie nocturne parisienne.
Huîtres et fruits de mer toute l'année.

LE GRAND CAFÉ
4, bd des Capucines - 47-42-75-77
« LE RESTAURANT DE LA MER DE L'OPÉRA »
La fraîcheur des poissons. La finesse des cuissons.
Magnifique banc d'huîtres.
Époustouflant décor-spectacle 1900.

LA MAISON D'ALSACE
39, Champs-Elysées - 43-59-44-24
« L'AMBASSADE GASTRONOMIQUE D'ALSACE »
Vous y dégusterez des fruits de mer de toute première fraîcheur.
La brasserie du Tout-Paris.





SPECTACLES

MUSIQUE

Les concerts

Hôtel Saint-Aignan, 21 h : Y. Bouvard-Uyama (clavecin), M. Muller (viole de gambe), P. Allain-Dupré (flûte) (Couperin, Leclair, Telemann, Bach).

Pleyel, 20 h 30 : M. A. Estrella (piano) (Bartok, Bach, Ravel, Carlevaro).

Chopin-Pleyel, 18 h 15 : A. Moglia (Xenakis, Nigg, Berio).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Orchestre de chambre de Versailles, dir. : B. Wahl (Corelli, Vivaldi, Pergolèse, Mozart).

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Quatuor Amadeus, M. Tipo, M. Debost (Mozart).

Gaveau, 20 h 30 : B. Eidi (Chopin, Scriabine, Debussy).

Sorbonne, 19 h 15 : Henri Gui chef d'Orge (voix) ; 20 h 30 : S. François (piano) (Chopin).

Centre Bösendorfer, 20 h 30 : F. Killian (Chopin).

Cortot, 20 h 30 : J. Colom (Chopin, Brahms, Fauré, Liszt).

Café de la Danse, 20 h 30 : H. Fores, D. Jisse.

Table Verte, 22 h : Trio Baroque Stochetti (Vivaldi, Bach, Telemann).

JEUDI 15 MAI

Hôtel Saint-Aignan, 21 h : D. Gober (viole de gambe), R. Thuillier (flûte), C. Lazarus (clavecin) (Blavet, Rameau, Bach).

Pleyel, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. : E. Bour (Debussy, Ravel, Dutilleux).

Gaveau, 20 h 30 : C. Collard (Brahms, Schubert, Prokofiev, Beethoven).

Salle Favart, 20 h : les Solistes de l'Opéra (Mozart).

Eglise Notre-Dame des Blancs-Manteaux, 20 h 30 : C. Guillard (orgue) (Bach).

Centre Wallonie-Bruxelles, 20 h 30 : G. Lukowski (guitare), M. Grauwels (flûte), (Vivaldi, Mozart, Ibert).

Péniche-Opéra, 21 h : Barca di Venetia, opéra d'A. Banchieri ; O comme l'eau, opéra de C. Prey.

Eglise Saint-Louis des Invalides, 21 h : Orchestre J.-F. Paillard (Vivaldi, Telemann).

Salle Marchal, 20 h 45 : J.-E. Bavouzet (piano) (Beethoven, Ravel, Schumann).

Salle Adyar, 20 h 30 : Duo Renault, M. Gastaud, F. Praysse (Brahms, Ravel, Poulenc).

Table verte, 22 h : voir le 14.

VENDREDI 16 MAI

Hôtel Saint-Aignan, 21 h : Trio d'Anches Ozi (Mozart, Villa-Lobos, Ibert, Bousch, Verdi).

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : N. Magaloff (Chopin).

Radio-France (106), 20 h 30 : C. Rosen (piano) (Mozart, Beethoven).

Table Verte, 22 h : voir le 14.

Péniche-Opéra, 21 h : voir le 15.

SAMEDI 17 MAI

Eglise Saint-Merri, 21 h : Quatuor de saxophones de Paris (Bach, Françaix, Glazounov).

Théâtre 18, 16 h 30 : M. Barbaud, P. Cornuel, D. Thevenin, S. Gaucher (Mozart, Beethoven, Purcell).

Table Verte, 22 h : voir le 14.

Péniche-Opéra, 21 h : voir le 15.

DIMANCHE 18 MAI

Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées, 11 h : J.-J. Kantorow, V. Mendelssohn, M. Fujiwara (Haydn, Kodaly, Beethoven).

Eglise Saint-Merri, 16 h : S. Houssin, G. Efimonov, V. Zlobinsky (Glinka, Poulenc, Krucharev).

Eglise des Billettes, 17 h : Collegium vocal de Francfort (Haendel).

Notre-Dame-de-Paris, 17 h 30 : O. Latry (orgue) (Litaize).

Eglise de la Madeleine, 16 h : D. Breda, L. Roussel, B. Maire (Corelli, Bach, Haendel).

Péniche-Opéra, 17 h : voir le 15.

LUNDI 19 MAI

Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 20 h 30 : Orchestre de chambre Loewenguth, dir. : P.-M. Durand (Bach, Haydn, Tortelier).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 19 h 30 : C. Cunnelz, Y. Raix, C. Herder.

Péniche-Opéra, 17 h : voir le 15.

MARDI 20 MAI

Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30 : les Noces de Figaro, mise en scène : J.-P. Ponnelle.

Hôtel Saint-Aignan, 21 h : D. Gelenbe (piano), D. Erlih (violon) (Beethoven, Debussy, Brahms).

Salle Adyar, 20 h 30 : Ensemble Constance (Tafra, Lambroso, Desportes).

Centre culturel suédois, 20 h 30 : Quatuor à cordes de l'Orchestre symphonique de Helsingborg (Sjöberg).

Péniche-Opéra, 21 h : voir le 15.

Jazz, pop, rock, folk

MUSÉE D'ART MODERNE, (47-23-61-27), 20 h 30 : Petit Auditorium, le 15, J. Walrath et Spirit Level, Salle New-York, le 14 : Dave Holland Quartet.

ABAC, (42-77-92-26), Concert sur bateau-mouche, le 20 à 20 h 30 et 21 h 45 : Trio Eric Le Lann.

BAINS (48-87-01-80), 22 h, du 14 au 20 : Nyria.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : jusqu'au 18 : Latino Jazz Rock, le 19 : Blue Monday, 20 h : du 14 au 17 : Accodia, 23 h : à partir du 20 : Soul and Funk Music.

CASINO DE PARIS (48-74-15-80), 20 h 30 : « 1999 ».

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : le 14, Dany Doriz Big Band, les 15-16, Dany Doriz Sextet. A partir du 17 : P. Sellin et B. Vasseur Sextet.

CENTRE PAUL-BAILLART (69-20-57-04), le 16 : Black Nail Sacrifice.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), les 14, 15, 16 à 22 h 30 : Los Van-van.

CIRQUE D'HIVER (47-00-12-25), 21 h, du 14 au 16 : Xalam.

CITHEA (43-57-99-26), 19 h 30, le 15 : Tell me More et Tambour Major, le 16 : Reactors et les Voles, 20 h, le 17 : Dardevil, le 20 : A. Joan, J. Denge, J.-L. Albal, P. Mathelon.

DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30, les 16, 17, J. Erdos, Talib Kibwe Quartet, le 18 : J. Erdos, F. Cotinaud Quartet.

ELDORADO (42-08-23-50), 19 h 30 le 16, Volume, les Goulues, Parabelum, Les Garçons bouchers, le 20 : Jésus et Mary Chain.

FLAMINGO (43-54-30-48) 20 h 30, du 15 au 17 : F. Sylvestre, J. Vidal.

KISS (48-87-89-64), 21 h le 14 : Dardevil, le 15 : Valentine Quintin, les 16, 17 : Alfa et ses Romeos, 23 h 30, du 13 au 18 : One Eyed Jack Dupree, à partir du 20 : Amar Sundy Band.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), 20 h : Quimbaya (jusqu'au 17).

HALLE DE LA VILLETTE (42-47-75-89), le 17, de 14 h à 19 h : Les Fossoyeurs du rock, Duty Free, Kosta Quartet, à 20 h 30 : Bill Deraime.

MONTANA (45-48-93-08), (D.) 20 h 30 : Quartet Pamela Knowles (jusqu'au 17). A partir du 19 : Duo R. Urtreger et R. Galeazzi

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : les 15, 16 : Boss Querand, le 14 et du 17 au 20 : O. Franc.

MEMPHIS MELODY (43-29-60-73), 22 h, le 14 : P. Warner.

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30, le 17 : Abeti, du 14 au 16 et le 20 : A. Shepp, du 18 au 19 : Benny Golson Sextet.

OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : Didier Lockwood (jusqu'au 17), le 20 : Ruben Blades et Los Van Van.

OPERA NIGHT (42-77-06-27) 23 h, le 19 : Cannes High.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30, mer. : Harry Sweet's Edison Trio Arvanitas ; jeu : Watergate Seven One ; ven : Orpheon Celesta ; sam : Tin Pan Stompers ; lun : fermé ; mar : Brésil, Brésil.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30, mer, jeu. : Rhoda Scott : ven : JC, JB Old Finest Stompers ; sam : Middle Jazz Quintet.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36) (mer.), 23 h : du 14 au 20 : B. Rangel, E. Martine, V. Charbonnier, P. Buchmann.

PHIL'ONE (47-76-44-26), 21 h 30, le 16 : Rido de Bayonne ; le 17 : Grand Master Dan Show.

RELAIS DE MÉNILMONTANT (46-36-14-24), 20 h 30, le 20 : Concert tunisien et colombien.

REX CLUB (42-40-15-00), le 14 : Topper Headon.

SLOW CLUB (42-33-84-30) (D., L.), 21 h 30, le 18 : C. Slide Quintet, le 20 : Tom Cat. Jusqu'au 17 : F. Guin Swing Quintet.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h ; les 19, 20 : J. Machado ; du 14 au 17 : M. Perez.

UNIVERSITÉ DE PARIS II (42-50-62-06), 20 h, le 15 : Ellipse.

ZÉNITH (42-40-60-00), 20 h 30, le 16 : Manfred Mann ; 20 h 30 : les 17 et 18 : Joe Jackson.

Opérettes, Comédies musicales

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer. 14 h 30, ven. 20 h 30, sam. 14 h 30 et 20 h 30 ; dim. 14 h et 17 h 30 : Carnaval aux Caraïbes (jusqu'au 18).

La danse

(voir théâtres subventionnés)

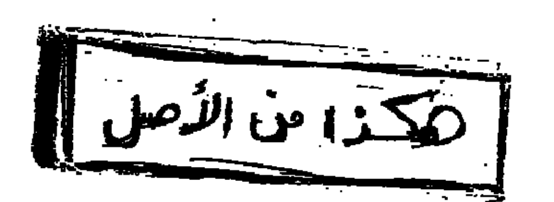
AMERICAN CENTER (43-35-21-50), 21 h, les 14, 15 : le Roi Barok et d'impromptu.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) (merc., dim. soir), 20 h 30, mat. dim. 17 h : Collision course (der. le 17). A 12 h 30 La diva du tennis (der. le 17). A partir du 20 : Notes from the Moroccan Journal.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 45 : Solos sans frontières.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-77-22), 21 h : Quartz, à partir du 20.

MÉNAGERIE DE VERRE (43-38-33-44), 21 h : Ko Murobushi, à partir du 17.



SPECTACLES

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

MESSIEURS LES RONDS DE CUIR, Gaîté Montparnasse (43-22-16-18), 21 h, dim. 15 h (15).

PHÈDRE (mar., jeu., sam. à 20 h 30) : *LYSISTRATA* (ven. à 20 h 30. Théâtre du Temps (43-55-10-88) (15).

LA CHUTE DE LA MAISON CARTON, Bastille (43-57-42-14), 20 h (16).

JEU POUR DEUX, Carré Silvia Monfort (45-31-28-34), 20 h 30 (20).

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), dim. à 19 h 30 : Soirée de Ballets (*Fantasia semplice, les* Mirages, Adame miroir, Agon) ; vend., lun. à 19 h 30 : la Bohème ; sam., mar. à 19 h 30 : Salomé.

SALLE FAVART (42-96-06-11), mer., sam., lun., mar. à 19 h 30 : la Fille du régiment ; jeu. à 20 h : Concert Mozart par les solistes de l'Opéra ; ven. à 19 h 30 : Soirée école de danse (Défilé, Concerto en ré, le *Festin de l'araignée, les* Caprices de Cupidon).

COMÉDIE-FRANÇAISE *(40-15-00-15)*, mer., lun. à 14 h 30 ; jeu., sam. à 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; mer., dim., mar. à 20 h 30 : le Menteur ; ven., lun. à 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 : le Bourgeois gentilhomme.

CHAILLOT (47-27-81-15). **Grand Foyer** : mer. à 14 h 30 ; jeu. et ven. à 10 h et 14 h 30 : la Crue (th. d'ombres pour enfants de cinq à onze ans) ; **Grand Théâtre** : (sam., dim., lun.) 20 h 30 : *Electre ; Théâtre Gémier : Relâche.*

ODÉON (43-25-70-32), mer., jeu., vend. *(dern.) : Question de géographie.*

PETIT ODÉON (43-25-70-32), de mer. à *dim. à 18 h 30 :* les Baigneuses de Californie ; de mer. à dim. à 21 h 30 : Perséphone, de Y. Ritsos.

TEP (43-64-80-80), mer., ven., mar. à 20 h 30 ; jeu. à 19 h : Portrait de famille.

BEAUBOURG (42-77-12-33). **Débats/rencontres** : mer. à 18 h : Des techniques traditionnelles à la technologie ; 18 h 30 : l'Image cinéma ; jeu. à 18 h 30 : La littérature berbère aujourd'hui ; 21 h : Rencontre avec des écrivains sud-africains ; ven. à *14 h 30 : L'heure du conte : « Sais-tu lire le sable ? »* ; **Cinéma-Vidéo : Vidéo-Informatique** ; Tlj à 13 h, mai 1968, d'A. Harris, A. Sédouy, J.-P. Thomas ; à 16 h : Corsiyakak, de L. Chevalier ; l'Année du ballon, de H. de Turenne, P.-M. Speight ; 19 h : Cinéma et réalité, de G. Dufaux, C. Perron ; **Vidéo-Musique** : Tlj à 13 h, Ph. Herreweghe fait chanter Brahms, d'A. *Faisandier* ; *à 16 h* : Madame Butterfly, de Puccini ; à 19 h : The Catherine Wheel, de D. Byrne ; **Concerts-Spectacles** : mer. à 20 h 30, Cours d'analyse musicale (Berio, Donatoni, Nono) ; jeu. et lun. à 14 h : Concert donné par les étudiants du Conservatoire national supérieur de *musique de Paris* ; **Théâtre** : mer., jeu., ven., sam. à 21 h, dim. à 15 h, **Théâtre international de langue française, Les Iles** : Kasélézo, de Frankétienne, mise en scène : J.-P. Bernay ; ven. à 18 h 30 : Allelluia pour une femme jardin, de R. Depestre ; Christoph Colomb, de J. *Metellus ; sam. à 15 h : RDV haïtien* ; dim. à 18 h : Fête/spectacle musique.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), mer., jeu., ven., sam. à 20 h 30 ; sam. 16 h ; dim. 14 h 30 (dern.) : Musique populaire d'URSS/Grandes voix du Bolchoï ; mar. à 20 h 30 : scènes de Faust, de Goethe (*chœurs de Radio-France, M. Janowski*).

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77) *Danse : mer., jeu., ven., sam., mar.* à 20 h 45 : Carolyn Carlson ; Danse : mer., *jeu. à 18 h 30 :* Susanne Link.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), **théâtre** : jeu, ven., sam. à 20 h 30 : le Bourreau d'Antigone ; mar. à 20 h 30 : Jeu pour deux ; mer. de 16 h à 17 h 30 : Veillée antillaise ; de 19 h 30 à 21 h : Jazz caribéen (groupe ultramarine) ; **cinéma** : sam. *et* mar. de *18 h* à 19 h : J'ai une île dans la tête ; Carifesta 81.

Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17), 20 h 45 : Il pleut, si on tuait papa-maman (dern. le 17) ; à partir du 20 : Festival Lycéens.

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Lily et Lily (soirée suppl. le 18 à 20 h 30).

ARCANE (43-38-19-70) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 18 h : Miss Toothie-Pootlie *(dern. le 18)*.

ARTISTIC-ATHEVAINS (43-79-06-18) (D. soir, *L.*), 20 h 30, mat. dim. *17 h :* la Dupe.

ARTS HÉBERTOT *(43-87-23-23) (D.* soir, L.), 21 h, dim. 15 h : le Sexe faible *(dern. le 18)*.

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.), *21 h, dim. 15 h : Hot House.*

ATHÉNÉE LOUIS-JOUVET (47-42-67-27), *salle Ch.-Bérard, mer., jeu.,* ven., sam. 20 h 30, mar. 18 h 30 : Fragments lunaires.

BASTILLE (43-57-42-14) (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h : Sonate en solitudes majeures ; (D. L.), 20 h : la Chute de la *Maison Carton (à partir du 16).*

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), *dim. 18 à 13 h :* le Mahabharata (cycle entier) ; mer. 20 h : l'Exil de la forêt ; jeu. 20 h : la Guerre.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h, sam. 16 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30, sam. 17 h 30 : Y'en a marr...ez vous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D. soir, L.), 20 h, dim. 16 h : Rififoin dans les labours ; (Mer.) 22 h, dim., lun. 20 h : la Mort, le Moi, le Nœud.

CARREFOUR DE LA *DIFFÉRENCE* (43-72-00-15), 21 h 45 : Les temps sont durs.

CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (43-74-24-08), J., V., S. 18 h 30, dim. 13 h : l'Histoire terrible mais véritable de N. Sihanouk, roi du Cambodge ; (jeu. : 1re partie ; V., S. : 2e partie) ; **Epée de Bois** (48-08-39-74), Mer., J., V., S. 20 h 45 : *Paradoxe sur le comé*dien (dern. le 17).

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28), 20 h 30 : le Cabaret de la *dernière chance.*

CHAPELLE EXPIATOIRE (48-06-*50-84) (D., L.), 20 h 30 : Pénélope.*

CINQUANTE THÉATRE (43-55-33-88) *(D. soir, L.)*, 21 h, mat. dim. 16 h 30 : La femme qui frappe.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) (D., L.), 20 h 30 : Galerie Antoine et Cléopâtre ; **Resserre** (D., L.), 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée ordinaire ; **Grand Théâtre** (D., L., Mar), 20 h 30 : Arlequin serviteur de deux maîtres.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) *(D. soir, L.), 21 h,* sam. 18 h, dim. 15 h 30 : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D., L., Mar.), 21 h : Poil de Carotte.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. *soir*, L.), 20 h 30, dim. *15* h 30 : Chrysis.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut !

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Ecce Homo.

DIX HEURES (46-06-07-48), (D.) 20 h 30, sam. 17 h 30 : la Femme assise ; (S., D.), 18 h : Sentiments cruels ; (D.), 22 h : l'Homme de parenthèse.

DIX-HUIT-THÉATRE (42-26-47-47) (D. soir, L., Mar.), 21 h, dim. *16 h* : West and Co.

EDEN-THÉATRE (43-56-64-37) (D., L., Mar.), 21 h : Du sang sur le cou du chat.

EDOUARD-VII (47-42-57-49) (D. soir, *L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Répétition.*

ESCALIER D'OR *(45-23-15-10) (D. soir,* L.), 21 h, mat. dim. 18 h 30 : Amérique (dern. le 18).

ESPACE KIRON (43-73-50-25) (D.), 21 h : les Fantaisistes (dern. le 17).

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D. L.), 20 h 30 : Europa, ou la Tentation d'Antonio.

ESSAION (42-78-46-42) (D., L.), 19 h, sam. et dim. 15 h : Histoires québécoises ; 21 h, sam., dim. 17 h : Il était une fois... un cheval magique.

FONTAINE (48-74-74-40) (D.), 21 h, mat. sam. 16 h 30 : Femme.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir (à partir du 15).

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 20 h 30 : *The Fantasticks.*

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) *(D. soir, L.), 19 h, dim.* 15 h 30 : Tant que vivray (dern. le 17) ; (D. L.), 21 h : Gaston H.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : Vieilles Canailles.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (le 19, D.) : I. 18 h : Pour Thomas ; 20 h : *Rires de crise ; II. 19 h : Pardon M. Pré*vert ; 20 h 45 : Témoignage sur Ballyberg ; 21 h 45 : le *Complexe de Starsky*. – Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Comme de mal entendu.

MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., L.) 22 h : Haute surveillance ; 20 h 15 : Savage Love.

MARIGNY *(42-56-04-41)* (D. soir, *L.*), 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napo*léon.*

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 30, *dim.* 15 h 30 : Partage de midi.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42-85-45-30) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 16 h 30 et 21 h, dim. 16 h : la Femme du boulanger.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Grande salle (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : le Veilleur de nuit. – Petite salle *(D. soir, L.)*, 21 h, dim. 16 h : Marx et Coca-Cola.

MUSÉE DES ARTS *DÉCORATIFS* (42-60-32-14) (D., L.), 21 h : Enfant et roi.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (Mer. *D.* soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Berlue.

NOUVEAU THÉÂTRE MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L., Mar.), 20 h 45, *dim.* 15 h 30, mat. sam. 18 h 30 : l'Histoire du soldat.

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 16 h : La mienne s'appelait Régine.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). I. *(D. soir, L.)*, 21 h, dim. 17 h : Et Juliette ; II. (D. soir, L.), 22 h 30, mat. dim. 17 h 30 : Rufus, 300 dernières ; 20 h 30, mat. dim. 15 h : Speedy Bananas.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Voisin, voisine.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : les Trompettes de la mort.

PLAISANCE (43-20-00-06) (D., L.), 20 h 30 : Opéraphorisme.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). I. (D. soir, L.), 19 h 30, dim. 15 h : Ma'Dea. II. (D. soir L.), *21 h 15*, dim. 17 h : la Poule d'en face.

POTINIÈRE (42-61-42-53) *(D. soir, L.)*, 21 h : la Panthère repentie.

SAINT-GEORGES *(48-78-63-47) (D.* soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un *rêve.*

SALLE DE LA ROQUETTE (43-44-55-56), les 14 et 16 à 20 h 30 : Roméo et Juliette.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D.) 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. Mer. et sam. 20 h 30 : l'Ecume des jours. II. Mer. et sam. 20 h 30 : Huis clos. III. Mer. et sam. 20 h 30 : Tous en scène.

TEMPLIERS (42-78-91-15) (D., L.), 20 h 30 : Rêverire.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 18 h 30 : Passé composé ; *20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam.* 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DU FORUM (43-66-67-83) *(D. soir, L.)*, 21 h, mat. dim. 17 h : Ben Donald (dern. le 18).

THÉATRE DE L'ILE ST-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Follies Show.

THÉATRE NOIR (43-46-91-93) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 17 h : Théâtre Do (dern. le 18).

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65) (*D.* soir, *L.*, Mar.), 20 h 30, mat. dim. 17 h : les Tribulations de Pierre, Paul, Gédéon Preux, huissier de justice (dern. le 18).

THÉATRE DE LA PORTE GENTILLY (48-06-65-52) (D., L.), 20 h 45 : Impasse du désir.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h : le Tombeur (soirée suppl. le 18 à 20 h 30).

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., *L.*). 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; *21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?* ; ven. 18 h 30 : Buffo ; 22 h 30 : Phèdre.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). I. Grande Salle (D., L.), 20 h 30 : le Cid ; (D.), 18 h 30 : Jacques le Fataliste. — II. (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h : Reviens, James Dean, reviens ; (D., L.), 18 h 30 : Dauphin fils de Henri IV.

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88) (D., L.), 20 h 30, mar., jeu., sam. : Phèdre ; *mer., ven. : Lysistrata (à partir* du 15).

THÉATRE 13 (45-88-16-30) (L.), 21 h, mat. dim. 15 h : Une petite douleur.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 20 h 30 : Dernier show en Cochinchine ; 22 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.), 20 h 30 : Ariane, ou l'Age d'or.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : les Dégourdis de la 11e.

Le music-hall

BATACLAN (47-00-30-12), 20 h 30 : *Bill* Baxter.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (dim. soir, lun.) 20 h 30, sam. 18 h et 21 h : *le Grand Orchestre du Splendid.*

DÉJAZET TLP (48-87-97-34) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : *Henri Tachan.*

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45, *le 20 : Mime Prudel.*

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-48), 20 h 30, à partir du 20 : A. Souchon.

SPECTACLES

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 14 MAI

16 h, 25 ans de la Semaine de la critique : Les revues de la ville, de M. Malass (v.o., s.t., fr.) ; 19 h, Hommage à Alexandre Trauner : Témoin à charge, de B. Wilder (v.o.) ; 21 h 15, Les archives du film présentent : Monsieur Vincent, de M. Cloche.

JEUDI 15 MAI

16 h, 25 ans de la Semaine de la critique : Boy meets girl, de L. Carax ; 19 h, Hommage à Alexandre Trauner : Drôle de drame, de M. Carné ; 21 h 15, Cannon films : La nouvelle Major company : Eldorado, de M. Golan.

VENDREDI 16 MAI

16 h, 25 ans de la Semaine de la critique : Visages de femmes, de D. Ecaré ; 19 h, Hommage à Alexandre Trauner : Molleoard, de R. Siodmak ; 21 h, Cannon films : La nouvelle Major company : Love Streams, de J. Cassavetes (v.o., s.t., fr.).

SAMEDI 17 MAI

Hommage à Alexandre Trauner : 15 h, Les Enfants du paradis, de M. Carné ; 19 h, Remorques, de J. Gremillon ; 21 h, Cannon films : La nouvelle Major company : Lepke le Caïd, de M. Golan (v.o., s.t., fr.).

DIMANCHE 18 MAI

Cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Carmen, de J. Feyder ; 17 h 45, Le Malade imaginaire, de Jaquelux et M. Merenda ; 19 h, Hommage à Alexandre Trauner : La Terre des pharaons, de H. Hawks ; 21 h, Cannon films : La nouvelle Major company : Maria's lovers, de A. Konchalovsky (v.o., s.t., fr.).

LUNDI 19 MAI

Relâche.

MARDI 20 MAI

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : Du rififi chez les hommes, de J. Dassin ; 19 h, Cannon films : La nouvelle Major company : La Fille de la mer Morte, de M. Golan (v.f.) ; Runaway Train, de A. Konchalovsky (v.o., s.t., fr.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 14 MAI

15 h, Captain January, de D. Butler (v.o.) ; 17 h, Cinéma expérimental-Musique et avant-garde : Paradigme 1 ; 19 h, Rétrospective du cinéma vénézuélien : Juan Vicente Gomez y su epoca, de M. de Pedro (v.o.).

JEUDI 15 MAI

15 h, The Littlest Rebel, de D. Butler (v.o.) ; 17 h, Cinéma expérimental-Musique et avant-garde : Synesthésie et paradigme ; 19 h, Rétrospective du cinéma vénézuélien : El Demonio es un angel, de C.H. Christensen (v.o.).

VENDREDI 16 MAI

15 h, Poor Little Rich Girl, de M. Tourneur ; 17 h, Cinéma expérimental-Musique et avant-garde : Contrepoint opéra ; 19 h, Rétrospective du cinéma vénézuélien : Orinoko-nuevo mundo, de D. Risquez (v.o., s.t., fr.).

SAMEDI 17 MAI

Cinéma expérimental-Musique et avant-garde : 15 h, Documentaire et usage contrapunctique de la musique ; 17 h, Paradigme ; Rétrospective du cinéma vénézuélien : 19 h, La Maxima Felicidad, de M. Walerstein (v.o., s.t., fr.) ; 21 h 15, Le Cheval sauvage, de J. Cortez (v.o., s.t., fr.).

DIMANCHE 18 MAI

Cinéma expérimental-Musique et avant-garde : Documentaire et usage contrapunctique de la musique ; 17 h, Paradigme ; Rétrospective du cinéma vénézuélien : 19 h, la Maxima Felicidad, de M. Walerstein (v.o., s.t. fr.) ; 21 h 15, le Cheval sauvage, de J. Cortez (v.o., s.t. fr.).

LUNDI 19 MAI

15 h, Cannon films : La nouvelle Major company ; 17 h, Cinéma expérimental-Musique et avant-garde : Contrepoint ; 19 h, Rétrospective du cinéma vénézuélien : La Propia Gente - Documentaire en trois parties (v.o., s.t., fr.).

MARDI 20 MAI

Relâche.

SALLE GARANCE

(Programmation détaillée au 42-78-37-29) ; dj à 14 h 30 : Vienne et le cinéma 1911-1938 ; dj à 17 h 30 et 20 h 30 : Le cinéma yougoslave.

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Français, mer., jeu., 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, mer., jeu., 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, mer., jeu., 15e (48-28-42-27).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

L'ATELIER (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

L'AUBERGE DU PRINTEMPS (Chin., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

L'AVENIR D'ÉMILIE (All., v.o.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

LES AVENTURIERS DE LA 4e DIMENSION (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, mer., jeu., 8e (43-59-92-82) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Studio Cujas, 5e (43-54-89-22) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

BERLIN AFFAIR (v.o.) (*) : Forum, mer., jeu., 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, mer., jeu., 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e, mer., jeu. (45-62-20-40) ; UGC Marbeuf, 8e, à partir de vendredi (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

BIANCA (It., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; v.f. : Opéra-Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

CHÉREAU, L'ENVERS DU THÉÂTRE (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

CHORUS LINE (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LE COMMANDO DU TRIANGLE D'OR (A., v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 2e (47-42-60-33) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

CONSEIL DE FAMILLE (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Grand Pavois (h.sp.), 15e (45-54-46-85).

DELTA FORCE (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : UGC Odéon, mer., jeu., 6e (42-25-10-30) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ÉLU (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : la Géode, 19e (42-45-66-00).

FERESTADEH (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (franco-algérien) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Hautefeuille, mer., jeu., 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaîté Rochechouart, 2e (47-70-33-88) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Biarritz, 8e, mer., jeu. (45-62-20-40) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

L'ILE DES AMOURS (Port.-Jap., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

INSPECTEUR LAVARDIN (Fr.) : 14-Juillet-Odéon, mer., jeu., 6e (43-25-59-83) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; 14-Juillet Bastille, mer., jeu. (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, mer., jeu., 15e (45-75-79-79).

LA LOI DES SEIGNEURS (A., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

MACARONI (It. v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, mer., jeu., 13e (43-36-23-44) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Images, mer., jeu., 18e (45-22-47-94).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, mer., jeu., 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

MAXIE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LES MONTAGNES BLEUES (Sov., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

NEXT OF KIN (Aus., v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46)) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS MINUIT (Fr.) : Rialto (h. sp.), 19e (46-07-87-61).

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-58-06-06) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-56-01) ; Gambetta, mer., jeu., 20e (46-36-10-86).

ROSA LA ROSE, FILLE PUBLIQUE (*) (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

ROCKY IV (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40.

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

SOLEIL D'AUTOMNE (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-62-60-33).

LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais, v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (H. sp.), 13e (47-07-28-04).

LE SURDOUÉ DE LA PROMO (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, mer., jeu., 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, mer., jeu., 12e (43-43-01-59).

SUBWAY (Fr.) : Lincoln, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Parnasse, mer., jeu., 14e (43-35-30-40).

SWEET DREAMS (A., v.o.) : Epée de bois, 5e (43-47-57-47).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

TASIO (Esp., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Républic Cinéma (H. sp.), 11e (48-05-51-33).

TAXI BOY (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, mer., jeu., 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Maillot, mer., jeu., 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille (2 salles), 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (48-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, mer., jeu., 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES TROTTOIRS DE SATURNE (franco-argentin, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

ULTRAVIXENS (A., v.o.) (**) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, mer., jeu., 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, mer., jeu., 18e (45-22-46-01).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

20 JOURS SANS GUERRE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; UGC Marbeuf, mer., jeu., 8e (45-61-94-95).

ZONE ROUGE (Fr.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

Z.8.8. (brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, mer., jeu., 8e (45-61-94-95).

LES FILMS NOUVEAUX

FOOL FOR LOVE, film américain de Robert Altman (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 5e (45-75-79-79) ; (v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Orléans, 14e (45-40-45-91).

I LOVE YOU, film français de Marco Ferreri : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

MONEY MOVERS (*), film australien de Bruce Beresford (v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (V.F.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE SACRIFICE, film franco-suédois de Andrei Tarkovski (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

UN HOMME ET UNE FEMME, 20 ANS DÉJÀ, film français de Claude Lelouch : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

AFTER HOURS (sortie le vendredi 16 mai), film américain de Martin Scorsese (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; (v.f.) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

LE LIEU DU CRIME, film français d'André Techiné : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Bienvenue, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

Les grandes reprises

ALLAN QUATERMAIN ET LES MINES DU ROI SALOMON (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LE BATEAU PHARE (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

CELUI PAR QUI LE SCANDALE ARRIVE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CUL DE SAC (A.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA DAME DE SHANGAI (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-it., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

DERSOU OUZALA (Jap., v.o.), Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DES FILLES DISPARAISSENT (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

DON GIOVANNI (dirigé par Furtwangler) : Balzac, 8e (45-61-10-60).

DRESSAGE (Fr.) (**) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Miramar (à partir de vendredi), 14e (43-20-89-52) ; Bienvenüe Montparnasse (mer., jeu.), 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle (mer., jeu.), 15e (45-75-79-79).

LA FOLLE INGÉNUE (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Brit., v.o.) : La Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LA HUITIÈME FEMME DE BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'IMPASSE AUX VIOLENCES (Brit., v.o.) : Action Christine bis, 6e (43-29-11-30).

JEUX INTERDITS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LADY ÈVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

MANHATTAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-80-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NATTY GANN (A., v.f.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

OPÉRATION JUPONS (A., v.o.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PARIS TEXAS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches (h. sp.), 6e (46-33-10-82).

PETER PAN (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Napoléon, 17e (42-67-63-40).

POLTERGEIST (A., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

PORTIER DE NUIT (It., v.o.) (**) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

RAN (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SÉRÉNADE A TROIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

THE ROSE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

UN AMOUR DÉSESPÉRÉ (A.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

UNDERFIRE (A., v.o.) : La Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.f.) : Le Club, 9e (47-70-81-47).

UNE HISTOIRE IMMORTELLE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (mer) (46-33-97-77).

WITNESS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

Les festivals

5 FILMS POUR LE PRIX D'UN – VIVE LA REPRISE (v.o.) : Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : Dans la ville blanche ; 16 h : le Mur ; 18 h 05 : les Anges de fer ; 20 h : 1984 ; 22 h 05 : Sauve qui peut la vie.

BOULEVARD DE L'ÉTRANGE (films de courts métrages), Panthéon, 5e (43-54-15-04) : le Mauvais Œil (de Jean-Louis Gros), Je reviens de suite (de Henri Gruvman), l'Abygène de (Anne Borie), le Ciel saisi (de Henri Herre), le Réacteur Vernet (de Laurent Dussaux), la Fonte de Barlaeus (de Pierre-Henri Salfati), Game over (de Bernard Villiot), la Consultation (de Radovan Tadic).

GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01), mer., lun. 22 h, sam. 20 h : Je vous salue Marie ; ven. 16 h : Détective ; lun. 11 h 40 : Sauve qui peut la vie.

J. HAS (v.o.), 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h : Le manuscrit trouvé à Saragosse, la Clepsydre.

KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., jeu., dim. 18 h 30 : Dersou Ouzala ; sam. 18 h 30 : Dodes Caden ; ven. 16 h 30, lun. 18 h 30 : Ran.

NUIT POLANSKI (v.o.) : Escurial, 13e (47-07-28-04), ven. 0 h 30 : le Couteau dans l'eau, Cul-de-sac, Répulsion.

PROMOTION DU CINEMA (v.o.) Studio 28, 18e (46-06-36-07), mer : Inspecteur Lavardin ; jeu : Turtle Diary ; ven. : Une histoire immortelle ; dim., mar. : A double tranchant.

PREMINGER (v.o.), Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) : 13 h 50, 19 h 30 : Laura ; 15 h 35 : la Rivière sans retour ; 17 h 25 : Carmen Jones ; 21 h 10 : Ambre.

SOIRÉE DU COURT MÉTRAGE, mardi 20 h, Calypso, 17e (43-80-30-11) : le Maître chanteur : de M. Le Doux ; Chambres à part : de P. Bardon ; Les deux Fragonard : de P. Le Guay ; Bébé : de C. J. Elie ; M. de Vidas - Atmosphère : de Y. Piques.

ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), lun. 13 h : la Marquise d'O ; jeu. 19 h : les Nuits de la pleine lune ; sam. 13 h 40 : Perceval le Gallois ; dim. 14 h 40 : Pauline à la plage ; dim. 13 h : le Beau Mariage ; sam. 16 h : la Collectionneuse.

SAINT-GERMAIN DES TOILES : Olympic, 14e (45-43-99-41) ; mer. : la Collectionneuse ; jeu. : le Désordre à vingt ans - le Coup du berger ; ven., lun. : la Nuit de Saint-Germain-des-Prés ; sam. : la Fille aux yeux d'or ; 18 h, 20 h-14 h, 16 h, 20 h : la Collectionneuse ; dim. Sartre par lui-même ; mar. : les Tricheurs.

TARKOVSKI (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mer. 18 h 30 : Nostalghia ; lun. 17 h-mer. 21 h : Andrei Roublev ; jeu., sam. 21 h : Stalker ; ven., dim. 18 h 20 : l'Enfance d'Ivan + Denfert, 14e (43-21-41-01) ; jeu., sam. 22 h, lun. 17 h : Nostalghia ; jeu. 15 h 50, lun. 19 h 30 : Solaris ; ven. 18 h, mar. 21 h : Stalker ; ven. 21 h, dim. 17 h : Andrei Roublev ; jeu. 18 h 20 : l'Enfance d'Ivan ; mar. 20 h : le Rouleau compresseur et le violon.

F. TRUFFAUT, Républic-Cinéma, 11e, (48-05-51-33), ven., dim. 22 h-lun. 15 h : l'Homme qui aimait les femmes ; ven, sam. 20 h : la Peau douce ; dim. 16 h 20 : l'Histoire d'Adèle H + Denfert, 14e (43-21-41-01), mar. 16 h : l'Argent de poche ; dim. 22 h 30 : La mariée était en noir ; ven. 14 h : la Chambre verte ; dim. 11 h : les Deux Anglaises et le Continent ; mer., mar. 18 h, jeu. 20 h, dim. 20 h 20 : Jules et Jim.

VISCONTI (v.o.), Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40), mer. : le Guépard ; jeu. : Mort à Venise ; ven. : Bellissima ; sam. : Sandra ; dim. : Ossessione ; lun. : les Damnés ; mar. : La terre tremble.

Les séances spéciales

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), jeu., dim. 18 h, lun. 16 h.

BANDITS, BANDITS (Ang., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61), ven. 23 h 45, sam. 23 h 30, lun. 16 h.

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-44-46-85), mer. 17 h, ven. 22 h.

DON QUICHOTTE (Sov., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04), 14 h.

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11), 18 h 15, sauf mardi.

L'ÉVEILLÉ DU PONT DE L'ALMA (Fr.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), dim. 11 h 30.

FRANCES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), mar. 14 h, lun. 21 h 30.

GREYSTOKE (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 17 h 45.

INDIA SONG (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), mer. 20 h, sam. 18 h.

METROPOLIS (All., muet) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), mer. 17 h.

LA NUIT PORTE JARRETELLES (*) (Fr.) Républic-Cinéma, 2e (48-05-51-33), sam. 19 h 20.

PARIS TEXAS (A, v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 20.

LE PROCÈS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 15, ven., sam. 0 h 25.

LES 7 SAMOURAIS (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61), mar. 20 h 15.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

WEST SIDE STORY (A., v.o.) ; Templiers, 3e (42-72-94-56), mer. 16 h, sam., dim., lun. 14 h 15, ven. 22 h.

WITNESS (A., v.o.), Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 18 h.

RÉGION PARISIENNE

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace J.-Prévert (48-68-00-22), les 15 et 20, à 9 h 30 : Charlotte la gourmande.

BOBIGNY, MC (48-31-11-45) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 16 h : Othello (jusqu'au 18).

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h 30 : Lady Day (jusqu'au 17 mai). – CNR (46-84-77-47), les 14 et 15, à 20 h 30 : Didon et Enée.

CHATENAY-MALABRY, Théâtre du Campagnol (46-61-33-33) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 17 h : les Aventures du Baron de Faeneste (rel. le 18).

CHATILLON, Théâtre (46-57-22-11), 21 h, à partir du 20 : Ubu Roi.

CHELLES, CACC (64-21-20-36), le 20 à 14 h 30 : Journées du nouveau théâtre francophone.

CORBEIL CAC, (60-89-00-72), le 15 à 20 h 45 : Manu Dibango Orchestra.

CRÉTEIL, Maison des arts (48-99-00-50) (D. soir, L.), 20 h, dim. 15 h 30 : Ghetto (rel. le 18) ; MJC-BAR MUSIQUE : le 16 : Lea Lucine.

CROSNES, Parc A.-France (69-48-34-34), le 17 à 22 h : Steckar Tubapack.

ENGHIEN, Hall Garnier (34-12-85-89), le 20 à 20 h 45 : Orchestre de chambre Monteclair (Vivaldi, Britten).

LE PECQ, salle des fêtes (39-73-48-22), le 14 à 15 h : Chansons pour enfants.

MALAKOFF, théâtre 71 (46-55-43-55), le 15 à 20 h 30 : UTT.

MANDRES-LES-ROSES, (45-98-85-55), 21 h ; le 16 : F. Aguessy, B. Lhuissier, M. Poulet (Beethoven, Debussy, Brahms, Haydn) ; le 17 : B. Thoreux (Bach, Beethoven, Schumann, Prokoviev) ; le 18 : Quatuor vocal W. Bird et A. Lawrence King ; le 19 à 17 h : A. Nanashima et J. Gauthier (Mozart, Ravel, Bartok, Saint-Saëns).

MONTREUIL-SOUS-BOIS, Grand Huit (48-59-46-52), le 16 à 21 h : Chimes.

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81) (le 17, 18, D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 17 h : Quai Ouest.

NEUILLY, Théâtre (47-45-75-80), 14 h 30 : les 16 et 15 : l'Avare ; le 20 : le Cid.

ORSAY, Mille Club (69-28-70-33), le 15 à 21 h 30 : Trio Jazz-Brésil.

LES PAVILLONS/BOIS, Espace des Arts (48-48-10-30), 20 h 30 : Attention à la marche (jusqu'au 16), le 20 à 18 h 30 : Concert du Conservatoire.

ROYAUMONT, Abbaye (47-23-40-84), le 18 : Ensemble Organum M. Peres.

RIS-ORANGIS, Cabaris : le 16 à 22 h 30 : Macoubarry.

RUNGIS, CC (45-60-54-33), le 16 à 21 h : K. Kacel.

SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (42-43-00-59), le 20 à 20 h 30 : la Grosse Bête de Monsieur Racine.

SAINT-MAUR, Salle d'Arsonval (48-89-20-49) (D. soir), 21 h, mat. dim. 16 h : le 20 : Coup de griffe : les 15 et 16 à 21 h : le Romancero Gitan et la Fleur à la bouche.

SAINT-OUEN, L'Alambra (48-67-10-37), le 20 à 20 h 45 : 40 à l'ombre.

SARCELLES, Forum des Cholettes (34-19-54-30), le 15 à 20 h 30, à 21 h : P. Personne.

SAVIGNY-SUR-ORGE, la Ferme Champagne (45-45-32-17), le 15 à 20 h 30 : Orchestre de chambre de Versailles (Mozart, Rameau, Vivaldi).

SAVIGNY-LE-TEMPLE, Maison J. Prévert (60-63-28-24), le 17 à 21 h : A l'ombre des géants.

SCEAUX, les Gémeaux (46-60-05-64), le 16 à 22 h 30 : Sixun.

SÈVRES, Péniche Gabes (45-34-76-65), 21 h, le 14 : Jazz d'échappement ; le 15 : Canelle.

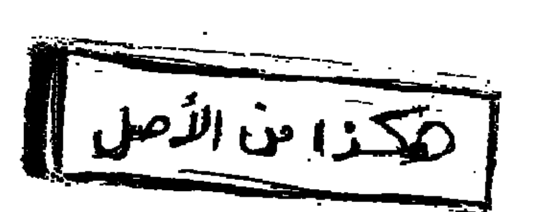
STAINS, Studio (48-21-61-05), le 14 à 21 h : Huis clos.

VANVES, salle F.-Clouet (46-45-46-47), le 16 à 20 h 30 : R. Didier.

VERSAILLES, Théâtre (39-50-13-42), le 15 à 14 h 30 : les Fourberies de Scapin.

VILLEJUIF, Théâtre (47-26-15-02), le 16 à 20 h 30 : Trio instrument du Caucase, Tapioca Dance, les Vacances.

VINCENNES, Théâtre D. Sorano (43-74-81-16) (mar., sam.), 20 h 30, dim. 18 h : Anne Boleyn (jusqu'au 18 mai). Château (43-65-63-63), du mer. au sam. à 20 h 30, dim. 16 h : Au bout du couloir.



RADIO-TÉLÉVISION

A VOIR

La bague au doigt, bof !

Le mariage vacille en France. Non que l'amour soit démodé. *C'est plutôt la bonne vieille institution qui est boudée par la jeune génération (lire le Monde du 14 mai).* Filles et garçons préfèrent « vivre à la colle ». Ils sont, *aujourd'hui, plus de deux millions* — pour la plupart des moins de trente-cinq ans — à se mettre en ménage sans se présenter devant M. le maire. Robert Werner et Jean-Pierre Garnier ont enquêté sur ce phénomène pour le magazine « Infovision » que propose TF 1 le jeudi 15 mai.

C'est en 1985 que le nombre *de mariages a atteint son* taux le plus bas depuis le début du siècle, et c'est Paris qui détient la palme. Pourquoi ce dédain des jeunes pour une tradition séculaire ? *Les auteurs du reportage* ont rencontré quelques couples vivant en concubinage. Leurs réponses n'expliquent pas toutes *les raisons profondes* de leur choix mais apportent, du moins, un éclairage sur ce qu'il faut bien appeler « l'ère du concubinage ».

Ceux qui vivent en union libre regrettent d'abord que le mariage soit encore généralement considéré comme le seul passeport pour l'amour. L'*enfant*, plus que la bague au doigt, selon eux, porte témoignage de l'engagement. En 1982, dit un démographe, deux fois plus d'enfants qu'en 1975 sont nés de ces couples *non* constitués légalement. Autre argument avancé par quelques *jeunes femmes* : la *crainte* de *« perdre leur identité »* dans le mariage. Chez les sociologues, on parle surtout de *« réaction à toute forme d'institutionnalité ».*

Et bien sûr, selon certains, la montée du travail *féminin serait* aussi une explication.

Les conséquences économiques du *« non-mariage »* sont également soulignées. Ainsi, les hôtels spécialisés dans les noces *et banquets ont vu considérablement* diminuer leur activité, ces dernières années, quand ils n'ont pas fait faillite. Une autre industrie du mariage est menacée : celle des confectionneurs de vêtements de cérémonie. Le PDG de l'*une d'entre elles* a même décidé de partir en guerre contre le concubinage.

ANITA RIND.

★ « Infovision », jeudi 15 mai, TF 1, 20 h 30. A côté du « Temps des concubins », l'émission propose quatre autres reportages, « Parlez-moi d'amour », « L'arène de France », « Afrique : capitale Paris », « Marseille et maintenant ? ».

Mercredi 14 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : l'Ami Maupassant.
De Cl. Santelli, avec G. Géret, S. Vollereaux, T. Chelton.
La très belle série sur Maupassant se poursuit avec « L'Héritage », réalisé par Alain Dhénaut. Cette histoire d'une fille à marier, de 1 million de francs à hériter et d'un fonctionnaire ambitieux est d'une cruauté extrême. Elle est interprétée, ici, à la perfection.

21 h 30 Contre-enquête.
Le magazine des faits divers, d'A. Hoang.
Quatre « histoires particulières » : La correspondance (elle purge une peine de prison, il est aveugle) ; Noires neiges (âgés tous les deux, ils s'adoraient et voulaient que rien ne les sépare...) ; Autopsie d'une enquête (reconstitution par la gendarmerie de l'arrestation du « couple Fasquel ») ; Roger Van Rogger... ou la vie d'artiste (l'œuvre d'un artiste peut-elle disparaître à cause d'une autoroute ?).

22 h 30 Performances.
Magazine culturel de Michel Cardoze.
Invité : Roland Bertin, sociétaire de la Comédie-Française, qui sera M. Jourdain dans le Bourgeois gentilhomme *à partir du 14 mai. Au sommaire : les répétitions du* Bourgeois gentilhomme *dirigées par Jean-Luc Boutté ; les évolutions du « Four solaire », compagnie de danse contemporaine ; rencontre avec le peintre Tapiès ; reportage sur un collectionneur de nœuds « pap ».*

23 h Journal.

23 h 15 C'est à Cannes.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Le grand échiquier : spécial Festival de Cannes.
De Jacques Chancel, en direct de Cannes.
Avec de nombreuses vedettes, parmi lesquelles Claude Lelouch, Anouk Aimée, Sydney Pollack, Ennio Morricone, Jean-Jacques Beineix, Placido Domingo...

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Au nom de l'amour (et à 22 h 50).
Emission de P. Bellemare, J.-P. Rouland et R.-J. Bouyer.
« Première mondiale pour la recherche médicale. »
C'est à la sclérose en plaques que se consacre cette émission. Une maladie dont on ne connaît pas les origines et qui atteint le système nerveux. D'évolution très lente, elle affecte peu à peu, mais très gravement, certaines fonctions motrices. Il n'existe pas de traitement. Pierre Bellemare se propose de réaliser, « en un temps record », une étude épidémiologique de cette affection. L'intention est bonne mais on peut s'interroger sur la validité scientifique d'une telle enquête.

21 h 35 Thalassa.
Magazine de la mer, de Georges Pernoud.
« Suwan Macha », la jonque française de Thaïlande.

22 h 20 Journal.

23 h 10 Cinéma : le Futur aux trousses.
Film français de Dolores Grassian (1974), avec A. Ferreol, B. Fresson, C. Rich, M. Aumont, G. Tréjan.
Le PDG d'une entreprise touchée par la crise se met, sur les conseils d'un futurologue, à vendre de l'imaginaire à tous ceux qui veulent se faire une « double identité ». Fable satirique d'une cinéaste à l'humour ravageur, démontant les pièges de la société de consommation et la dérision de la futurologie.

0 h 35 La clé des nombres et des tarots.
Histoire des nombres : les descendants de Pythagore.

0 h 40 Prélude à la nuit.
Passacaille, *de Haendel, par le Duo Patterson.*

FR3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, Zorro ; **17 h 30**, Edgar, détective cambrioleur ; **18 h 5**, Ile de Transe ; **18 h 35**, BD 3 ; **18 h 40**, Kamikazé impro ; **18 h 55**, Croqu'soleil ; **19 h**, Le 19-20 heures.

CANAL PLUS

21 h, Fondu au noir, film de V. Zimmerman ; **22 h 45, Midnight Express**, film d'A. Parker ; **0 h 45, l'Etat des choses**, film de W. Wenders.

LA « 5 »

19 h 30, A fond la caisse (série : Riptide) (et à 23 h 20) ; **20 h 30, Feuilleton : Flamingo Road** (et à 0 h 10) ; **21 h 20, Série policière : Inspecteur Derrick** (et à 1 h 5) ; **22 h 25, Big Bang**, magazine de la science (et à 2 h 10).

TV 6

19 h, **NRJ 6** (et à 23 heures) ; **20 h**, **6 Tonic**.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Pour ainsi dire, magazine de la poésie. Avec M. Nuridsany : portrait de Daniel Boulanger ; *Nicole Boulestreau et la poésie de Paul Eluard.*

21 h 30 Pulsations : perspectives du vingtième siècle. Presque tout le clavecin, avec Elisabeth Chojnacka.

22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné en l'église Sainte-Clotilde à Paris) : œuvres sacrées de Charpentier, par l'ensemble Les Arts florissants, dir. W. Christie, sol A. Steyer, M. Zanetti, M.C. Vallin...

23 h Les soirées de France-Musique : jazz club.

Jeudi 15 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Infovision.
Magazine d'A. Denvers, R. Pic, M. Albert, J. Decornoy et B. Laine.
(Lire notre article.)

21 h 50 Feuilleton : la Citadelle.
D'après le roman de A.-J. Cronin, adapt. Don Shaw, réal. P. Jeffries et M. Vardy.
Dans un décor très britannique, la saga d'un jeune médecin intègre dans une petite ville de mineurs aux Pays de Galles. Troisième épisode : la routine des milieux médicaux urbains.

23 h Journal.

23 h 15 C'est à Cannes.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : Don Camillo monseigneur.
Film italien de Carmine Gallone (1961), avec Fernandel, G. Cervi, A. Rignault, G. Rovere. (N.)
Don Camillo occupe un poste au Vatican. Peppone est sénateur à Rome. Tous deux reviennent à Brescello pour régler un différend entre la municipalité et la paroisse. On prend les mêmes et on recommence... mal.

22 h 25 Boxe : championnats du monde.
En direct du stade Pierre-de-Coubertin. Une première...

0 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Hommage à Simone Signoret : Music-hall.
Téléfilm en deux parties de J.-C. Grumberg et M. Bluwal. Avec S. Signoret, D. Oldbrychski...
Le dernier rôle de Signoret. Magistrale. « Le monde entier est une scène de théâtre *», disait Shakespeare. Ou, plus cyniquement, un music-hall.*

22 h 30 Journal.

23 h Le bloc-notes de François Mauriac.
Juin 1968-septembre 1970. Le monde qui se défait (dernière émission).

23 h 5 Avron Big Bang.
De et avec Philippe Avron, en différé de la Maison des loisirs d'Avignon : un voyage extatique à travers le monde des esprits.
L'envolée magistrale d'un professeur de « philo » qui n'exclut ni le rire ni la poésie.

0 h 15 La clef des nombres et des tarots.
Nombres, rythmes, formes et conteurs.

0 h 20 Prélude à la nuit.
Concerto pour violon, hautbois et orchestre à cordes, *de Bach, par l'Orchestre de chambre de Stuttgart.*

CANAL PLUS

20 h 35, Détective, film de J.-L. Godard ; **22 h 15, la Grande Cuisine**, film de T. Kotcheff ; **0 h, Boxe**, en direct de New-York.

LA « 5 »

19 h 30, A fond la caisse : Chips (et à 23 h 25) ; **20 h 30, Pentathlon**, jeu et variétés (et à 0 h 15) ; **22 h 30, Mode, etc.**, magazine sur la mode (et à 2 h 15).

TV 6

19 h, **NRJ 6** (et à 23 h) ; **20 h**, **6 Tonic**.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Ecrit pour la radio : « La femme perdue » de *Didier Martin. Avec M. Bouquet, C. Rich...*

21 h 30 Perspectives du vingtième siècle : Presque tout le clavecin, avec *Elisabeth Chojnacka ; Martial Solal, Félix* Ibarrondo et Roberto Sierra, par l'Ensemble instrumental (P.Y. Artaud, flûte, A. Angster, clarinette, R. Parrot, hautbois, A. Flammer, violon, M. Tournus, violoncelle).

22 h 30 Nuits magnétiques.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de la salle Pleyel) : *Khamma*, de Debussy ; *Cantate Alcyone*, de Ravel ; *Symphonie n° 1*, de Dutilleux, par l'Orchestre national de France, dir. E. Bour, sol. S. Browne, H. Garetti, J. Protschka.

23 h Les soirées de France-Musique : Paradis perdu, la tonalité de ré mineur ; à 0 h 30, Brodé, Tango, mémoires de Buenos-Aires.

INFORMATIONS « SERVICES »

MODE

Les dessus-dessous de l'été

A la fois articles de maintien légers et hauts habillés, les nouveaux bustiers, à porter dessus ou dessous, dépassent de loin *la notion du soutien-gorge à* balconnets rendu célèbre par Brigitte Bardot au cours des années 50. En effet, à l'époque faste de la corseterie, il se distinguait par son armature métallique qui en exagérait le pigeonnant. *Les tissus et les* couleurs se limitaient au satin et à la dentelle, avec le noir sentant le soufre de Simone Signoret dans *Dédé d'Anvers*.

Aujourd'hui, le bustier se choisit en fonction de la qualité de la soie ou du coton et *s'imprime dans* les tissus et les couleurs du prêt-à-porter. Il s'assortit, le plus souvent, d'une culotte large et brève, découvrant le haut des cuisses. C'est ce que confirment les étalages du nouveau rayon de lingerie du *Printemps, installé sur* 2 300 mètres carrés en sous-sol, dans un cadre champagne rosé aux éclairages subtils. La circulation s'articule autour *d'une allée centrale de* 2 mètres, une conception du cabinet Chaix and Johnson de Los Angeles. Le sculpteur Coutelle a créé un buste grandeur *nature pour présenter* cette lingerie de jour à la pointe de la mode, réalisé façon pierre ou marbre

Débardeurs en satin

Les innombrables deux-pièces empruntent leur système de présentation aux affiches, à *feuilleter sur les stands* de soixante-cinq marques ou de création maison. Classés par catégories : junior, femme tonique ou sophistiquée, ils mettent *en valeur leurs parures* des soutiens-gorge et des petites culottes, *fraîches comme le* coton brodé, raffiné, de quoi fantasmer à tous les niveaux ! Parmi les marques, Boléro, Grisina et Chantelle voisinent avec *Dim, Huit, Rosy, Lejaby, Papillon*, Scandale, Triumph et Warner, encore que les productions françaises et italiennes soient plus appréciées aujourd'hui que *les importations américaines*.

Parmi les griffes, Christian Dior joue les soies rouge et *bleu-violet.* Saint-Laurent coupe en débardeurs le satin de soie pied de coq mais offre, aussi, des modèles en crêpe de polyester et des pyjamas en voile de coton à jours échelle, 1 795 F. Les caracos, les *culottes* de Danièle de Blanzy, en satin champagne, vert pastel ou mauve, *sont à 835 F* et 630 F.

D'un raffinement très parisien, *les bustiers de* Jeune Europe reprennent les couleurs et les impressions des tissus d'ameublement du dix-huitième siècle : taffetas de soie rayé, *multicolore*, 1 080 F, *mais* aussi de charmantes robes estivales à volants, en coton imprimé de fraises sur fond blanc, 1 360 F.

Pascale Madonna marie un soutien-gorge à un mini-cache-sexe à volants haut des cuisses, 449 F et 265 F. Des fleurs de *lotus en cachemire* bleu et rouge se complètent de ballerines très Orient-Express.

Les caleçons se multiplient côté sport avec Coup de cœur, les Dessous de Lucie, tandis que les exclusivités du Printemps comprennent les collec*tions de Jean-Rémy* Daumas en éponge ou en grosse toile de coton imprimée de cactus de l'Arizona en bleu sur fond vert, grandeur nature. Odile Lançon *préfère la soie en tons pastels* à modèles interchangeables, pyjamas et *débardeurs*, voire liquette assortie au bustier qu'on retrouve aussi souvent.

Les jerseys de coton tonique donnent la vedette à Cacharel, Capucine, Daniel Hechter, et le Chat avec de *jolis coordonnés*, des peignoirs, des tee-shirts en deux longueurs, fuseaux, etc. Les combinaisons et jupons sont regroupés, comme les slips *et les chlorofibres* qui tiennent chaud. Hanro, le spécialiste suisse *du jersey de laine* et coton, apporte une note confortable, de nuit comme de jour.

Le *homewear*, entre la tenue de sport et la robe de chambre, est bien représenté avec Rasu*rel et Yolène*, ainsi que les ensembles sans marque.

Enfin, la boutique des *kimonos regroupe une* importante sélection tant de modèles qu'on trouve dans les hôtels de Tokyo ou d'Osaka que de pièces uniques anciennes ou *modernes, tissées à la main*. Ils existent en deux longueurs, de 195 F à 1 225 F.

NATHALIE MONT-SERVAN.

BREF

FÊTE

LUTTE OUVRIÈRE. — Lutte ouvrière *organise sa fête annuelle à Presles* (Val-d'Oise) les 17, 18 et 19 mai. *Des dizaines de milliers* de personnes assistent chaque année à cette fête politique du mouvement ouvrier qui offre aussi des divertissements de qualité. Parmi les artistes qui ont promis leur participation, on peut citer Michel Buhler *le samedi après-midi*, David Koven en soirée, Brenda Wooton et *Pierre Perret le dimanche*, Rachid Bahri et le groupe Classées X le lundi. Concerts de jazz, cinéma non-stop en salle et en plein air, expositions scientifiques sont également *au programme* de ce long week-end de Pentecôte. Prix *d'entrée pour les trois jours* 45 F donnant droit *à tous les* spectacles. *Une navette* d'autobus gratuite sera mise en place porte de la Chapelle, mais on peut aussi prendre le train gare du Nord.

VIE ASSOCIATIVE

COLLOQUE. — Sur le thème Enjeux associatifs, enjeux de société, la Fondation pour la vie associative (FONDA) *organise, les 23 et* 24 mai prochain, à la Cité internationale universitaire de *Paris*, un colloque de réflexion et de prospective.

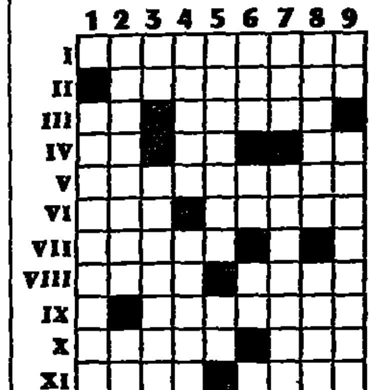
★ **Renseignements : FONDA, 18, rue de Varenne, 75007 Paris. Tél. : (1) 45-49-06-58.**

LE THÉATRE DES EXCLUS. — Le cinquième Festival de théâtre de Vieillesse *buissonnière* aura lieu à Mâcon du 18 au 21 septembre prochain. Y participent les compagnies de *retraités*, de personnes handicapées, qu'elles soient professionnelles *ou non, ainsi que* toutes les personnes qui effectuent un travail de création original en faveur des exclus de la société. L'association Vieillesse buissonnière se consacre d'ailleurs à ces groupes sociaux marginalisés. *Les dossiers de candidature* doivent être adressés avant le 1er juin à : Vieillesse buissonnière, cinquième Festival, 95, rue Rambuteau, 71000 Mâcon.

COLLOQUE. — Sur le thème « Economie sociale et financements publics », le troisième colloque *national de l'Association pour le* développement de la documentation sur l'économie sociale (ADDES) aura lieu *mardi* 17 juin dans les locaux du Sénat, à Paris. Il sera présidé par M. Pierre Roussel en présence d'élus et de personnalités *parmi lesquels* Mme Figuereau, déléguée à l'économie sociale.

★ **Renseignements : ADDES, 33, rue des Trois-Fontanot, BP 211 92002 Nanterre CEDEX. Tél. : 47-24-88-34.**

MOTS CROISÉS



PROBLÈME N° 4225

HORIZONTALEMENT

I. L'étoile du berger. — II. Arrivent en finale mais ne risquent pas de remporter le titre. — III. Mot d'interpellation. Attaque de goutte. — IV. Numéro de compte. Article. Traduit un problème enfantin. — V. Œuvres d'un homme de lettres vénitien. — VI. Faisait la vaisselle. Exprimés ou imprimés. — VII. Cours complémentaire. VIII. Connut le feu avant de connaître l'eau. Couvre certains corps. — IX. Un héros à la scène, un zéro à la ville. — X. Marche ou fait marcher. Le protecteur d'une pupille. — XI. Spécialité de crêpe. Unit ou brouille.

VERTICALEMENT

1. Leurs exploits sont toujours homologués. — 2. Se met en pièces lorsqu'on veut la conserver. Petit *lac. — 3. Négation. Pas très frais ou* pas très chaud. — 4. Esprit scandinave. Une grande perche qui n'a pas toujours la ligne. — 5. Crédit foncier. En Mélanésie. — 6. Maison de fous. Signes d'intelligence. Deux lettres de poids. — 7. Est planté lors de *certaines rencontres sur le pré.* Peut se traduire par un coup de feu. — 8. Fut évêque de Lyon après saint Pothin. Est souvent balayé par des lames. — 9. Abréviation religieuse. Fond sous l'effet d'un échauffement.

Solution du problème n° 4224

Horizontalement

I. Plâtre. Ra. — II. Loi. Eteuf. — III. Outrer. If. — IV. Nerf. Elne. — V. Gré. Sec. — VI. Stand. — VII. Us. Ale. Aa. — VIII. Ragoûtant. — IX. Le. Lei. — X. De. Legato. — XI. Argot. Ion.

Verticalement

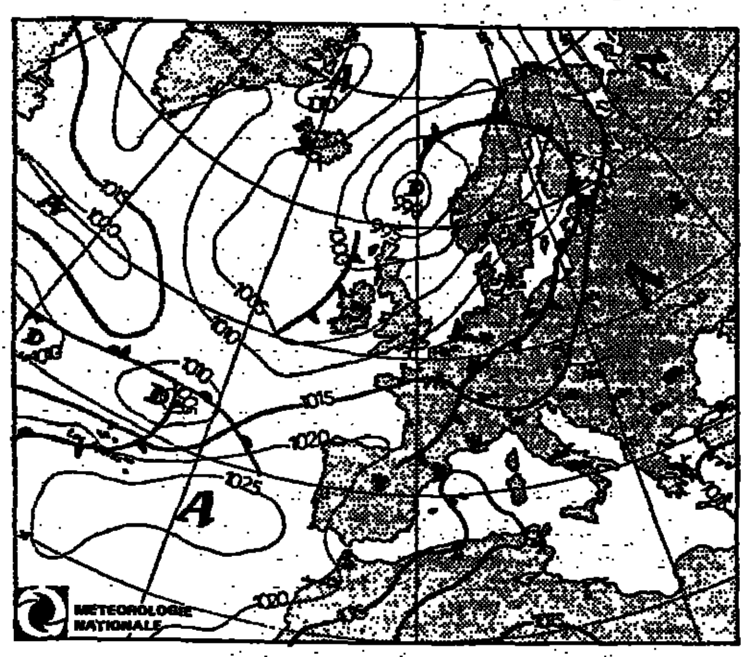
1. Plongeur. Da. — 2. Louer. Saler. — 3. Aîtres. Gê. — 4. R.F. Tao. LO. — 5. Rée. Calumet. — 6. Etre. Net. — 7. L.S.D. Alaï. — 8. Ruine. Aneto. — 9. Affectation.

GUY BROUTY.

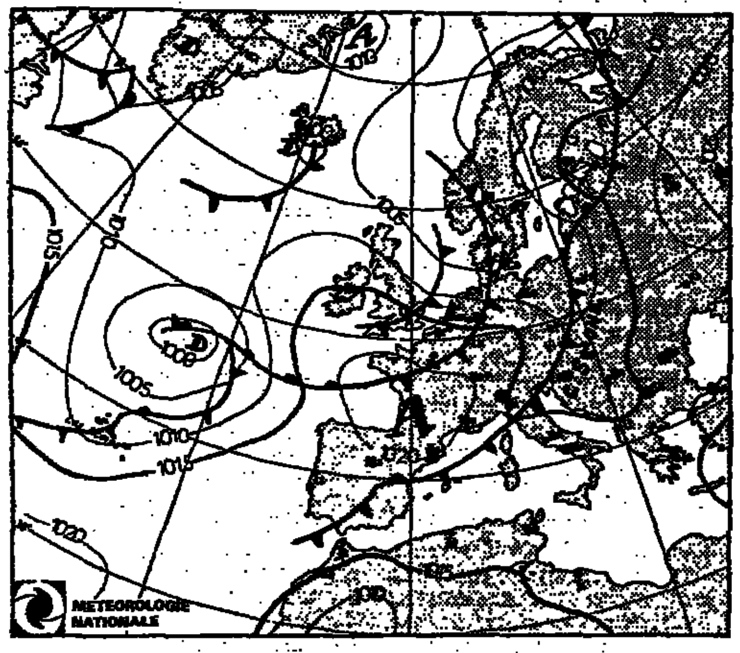


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 14 MAI 1986 A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 16 MAI A 0 HEURE UTC



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 14 mai à 0 heure et le jeudi 15 mai à minuit.

Situation générale :

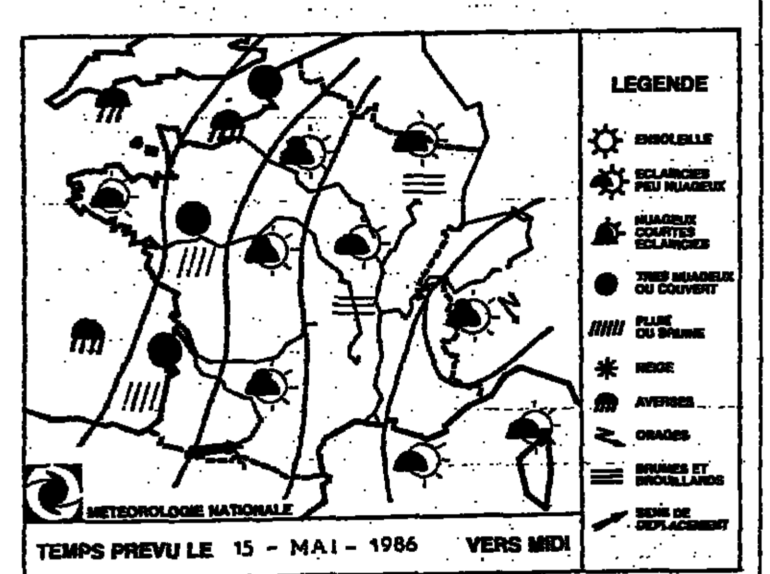
Une première zone pluvio-orageuse située mercredi matin sur l'est du pays s'évacuera vers l'Europe centrale. D'autre part, une nouvelle bande nuageuse et faiblement pluvieuse abordera la Bretagne mercredi soir, puis traversera le pays d'ouest en est jeudi. Elle sera suivie d'une hausse du champ de pression par l'ouest.

Jeudi matin, le temps sera brumeux de la Champagne au Nord-Est et au Lyonnais, tandis que des résidus pluvio-orageux évacueront progressivement les Alpes. Du Nord à la Normandie et aux Pyrénées, le ciel sera très nuageux. Quelques pluies intéresseront les régions des Pyrénées occidentales aux pays de Loire. Ces pluies mêlées d'averses seront plus nombreuses de la Basse-Normandie au Nord. Dans la journée, cette zone de mauvais temps se décalera vers l'est pour être située le soir du Nord-Est aux Alpes et aux Pyrénées orientales, les précipitations prenant un caractère orageux sur les reliefs. A l'arrière, de belles éclaircies se développeront par l'ouest.

Toutefois, le ciel sera plus variable sur le nord du pays et quelques averses se produiront sur la Bretagne le matin, sur la Normandie, le Nord et le nord du Bassin parisien l'après-midi.

Les températures minimales seront en baisse sur le quart Nord-Est du pays où elles vont de 6 à 8 degrés, stationnaires ou en légère hausse sur le reste du pays. L'après-midi, les températures seront de saison.

Le vent d'ouest sera modéré en général, assez fort sur la Bretagne et près de la Manche.



TEMPS PREVU LE 15 - MAI - 1986 VERS MIDI

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	22	12	S
BIARRITZ	15	11	A
BORDEAUX	16	10	C
BOURGES	15	7	N
BREST	13	9	A
CAEN	16	5	S
CHERBOURG	13	8	N
CLERMONT-FERR.	21	9	P
DIJON	21	11	P
GRENOBLE-S-M-H	28	11	B
LILLE	17	10	N
LIMOGES	16	7	A
LYON	25	13	P
MARSEILLE-MAR.	24	12	N
NANCY	20	10	P
NANTES	16	7	N
NICE	20	14	N
PARIS-MONTS.	19	9	N
PAU	15	9	P
PERPIGNAN	25	15	N
RENNES	17	7	N
ST-ÉTIENNE	25	12	P
STRASBOURG	22	14	A
TOURS	13	5	N
TOULOUSE	26	11	P
POINTE-A-PITRE	–	–	–

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	25	13	B
AMSTERDAM	14	7	N
ATHÈNES	20	13	S
BANGKOK	–	–	–
BARCELONE	20	13	N
BELGRADE	23	10	S
BERLIN	27	11	P
BRUXELLES	17	10	C
LE CAIRE	30	19	S
COPENHAGUE	15	5	N
DAKAR	25	20	N
DELHI	40	28	S
DJERBA	23	13	S
GENÈVE	25	15	C
HONGKONG	31	25	O
ISTANBUL	17	8	B
JÉRUSALEM	18	10	N
LISBONNE	19	12	C
LONDRES	16	8	P
LOS ANGELES	21	12	N
LUXEMBOURG	16	9	P
MADRID	28	10	N
MARRAKECH	35	15	S
MEXICO	30	16	B
MILAN	27	15	S
MONTRÉAL	22	6	S
MOSCOU	18	11	C
NAIROBI	24	17	O
NEW-YORK	22	12	N
OSLO	13	8	S
PALMA-DE-MAJ.	29	12	B
PÉKIN	23	12	S
RIO-DE-JANEIRO	29	25	C
ROME	21	12	B
SINGAPOUR	–	–	–
STOCKHOLM	16	6	N
SYDNEY	19	13	C
TOKYO	21	14	C
TUNIS	29	13	S
VARSOVIE	21	11	S
VENISE	23	14	S
VIENNE	26	14	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

LE CARNET DU Monde

Naissances

– **Alain BOUTBOUL**
et **Pascale**, née Pérès
ont la joie d'annoncer la naissance de

Aurélie

le 31 mars 1986 à Boston (USA).

– **Jean-Claude CARRÈRE**
et **Marie-Claire SELLIER**,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Sophie

le 5 mai 1986.

2, avenue Parmentier,
75011 Paris.

– **Marina MONCADE**
et **Jean-Marie GALEY**
sont heureux de vous annoncer la naissance de

Valentine, Sarah, Oya

le 11 mai 1986.

27, rue Angereau,
75007 Paris.

Décès

– Bron. Paris. 01 Dompierre-sur-Chalaronne. 24 La Chapelle-Pechaud. *01 Montluel.*

Mme Jean Brunel,
Mme Claude Brunel et M. Jean-Paul Dupuis,
Anne et Catherine Luthaud,
Mlle Jane Brunel,
M. et Mme Jean-Pierre Brunel,
M. et Mme Jean-Jacques Brunel,
Julie, Matthieu et Charlotte,
Les familles Cornet, Goigon, Brunel, Probel, Michaud et Brossard,
Parents et alliés,
ont la grande douleur de faire part du décès subit, survenu à l'âge de soixante-quinze ans, de

M. Jean BRUNEL,
garagiste,
escadrille des Marauders,
ancien du groupe Sénégal,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945.

Messe de funérailles le jeudi 15 mai à 9 h 45 en l'église du Christ-Roi à Bron.
Condoléances sur registre.
Inhumation au cimetière de Montluel vers 11 h 30.

– On nous prie d'annoncer le décès du

docteur Maurice DEPARIS,
membre de l'académie de médecine.

De la part des familles Arux, Marsat, Chague, Grollemund, Gérard et de ses amis.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Pierre et Monette Ferrieux,
Henri et Claude Ferrieux,
Robert et Claudie Ferrieux,
Hélène et Bertrand Goguel,
Anne-Marie et François Thibaux,
France et François Aubert,
François et Sylvie Ferrieux,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Louis FERRIEUX,

leur mère et belle-mère,
survenu le 9 mai 1986.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. le docteur Claude HANTZ,
ancien interne des hôpitaux de Brest,
de la faculté de médecine de Paris,
chevalier de l'Ordre national du mérite,
ancien combattant d'Algérie,

survenu le 2 mai 1986 à Aubagne (Bouches-du-Rhône).
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le 5 mai à la Neuville-en-Hez (Oise).
Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Jean-Louis Joubert,
Sa fille Cosima
Et toute la famille,
ont la profonde douleur *de faire part du* décès subit, survenu le 10 mai 1986, de

M. Jean-Louis JOUBERT,
chef d'orchestre,
musicologue,
éditeur de musique,
chevalier des arts et lettres.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.
Un service religieux aura lieu le 23 mai à 10 heures en la chapelle des Deux-Moulins, 185, rue du Château-des-Rentiers, Paris-13e.

77, avenue Jean-Baptiste,
Champeval 94000 Créteil.

– Mme *Gaby Meyer-Schellebach*, son épouse,
M. et Mme Alain Meyer et leurs enfants, Matthieu et Raphaëlle,
M. et Mme Flavio Toma,
Le docteur et Mme Pierre Samuel,
Les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part du *décès de*

M. Raymond MEYER,
chevalier
dans l'ordre de la Légion d'honneur,

survenu le 13 mai 1986 à Clamart dans sa soixante-dix-septième année.
L'enterrement aura lieu le vendredi 16 mai 1986 à 14 h 30 au cimetière israélite de Strasbourg-Cronenbourg.
Ni *fleurs* ni couronnes.

9, rue Müller-Simonis,
67000 Strasbourg.
25, rue du Hameau,
75015 Paris.
14, rue de Normandie,
92140 Clamart.
32, rue de la Poste,
36000 Châteauroux.

– M. Many Herriot,
Lila Sanjivy et sa fille Rosiane,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Benjamin Edouard SANJIVY.

La cérémonie religieuse et l'incinération auront lieu le vendredi 16 mai 1986 au Val-de-Grâce.

Remerciements

– Paris.

Dans l'impossibilité de répondre aux nombreux témoignages d'amitié et de sympathie qui les ont profondément émus,
Le professeur Mande,
Mlle Mande
Et leur famille,
demandent que l'on veuille bien trouver ici l'expression de leur gratitude.

Anniversaires

– Pour le deuxième anniversaire du décès brutal de

André BLONDEAU,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Il y a dix ans, le 14 mai 1976, disparaissait tragiquement

Jacques CHAINE

Le Crédit lyonnais, qui garde fidèlement le souvenir de son ancien président, s'associe à tous ceux qui l'ont connu pour honorer sa mémoire.

– En ce dixième anniversaire de la mort de

M. André GANEM,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Pour le quinzième anniversaire du rappel à Dieu de

Marguerite GÉRARD,
née Valdéjo,

une prière ou une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

De la part de sa fille, Claude Gérard.

Avis de messes

– La messe à la mémoire du

cardinal DANIÉLOU,

sera célébrée le jeudi 22 mai à 19 heures, dans la chapelle des Pères jésuites, 42, rue de Grenelle, Paris-7e.
Elle sera suivie d'une réunion amicale.

Communications diverses

– Institut Pierre-Mendès-France. – Le mercredi 4 juin à 18 h 30, M. Jean-Denis Bredin, professeur à l'université de Paris-I, fera une conférence sur « Le procès de Pierre Mendès France, 9 mai 1941 ».
Institut Pierre-Mendès-France, 52, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris. Tél. : 46-33-10-30.

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université de Reims (Champagne-Ardenne), samedi 17 mai, salle du Conseil de la faculté de droit, M. Jean-Luc Barbier : « Contribution à *l'étude des relations entre les professions* en l'Etat : l'exemple du Comité interprofessionnel du vin de champagne (CIVC). »

– Université Bordeaux-III, samedi 17 mai, à 9 heures, salle des Actes, M. Mohammed Echiguer : « Al Gahiz et sa doctrine mu'tazilite. »

– Université Paris-III, samedi *24 mai, à 14 heures*, salle Liard, M. Jacques Durin : « Le mal dans l'œuvre d'Emile Zola. »

– Université Paris-III, mardi *27 mai, à 14 heures, salle Liard.* Mme Nalini Balbir : « Etudes d'exégèse Jaina : le Avasyaka. »

– Université Paris-III, mardi 27 mai, à 14 h 30, salle des Commissions, Mlle Carol Stanley : « Description phonologique et morpho-syntaxique de la langue tikar (parlée au Cameroun). »

– Université Paris-IV, jeudi 29 mai, à 9 h 30, salle Gréard, Mme Véronique Unterner, née Louis : « Le « délivré vivant » (Jivan-Mukta) dans son rapport au monde de l'action. »

– Université Paris-V, jeudi 22 mai, à 9 h 30, salle Liard, M. Emile Jalley : « Wallon et la psychanalyse. »

– Université Paris-V, mardi 27 mai, à 14 h 30, salle Gréard, M. Yann Forner : « Les déterminants non cognitifs des projets scolaires et professionnels des lycéens en classe terminale. »

– Université Paris-III, lundi 9 juin, à 14 heures, salle Liard, M. Guy Monnot : « Histoire musulmane des religions. »

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* des lundi 12 mai et mardi 13 mai 1986 :

UN DÉCRET

● N° 86-734 du 2 mai 1986 modifiant le décret n° 56-222 du 29 février 1956 pris pour l'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative au statut des huissiers de justice et le décret n° 75-770 du 14 août 1975 relatif aux conditions d'accès à la profession d'huissier de justice ainsi qu'aux modalités des créations, transferts et suppressions d'offices d'huissier de justice et concernant certains officiers ministériels et auxiliaires de justice.

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 14 mai :

DES DÉCRETS

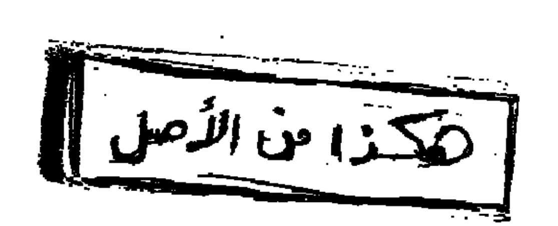
● Du 13 mai 1986 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction de la section A6 (Anse)-RN 83 de l'autoroute A46, *et portant* modifications du plan d'occupation des sols de la communauté urbaine de Lyon, secteur Nord (communes de Genay et Cailloux-sur-Fontaines).

● Du 13 mai 1986 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction de la section R.N. 83 - C.D. 71 (Rillieux) de l'autoroute A 46, et portant modification du plan d'occupation des sols de la communauté urbaine de Lyon, secteur Nord (commune de Rillieux-la-Pape).

● Du 13 mai 1986 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de la section de l'autoroute A 35, dite « rocade Est de Colmar », et d'une voie reliant la R.N. 415 à l'autoroute (échangeur de la SEMM) par l'intermédiaire du C.D. 13, et *modifiant les plans* d'occupation des sols des communes de Colmar, Andolsheim et Sainte-Croix-en-Plaine.

UN ARRÊTÉ

● Du 18 avril 1986 modifiant l'arrêté du 9 octobre 1964 relatif à l'organisation des directions du ministère de la justice.



société

Action directe à Lyon : le fil policier

L'arrestation d'André Olivier, quarante-trois ans, de sa compagne, Joëlle Crépet, et de l'un de ses compagnons, Bernard Blanc, est le principal succès obtenu dans la lutte contre le terrorisme interne français depuis décembre 1984. C'était le 28 mars dernier à Lyon. La prise n'a pas encore révélé tous ses secrets : le magistrat instructeur, M. Marcel Lemonde, et les policiers continuent d'exploiter l'impressionnante documentation saisie à cette occasion. Cette affaire éclaire les techniques policières – c'est l'histoire d'une enquête patiente où la traque précise l'emporte sur la rafle au jugé – et la réalité du terrorisme français – c'est aussi l'histoire d'un groupuscule, vivant comme une secte, coupé de toute « mouvance ».

Lyon. – L'enquête commence en janvier 1985, au lendemain de l'assassinat de l'ingénieur général René Audran, directeur des affaires internationales au ministère de la défense. Action directe signe ainsi sa radicalisation meurtrière, proclamant, dans le même mouvement, sa fusion avec la Fraction armée rouge ouest-allemande renaissante. La conviction dominante, au sein de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), dirigée par M. François Le Mouël, est en fait qu'il y a désormais deux Action directe, et cela pratiquement depuis 1982, après de violents débats internes.

D'un côté, une branche internationaliste : voulant développer une *« lutte armée »* contre l'*« américanisation »* de l'Europe, elle s'est liée à d'autres groupes terroristes (Prima linea et les COLP en Italie, les CCC en Belgique, la RAF en RFA), et elle n'hésite plus à s'en prendre à des cibles individuelles. De l'autre, une branche nationaliste qui reste fidèle à l'Action directe première manière de 1979-1980 : essentiellement des attentats à l'explosif, contre des bâtiments symboliques de la politique française, accompagnés de hold-up audacieux. Comment remonter jusqu'aux uns et aux autres, alors qu'une ultime vague d'interpellations, en décembre 1984 (une vingtaine de personnes liées à Action directe sont alors sous les verrous) a rompu certains des fils tirés par les policiers ?

Une seule méthode : l'histoire. Les spécialistes de l'UCLAT décident de se faire mémorialistes et d'inciter les services opérationnels à retrouver la trace de quelques personnages dont ils n'entendent plus parler depuis plusieurs années. Pour la branche internationaliste, ils reprennent tous les noms apparus, dans les années 70, autour des manifestations de soutien à la bande à Baader. Sans résultat notable, pour l'instant, semble-t-il. Pour la branche nationaliste, ils alignent trois noms : Pascal Magron, Eric Moreau et André Olivier. Magron est retrouvé, mourant d'un cancer dans un hôpital marseillais. Moreau serait lui aussi en très mauvaise santé, perdu actuellement dans un pays d'Amérique centrale. Restait André Olivier.

Les policiers des RG retrouvent aisément, à Lyon, son ancienne femme, dont il n'a pas divorcé. Ils s'aperçoivent progressivement qu'Olivier a gardé de très forts liens avec sa fille aînée, Anne, aujourd'hui âgée de seize ans, et qu'il profite régulièrement des vacances scolaires pour la retrouver à Lyon. Décision est donc prise de saisir l'occasion d'un de ces rendez-vous pour commencer une filature. Une première tentative échoue en février dernier. Nouvel essai, avec d'importants renforts venus de Paris, à la veille des vacances de Pâques. Olivier a donné rendez-vous à sa fille dans un parking souterrain proche de la gare de Lyon-Perrache.

Dix valises de documents

A peine est-elle dans la voiture qu'Olivier et son compagnon, Bernard Blanc, âgé de vingt-six ans, s'aperçoivent de la filature. Une course poursuite s'engage. Plutôt que de perdre sa trace, les policiers décident de tenter une interpellation. Ils sont chanceux : Olivier et Blanc ne font pas usage de leurs armes pour ne pas risquer la vie d'Anne. Celle-ci, de plus, s'est d'elle-même allongée sur son père, l'empêchant de tirer. Les deux hommes portent des gilets pare-balles ; ils sont en possession d'un colt 45, d'un revolver, d'un P-38 « spécial » et d'un pistolet-mitrailleur Uzi ; les plaques du véhicule sont maquillées et l'on y retrouve l'attirail – postiches, etc – du parfait spécialiste du hold-up masqué.

Banditisme pur et simple ? Les perquisitions, notamment à Saint-Etienne chez Joëlle Crépet, vingt-neuf ans, la compagne d'Olivier, permettent d'écarter rapidement cette hypothèse, pour revenir au terrorisme. A leur grande surprise, les policiers découvrent, en effet, les archives du groupe, tenues avec un souci maniaque du détail et de l'exhaustivité, ainsi qu'une documentation éclairant les débats internes du terrorisme français. Dix valises bourrées de papiers en tout genre. *« C'étaient des ermites du terrorisme, des artisans professionnels »*, résume un enquêteur.

> *C'est en se faisant mémorialistes que les policiers ont découvert et arrêté André Olivier, chef d'un groupuscule terroriste fonctionnant comme une secte*

André Olivier et ses amis constituaient méticuleusement un fichier en découpant la presse locale, à chaque nomination de hauts fonctionnaires, responsables policiers, magistrats ou hommes politiques. Trois mille photographies prises au Polaroïd témoignent des mêmes obsessions : chaque fois qu'une personnalité – pas forcément de premier plan – apparaisssait à la *télévision*, un cliché était pris. Des comptes-rendus de repérages sur des lieux publics – restaurants, spectacles – ont également été saisis.

Ces documents éclairent aussi la vie interne du groupuscule. *« Olivier y apparaît comme le maître, le chef, dans un fonctionnement qui fait penser à celui d'une secte,* résume un magistrat. *Il y a ainsi des textes très staliniens, rigides, où certains rendent compte de leur activité en s'auto-accusant, en faisant leur autocritique. »* Max Frérot, aujourd'hui en fuite, l'un des anciens élèves d'Olivier quand il enseignait au lycée, est l'auteur de l'une de ces « confessions ». Ayant fait son service militaire chez les parachutistes, au 3e RPIMA, il est considéré par les enquêteurs comme l'artificier du groupe.

Ce dernier ne vivait pas sur un grand pied, occupant des logements modestes et investissant le produit de ses hold-up dans l'achat de matériel sophistiqué (scanners très performants, pour capter les conversations policières, armes puissantes et récentes, jumelles, appareils photo). André Olivier et ses amis semblaient vivre ainsi de manière autonome, jouissant d'une autosuffisance matérielle et... opérationnelle, concrétisée par plusieurs « boxes » loués à Lyon et Paris ainsi que par une camionnette utilisée comme « planque » lors des repérages avant l'action. Seul mystère de l'enquête : l'argent dont, pour l'heure, aucune trace n'a été trouvée, pas plus qu'un indice menant à un éventuel compte en banque. Au total, résume un magistrat, *« un groupe très soudé et très lyonnais, des gens vivant coupés de la réalité, sans amis, sans liens avec la société »*.

Ce n'est que progressivement que le groupe Olivier s'est intégré à Action directe jusqu'à devenir l'un des noyaux les plus actifs de sa branche nationale. Fin 1981 et début 1982, le groupe agit d'abord sous le label « Affiche rouge », par référence au groupe Manouchian durant la Résistance. Cette organisation revendique ainsi trois vols à main armée et deux attentats à l'explosif, dans la région lyonnaise. Durant le premier de ces hold-up, le 10 décembre 1981, le directeur d'une agence de la BNP reçoit un coup de couteau. Des affiches sont placardées sur les lieux de ces actions. L'une, sous le titre « colonialisme = fascisme » proclame : *« Aujourd'hui, Français et immigrés réunis, nous exproprions par les armes le capital au profit des luttes de décolonisation totale. »* L'autre oppose la situation du Sénégal, victime de *« l'escroquerie capitaliste »*, à celle de la Pologne : *« Toute la France, pour le peuple polonais, revendique liberté et indépendance. Et pour les DOM-TOM, pays africains ? »*

L'itinéraire d'un « établi »

Selon la police, le lien entre le groupe et ces délits est établi par la découverte, durant les perquisitions, d'exemplaires de ces affiches manuscrites et de photos des otages retenus durant les hold-up. Ce n'est qu'après 1982 et le retour dans la clandestinité de ses principaux animateurs parisiens qu'Action directe offrira un nouveau label au groupe lyonnais. Les policiers ont ainsi retrouvé chez Joëlle Crépet les textes de revendication d'une quinzaine d'attentats à l'explosif revendiqués par Action directe et commis dans la région parisienne de 1983 à 1985. Parmi les cibles, le siège du Parti socialiste, celui du RPR, les locaux du journal *Minute*, l'Office national de l'immigration... Fil conducteur, à l'instar des textes de « l'Affiche rouge » : la dénonciation du *« colonialisme et de l'impérialisme français »*, du racisme et du militarisme.

Malgré la richesse des documents saisis – dont l'exploitation continue encore, – les magistrats lyonnais sont prudents : *« Tout ce qui n'est pas prouvé n'existe pas pour l'instruction, et la revendication d'un crime ne signifie pas l'identification de ses auteurs »*. Mais leur religion est faite et ils sont persuadés que le dossier ne pourra aller qu'en s'étoffant, au fil des expertises et des recoupements. C'est ainsi qu'est apparu Emile Ballandras, âgé de trente-sept ans, inculpé à son tour d'« association de malfaiteurs » dans l'instruction de l'affaire Olivier.

Or Ballandras avait été condamné à douze ans de réclusion par les assises du Rhône, le 28 janvier dernier, pour un hold-up avec prise d'otages qu'il avait commis seul, le 10 octobre 1984. Pris sur le fait, Ballandras apparaît *a priori* comme un simple droit commun. Il n'en est rien. Renonçant en 1971 à des études d'ingénieur des Arts et Métiers, il s'était alors « établi » à l'usine par conviction militante. Surnommé Paulo, on le retrouve avec Olivier et Frérot, au Collectif d'études matérialistes et dans les mains de la Cour de sûreté de l'Etat. Ouvrier spécialisé à la CGE-Alsthom, il quitte brutalement l'entreprise en avril 1981, assurant à ses proches qu'il était *« suivi par les RG »*, et ne réapparaît au grand jour que lors de ce hold-up en solitaire dans une agence de la Société lyonnaise. Butin : 160000 F. Un repérage impeccable, une grande maîtrise de soi, mais une erreur : il reste seize minutes dans la banque.

Arrêté à la sortie, il ne cachera pas ses convictions *« révolutionnaires »* mais ne revendiquera pas politiquement son action. Mystère pour la justice – qui lui vaudra, d'ailleurs, une condamnation plus lourde que celle réclamée par l'avocat général : aucun domicile ne peut être établi pour la période 1981-1984, et Ballandras refuse de s'expliquer sur ce point. Trois ans de clandestinité que l'arrestation d'Olivier aurait permis d'éclaircir, d'autant plus que Ballandras avait été trouvé en possession d'un impressionnant trousseau de clefs qui n'avait pu être exploité lors de son procès. Et qui, aujourd'hui, a dû « parler ». Ballandras faisait partie du groupe, assurent les enquêteurs. Mais a-t-il voulu le quitter en 1984 par une dernière action d'éclat, un hold-up en solitaire ne ressemblant pas à la manière habituelle des terroristes ?

Au total, le groupe Olivier était composé de moins d'une dizaine de personnes, dont cinq sont aujourd'hui identifiées. Pour l'heure, rien ne permet d'établir les liens du groupe avec d'autres réseaux terroristes, notamment internationaux. Malgré la rumeur lyonnaise, qui aimerait pouvoir tout ramener à cette seule et même prise.

Un groupuscule donc, replié sur lui-même et efficace parce que... groupusculaire. *« On est loin de la théorie de la mouvance,* conclut un magistrat lyonnais. *A cinq, intelligents, bien préparés, on peut mettre Lyon à feu et à sang. Et, pour réussir, mieux vaut rester à cinq ! »*

EDWY PLENEL.

Prochain article :

L'histoire d'Olivier

LUTTE CONTRE LA PETITE DÉLINQUANCE

La multiplication des contrôles massifs dans les « quartiers chauds »

Trois opérations policières d'envergure ont été conduites en deux jours à Paris, Toulouse et Marseille. La première, dans la capitale, visait la prostitution, notamment celle des travestis du Bois deBoulogne (*le Monde* du 14 mai).

A Toulouse, mardi 13 mai à l'aube, deux cents CRS ont bouclé avec l'aide de la police judiciaire, de la sécurité publique et de la gendarmerie, « l'Orée du bois », une cité de plus de deux mille habitants dans la banlieue sud où vivent de nombreux immigrés, notamment africains (Angolais, Zaïrois et Camerounais). Cette opération a eu lieu dans le cadre de trois commissions rogatoires distinctes. Une vingtaine de personnes étaient toujours en garde à vue mercredi matin, vingt grammes d'héroïne ont été saisis ainsi que quelques objets provenant de vols.

A Marseille, scénario identique. A 12 h 30, mardi, deux cents policiers environ ont bloqué une artère « chaude » de la cité phocéenne, dans un quartier à forte population immigrée du centre ville. Un centaine de personnes ont été interpellées, essentiellement des Africains. De petites quantités de drogue ont été saisies sur certains d'entre eux. Là aussi, l'opération était ordonnée sur commission rogatoire.

Une volonté de dissuasion

Ces trois opérations traduisent une nouvelle philosophie en matière de lutte contre la petite délinquance. Pour le ministère de l'intérieur, il s'agit d'insécuriser les délinquants par de grandes rafles, ciblées autour de secteurs « chauds », de quartiers de petits « dealers » de drogues, de lieux de prostitution de racolage sur la voie publique, etc. Ces opérations n'apportent que rarement des résultats spectaculaires mais, selon leurs initiateurs, elles représentent un moyen efficace de dissuasion en maintenant une pression constante sur les zones de petite délinquance.

Aujourd'hui systématisées, elles ont débuté depuis plus d'un mois à Paris, où elles mettent en œuvre un point de vue longtemps défendu par le préfet de police, M. Guy Fougier. Au total, plus de trois mille cinq cents personnes ont été contrôlées dans la capitale durant cette période. Mais ces « quadrillages » n'ont permis de déférer au parquet que soixante-sept personnes pour des délits mineurs.

Ces initiatives rappellent les opérations « coups de poing » organisées sur l'initiative de M. Michel Poniatowski, alors ministre de l'intérieur, dans les années 70. Si le style « musclé » est semblable, les précautions prises sont cependant différentes. Les rafles sont plus « ciblées » et se font sous contrôle judiciaire, dans le cadre de commissions rogatoires (en tout cas pour Toulouse et Marseille). M. Poniatowski, en juin 1974, n'avait pas hésité à participer lui-même à l'une de ces opérations, pour superviser un gigantesque quadrillage qui avait permis de contrôler, en une nuit, 36 000 personnes. Bilan : dix-huit personnes seulement déférées au parquet pour des délits mineurs et 307 contraventions. Poursuivies à Paris et dans toutes les grandes villes de France, ces opérations avaient été ensuite abandonnées, faute d'efficacité au regard de l'importance des moyens mis en œuvre.

Dans un entretien au *Quotidien de Paris* du mercredi 14 mai, M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, justifie ce nouveau style qui vise tout à la fois à frapper l'opinion et à insécuriser les délinquants. *« Jusqu'à maintenant,* explique-t-il, *on avait l'impression que les truands et les terroristes de tous bords étaient dans notre pays comme des poissons dans l'eau. Par la présence policière et par les contrôles que nous opérons et opérerons de plus en plus, nous ferons en sorte qu'ils ne soient plus maîtres de la rue, nous sèmerons systématiquement l'insécurité chez les délinquants (...) Ce qui a changé, ce sont les instructions données à la police et sa motivation. Il y a déjà une meilleure présence des policiers dans les rues et les contrôles sont beaucoup plus nombreux. »*

Perquisition au siège d'Europe 1

La police a fait une perquisition, mardi 13 mai après-midi, au siège d'Europe 1, rue François-Ier à Paris, sur commission rogatoire délivrée par Mme Françoise Canivet, juge d'instruction à Paris.

Cette perquisition fait suite à une plainte déposée par Mme Darie Boutboul après la diffusion par la radio d'extraits du premier procès-verbal d'audition par la brigade criminelle de la femme jockey, entendue au lendemain de l'assassinat de son mari, l'avocat Jacques Perrot, le 27 décembre dernier.

Dans un communiqué, la direction de la rédaction et les journalistes d'Europe 1 protestent vigoureusement contre la perquisition. Celle-ci précise le communiqué *« faisait suite à l'inculpation d'un journaliste du service d'informations générales, Philippe Berti, pour atteinte à la vie privée de Mme Darie Boutboul à la suite de la publication, par ce journaliste sur l'antenne d'Europe 1, de documents concernant l'affaire Boutboul. L'ensemble des journalistes d'Europe 1 condamne cette procédure et souligne que c'est la première fois dans l'histoire de la station qu'une perquisition pour découvrir les documents de travail d'un journaliste est effectuée dans les locaux d'Europe 1 »*.

Après la perquisition qui n'a donné aucun résultat à Europe 1, le juge d'instruction s'est rendu pour la même opération au domicile de Philippe Berti, sans plus de succès.

Dans une interview, publiée mercredi 14 mai par *le Quotidien de Paris*, M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, commentant les opérations de police menées au siège de certains journaux ou chez certains avocats, déclare notamment : *« Il ne doit y avoir dans ce pays aucun sanctuaire* [pour la délinquance et le terrorisme] (...). *Il n'y a pas de corporation, quels que soient ses mérites, qui puisse davantage servir de sanctuaire : l'appartenance à une profession ne peut pas mettre à l'abri d'actions qui seront toujours montées dans le strict respect des lois et des ordres professionnels. »*.

Liberté et secret

La perquisition opérée au siège d'Europe 1 est la deuxième effectuée dans une rédaction en moins d'un mois, la précédente remontant au 23 avril et ayant visé, cette fois, *Libération* et l'un de ses journalistes, M. Gilles Millet. Le prétexte invoqué était alors la lutte contre le terrorisme. La suite montre que M. Millet, entendu comme simple témoin, aurait pu être convoqué de manière moins expéditive et moins policière. Et que ce qui était en cause se révélait être, en fait, la liberté du journaliste de fréquenter qui bon lui semble pour mener ses investigations.

Cette fois, à Europe 1, le prétexte est plus anodin : un journaliste de la station, Philippe Berti, a su très précisément ce que Darie Boutboul avait répondu aux policiers lors de ses premiers interrogatoires à la brigade criminelle. Il s'en est servi dans le cadre de son enquête sur l'assassinat de l'époux de la femme jockey, Jacques Perrot. Darie Boutboul a porté plainte – ce qui en soi ne souffre pas discussion – et le journaliste s'est vu inculpé pour *« atteinte à la vie privée »*, étant entendu qu'un inculpé est présumé non-coupable. A la justice de trancher ensuite.

Rien là que de plus normal : les journalistes ne sont, en effet, pas au-dessus des lois et ceux dont ils parlent ont droit de s'en plaindre. Mais c'est autre chose que d'en déduire qu'il fallait, pour faire avancer la vérité, perquisitionner au siège de la station et fouiller minutieusement les tiroirs du bureau du journaliste. Dans ce cas, ce sont bien les sources du journaliste que l'on recherche. C'est donc sa liberté professionnelle – et le secret qui, surtout dans les domaines judiciaire et policier, doit nécessairement la protéger – qui est mise en cause.

E. P.



Quatre nouvelles inculpations après l'arrestation d'un terroriste à Nancy

De notre correspondant

Nancy. – Quatre des cinq personnes qui ont été entendues dans la nuit du lundi 12 au mardi 13 mai par le juge d'instruction, M. Georges Thiel, après l'arrestation du terroriste tunisien Habib Maamar à Nancy (*le Monde* du 14 mai), ont finalement été inculpées et écrouées. Il s'agit de Mme Souad Aïssaoui, la compagne de Habib Maamar, écrouée à la prison de Nancy ; d'Isabelle Frigerio, la maîtresse du terroriste, écrouée à la prison d'Epinal, toutes deux inculpées de détention d'explosifs et recel de malfaiteur ; un mineur de dix-sept ans, de même que l'un des frères d'Isabelle Frigerio, Philippe, ont aussi été inculpés de non-dénonciation de malfaiteur.

De source généralement bien informée, on indique que Philippe Frigerio avait eu connaissance de l'existence d'un stock d'explosifs chez sa sœur. Toutefois il n'avait jamais réellement voulu croire que Habib Maamar était un terroriste, tout comme il doutait que le penthrite fût un explosif puissant. C'est ainsi que l'ayant découvert au domicile de sa sœur, il avait tout simplement testé le penthrite en lançant... une boulette sur le mur, ignorant qu'il fallait un détonateur pour en provoquer l'explosion. Néanmoins, dans le doute et pour éviter de possibles ennuis à sa sœur, il avait alors rassemblé le stock dans un sac poubelle et jeté le tout. Un comportement pour le moins surprenant mais tout à fait dans le ton des premiers éléments relevés par l'enquête sur l'environnement et les agissements de Habib Maamar.

Dans un communiqué officiel, le procureur de la république de Nancy, M. Jean Charretier, a précisé d'autre part que, *« contrairement à ce qui avait été parfois prétendu, aucun élément de la procédure suivie contre Habib Maamar ne permet d'affirmer qu'un attentat était projeté contre un centre commercial de l'agglomération de Nancy »*.

Enfin, Isabelle Frigerio et Mme Souad Aïssaoui ont décidé, mardi, de faire appel au même avocat, Me Joël Lagrange, du barreau de Nancy, estimant qu'elles avaient, toutes deux, été victimes d'agissements similaires de la part de Habib Maamar. Celui-ci est écroué, pour sa part, à la prison de Metz, en attendant son transfert à Paris dans les prochains jours.

L'enquête continue activement pour tenter de situer politiquement l'étrange terroriste tunisien de Nancy.

JEAN-LOUIS BEMER.

UN CRIME GRATUIT DEVANT LES ASSISES DE L'ESSONNE

Augusto Soarès est condamné à quinze ans de réclusion criminelle

Quinze ans de réclusion criminelle pour Augusto Soarès, quatre ans de prison dont un avec sursis et cinq ans de mise à l'épreuve pour Rémy Schevènement. En les séparant ainsi dans la sanction, la cour d'assises de l'Essonne a sans doute, mardi 13 mai, après trois heures de délibération, séparé pour toujours les deux garçons qu'une infortune affective comparable unissait dans la rue depuis dix ans et qui les conduisit, la drogue aidant, à cette soirée du 23 janvier 1984, où, histoire « de tuer un mec », Soarès avait déchargé son fusil dans la figure de l'infortuné Segnir Nessah (le Monde du 13 mai).

Des circonstances de ce crime gratuit, dont la gratuité, jusqu'au bout, n'a finalement pas été remise en question et qui n'eut jamais de témoin, on ne savait au bout de deux jours de débat que ce qu'en avaient dit, au temps des aveux, l'un et l'autre. Pourtant, cette relation n'allait pas sans de multiples contradictions entre les versions diverses qui se succédèrent au cours de l'instruction. La chambre d'accusation avait retenu de tout cela que si Augusto Soarès devait être tenu pour l'auteur principal de cet assassinat, Schevènement avait été son complice pour lui avoir désigné la victime.

En fait, c'était là une version qu'aucun autre élément n'était jamais venu étayer. Une version que Soarès avait définitivement rejetée en se déclarant seul responsable et en affirmant que son compagnon ne fut jamais que celui qui se contenta de le suivre.

C'est pourquoi, dans son réquisitoire, Mme Dominique Piot, tout en confirmant qu'elle avait l'intime conviction d'une complicité de Schevènement, avait ajouté qu'elle ne disposait d'aucun argument pour la démontrer. Elle n'exonérait pas, pour autant, Rémy Schevènement, car elle estimait que l'on pouvait, à coup sûr, retenir contre lui le délit d'abstention délictueuse, réprimé par l'article 63 du code pénal : *« Sera puni de trois mois à cinq ans de prison et d'une amende de 360 F à 20 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour des tiers, soit un fait qualifié crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle, s'abstient volontairement de le faire. »* Mme Piot avait donc requis vingt ans de réclusion criminelle contre Soarès et quatre ans de prison pour son co-accusé.

Liaisons dangereuses

Il restait à savoir si ces propositions seraient acceptées par la cour et le jury. Elles facilitaient, en tout cas, la tâche de Me Françoise Cotta, défenseur de Schevènement, qui pouvait assurément *« saluer l'honnêteté du ministère public »* et plaider dès lors, mais sans espérance véritable, que celui qu'elle défendait *n'avait rien tenté* pour arrêter son compagnon, parce qu'en fait il n'aurait jamais cru réellement à la réalité du dessein annoncé.

Me Jean-Claude Brenier se trouvait donc seul pour tenter d'arracher au jury, en faveur de Soarès, des circonstances atténuantes un peu plus larges que celles consenties par l'avocat général. Il y est parvenu dans une certaine mesure. La misère morale des deux garçons, *« clochards avant l'âge »*, sans espoir et sans ambition, cherchant dans la drogue, et déjà au mépris de leur propre vie, un salut dérisoire, donnait matière à bien des considérations. Et, tout autant, le destin de Seguir Nessah, ancien combattant du FLN au temps de la guerre d'Algérie, *devenu fervent pratiquant* de la religion islamique et passant un soir pour y méditer dans un jardin de Corbeil où allaient surgir deux silhouettes dont il n'eut même pas le temps de voir qu'elles auraient pu être celles de ses propres fils.

Cette tragédie si déraisonnable amenait aux côtés de Soarès et de Schevènement une jeune femme de trente-cinq ans, mère de trois enfants, chez laquelle ils avaient *depuis longtemps leurs habitudes.* Pour les avoir hébergés après le crime, elle avait à répondre d'un recel de malfaiteurs et d'une non-dénonciation des coupables. Deux mois de prison avec sursis pour le premier délit ; une relaxe pour le second : telle est pour elle la fin des liaisons dangereuses.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Les cagoulards de Toulon

De notre correspondant

Toulon. — Certaines nuits toulonnaises sont particulièrement agitées pour les quelque cent *cinquante clochards errant* dans cette ville où ils sont jugés indésirables par la municipalité (*le Monde* du 2 avril 1986).

Ainsi, dans la nuit du 25 au 26 avril, six hommes en cagoule font irruption dans un « squatt » de la basse ville. Ils réveillent les cinq hommes et la femme occupant les lieux, et s'aidant de matraques et de bombes lacrymogènes les embarquent à bord d'une fourgonnette avec compartiment individualisé. Une voiture banalisée ouvre la route, une autre suit le fourgon. Pas d'explications durant le rapt et durant les vingt kilomètres de transport. Près de Hyères, les clochards sont abandonnés nu-pieds en pleine campagne par groupes de deux. Une seule recommandation lâchée par leurs transporteurs anonymes : *« Ne revenez plus à Toulon, on ne veut plus vous y voir ! »* Une autre giclée de gaz lacrymogènes et un coup de matraque ponctuent la menace.

Dans la nuit du 2 au 3 mai, même scénario. Mais là ce sont des errants dormant sur les bancs de la place d'Armes (dans le centre de Toulon) qui sont pris en charge (si l'on peut dire). Ils seront abandonnés dans les mêmes conditions en rase campagne près d'Aubagne (Bouches-du-Rhône), à une cinquantaine de kilomètres de Toulon, après avoir été délestés de leurs papiers d'identité et avec la même recommandation de rester éloignés de la « capitale » varoise. Sept d'entre eux y reviendront pour déposer plainte au commissariat central.

Martine Janik, vingt-neuf ans, victime de la seconde expédition, devra même être admise à l'hôpital de Toulon où elle est toujours gardée en observation pour une fracture de la mâchoire.

Qui pourrait se cacher sous les cagoules ? On peut difficilement imaginer un groupe de citoyens se constituant en milice pour mener des actions organisées avec une rigueur paramilitaire. Voilà qui fait l'objet d'une enquête extrêmement discrète. Pour sa part, Martine Janik est persuadée d'avoir la réponse : *« A côté du chauffeur se trouvait un homme blond, cheveux courts et portant moustache. Il n'avait pas de cagoule et je l'ai reconnu. Quelques jours auparavant, il m'avait contrôlée dans une rue de la ville qu'il patrouillait avec un policier municipal, qui tenait un chien en laisse. Je suppose que c'était lui-même un policier municipal. »*

Lourde accusation, repoussée par la municipalité toulonnaise.

JOSÉ LENZINI.

« Le gouvernement propose un contrat moral aux immigrés » affirme M. Philippe Séguin

S'adressant, mardi 13 mai, à Paris, à la conférence d'experts nationaux organisée par l'OCDE sur « l'avenir des migrations », *M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a notamment déclaré :*

« Une politique de l'immigration est une politique globale qui doit parler non seulement des passages aux frontières mais aussi de la vie des communautés étrangères dans le pays d'accueil (...). A ces hommes, ces femmes et ces enfants, le gouvernement propose un contrat moral : en acceptant les règles du jeu de la communauté nationale, dans une société qu'ils peuvent enrichir sans mettre en cause son identité, ils obtiennent la garantie d'un séjour stable et de l'exercice de l'ensemble des droits sociaux. Dès lors qu'ils le désirent, ils bénéficient aussi de tout ce qui concourt à leur bonne intégration sociale. »

M. Séguin a affirmé d'autre part : « Les droits politiques s'acquièrent avec la nationalité, demandée et acceptée. Pour que ce contrat moral s'accomplisse, il faut maîtriser les flux migratoires et j'ai déjà dit combien la réflexion puis la coopération internationales étaient indispensables sur ce point. Cette réflexion et cette coopération dépassent très largement le seul problème du contrôle des frontières (...). Les clandestins, les étrangers qui menacent l'ordre public violent la règle ; ils ne peuvent rester sur le territoire (...). L'emploi clandestin, sous toutes ses formes, est inadmissible et je m'emploierai, par plusieurs mesures que je prépare, à le réduire. La vérité économique comme l'équilibre social en dépendent. »

A propos de la politique d'aide au retour, le ministre a précisé : « A ceux qui ne souhaitent pas s'intégrer, il faut offrir les conditions d'un retour utile dans le cadre d'accords négociés avec les pays d'émigration (...). Il n'y aura de retour que pour ceux qui le décident librement (...) ; il ne s'agit pas de rejeter des travailleurs et leurs familles ; il faut qu'ils puissent repartir, ce qui n'est jamais facile, la tête haute, donc qu'ils puissent se réinsérer dans leur pays d'origine (...) ; celui qui retourne doit pouvoir réaliser un projet, seul ou en participation : il faut donc que le projet soit viable, que le travailleur soit apte à le conduire, donc qu'il bénéficie, le cas échéant, de la formation nécessaire, enfin que ce projet soit utile au pays d'origine (...) ; il ne saurait y avoir de retours massifs que craindraient à juste titre les pays d'origine dans lesquels le sous-emploi est malheureusement endémique : aussi bien la limitation — forcée — de nos aides financières que l'intégration des communautés installées en France, dès lors que le principe du volontariat est affirmé, le garantissent ; il ne saurait davantage y avoir volonté de contrôle sur place ou d'organisation économique étatiste de la part de la France. »

UNE ÉMISSION DE PIERRE BELLEMARE SUR LA SCLÉROSE EN PLAQUES

« Au nom de la médecine »

« Au nom de la médecine » ou « Au nom de l'amour » ? La célèbre émission de Pierre Bellemare va, le mercredi 14 mai, servir de support à une enquête d'un nouveau genre (1). Pour la première fois au monde, en effet, la télévision sera utilisée à des fins médicales et épidémiologiques. Objectif : recueillir dix mille réponses de malades atteints de sclérose en plaques. Une initiative sans précédent et — peut-être — le début d'une nouvelle utilisation de l'outil audiovisuel.

On connaît le drame vécu par les malades atteints de sclérose en plaques et par leur famille. Décrite pour la première fois il y a un siècle par Jean-Martin Charcot, cette maladie demeure une énigme absolue. Il s'agit, schématiquement, d'une atteinte diffuse du système nerveux : les fibres qui servent à la conduction de l'influx nerveux sont altérées, présentant en différents endroits des plaques (d'où le nom) de démyélinisation.

Le caractère disséminé de ces lésions explique la diversité des troubles : perte de la mobilité de telle ou telle partie du corps, anomalies de la sensibilité, troubles oculaires, troubles de l'équilibre, etc. L'autre caractéristique de la maladie est son évolution imprévisible, un handicap total pouvant survenir brutalement ou, au contraire, s'installer sur vingt-cinq ou trente ans, voire ne jamais apparaître.

En France, de nombreuses associations ont pris en charge les intérêts des malades atteints de sclérose en plaques (SEP). Trop nombreuses sans doute, puisque certaines dissensions étaient récemment apparues entre plusieurs d'entre elles. La création d'une nouvelle association, SEP-SOS, présidée par Mme Adrienne Penner (qui avait eu l'idée d'un questionnaire), avait notamment été difficilement acceptée par le Comité national de la sclérose en plaques. En janvier dernier, Mme Ghislaine de Poix, vice-présidente de ce comité, tenait à rappeler que *« seule l'Association pour la recherche sur la sclérose en plaques (...) est habilitée à recevoir les dons et legs en faveur de la recherche sur cette maladie ».*

Epidémiologie du petit écran

L'initiative de Pierre Bellemare sera-t-elle de nature à calmer le conflit ? On ne peut que le souhaiter. L'animateur a, pour l'heure, réussi à associer des spécialistes en neurologie (docteur Olivier Lyon-Caen, professeur François Lhermitte, hôpital de la Pitié-Salpêtrière) et en épidémiologie (Mme Annick Alperovitch, unité INSERM 169), ainsi qu'une revue médicale grand public (le mensuel *Santé Magazine*).

Il proposera le 14 mai à l'ensemble des malades (on estime qu'ils sont environ cinquante mille en France) de prendre contact avec chacun, de manière anonyme, en donnant le nom et l'adresse de leur médecin. Un questionnaire sera ensuite adressé à ce dernier, et le nom du malade ne sera jamais connu des enquêteurs. L'ensemble des réponses sera analysé par ordinateur (la CNIL indique toutefois ne pas avoir été saisie). On devrait ainsi disposer d'éléments épidémiologiques inédits sur cette maladie (contexte familial, géographique, aspect génétique, etc.).

« De plus, point important, souligne le docteur Lyon-Caen, *nous demandons aux malades s'ils acceptent d'être ultérieurement contactés par l'intermédiaire de leur médecin. »* Si l'objectif des dix mille réponses est atteint, les spécialistes disposeront de nouvelles et passionnantes perspectives de recherche. *« Et,* précise Pierre Bellemare, *la télévision pourrait à l'avenir servir à des fins d'enquêtes épidémiologiques pour d'autres maladies. »*

JEAN-YVES NAU.

(1) « Au nom de l'amour », FR 3, mercredi 14 mai (20 h 35-21 h 35 et 22 h 50-23 h 10). Adresse de l'émission : Cedex 8022, 75601 Paris Brune.

SOS-racisme organise un « carnaval-concert » à la Bastille avec des subventions gouvernementales

M. Harlem Désir, président de SOS-Racisme, a rencontré successivement MM. Pandraud, ministre délégué, chargé de la sécurité, Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, et Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme. Il a constaté, mardi 13 mai, au cours d'une conférence de presse, que *« dans les bureaux ministériels on ne pratique pas l'amalgame entre insécurité et immigration ».* Le mouvement antiraciste s'alarme cependant des projets gouvernementaux de réforme du code de la nationalité et de *« l'augmentation exponentielle »* des incidents racistes dans les commissariats de police.

SOS-Racisme organisera samedi *14 juin, place de la Bastille* à Paris, un « carnaval-concert ». Baptisée *« Mon pote c'est le pied »,* cette manifestation commencera par un carnaval avec les saxophonistes du groupe Urban Sax et se prolongera par un spectacle avec notamment Patrick Sébastien, Jean-Jacques Goldman et le groupe Indochine. La soirée sera soutenue par plusieurs publicitaires et financée par des subventions ministérielles (250 000 F des affaires sociales, 50 000 à 100 000 F du secrétariat d'Etat aux droits de l'homme) ainsi que par les droits payés par la cinquième chaîne de télévision qui devrait retransmettre la *manifestation.*

ÉDUCATION

Erreurs en série aux concours

Après la perturbation de l'agrégation d'histoire et l'annulation d'une épreuve de celle d'anglais dont le sujet comportait une coquille (voir *le Monde* du 9 avril), un lecteur nous signale que celle de mathématiques avait aussi été gênée par une erreur : l'énoncé du problème d'analyse de l'agrégation affirmait contre toute évidence que les aires des domaines sphériques étaient *« respectées »* par la représentation graphique fournie aux étudiants. L'épreuve n'a toutefois pas été annulée. La deuxième épreuve de maths du concours commun « Mines-Ponts », elle, a dû l'être, les candidats n'ayant reçu que trois pages sur les cinq que comportait le sujet. Elle sera recommencée le 19 mai. Même scénario pour l'épreuve de philosophie du concours national d'admission aux ESCAE (Ecoles supérieures de commerce et d'admission des entreprises) qui devra être refaite le 23 mai : une coquille inversait le sens d'une citation de Maurice Blanchot.

ESPACE

Joints défectueux et nouveaux lanceurs

Un document d'août 1985 sur les joints des propulseurs de la navette spatiale a été rendu public aux Etats-Unis. Il contredit les témoignages des dirigeants de la NASA devant la commission présidentielle d'enquête, suivant lesquels il n'y avait pas de corrélation bien établie entre le manque d'élasticité des joints, cause initiale de la catastrophe, et la température (2,2 °C le matin du lancement). Ce document, lettre d'un ingénieur de la firme Morton Thiokol aux dirigeants du centre de la NASA, qui contrôlait la préparation des navettes, indique qu'au dessous de 24 °C le joint met plus de deux secondes à se déformer suffisamment pour jouer son rôle d'obturateur, et qu'à 10 °C il est complètement inefficace.

D'autre part, M. Edward Aldridge, le secrétaire de l'US Air Force, a annoncé que celle-ci souhaitait développer un nouveau lanceur, capable de rivaliser avec la fusée européenne Ariane et avec la Longue Marche chinoise. L'US Air Force, qui ne peut utiliser actuellement ni les navettes ni les fusées Titan, aurait besoin d'au moins douze lanceurs de ce type, capables de placer 5 tonnes en orbite basse et 1,2 tonne en orbite géostationnaire. M. Aldridge estime que ce lanceur pourrait aussi être mis à la disposition de clients civils.

SPORTS

AUTOMOBILISME

Audi se retire des rallyes

Audi se retire du championnat du monde des rallyes 1986 à la suite des accidents qui ont endeuillé le rallye du Portugal, le Safari Rally et le Tour de Corse. Cette décision, *annoncée mardi 13 mai à Ingolstad* (Allemagne fédérale), entre immédiatement en application. L'Allemand de l'Ouest Walter Rohrl et le Finlandais Hannu Mikkola, pilotes officiels des deux Audi Sport Quattro, ne participeront donc pas à la fin du mois au rallye de l'Acropole.

Walter Rohrl, qui approuve *« entièrement »* la décision de la firme ouest-allemande, a estimé *« qu'il n'était pas possible de dire sans arrêt que les courses étaient trop dangereuses, notamment pour les spectateurs, et de continuer à courir ».* Selon lui, les mesures prises par la Fédération internationale du sport automobile (*le Monde* du 6 mai), qui consistent à supprimer les groupes B (voitures construites au minimum à deux cents exemplaires) ets (dix exemplaires) et à limiter le championnat du monde 1987 au groupe A (cinq mille exemplaires), *« augmentent la sécurité des pilotes et de leurs copilotes mais n'améliorent en rien la sécurité des spectateurs ».* Il a ajouté que la décision d'Audi *« ne serait peut-être appliquée que pendant un an si jamais les responsables de la Fédération prenaient des mesures pour protéger les spectateurs ».*

Sous couvert d'un motif de retrait aussi noble, on peut toutefois se demander si la firme ouest-allemande ne profite pas des circonstances pour abandonner la compétition au moment où la réussite lui tourne le dos. Pionnier de la voiture à quatre roues motrices en rallye, Audi avait remporté depuis 1981 vingt-trois victoires, couronnées par deux titres mondiaux des constructeurs en 1982 et 1984 et deux titres mondiaux pour ses pilotes, Hannu Mikkola en 1983 et Stig Blomqvist en 1984.

Dépassé par le lancement en 1984 de la Peugeot 205 turbo 16 à quatre roues motrices et à moteur central, le constructeur allemand n'avait pas réussi à relever ce nouveau défi. Sa nouvelle Audi Sport Quattro, apparue au rallye d'Argentine 1985, n'avait jusqu'ici remporté que le rallye de San-Remo. Roland Gumpert, le patron d'Audi sport, avait d'ailleurs été remplacé à la fin de l'année par Herwart Kreiner.

La firme d'Ingolstadt avait allégé son programme de compétition 1986 et n'avait participé ni au Safari Rally ni au dernier Tour de Corse. La préparation d'une nouvelle Audi 80 qui pourrait être compétitive dans le groupe A permettrait au constructeur allemand de revenir au premier plan s'il décide de participer au championnat du monde des rallyes 1987.

G. A.

● *Expéditions polaires.* — Le Dr Jean-Louis Etienne, le premier homme a avoir atteint seul à pied le pôle Nord (*le Monde* du 13 mai), a annoncé, mardi 13 mai, par radio, qu'il avait trouvé un morceau de banquise pouvant servir de piste d'atterrissage à l'avion qui doit le récupérer. Ce dernier pourrait décoller jeudi soir si les conditions météorologiques s'améliorent un peu. Le médecin toulousain a déclaré qu'il commençait à avoir faim mais qu'en se limitant beaucoup, il disposait encore de rations jusqu'à dimanche.

L'expédition scientifique polaire franco-canadienne composée de quatre femmes, qui avaient renoncé à atteindre le pôle nord en raison des conditions climatiques, est revenue mardi 13 mai à sa base du Spitzberg. Les quatre femmes, qui ont passé soixante jours et parcouru 500 kilomètres sur la glace ont posé huit balises *Argos* qui devraient favoriser l'étude des courants marins polaires et les relevés météorologiques.

● TENNIS : *Internationaux d'Italie.* — Le Français Yannick Noah s'est qualifié pour le deuxième tour des championnats internationaux d'Italie, mardi 13 mai, en battant l'Australien Broderick Dyke 6-2, 6-2.







هكذا من الاصل

économie

REPÈRES

Dollar : reprise à 6,99 F

Encore faible mardi 13 mai, le dollar s'est raffermi mercredi après les déclarations de M. Baker devant le Sénat américain (voir ci-contre), selon lesquelles les cours actuels seraient « réalistes ». Tombé la veille à 6,93 F à Paris (et 6,84 F à New-York), il est remonté à 7 F, puis à presque 6,99 F. A Francfort, il est repassé de 2,17 DM à 2,19 DM, après 2,20 DM. A Tokyo, après avoir battu son record de baisse à 159,90 yens, il s'est élevé à 164 yens après 165 yens.

Automobile : + 18 % en avril pour le marché français

Le marché automobile français enregistre, enfin, un renversement de tendance avec une hausse de 18 % des immatriculations de voitures neuves (186 491 unités) en avril 1986 par rapport à avril 1985, selon les statistiques de la Chambre syndicale des constructeurs automobiles. Les quatre premiers mois de 1986 enregistrent une progression de 3,8 % par rapport à la période correspondante de 1985, alors que la tendance était de – 1,3 % sur les trois premiers mois. Les constructeurs français se gardent cependant de tout optimisme. Certains éléments peuvent, en effet, avoir gonflé « artificiellement » les immatriculations d'avril (commandes intervenues avant la hausse des prix du 1er avril, effet du lancement de la R 21...). La pénétration étrangère se maintient : 37,6 % des ventes en avril et sur les quatre premiers mois de 1986, contre 36,6 % en 1985. Renault fait un bond spectaculaire de 39,4 % (mais avril 1985 avait été catastrophique pour la Régie), grâce notamment à la R 21, qui a représenté 7 % du marché pour son deuxième mois de commercialisation. La part du groupe nationalisé remonte à 29,8 % en avril contre 28,9 % sur quatre mois, contre 28,7 % sur 1985. En revanche, les ventes de PSA progressent moins vite que le marché (+ 3 %), entraînant un tassement de sa part de marché : 32,6 % en avril et 33,5 % sur quatre mois, contre 34,7 % sur 1985.

Pétrole : la Norvège prête à aider l'OPEP

Le nouveau chef du gouvernement norvégien a déclaré, le mardi 13 mai, dans son premier discours devant le Parlement, que la Norvège est désormais désireuse de coopérer avec l'OPEP, afin de soutenir les prix du brut. « Si les pays de l'OPEP s'entendent sur des mesures capables de stabiliser les prix du pétrole à un niveau raisonnable, le gouvernement contribuera à cette stabilisation des cours », a dit Mme Gro Harlem Brundtland, sans préciser, toutefois, les moyens envisagés. Très touchée par la chute de moitié des prix depuis janvier, qui est responsable de la chute du précédent gouvernement et devrait priver le pays des deux tiers de ses revenus pétroliers cette année, la Norvège a manifesté, depuis quelques semaines, des signes d'ouverture vis-à-vis de l'OPEP (*le Monde* du 25 avril), après avoir longtemps refusé toute coopération. Selon la lettre spécialisée *Pétrostratégies*, le dialogue pourrait s'amorcer, non avec l'OPEP directement, mais par l'intermédiaire de l'Egypte, qui aurait récemment proposé à Oslo la tenue de consultations.

Le gouvernement américain laisse entendre que le dollar aurait atteint des niveaux « réalistes »

Pour la première fois depuis le *22 septembre 1985*, date à laquelle les représentants des principaux pays industrialisés avaient décidé de faire baisser le dollar, le gouvernement des Etats-Unis a admis, implicitement, que la devise américaine, après sa forte chute, s'établissait désormais à des niveaux plus réalistes. Dans une déclaration lue, lentement, à partir d'un texte déjà rédigé, M. James Baker, secrétaire américain au Trésor, déposant, le mardi 13 mai, devant la commission bancaire du Sénat, a indiqué que le marché des changes avaient mal interprété sa dernière communication, selon laquelle l'administration n'avait « *fixé aucun objectif* » en ce qui concernait la valeur du dollar.

Comme un tel propos paraissait donner un démenti aux demandes d'intervention japonaises sur les marchés des changes en vue de stopper la baisse du dollar, les milieux financiers internationaux en avaient conclu que le gouvernement des Etats-Unis souhaitait un nouveau recul de sa monnaie, afin de réduire l'énorme déficit de la balance commerciale du pays.

Du coup, les cours du billet vert avaient plongé à nouveau, battant leur record historique à Tokyo, à moins de 160 yens. Pour M. Baker, cette déclaration n'avait nullement pour objet d'accélérer la chute du dollar, et a donc été mal interprétée par les opérateurs internationaux. Il a même déclaré aux sénateurs que le dollar avait « *largement compensé sa hausse précédente par rapport au yen et effacé les trois quarts de son appréciation vis-à-vis du mark* ».

Selon lui, le déficit commercial américain pourrait être réduit d'un tiers dès 1987 aux environs de 100 milliards de dollars. De son côté, M. Clayton Yeutter, délégué aux affaires commerciales, a reconnu que la parité yen-dollar était devenue « *convenable* » pour de nombreux produits industriels et qu'une hausse encore plus accentuée du yen soulèverait d'autres problèmes. Ce faisant, M. Yeutter, de même que M. Baker, rejoignait les conclusions de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, pour qui la baisse du dollar est devenue « dangereuse ».

Ainsi, mardi, la nouvelle chute du billet vert à Tokyo lui avait fait déclarer : « *Cela ne me rend pas du tout heureux.* » Pour M. Volcker, en effet, un repli trop accentué du dollar est susceptible à la fois de relancer l'inflation en renchérissant les prix des produits importés et de compromettre le financement du déficit budgétaire en effrayant les prêteurs internationaux.

Dans sa déposition devant le Sénat, M. Baker a laissé entendre que les Etats-Unis pourraient, éventuellement, se joindre au Japon pour freiner la hausse du yen, mais uniquement si Tokyo acceptait de stimuler la consommation intérieure nippone afin de développer les importations. Ce propos est interprété comme un geste en direction du premier ministre japonais, M. Nakasone, qui l'avait vainement réclamé au sommet de Tokyo et dont la situation politique apparaît actuellement compromise.

La réaction des marchés des changes a été instantanée, les cours du dollar remontaient immédiatement, avec prudence toutefois, les opérateurs attendant que la suite des événements confirme l'avertissement donné par M. Baker. Ils ont noté, cependant, que, à Washington, on a clairement donné le ton : la baisse du dollar, cela suffit, vis-à-vis du yen du moins, car, apparemment, le cours actuel du deutschemark ne satisfait pas encore la Maison Blanche.

FRANÇOIS RENARD.

SOCIAL

Perturbations du trafic ferroviaire dans l'ouest de la région parisienne

La SNCF annonçait, le mercredi 14 mai en fin de matinée, que le trafic ferroviaire connaissait des perturbations sur le réseau de Paris-Montparnasse, en raison d'une grève des agents de conduite. Le trafic des grandes lignes au départ de cette gare était assuré à 75 % et celui de banlieue, à 50 %. La ligne C du RER fonctionnait normalement. En revanche, le service local était très perturbé à Rennes et à Nantes.

L'ordre de grève avait été lancé par la CGT pour les dépôts de Paris-Montparnasse, de Trappes (Yvelines) et du Mans (Sarthe). Il portait sur la période courant du mercredi 14 à 0 heure au jeudi 15 à 0 heure. Il était motivé par les réductions d'effectifs annoncées au mois d'avril par la direction de la SNCF. La fédération autonome des agents de conduite (FGAAC) et la CFDT s'étaient jointes au mouvement. Le trafic ferroviaire devrait redevenir normal dans la matinée du 15 mai.

Tous les trains à destination de la Belgique s'arrêtent à la frontière française en raison de la grève des cheminots belges qui ont cessé le travail jusqu'au vendredi 16 mai à 22 heures pour protester contre le plan d'économies gouvernemental.

• **Le sort de l'allocation parentale d'éducation.** – Le ministère de la santé et de la famille vient de préciser dans un communiqué qu'« *aucune décision d'augmentation de l'allocation parentale d'éducation n'a été annoncée, et* a fortiori *aucun calendrier fixé* ». Cette allocation de 1 500 F par mois peut être accordée pendant deux ans au maximum lorsque l'un des membres d'un couple ayant travaillé au moins deux ans au cours des trente mois précédents, suspend son activité à la naissance d'un troisième enfant.

FINANCES

SICAV court terme : très net assouplissement pour la fiscalisation

Le ministère des finances a dû faire partiellement machine arrière sur son projet d'assujettissement à l'impôt des SICAV et Fonds communs de placement à court terme qui ne distribuent pas de coupons ou dont les actionnaires vendent leurs titres avant détachement du coupon (*le Monde* daté 4-5 mai 1986). Il est maintenant envisagé d'appliquer la contrainte du calcul du « coupon couru » (reconstitution fictive du revenu) uniquement aux SICAV elles-mêmes, dans leurs opérations de gestion. Quant aux particuliers qui, effectivement, vendent leurs titres avant détachement des coupons, ils continueraient, comme auparavant, à être taxés sur la seule plus-value (à 16 %). Simplement, les SICAV et Fonds communs qui encouragent cette pratique seraient pénalisés par l'imposition éventuelle de droits de sortie. Enfin, l'application de ces mesures serait reportée du 1er juin au 1er octobre 1986, et l'obligation, pour les SICAV, de calculer chaque jour le « coupon couru », procédure trop compliquée et trop lourde pour les systèmes informatiques, serait supprimée.

AFFAIRES

PRECISION. – A propos de la prise de contrôle de Générale Biscuit par BSN (*le Monde* du 9 mai), il convient d'indiquer que la société Pechelbronn, qui détient quelque 20 % de Général Biscuit, est une filiale de MM. Worms et Cie, société en nom collectif contrôlée par la famille Worms et dont M. Claude Pierre-Brossolette est associé gérant.

Quant à la Banque Worms, elle a été nationalisée en 1982, et l'Etat a cédé la totalité de ses actions à l'UAP (Union des assurances de Paris).

(Publicité)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

2e bureau - Affaires Générales

ARRÊTÉ Nº 86 – 2223 – AG2

prescrivant l'ouverture d'enquêtes conjointes, préalable à la déclaration d'utilité publique, avec étude d'impact, et parcellaire au sujet du projet de transfert, par la Société nationale des chemins *de fer français*, d'installations ferroviaires de PARIS-TOLBIAC (SERNAM) sur le territoire des communes de BONNEUIL-SUR-MARNE, LIMEIL-BREVANNES et VALENTON.

Le Préfet,
Commissaire de la République du Département du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le décret nº 77-441 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la loi nº 76-629 du 20 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;

VU la loi nº 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

VU le décret nº 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi nº 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

VU la loi nº 82-1153 du 30 décembre 1982 portant orientation des Transports intérieurs ;

VU le décret nº 83-816 du 13 septembre 1983 relatif au Domaine confié à la Société nationale des chemins de fer français ;

VU la liste annuelle des commissaires-enquêteurs du Val-de-Marne établie par arrêté préfectoral nº 85-4362 AG2 du 30 décembre 1985 et *publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture, le 5 janvier 1986* ;

VU le projet de transfert d'installations ferroviaires de Paris-Tolbiac (SERNAM) sur le territoire des communes de Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes et Valenton ;

VU les lettres en date des 2 et 24 avril 1986 par lesquelles le directeur de la région Paris Sud-Est de la Société nationale des chemins de fer français, place Louis-Armand, 75571 Paris Codex 12, demande l'ouverture d'enquêtes conjointes d'utilité publique comportant une étude d'impact sur l'environnement, et parcellaire sur le projet précité ;

VU le dossier présenté pour être soumis aux enquêtes conjointes, qui comprend notamment :

– 1 une notice explicative indiquant :

a) l'objet des enquêtes,
b) les caractéristiques les plus importantes de l'opération soumise à enquête,
c) la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la *procédure administrative relative à l'opération considérée*,

– 2 le plan de situation,
– 3 le plan général des travaux,
– 4 les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
– 5 l'appréciation sommaire des dépenses, y compris le coût des acquisitions immobilières,
– 6 une étude d'impact sur l'environnement.

VU la décision du Tribunal administratif désignant le commissaire-enquêteur ;

SUR la proposition du secrétaire général de la Préfecture du Val-de-Marne,

ARRETE

Article 1er. – Il sera procédé *conjointement, pendant 34 jours consécutifs, du 5 juin au 8 juillet 1986 inclus* :

1) à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, comportant une étude d'impact sur l'environnement du projet présenté par la Société nationale des chemins de fer français du transfert d'installations ferroviaires de PARIS-TOLBIAC (SERNAM) sur le territoire des communes de BONNEUIL-SUR-MARNE, LIMEIL-BREVANNES et VALENTON ;

2) à une enquête parcellaire en vue de délimiter les immeubles à acquérir.

Article 2. – M. Guy Azoulay, directeur de préfecture en retraite, 68 avenue Garibaldi 94100 St-Maur-des-Fossés, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il siégera à la *préfecture du Val-de-Marne – 7, avenue du Général-de-Gaulle* 94011 Créteil (salle des commissions du 3e étage).

ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Article 3. – Les pièces du dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique comprenant une étude d'impact ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront déposées à la préfecture du Val-de-Marne (bureaux 313 ou 311, 3e étage), du 5 juin 1986 au 8 juillet 1986 inclus, soit pendant trente-quatre jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours ouvrables, de 9 heures à 12 heures et de 14 à 16 heures, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire-enquêteur, à la préfecture du Val-de-Marne.

Pendant la même période, un dossier sommaire, comprenant en plus l'étude d'impact et un registre subsidiaire à *feuillets non mobiles, sera également tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels de réception*, dans les mairies de Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes et Valenton, ainsi que dans les mairies de Créteil et Villeneuve-Saint-Georges.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public à la préfecture du Val-de-Marne (salle des commissions du 3e étage) les :

– samedi 21 juin 1986, de 10 à 12 heures ;
– samedi 28 juin 1986, de 10 à 12 heures ;
– lundi 7 juillet 1986, de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures ;
– mardi 8 juillet 1986, de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Article 4. – A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par chacun des maires intéressés, puis transmis, dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur examinera les observations consignées ou annexées aux registres ouverts à cet effet, à la préfecture et dans les communes précitées, et entendra toutes personnes qu'il jugera utile de consulter, ainsi que l'expropriant, s'il le demande. Le commissaire-enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Le commissaire-enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Les dossiers ainsi complétés seront adressés au préfet, commissaire de la République du département du Val-de-*Marne, direction des affaires générales, 2e bureau, 7, avenue du Général-de-Gaulle, 94011 Créteil Cedex.*

Article 5. – Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée, dès réception, au président du Tribunal administratif et au maître d'ouvrage.

Article 6. – Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, ainsi que les réponses du maître d'ouvrage aux observations exprimées lors de l'enquête, seront déposées à la préfecture du Val-de-Marne, dans les communes concernées et à la SNCF (région Paris Sud-Est, place Louis-Armand, 75571 Paris Cedex 12), afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance.

Toute *personne physique ou morale concernée* pourra demander communication des conclusions du rapport au préfet, commissaire de la République du département du Val-de-Marne, direction des affaires générales, 2e bureau, dans les conditions prévues au titre I de la loi du 17 juillet 1978.

ENQUÊTE PARCELLAIRE

Article 7. – Pendant toute la durée des enquêtes fixées à l'article premier, le dossier de l'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire, la liste des propriétaires ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles sera également déposé à la préfecture du Val-de-Marne (bureau 313 ou 311, 3e étage), tous les jours ouvrables, de 9 à 12 heures et de 14 à 16 heures, et dans les mairies de Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes et Valenton, aux jours et heures habituels de réception du public.

Le registre déposé dans chaque mairie sera préalablement à l'ouverture de l'enquête coté et paraphé par le *maire concerné.*

Pendant ce délai, aux jours et heures précités, les observations sur les limites des biens à exproprier pourront être consignées sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par écrit au préfet, commissaire de la République, aux maires concernés ou au commissaire-enquêteur désigné à l'article 2 et qui les joindra aux registres.

Article 8. – Notification individuelle du dépôt du dossier à la préfecture et à la mairie sera faite, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur la liste établie en application de l'article R.11-19 du code de l'expropriation, lorsque leur domicile est connu, d'après les renseignements recueillis, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire qui en fera afficher une et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Conformément à l'article R11-23 du code de l'expropriation, les propriétaires auxquels notification est faite du dépôt du dossier sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées, soit au premier alinéa de l'article *5, soit au premier alinéa de l'article 6 du décret nº 55-22 du 4 janvier* 1955 ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires atuels.

Article 9. – A l'expiration du délai d'enquête, les registres déposés en mairie de Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes et Valenton seront clos et signés par les maires concernés et transmis, dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur examinera les observations consignées ou annexées aux registres et entendra toutes personnes qu'il jugera utile de consulter ainsi que l'expropriant, s'il le demande, et transmettra le dossier avec ses conclusions au préfet, commissaire de la République du département du Val-de-Marne, Direction des affaires générales, 2e bureau.

Les opérations prévues aux articles 4 et 9 devront être terminées dans un délai de trente jours à compter de l'expiration du délai d'enquêtes fixé à l'article 1er.

PUBLICITÉ COLLECTIVE

Article 10. – Le présent arrêté sera affiché à la préfecture du Val-de-Marne ainsi que sur le territoire des communes de Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes et Valenton et dans les communes de Créteil et Villeneuve-Saint-Georges.

La formalité d'affichage sera effectuée avant le 20 mai 1986 et jusqu'au 8 juillet 1986 inclus. Elle sera justifiée par un certificat de chacun des maires intéressés et du service de la préfecture concerné, annexé au dossier.

Le présent arrêté sera, en outre, inséré, en caractères apparents, dans trois journaux d'annonces légales, diffusés dans le département (deux insertions) et dans le journal *le Monde* (une insertion).

La publication dans les journaux précités sera effectuée comme suit :

– première insertion, avant le 20 mai 1986 ;
– deuxième insertion, pendant la période du 5 juin au 12 juin 1986.

Un exemplaire de chacun des journaux sera annexé au dossier.

Article 11. – En exécution des articles L 13-2 et R 13-15 du code de l'expropriation relatifs à la publicité collective en vue de la fixation des indemnités, il est indiqué, notamment dans l'article L 13-2 du code de l'expropriation :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

» Dans la huitaine qui suit cette notification, le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

» Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus, dans le même délai de huitaine, de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tout droit à l'indemnité. »

Article 12. – Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, le directeur de la région de Paris sud-est de la SNCF, les maires des communes de Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Valenton, Créteil et Villeneuve-Saint-Georges, le commissaire-enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 24 avril 1986.
HENRI ROUANET.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CLEMESSY

L'assemblée générale de la société Clemessy, réunie le 28 avril 1986, sous la présidence de maître P. Schultz, président du conseil de surveillance, a approuvé les comptes de l'exercice 1985.

Ces comptes font apparaître une stabilisation du chiffre d'affaires à hauteur de 1 294 millions de francs (+ 4 %).

La marge brute d'autofinancement s'établit à 27,3 millions de francs, soit sensiblement au même niveau qu'en *1984*, avec un *résultat net de 6,5 millions* de francs seulement, fortement obéré par la prise en compte de pertes constatées sur d'anciens chantiers à l'exportation.

Dans son allocution, le président du directoire, M. Jean-Paul Marbacher, a *précisé que, pour assurer son développement* à terme, la société avait réalisé plus de 46 millions de francs d'investissements en 1985.

Il a d'autre part confirmé que, suite aux succès déjà enregistrés, le redéploiement de l'activité dans les domaines de l'automatisation, de la gestion de production et du contrôle commande serait poursuivi et amplifié.

Il a conclu que grâce à ces orientations, *Clemessy serait plus en mesure* d'apporter à ses clients des services technologiquement adaptés aux exigences du marché.

LES DOCKS DES PÉTROLES D'AMBÈS

Le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 1985. *Le bénéfice* net s'établit à 760 877 F contre *698 695 F en 1984. Ce bénéfice s'entend* notamment après dotation de 4 983 000 F aux amortissements et provisions d'exploitation (contre 3 217 000 F).

Le conseil proposera à l'assemblée générale de fixer le dividende à 6,50 F par action *(9,75 F avec l'avoir fiscal).*

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4330



Compagnie Française des Pétroles

INFORMATION DES PORTEURS D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES 1979

L'assemblée extraordinaire du 11 juin 1986 sera appelée à autoriser le conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions aux actionnaires de la compagnie.

Les caractéristiques précises de ces bons seront fixées après la décision de l'assemblée.

Pour déterminer le nombre de bons de souscription d'actions à attribuer gra*tuitement*, le *conseil d'administration* a décidé de suspendre la convertibilité en actions des obligations 1979 à partir du 23 mai prochain et jusqu'au 8 juillet inclus.

Les porteurs d'obligations convertibles 1979 peuvent :

– Soit demander à leur intermédiaire financier, banquier ou agent de change, la conversion de leurs obligations en actions jusqu'au 22 mai inclus.
Dans ce cas ils bénéficient de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions.
Les obligations ayant perçu le 1er janvier 1986 l'intérêt afférant à l'année 1985, les actions issues de la conversion seront créées jouissance 1er janvier 1986. Elles seront donc cotées au comptant jusqu'à la date du détachement du dividende *1985* sur les actions actuelles, soit le 27 juin 1986, date à laquelle elles leur seront assimilées.

– Soit conserver leurs obligations dont la convertibilité sera suspendue du 23 mai au 8 juillet 1986 inclus.

Par ailleurs, la même assemblée extraordinaire sera appelée à autoriser le conseil à procéder à une émission d'actions à bons de souscription d'actions sous forme de placement public. Les caractéristiques des bons de souscription issus de cette émission *seront les mêmes que* celles des bons attribués gratuitement.





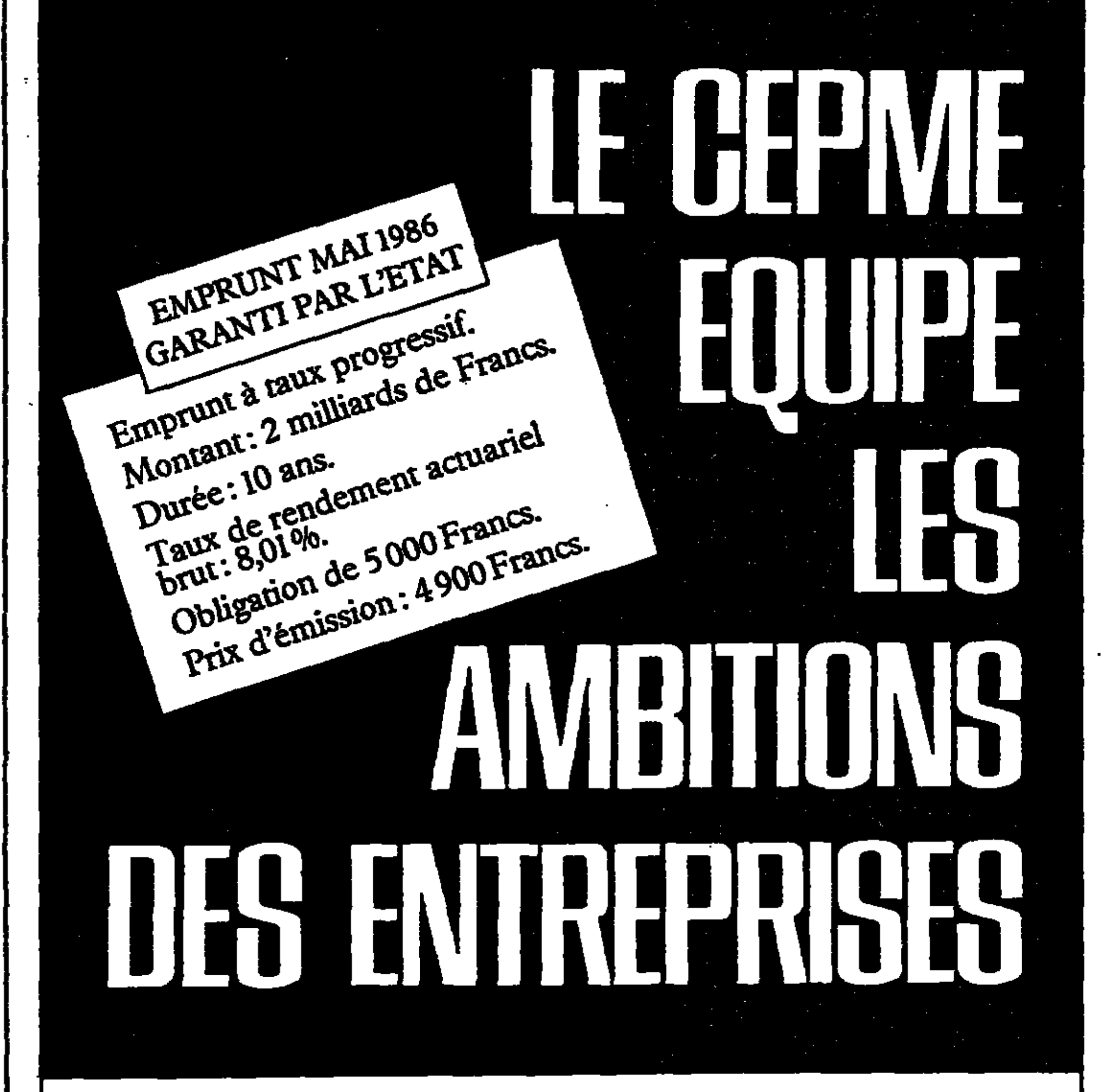
BANQUE NATIONALE DE PARIS

La Banque Nationale de Paris a renouvelé, le 8 avril 1986, l'accord de financement du 29 juin 1978 avec la Bangkok Bank Ltd. pour un montant de 100 millions de francs.

Cet accord est destiné au financement d'achats de biens d'équipement et de prestations de services français par des entreprises thaïlandaises. Il est *également étendu aux acheteurs d'Indonésie, de* Malaisie, du Japon, de Taïwan, de Hong Kong et de Singapour qui prendront contact avec la Bangkok Bank.

Afin d'obtenir tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le responsable de cette convention au 42.44.67.90.

BNP. la banque est notre métier



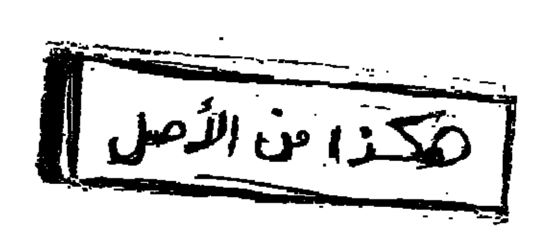
Pour s'agrandir, se moderniser, s'équiper, se diversifier, conquérir de nouveaux marchés... les entreprises doivent investir.
Voilà pourquoi le Crédit d'équipement des PME, spécialiste du financement des investissements des entreprises, émet un emprunt pour leur donner les moyens de réaliser leurs ambitions.

Souscrivez à l'emprunt du CEPME dans les banques, chez les comptables du Trésor, dans les caisses d'épargne, les bureaux de poste et chez les agents de change.

Crédit d'équipement des PME

Une fiche d'information visa COB nº 86141 du 6 mai 1986 est disponible sans frais sur simple demande au CEPME, 14, rue du 4 septembre - 75002 PARIS - BALO du 12 mai 1986.

australie



TRANSPORTS

UN ENTRETIEN AVEC M. CLAUDE QUIN

«Je me refuse à inverser ce que j'ai fait depuis 1981»

nous déclare le président de la RATP

M. Claude Quin, président de la RATP et membre du Parti communiste, a reçu, le 24 avril, du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation ainsi que du ministre délégué aux transports une lettre comminatoire. Dans cette «lettre d'instructions», ils lui demandent de réduire les frais de fonctionnement de la Régie de 80 millions de francs, notamment en renonçant aux deux cents embauches budgétisées. Ils veulent aussi une réduction de 200 millions de francs des dépenses d'investissement pour 1986.

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Quin indique que la demande ministérielle va bien au-delà de ces exigences et qu'il ne peut accepter ce qui constitue une véritable inversion de la politique suivie par la RATP depuis près d'un quart de siècle. Il recherche certes des économies, mais celles-ci ne pourront être au niveau demandé. Le gouvernement acceptera-t-il cette résistance ?

« Est-il exact que vous ayez dit à votre conseil d'administration que vous ne tiendrez pas compte des directives ministérielles ?

– Je ne me suis pas exprimé ainsi. Ma critique porte d'abord sur la *méthode*. Je comprends tout à fait qu'un gouvernement fraîchement installé affiche une politique nouvelle, mais celle-ci doit tenir compte de la situation réelle des *entreprises*.

» On me dit : prenez exemple sur la SNCF qui supprime des milliers d'emplois ; acceptez d'en sacrifier quelques centaines. Mais la *situation des deux entreprises* n'est pas du tout comparable. Je n'ai pas à juger ce qui se fait à la SNCF. Ce que je sais par contre, c'est que la modernisation de la RATP *ne date pas d'hier*. La Régie a conduit de gros efforts de productivité, dans les années 70, qui ont vu la suppression du deuxième agent dans les bus et *dans le métro, la disparition* des agents des quais et celle des poinçonneurs.

» *En arrivant* à la RATP, j'ai constaté que la Régie avait sans doute été trop loin et trop vite car le trafic avait commencé à baisser : les usagers se plaignaient de la *désertification des quais et* des couloirs du métro, et la crainte de l'insécurité allait croissante. J'ai d'ailleurs aussitôt entrepris une « humanisation » du métro.

» *D*'autre part, je me refuse à recevoir des instructions sans un dialogue préalable approfondi entre le *ministre et moi-même*, entre les services du ministère et ceux de la RATP. Deux ou trois rencontres brèves ou informelles au sommet ne sont pas une concertation. L'*autorité de* tutelle a le *droit* et même le devoir de discuter les options de l'entreprise. Elle ne peut par contre se substituer à elle en lui disant comment faire.

» *La seulle liberté laissée à la* RATP en matière d'économies ne peut être d'en faire plus. La première conséquence à laquelle aboutit cette absence de concertation est aussi grave qu'immédiate pour la RATP. Les 8 % de hausse moyenne de nos tarifs seront surtout *affectés* à combler le déficit du Syndicat des transports parisiens ; ils rapporteront moins à la Régie que les 2,9 % prévus au 1[er] janvier 1986 et inscrits à notre *budget initial*.

» Il ne faut jamais oublier qu'une entreprise est comme un *être vivant*. Elle a besoin d'équilibre. Elle craint les chocs. Elle ne se dirige pas de loin. C'est pourquoi je revendique l'autonomie de gestion pour la RATP.

– L'aide soutenue de l'Etat et des collectivités locales ne vous place-t-elle pas dans une position difficile pour *refuser* de faire un effort ?

– Vous voulez parler des 6 milliards de francs que l'Etat et les départements de la région Ile-de-*France versent au titre de l'indemnité* compensatrice ? C'est un mauvais argument. La RATP n'a jamais demandé ces subsides. L'Etat les lui a imposés parce qu'il a *refusé, depus 1960, d'augmenter* les tarifs selon un rythme normal. Ce système a été mis en place en 1959. Aujourd'hui, comme je le répète depuis cinq ans, chacun se *rend compte qu'il est malsain*. Mais le reproche ne peut être fait à la RATP !

« Une spirale infernale »

– 80 millions de francs d'économies en frais de fonctionnement et deux cents emplois en moins : les sacrifices qui vous sont demandés ne semblent pas dramatiques...

– L'enjeu est beaucoup plus important que ces chiffres ne le laissent paraître. On nous annonce un *déficit des compensations*, qui sont versées par les entreprises au titre de la carte orange de 300 millions de francs en 1986 ; de 500 millions en 1987 ; de 700 mil*lions en* 1988 et d'un milliard en 1989. Il faudra combler un trou qui ira grandissant. *Le ministre* voudrait le faire sans recours aux entreprises et autres bénéficiaires *indirects, mais en imposant* aux usagers des hausses régulières et importantes et à la RATP des économies successives. En outre, ils nous est demandé, dès cette année, 80 *millions* de francs d'économies et, en fait, beaucoup plus. l'année prochaine, si j'ai *bien lu la lettre* adressée par M. Chirac à ses ministres, ce sera sans doute 350 *millions* et plus encore en 1988 et en 1989.

» En matière d'emploi, nous avons cherché les secteurs où nous pourrions agir. Il ne s'agit d'ail*leurs pas de deux cents, mais, en* fait, de quatre cents suppressions d'emploiparce que nous sommes au milieu de l'année budgétaire. Les services compétents ont suggéré les *coupes suivantes* : retirer tous les agents mis sur les quais du métro, alléger le service en station pendant les vacances d'été, ne pas créer cinquante postes de surveil*lants des couloirs de bus, bloquer* le redéploiement du réseau de bus, etc. L'année prochaine, la diminution de l'emploi risque d'être deux à trois fois plus élevée. Autrement *dit*, on est en passe de créer une spirale infernale où on réclamera de plus en plus aux usagers pour un service public en voie de dégradation. Ce n'est pas de la cellulite qu'on *enlèverait alors à la RATP* mais du muscle.

– Vous croyez vraiment que la *RATP* est une *entreprise* tout en muscle et sans graisse inutile ?

– *Nous ne sommes pas obèse*. Mais pour faire de la productivité, comme on dit, nous ne pouvons nous passer du concours du personnel. Nous avons commencé, à la *station « Bastille », à mener une* expérience pour faire sortir les agents de leurs guichets afin qu'ils aillent au devant des usagers. Le personnel avait demande au préala*ble une sorte de garantie sur* l'emploi que l'entreprise pensait pouvoir accorder. Depuis la lettre ministérielle, les syndicats refusent de poursuivre la concertation *nécessaire à cette expérience, pour*tant indispensable, parce qu'ils redoutent d'être les dindons de la farce.

– Avez-vous exprimé des contre-propositions à M. Jacques Douffiagues, ministre délégué chargé des transports ?

– *Je lui ai proposé de réaliser* toutes les propositions possibles sans toucher au service public. Mais pas à hauteur de 80 millions : cela risquerait de mettre en cause nos campagnes d'image, l'entretien, la modernisation du nettoiement, *tellement déficient, ou* l'informatisation de certains services administratifs. Le métro de Londres a été placé à ce régime « sec » pendant dix ans. On a vu ce que cela a donné, et je ne veux pas que le métro parisien ressemble peu à peu à celui de Londres puis à celui de New-York.

» En matière d'investissements, nous pouvons – non sans conséquences déjà, – différer une centaine de millions mais pas 200 mil*lions : cela compromettrait nos* commandes de bus à Renault-Véhicules industriels, le tramway de Bobigny et les huit trains MI 84, destinés à renforcer la *ligne A du RER déjà si chargée*. Il y aurait beaucoup d'emplois menacés hors de la RATP par de telles suppressions de dépenses. Il n'est pas possible de se comporter *comme si ce risque n'existait pas*.

– Et qu'acceptez-vous comme emplois sacrifiés ?

– Aucun. Si je suis toujours à mon poste le 31 décembre 1986, nous terminerons l'année avec trente-neuf mille cinquante emplois, comme il est prévu dans notre budget. J'apporte ainsi une contribution à l'emploi des jeunes avec des emplois utiles et qui s'autofinancent largement par le renforcement de la lutte contre la fraude notamment.

– Vous restez donc imperturbablement fixé sur vos objectifs antérieurs ?

– Je pars d'un principe : il faut garder le cap sur le développement du service public et en créer les *conditions. Il faut défendre le sec*teur public. D'abord parce que dans Paris, 1 kilomètre en transport en commun coûte six fois moins cher à l'usager et deux fois *et demi moins cher à la collectivité* que le même kilomètre effectué en voiture. Ensuite parce que les transports en commun contribuent à l'équilibre de la ville. La priorité aux transports publics doit continuer à être reconnue. Si ce n'est plus le cas, il faut le dire. On ne peut se contenter d'enterrer cette priorité au détour d'un plan d'économies.

– *Que signifie pour vous le* développement du service public ?

– Qui dit « *développer* la RATP » dit « investir ». Il nous faut améliorer la qualité du matériel. Il nous faut maintenir une bonne image pour promouvoir le *transport collectif. Et ça rapporte* ! Notre trafic a crû de 12 % depuis 1980, et cette progression nous vaut aujourd'hui 600 millions de francs de recettes supplémentaires *en année pleine. Pour obtenir* ce gain, nous avons utilisé un millier d'agents supplémentaires qui coûtent 150 millions de francs par an. Voilà des dépenses fructueuses !

» En deuxième lieu, je dirai que la RATP doit maintenir un effort constant d'efficacité « vers le *haut », c'est-à-dire en y associant* les salariés. La productivité de la RATP est aujourd'hui plus élevée qu'en 1980. Et nous entendons gagner encore 1 % de productivité *par an*. Pour cela, il faut que, dans l'entreprise, l'économie et le social marchent *du même pas*. A cette condition, il sera possible de « gratter », ici et là, avec l'aide du personnel.

» Troisièmement, un meilleur *équilibre financier* me semble souhaitable pour la RATP. La part de l'usager doit être réajustée un peu en hausse, avec, en contre-partie, un meilleur service ; celle des collectivités publiques doit être stabilisée ; il est nécessaire de réfléchir à la contribution des autres bénéficiaires. Nous n'échapperons pas à une réforme du financement du *transport* collectif. Je préférerais que le ministre des transports prenne le chemin d'une telle réflexion. Car nous ne pouvons pas vivre d'expédients.

» *Je suis trop* attaché au *service* public pour me prêter à une démarche qui sera catastrophique pour l'usager et très coûteuse pour la collectivité. Chacun peut com*prendre que je me refuse à inver*ser non seulement ce que j'ai fait depuis cinq ans, mais aussi la politique conduite depuis vingt-cinq ans, qui a doté la région Ile-de-France *d'un réseau de transport* particulièrement important.

– Pensez-vous que le plan qui est imposé à la RATP vise Claude Quin, dernier communiste à la tête d'une entreprise publique ?

– Sans doute, sinon ce serait incompréhensible. Pour certains, il faut faire sauter un verrou. Mais c'est aussi un plan de financiers qui *veulent tout de suite dépenser* moins. Il est tellement facile de décréter que la RATP doit économiser 1 %, 2 % ou 3 % *en refusant* de voir ce que cela signifie pour les voyageurs ! Cette approche étriquée est particulièrement inadaptée au monde des transports urbains.

– Qu'allez-vous proposer, le 30 mai, à votre conseil d'administration ?

– Ni plus ni moins que les mesures que je viens de décrire, et sur les bases que j'ai déterminées. Le conseil tranchera. »

Propos recueillis par
ALAIN FAUJAS

M. DOUFFIAGUES DEMANDE UN PLAN D'URGENCE POUR LE NETTOYAGE DU MÉTRO

Six jours après le déclenchement d'une grève des salariés de la Comatec, société concessionnaire du nettoyage du métro parisien, M. Jacques Douffiagues, *ministre délégué* chargé des transports, a demandé au président de la RATP d'assurer la salubrité et l'hygiène nécessaires et de mettre en place un plan d'urgence de gros nettoyage qui *« devra consister à traiter tous les jours les rames et les grosses stations »*.

Cette intervention ministérielle a eu pour conséquence, dès *le* mardi 13 mai au soir, de faire descendre CRS et chiens policiers dans le RER pour protéger les nettoyeurs non grévistes. La CFDT appelle, ce mercredi, à *une manifestation de la* République à la Bastille, pour protester contre les *« propos racistes »* prêtés à un cadre de la Comatec qui seraient à l'origine de la grève.

Une table ronde réunira, jeudi, la direction et les syndicats de la Comatec pour trouver une issue au conflit.

CONSOMMATION

Un référé de la Cour des comptes met en cause la gestion de l'INC

Un *« référé »* – première étape de la procédure que suit la Cour des comptes pour le contrôle des comptes et de la gestion des établissements publics – a été adressé le 20 mars par le premier président de la Cour des comptes, M. André Chandernagor, au *ministre* de l'économie, des finances et du budget sur l'Institut national de la consommation. Portant sur les exercices 1975 à 1983, ce premier rapport administre une volée de bois vert aux deux directeurs nommés par le gouvernement socialiste, M. Laurent Denis, arrivé fin 1981, et M[me] Marie-Hélène Dos Reis, qui lui succéda en juin 1985, épargnant à peu près complètement M. Pierre Fauchon, arrivé en 1978, ainsi que son prédécesseur, M. Henry Estingoy.

Fustigeant *« les insuffisances graves de sa gestion et l'inobservation répétée de la réglementation budgétaire et comptable »*, le rapporteur va jusqu'à suggérer de *« saisir la Cour de discipline budgétaire et financière »*, ce qui signifie blâme et sanctions. Tout y passe.

L'organisation est défectueuse, la gestion coûteuse et mal maîtrisée. *Bien que* la *subvention* de l'Etat *soit* passée de près de 25,5 millions de francs en *1981* à 41,7 millions en 1985, le déficit en 1984 est de plus de 1 million de francs. L'INC *n'emploie* en 1984 que 134 personnes, bien que l' « effectif budgétaire » *prévoie de rémunérer* 144 emplois, ce qui permet d'utiliser ailleurs près de 3,4 millions de francs. La télématique démarre mal et reste déficitaire. Un contrat de *1,8 millions de francs a été passé* sans appel à la concurrence. Des marchés sont conclus dans les mêmes conditions. Des réglements sont faits à des agences de publicité (*en particulier* à Claude Marti Communications, dont le responsable est proche de l'Elysée) sans respecter les règles de la comptabilité publique et les calendriers d'autorisation. Un seul grief touche les prédécesseurs de M. Denis et de *M[me] Dos* Reis : une histoire peu claire d'aide financière à des acquéreurs de logements neufs soumis à un contrôle acoustique.

La Cour des comptes attend maintenant les réponses de l'INC, point par point, et M[me] Dos Reis les lui fournira, se refusant à justifier les comptes de l'INC devant la presse, ce qui d'ailleurs constituerait un nouveau *manquement* aux règles administratives.

***

Ce qui est original dans cette affaire, c'est que ce prérapport ait été rendu public : tous les ans, la Cour des comptes agrafe avec sévérité et parfois virulence les responsables des deniers du contribuable sans que ces affaires *soient* connues prématurément, puisque la publication du rapport n'intervient qu'après justification par les intéressés et jugement de la Cour des comptes.

Aucune *« fuite »* n'est neutre, et celle-ci est révélatrice de l'ambiance qui règne à l'INC, qui est le théâtre de luttes au sein même du conseil d'administration et entre les syndicats de salariés.

M. Michel Pain (Confédération syndicale du cadre de vie), président du conseil d'administration, ne cache pas que la structure de l'INC, établissement public de caractère *administratif, n'est guère adaptée* à ses tâches industrielles et commerciales : réalisation d'essais comparatifs et diffusion par des médias propres : le mensuel *50, Consommateurs Actualités*, les émissions de télévision et la télématique. *Il ne nie pas le dysfonctionnement* de l'organisme : treize journalistes et une dizaine de cadres en sont partis en trois ans, et l'INC a récupéré deux membres de cabinet du gouvernement socialiste. Le nouveau directeur adjoint (M. Vermeulen) ne vient-il pas directement du cabinet de M. Bérégovoy ? Ce parachutage a soulevé des réactions syndicales de FO, mais aussi de la CFDT.

Une mini-écharde

Il est hors de doute que M. Chirac et M. Balladur ont d'autres chats à fouetter que les problèmes de défense des consommateurs, et le gouvernement doit ressentir comme une mini-écharde un INC entre les mains de gens nommés par les socia*listes. L'INC, né il y a vingt ans* d'une initiative de M. Michel Debré, a sans doute besoin d'être transformé. M. Pain, lui-même nous a dit : *« La réforme de l'INC reste à faire. »*

Il serait grave que cet outil disparaisse, victime des restrictions budgétaires qu'envisage le premier ministre. Grave aussi que cet outil *demeure le théâtre de luttes* politiques dérisoires. Un premier pas de clerc avait remis aux seules organisations de consommateurs le conseil d'administration, en en chassant les *professionnels qui y siégeaient*. Privatiser l'INC en le remettant aux seules organisations de défense des consommateurs – elles sont une vingtaine qui s'entendent comme *chiens et chats – serait signer* son arrêt de mort, car si elles ont des militants, elles n'ont pas les ressources humaines et financières nécessaires.

Reste la possibilité de transformer l'INC en établissement public industriel et commercial (EPIC), ce qui aurait deux avantages : supprimer les tiraillements entre conseil *d'administration et direction* puisqu'un seul homme, le PDG, assumerait la responsabilité de l'ensemble ; donner à l'INC des règles comptables plus compatibles avec *ses activités réelles que* celles de la comptabilité nationale.

Les problèmes de consommation ne sont plus à la mode. Cependant, chaque consommateur continue, *dans l'état de droit qu'est la France*, à n'avoir aucun recours quand il est victime d'abus. C'est le grand échec de la politique de consommation menée depuis vingt ans. Ce n'est pas *une raison pour démanteler* l'INC.

JOSÉE DOYÈRE.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

Séance du 14 mai

Redémarrage

La Bourse de Paris a de nouveau retrouvé le chemin de la hausse, le 14 mai. Après un gain initial de 0,36 % en séance du matin, l'indicateur instantané confortait son avance pendant la séance officielle, grimpant d'environ 0,64 %. Parmi les valeurs les mieux orientées, figuraient Schneider, SCREG, Sanofi, Esso et Thomson-CSF. Raffinage, Via Banque et Crouzet étaient réservés à la hausse. Les replis les plus notables étaient enregistrés par le Club Méditerranée, Total, La Redoute, Locindus et BSN. Des pertes moins importantes touchaient Penarroya, Elf, Colas et Moulinex.

Près des piliers, un spécialiste soulignait la présence très active des investisseurs étrangers, de nouveau à l'achat. L'assurance d'une baisse du taux de base bancaire d'un demi-point, à 9,60 %, par la Société Générale (lire page 28) était perçue comme un signe encourageant pour le marché.

Du côté des obligations, ces mêmes éléments donnaient un soutien appréciable à l'activité. Le report au 1er octobre des nouvelles mesures fiscales concernant les SICAV et les Fonds communs de placement rassurait quelque peu les opérateurs. Les gestionnaires de ce type d'instruments se réjouissaient aussi de l'abandon par le gouvernement de son projet de faire calculer chaque jour le coupon couru de leurs portefeuilles. Les professionnels ont vu ainsi s'éloigner avec soulagement la perspective d'un casse-tête informatique.

Sur le Matif, la tendance était à la hausse, le contrat à échéance décembre gagnant 0,21 %, à 114,80, pour 5 940 contrats traités.

Napoléon : 530 F (+ 4 F).

Devise titre : 7,18-7,23 F (7,14-7,17 F le 13 mai).

NEW-YORK

Nouvelle baisse

Wall Street a, de nouveau, perdu du terrain le 13 mai, dans un marché calme. Après une tentative de reprise en début de séance, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles s'établissait à 1 785,34, soit une baisse de 1,98 point. Le volume des transactions s'inscrivait, lui aussi, en repli, puisque 119,60 millions de titres étaient échangés, contre 125,36 millions la veille. On notait 906 valeurs en baisse, contre 659 en repli. 426 titres restaient inchangés.

Autour du Big Board, les observateurs ne cachaient pas leur inquiétude concernant l'évolution de l'économie américaine et la faiblesse du dollar. Le recul de ce dernier pourrait peu à peu décourager les investissements étrangers et priver ainsi l'économie d'un financement privilégié du déficit budgétaire. D'autre part, la progression de 0,5 % des ventes au détail pour le premier semestre a été jugée décevante par le marché, qui attendait mieux. Le recul des prix pétroliers a ajouté à l'alourdissement de la tendance.

Parmi les valeurs les plus actives figuraient Sperry (2,039 millions de titres traités), Baxter Travenol Laboratories (1,48 million), American Telephone (1,45 million), Southern Co. (1,317 million) et IBM (1,296 million).

VALEURS	Cours du 12 mai	Cours du 13 mai
Alcoa	40 1/4	38 7/8
A.T.T.	25 1/2	24 1/8
Boeing	57 1/2	56 1/4
Chase Manhattan Bank	42 1/2	42 3/8
Du Pont de Nemours	78	78 3/4
Eastman Kodak	56 1/2	56 1/4
Exxon	58 3/4	58 7/8
Ford	79 1/2	78
General Electric	78 3/4	76
General Motors	78 1/8	76 3/4
Goodyear	31 5/8	31
I.B.M.	149 7/8	149 3/4
I.T.T.	47 1/2	47
Mobil Oil	30 3/8	30 1/2
Pfizer	60 1/4	59 1/2
Schlumberger	31 1/8	31
Texaco	33	32 1/2
U.A.L. Inc.	59 5/8	58 3/4
Union Carbide	23 1/8	23 3/4
U.S. Steel	21	20 7/8
Westinghouse	54 3/8	53 3/8
Xerox Corp.	59 3/4	58 3/4

AUTOUR DE LA CORBEILLE

MATRA POURSUIT SON REDRESSEMENT. – Pour 1985, le groupe annonce un bénéfice consolidé (part du groupe) de 110 millions de francs, accru de 61,8 % par rapport au précédent et un résultat courant de 403 millions de francs (contre 57 millions) pour un chiffre d'affaires de 14,87 milliards de francs (+ 8 %). La société mère, qui regroupe les activités « militaire » et « espace », n'obtient pas un aussi bon résultat. L'amélioration est infiniment plus modeste avec un profit net de 105 millions de francs (contre 104 millions) pour un chiffre d'affaires de 5 976 millions de francs (+ 3,3 %). Le dividende net est maintenu à 57 F.

EUROCOM : LE DIVIDENDE EST MAJORÉ DE 6,6 %. – Il est fixé à 16 F net (contre 15 F). Le bénéfice net de la société mère pour 1985 passe à 38,5 millions de francs (+ 24,2 %). Le résultat consolidé (part du groupe) atteint 51,8 millions de francs (+ 5 %) hors plus-values incluses. Le groupe, filiale de Havas, a réalisé un chiffre d'affaires publicitaire total de 13,77 milliards de francs (+ 14 % à structures comparables).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	12 mai	13 mai
Valeurs françaises	155,4	153,6
Valeurs étrangères	108,3	106,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	12 mai	13 mai
Indice général	418,6	407,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 14 mai .... 7 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13 mai	14 mai
1 dollar (en yens)	168,65	165,10

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	1 858
5 %	64	1 411
3 % amort. 45-54	78	2 359
Emp. 7 % 1973	7800	..
Emp. 8,80 % 77	122 24	8 807
9,80 % 78/93	106 82	8 243
8,80 % 78/86	100 99	3 713
10,80 % 79/94	110	7 486
13,25 % 80/90	112 50	12 580
13,80 % 80/87	108 57	7 978
13,80 % 81/89	115	4 537
16,75 % 81/87	111 40	11 335
16,20 % 82/90	127 60	5 415
16 % juin 82	129 30	14 904
E.D.F. 7,8 % 61	154 75	4 671
E.D.F. 14,5 % 80-92	118 90	12 549
Ch. France 3 %	161 20	..
CNB Bques janv. 82	104	3 959
CNB Paribas	106 05	3 959
CNB Suez	106	3 959
CNI janv. 82	103 40	3 959
CRH 10,90% déc.85	121 80	3 665

BOURSE DE PARIS Comptant

14 MAI – Cours relevés à 15 h 06

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Actions au comptant

Étrangères

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

SICAV 13/5

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Règlement mensuel

Cours relevés à 15 h 06

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ♦ : prix précédent.

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

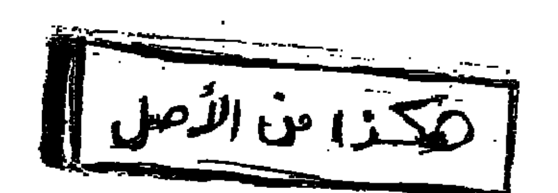
Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1462	4,5 % 1973	1462	1485	1480	+ 0 53
360	Elf-Aquitaine	349 90	348	348	– 0 54
320	– (certific.)	325	324	324 50	– 0 15
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14/5	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 932	6 987	6 700	7 300
ECU	6 847	6 848	....	....
Allemagne (100 DM)	318 460	318 540	308	327
Belgique (100 F)	15 807	15 612	15	15 850
Pays-Bas (100 fl.)	282 880	282 850	274 500	291 500
Danemark (100 krd)	86 190	86 250	85	90
Norvège (100 k)	93 200	93 410	90	96
Grande-Bretagne (£ 1)	10 713	10 739	10 400	11 100
Grèce (100 drachmes)	5 080	5 080	5	5 800
Italie (1 000 lires)	4 644	4 645	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	384 500	383 520	371 500	391 500
Suède (100 krs)	98 430	98 600	94	98 500
Autriche (100 sch)	45 320	45 330	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	5 012	5 017	4 850	5 400
Portugal (100 esc.)	4 752	4 755	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 031	5 068	4 800	5 250
Japon (100 yens)	4 284	4 271	4 100	4 280

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/5
Or fin (kilo en barre)	76900	77100
Or fin (en lingot)	77000	76950
Pièce française (20 fr)	528	530
Pièce française (10 fr)	485	.....
Pièce suisse (20 fr)	512	512
Pièce latine (20 fr)	491	491
Souverain	590	601
Pièce de 20 dollars	2880	3005
Pièce de 10 dollars	1520	1550
Pièce de 5 dollars	925	.....
Pièce de 50 pesos	2905	2930
Pièce de 10 florins	455	465
Or Londres	343 80	342 75
Or Zurich	344 50	343
Or Hongkong	344 35	343 55
Argent Londres	5 15	.....



Le Monde

DE MADRID A PARIS

La DGSE avait infiltré un réseau terroriste opérant pour la Libye

Un mystère français vient d'être éclairci à Madrid. Il s'agit de ce projet d'attentat contre la synagogue de la rue Copernic à Paris, heureusement déjoué à temps par la police, fin décembre 1985 (*le Monde* du 2 janvier 1986). Trois hommes – deux Portugais, un Égyptien – arrivés le 29 décembre à Paris, en provenance de Madrid, avaient été interpellés le jour même par la Direction de la surveillance du territoire (DST). Ils s'apprêtaient à commettre, le lendemain, un attentat contre cette synagogue, déjà victime du terrorisme en 1980.

Plan de repérage, textes de revendications, matériel de fabrication d'une bombe artisanale : des pièces à conviction accablantes avaient été saisies, que vinrent conforter des aveux des trois terroristes, notamment les deux Portugais, tueurs recrutés pour l'occasion au tarif de 100 000 pesetas (5 500 francs environ).

Ils précisent que leur interlocuteur en Espagne était un dénommé « Paul » – un Français de toute évidence, – qui les mit en rapport avec le troisième personnage du commando, l'Égyptien Abdel Raouf Maher Mohamed Helni. Celui-ci, qui avait été recruté par un certain « Rabah » d'origine libanaise, devait fabriquer l'engin explosif. Deux autres personnes, assuraient-ils encore, auraient dû se présenter à l'hôtel parisien où ils résidaient afin d'aider l'Égyptien dans cette tâche.

Apparemment, la DST réussit là une belle opération préventive. Or, curieusement, le ministère de l'intérieur minimise ce succès, assure qu'il s'agit d'une affaire « *de traine-patins, de petits mecs* ». De plus, on s'interroge sur le fait que la DST – qui assure que son opération est le fruit d'investigations menées durant un mois, avec filatures, prises de photos et tables d'écoute – ne soit pas remontée jusqu'aux commanditaires de l'opération.

Dernier mystère : l'organisation, jusqu'alors inconnue, qui devait revendiquer l'attentat – L'appel de Jésus-Christ – dont on apprend que, fortement antisémite, elle serait liée à des milieux d'extrême droite argentins, issus du mouvement péroniste. *Enfin, ultime curiosité* : l'Egyptien avait séjourné en Libye du 29 octobre au 21 novembre 1985 avant de rejoindre Madrid.

Ce sont des révélations de l'hebdomadaire madrilène *Cambio 16*, dans son édition du 13 mai, qui permettent aujourd'hui d'y voir clair. M. Farid Hassan, de nationalité syrienne, « chef militaire » de l'organisation terroriste L'appel de Jésus-Christ travaillait pour les services secrets français, la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), assure l'hebdomadaire. Cette collaboration aurait commencé en octobre 1985. Arrêté à Paris selon *Cambio 16*, lors de la tentative d'attentat contre la synagogue de la rue Copernic, il aurait été remis en liberté à condition d'infiltrer pour le compte des services français le réseau terroriste. A cette fin, il aurait réalisé, le 11 avril dernier, l'attentat contre les bureaux d'Air France, à Lisbonne, avec l'aide d'agents français.

Notre correspondant en Espagne, Thierry Maliniak, nous précise que l'ambassade de France a, dans un communiqué, rejeté « *catégoriquement tout type d'insinuation à propos d'un quelconque rapport de la France avec des opérations terroristes dans la péninsule ibérique* ». Ce qui ne vaut pas démenti pour l'affaire parisienne : et pour cause, car les informations de *Cambio 16*, sont, en ce qui concerne cette affaire, justes et recoupées par nos propres sources.

L'appel de Jésus-Christ était une organisation manipulée par le bureau populaire (ambassade) libyen à Madrid et, notamment, par le consul général de Libye dans la capitale espagnole, Saed Mohamed Alsalam, expulsé à la fin de la semaine dernière. Dans la foulée, dix membres de l'organisation ont été arrêtés. Le chef militaire de celle-ci était bien « tenu » par la DGSE, ce qui était aussi le cas de son responsable politique, le Libanais Fayçal Hann Joude, celui qui répondait au surnom de « Rabah ». « Paul » étant l'agent traitant français.

Il fallait « *crédibiliser* » Farid Hassan, l'« infiltré ». L'enjeu : les menées terroristes libyennes. D'où la fausse tentative d'attentat à Paris. Celle-ci fut évidemment déjouée à temps par la DST, sur la foi d'un renseignement de la DGSE. Montage parfait, dans lequel il n'y eut pas de guerre des polices. Et l'on comprend, rétrospectivement, les précautions des autorités françaises à l'époque...

E. P.

Les pilotes d'Air France sont favorables au pilotage à deux

C'est un petit coup de théâtre que provoque le bureau Air France du Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) en se prononçant en faveur du pilotage à deux. Jusqu'à ce jour, la profession s'était montrée, en apparence au moins, unie pour défendre le principe suivant : « *Il est plus sûr et plus économique d'installer, dans le cockpit d'un avion, un pilote, un copilote et un mécanicien que deux hommes seulement.* »

Evidemment, les compagnies aériennes américaines, qui versent aux pilotes des rémunérations comprises entre 50 000 F et 100 000 F par mois, souhaitaient de longue date diminuer les coûts en réduisant l'équipage. A la suite des compagnies aériennes, les transporteurs du monde entier ont adopté peu à peu cette solution pour les appareils court et moyen courrier. Seuls les long-courriers restent à ce jour conçus pour être pilotés à trois.

En France, le SNPL parvint, dans un premier temps, à empêcher l'adoption d'un système qui lui semblait réduire l'emploi. M. Pierre Giraudet, alors président d'Air France, refusa, de 1978 à 1982, d'introduire des Boeing-737 dans la flotte de la compagnie nationale, en faisant comprendre que l'attitude du syndicat était seule responsable des pertes de trafic enregistrées sur le réseau européen. En 1982, le SNPL d'Air France acceptait de se désolidariser du reste du syndicat et Air France mettait en service des 737 à deux pilotes.

Aujourd'hui, la section d'Air France du SNPL va plus loin : « *La composition d'équipage de l'avenir*, écrit-elle, *c'est la conduite par deux pilotes, avec renfort par d'autres pilotes dans les vols à fatigue élevée.* » Le syndicat ajoute que les statistiques ne font pas apparaître une plus grande sécurité pour les avions pilotés à trois. Enfin, il estime que le coût du mécanicien excède les économies que sa présence génère. Conclusion : la future licence unique de pilote de ligne devrait mêler les connaissances actuellement requises pour les licences de pilote et de mécanicien.

Les conséquences de cette déclaration sont importantes. Les pilotes des autres compagnies françaises, UTA et Air Inter, seront obligés de se rallier à la position de leurs collègues d'Air France, y compris pour les appareils long-courriers de la nouvelle génération Boeing-747-400, Airbus A-340 et MD-11 de McDonnel Douglas.

JORGE LUIS BORGES (86 ANS) SE MARIE ET ANNONCE QU'IL « NE RETOURNERA JAMAIS EN ARGENTINE »

Il y a quelques années, pour mieux se débarrasser de lui, une revue nationaliste argentine avait annoncé que Jorge Luis Borges n'existait pas. Pour une fois, cette « fiction » n'était pas due à l'écrivain argentin qui, toute sa vie, n'aura cessé de surprendre et d'égarer ses lecteurs, ses amis comme ses ennemis.

On vient d'apprendre, sans commentaires, que Borges, qui est âgé de quatre-vingt-six ans, a épousé sa secrétaire Maria Kodama. En même temps, de Genève où il s'est établi depuis quelques mois, il a fait savoir qu'il « *ne retournerait jamais en Argentine* » et il a décidé de vendre l'appartement qu'il y possède.

LES PRIX ALBERT-LONDRES 1986 : FRANÇOIS HAUTER (« LE FIGARO ») ET PHILIPPE ROCHOT (ANTENNE 2)

Le quarante-huitième prix Albert-Londres pour la presse écrite a été décerné le 14 mai (au quatrième tour) à François Hauter, grand reporter au *Figaro*, notamment pour ses reportages sur « Les esclaves aujourd'hui). Le prix Albert-Londres pour l'audiovisuel a d'autre part été décerné à *l'unanimité* à Philippe Rochot, d'Antenne 2, pour l'ensemble de ses reportages, et à son équipe composée de Georges Hansen, Aurel Cornéa et Jean-Louis Normandin, retenus en otages au Liban.

● *Le pilote de formule 1 Elio de Angelis victime d'un accident.* – Le pilote italien de formule 1 Elio de Angelis a été victime d'un grave accident, mercredi 14 mai, en fin de matinée, alors qu'il procédait à des essais de sa Brabham sur le circuit Paul-Ricard au Castellet (Var).

Il a perdu le contrôle de son véhicule à l'entrée du virage. Sa voiture a heurté les rails de sécurité et a pris feu. Le pilote aurait été transporté par hélicoptère dans un état désespéré à l'hôpital de la Timone, à Marseille.

Au conseil des ministres

M. ROBERT BACONNIER DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPOTS

Le conseil des ministres du 14 mai a nommé M. Robert Baconnier directeur général des impôts.

[Conseiller technique en 1977 au cabinet de M. Robert Boulin, alors ministre délégué à l'économie et aux finances, puis en 1978-1979 directeur du cabinet de M. Maurice Papon, ministre du budget, M. Baconnier occupait, avant sa nomination à *la tête de la DGI*, le poste de chef du service du contentieux fiscal.

Ancien élève de *l'ENA*, *M. Baconnier* a commencé sa carrière administrative en 1967 comme administrateur civil à la direction générale des impôts du ministère des finances.]

M. JACQUES PERGET EST NOMMÉ DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

Le conseil des ministres du mercredi 14 mai a nommé M. Jacques Perget, contrôleur général des armées, directeur de la recherche et de la technologie auprès de M. Alain Devaquet, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur.

NOUVEAU DROIT DE LA CONCURRENCE : la commission Donnadieu de Vabres comprend quinze membres

La commission pour l'élaboration d'un nouveau droit de la concurrence, présidée par M. Jean Donnadieu de Vabres, a été installée mercredi 14 mai au ministère de l'économie et des finances par M. Balladur. *Cette commission doit* définir la nouvelle réglementation des pratiques anticoncurrentielles, qui remplacera la réglementation des prix (suppression des ordonnances de 1945).
Outre son président, la commission comprend :

MM. Dominique Brault, contrôleur d'Etat ; Jean-Jacques de Bresson, ancien président adjoint de la section du contentieux du Conseil d'Etat ; Yves Rocca, avocat général à la Cour de cassation ; Michel Pedamon, professeur de droit commercial à Paris-II ; André Decoq, professeur de droit criminel à Paris-II ; Bernard de La Rochefoucauld, Institut La Boétie ; Jacques Fayard, président Thomson Grand Public ; André Gaillard, président de la Sodima ; Thierry Jacquillat, directeur général de Pernod-Ricard ; *Jacques Pinet, industriel, président* de la société Pinet, membre du Conseil économique et social ; Jacques Marcelin, directeur général d'Auchan ; Jacques Descotes, directeur central des études et du développement au groupe Printemps ; Jean-Marie Calmels, président de la Fédération des associations de commerçants ; Jean Cabut, boulanger-pâtissier, président de la chambre des métiers du Rhône, membre du Conseil économique et social ; Pierre Marleix, secrétaire général FO consommateurs.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BAISSE SON TAUX DE BASE

La Société générale a annoncé, mercredi 14 mai, qu'elle allait baisser son taux de base d'un demi-point, de 10,10 % à 9,60 %. Cette baisse prendra effet jeudi 15 mai, le jour même où M. Balladur doit annoncer une réduction générale des taux d'intérêt créditeurs (la rémunération des comptes sur livrets doit être réduite de 1,5 point) et débiteurs.

Sur le vif

Popeye

Ça va, vous ? Moi, pas. Je me fais un de ces soucis, j'en suis malade. Pourquoi ? Pour qui ? Pour mon Jacquot, pardi. Vous avez vu tout ce qui lui dégringole sur la tête en ce moment ? Rien que les colonnes de Buren au Palais-Royal, ça pèse des tonnes et ça fait mal. De quoi assommer un bœuf. Et lui, justement, c'est pas un bœuf, c'est pas un loup, c'est un chat. C'est fou ce qu'il est gentil, attentionné, délicat. Il aurait pu dire : Enlevez-moi ça de là. Non ! Envers Jack Lang, ça aurait eu l'air de quoi ? D'une gifle. Du coup, c'est lui qui en prend plein la gueule, mais il préfère.

C'est comme pour la réforme de l'audiovisuel. Quelle chaîne privatiser, hein ? La Une, la Deux ou la Trois ? C'est dur à se décider. Il est là, il hésite, il sait pas. Une grève sur les bras, en plein Mundial, il y va tout droit. Normal. Ce dossier, il n'a pas eu le loisir de l'étudier. Il n'a eu que cinq ans pour préparer son examen de rentrée au pouvoir. Pendant ce temps-là, il avait d'autres chats, pardon, d'autres chiens à fouetter, avec toutes ces crottes à ramasser dans les rues de Paris. Et puis là, maintenant, il est débordé, il n'arrête pas de compter et de recompter les trous que ces salopards de socialistes ont laissés dans le fromage. Il n'a pas trop des doigts de sa main. Déjà qu'il n'est pas fort en calcul...

C'est comme ses jérémiades auprès des patrons : Allez, soyez sympa ! Embauchez-moi un peu de monde, rapport à ma courbe de chômage. Investissez, mettez des sous dans vos machines. Alors les autres : des sous, t'as qu'à nous en donner. Il me fait pitié. A Jospin aussi. L'autre jour, à la radio, il essayait de l'encourager : Allez, M'sieur Chirac ! Faites un effort, gouvernez ! On peut vous aider si vous voulez. Mon Mimi, c'est pareil. Avant, il n'arrêtait pas de l'asticoter, de le houspiller, de lui casser les pieds : C'est pas toi, c'est moi... Là, il s'écrase, il ne pipe plus. Il est inquiet pour son chéri, c'est clair.

C'est comme pour les rems, les picocuries et les becquerels. S'il ne nous en a pas parlé, Chirac, c'est pour pas faire de vagues. Il était bien, il était tranquille, il planait sur son nuage radiopassif. Et patatras ! Voilà qu'il se ramasse. Je suis embêtée, je vous jure. Si encore je pouvais lui conseiller de bouffer des épinards pour reprendre des forces, façon Popeye. Mais non, maintenant, les épinards, je me méfie. Des fois que ça le rendrait tout vert, mon Jacquot ?

CLAUDE SARRAUTE.

LES PRIX DE DÉTAIL ONT AUGMENTÉ D'UN PEU PLUS DE 0,3 % EN AVRIL

La hausse des prix de détail a été comprise entre 0,3 et 0,4 % en avril après avoir été de 0,3 % en mars. Si cette première estimation de l'INSEE est confirmée dans une dizaine de jours, les prix auront augmenté de 0,4 % depuis le début de l'année, c'est-à-dire en quatre mois. Sur un an (avril 1985 à avril 1986), la hausse des prix de détail serait comprise entre 2,5 et 2,6 %.

Au Palais-Royal

SCULPTURES INDÉSIRABLES

Anne et Patrick Poirier ont eu moins de chance que Daniel Buren. Leur *la Naissance de Pégase*, qui devait être installée en juin prochain dans le bassin du Palais-Royal devra trouver un autre emplacement. Même aventure pour les personnages de bronze de Gérard Garouste. Ils devaient, eux aussi, être placés dans le même jardin. « *La commande de l'Etat n'est pas annulée*, déclare-t-on au ministère de la culture. *François Léotard, après l'affaire des colonnes de Buren, souhaite seulement faire une pause dans l'aménagement du Palais-Royal. On recherche actuellement un autre emplacement dans Paris pour les œuvres des trois artistes.* »

En revanche, les travaux de Jean-Pierre Raynaud – l'aménagement des gisants des Plantagenet dans l'abbaye de Fontevrault – risquent fort d'être annulés purement et simplement. Ainsi que la croix que devait élever François Morellet devant l'abbaye du Bec-Hellouin en Normandie.

Le numéro du « Monde » daté 14 mai 1986 a été tiré à 489 047 exemplaires

A B C D E F G